This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

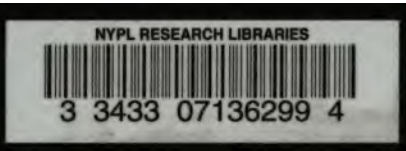
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07136299 4

WILLIAM DOWNES.

WILLIAM DOWNES.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXX.

Contenant les Mémoires de François de Scepeaux, *Sire* de Vieilleville, *& Comte de Duretal, Maréchal de France; commençant en 1527, & finissant en 1571.*

XVIe Siècle.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. Cuchet, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXX.

A LONDRES,

Et ſe trouve à PARIS

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

SUITE DU QUATRIÈME LIVRE.

CHAPITRE XV.

Le Conneſtable fait donner le Gouvernement de Metz à M. de Gonnor.

TOUTES ces remonſtrances qui eſtoient très-conſiderables, remuerent fort l'eſprit de Sa Majeſté, auſquelles à la verité il y avoit beaucoup d'apparence, & meritoient bien d'eſtre ſuivies; mais elle en demeura comme *entredicte* (a) ſans advancer aulcune replique; ſeulement luy demanda s'il eſtoit reſolu de reffuſer ce Gouvernement. A quoy M. de Vieilleville reſpondit, qu'il ne le pouvoit prandre, en ſaine conſcience, veu les raiſons cy-deſſus; mais ſupplioit Sa Majeſté de les bien peſer, & s'y arreſter ſans meſpris ny rejection, aultrement ce voyage ſe reduiroit au quart ſeulement de ce que l'on en devoit eſperer, avecques une profuſion inutile de

(a) Interdite.

ſi exceſſives finances, qui ne ſeroit ſans une mocquerie pour la Couronne de France & la nation Françoiſe parmy les eſtrangiers.

Le Roy, là-deſſus, ſe retira en ſon cabinet tout penſif, & faict appeller M^rs. le Conneſtable, le Duc de Vendoſme, le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guyſe ſon frere, auſquels il commença à dire, qu'il craignoit de ſe repentir du long ſejour qu'il avoit faict à Metz, & qu'il en devoit eſtre party dès le troiſieſme jour, après ſon arrivée ; & puis leur diſcourut de poinct en poinct tout ce que M. de Vieilleville luy avoit dict & conſeillé, mais comme de luy-meſme, & s'il l'euſt pris en ſon cerveau ; & qu'il eſtoit bien d'advis qu'on en paſſaſt par-là affin d'avoir la raiſon des aultres villes avec la meſme ruſe & doulceur que ceſte-cy.

Desjà les trois commencoient à applaudir & plier à ce conſeil, comme très-utile ; mais comme ils voulurent ouvrir la bouche pour l'approuver avec louange, M. le Conneſtable s'advancea, luy diſant aſſez effrontément, que celluy qui luy avoit mis ceſte opinion en la cervelle l'entendoit fort mal ; & qu'il entreroit dedans Strasbourg & les aultres villes du Rhin comme dedans du beurre ; & qu'ils n'eſtoient pas plus ſpirituels que ceux de Metz, eſtant

tous de meſme paſte & de nourriture; & qu'il avoit en l'eſprit quelque project, de quoy ils ne ſe doubtoient pas. Au reſte, qu'on luy en laiſſe faire; car c'eſt à luy, puiſqu'il a ſi bien commencé, que l'on doit remettre le parachevement de la beſongne, ſans que nul autre s'en meſle, & s'en repoſer ſur luy. Et puis luy demanda ſi celluy à qui il avoit voué le Gouvernement de Metz, l'avoit accepté. Sa Majeſté reſpondit que non : *Car après luy avoir remontré les raiſons que je vous ay dictes, il l'a reffuſé tout-à faict, craignant d'alterer mon ſervice.* « C'eſt tout » ung, diſt le Conneſtable. J'ay icy M. de » Gonnor (a) Lieutenant de ma compaignie, » & mon parant, qui fera fort dextrement & » en toute fidelité ceſte charge : j'en reſponds. » Il vous plaira, Sire, commander à M. de » l'Aubeſpine, que voilà, qu'il luy deſpeſche » ſon pouvoir. » Ce qui fut incontinant ordonné : & le lendemain au plus matin preſta le ſerment au lever du Roy, devant quaſi tous les Princes & Seigneurs de l'armée, le

(a) Artus de Coſſé, Comte de Secondigny & Seigneur de Gonnor, étoit frère cadet du Maréchal de Briſſac : il obtint dans la ſuite la même dignité que ſon frère. On l'appella le Maréchal de Gonnor, pour le diſtinguer de ſon frère aîné.

tenant ledit Sieur Conneſtable par la main. De telle façon ſe laiſſa mener le Roy & forcer en ſa volonté : de quoy il reçeuſt honte & dommaige, comme nous dirons cy-après. Par où l'on peult cognoiſtre qu'il n'y a rien de ſi pernicieux à ung grand Prince, que de ſe laiſſer poſſeder par ung ſerviteur qui bruſle après eſtre gorgé, d'advancer ſes parants & ſes favorits.

CHAPITRE XVI.

Le Roi entre en Alſace.

L'ARMÉE s'eſtoit desja eſloignée de Metz de trois lieues, & logée à Raucourt : & en partit, Sa Majeſté, pour l'aller joindre le xxij Avril 1552, (car lors nous prenions le milliaire à Paſques), accompaigné des Princes & Seigneurs de l'armée, & de toute ſa maiſon, & des compaignies de MM. de Guyſe, & Mareſchal de Saint-André, ordonnées, comme dict eſt, pour la Cornette du Roy ; auſquelles commandoit M. de Vieilleville, ſuivant l'advis duquel *préalloqué* (a), furent laiſſées pour renforcer la garniſon de Metz, la compaignie de M. le Daulphin, & celle d'arquebuziers à cheval du Sieur de Lancques. Et pourſuivant

(a) Rapporté ci-deſſus.

le voyaige, nous paſſaſmes toute la Lorraine & le pays de Vauges avec aſſez de commodité; car les habitants n'avoient abandonné leurs logis, ni les villages: auſſi eſtoient-ils reſpectez, en faveur de M. de Lorraine (10), desja pretendu gendre du Roy. Mais quand nous fumes entrez ſur les terres d'Allemaigne, le François monſtra bien ſon inſolence au premier logis; qui effraya ſi bien tout le reſte, que nous ne trouvaſmes jamais depuis ung ſeul homme à qui parler; & tant que le voyage dura, il ne ſe preſenta perſonne avec ſa denrée, ſur le paſſaige; & falloit faire cinq ou ſix lieues pour aller au fourrage & aux vivres, mais avec bonne eſcorte, car dix hommes n'en revenoient pas. De quoy l'armée ſouffrit infinies pauvretés. Et nous commençea ce malheur à l'approche de Saverne, chambre Epiſcopale de Strasbourg.

Duquel lieu le Sieur de Lezigny, aultrement Pierre Vive, Sur-Intendant Général des vivres de l'armée, partit avec lettres du Roy, & vingt ou trente Commiſſaires, & aultant de clercs des vivres, pour aller à Strasbourg faire ſa charge; accompaigné d'ung Trompette de Sa Majeſté. Et s'eſtant preſenté aux portes de la ville, après que la trompette euſt commencé ſa chamade de bien

loing, on leur ouvrit fort courtoiſement, attendu leur qualité, & qu'ils apportoient de l'argent. Et uſa de telle diligence pour l'acheminement des vivres, qu'il en fiſt partir dès le meſme jour, & la matinnée du ſuivant, pour vingt mille francs, qui raffraichiſt merveilleuſement l'armée.

M. le Conneſtable, qui commençoit à ſe deffier de ſes projects & deſſeings, avoit donné au ſuſdict Sieur de Lezigny une aultre ſecrette & particuliere charge, de bien remarquer leur actions, & ſentir tout de loing leur volonté ſur la reception du Roy, & parler luy-meſme aux plus apparants du magiſtrat, pour les aſſeurer de la ſincere & très-certaine affection de ſa Majeſté en leur endroict; & que la ſeule cauſe d'avoir laiſſé garniſon à Metz, a eſté pour avoir ſeulement ceſte clef, pour le libre & ſeur paſſaige des vivres qui viennent de France & la ſeureté d'ung nombre de Gentilshommes qui le ſuyvent encores, & arrivent journellement en ſon camp, ſemblablement pour les courriers & les pacquets; & qu'eſtant cela bien certain, pour le repos de ſes affaires, Sa Majeſté paſſeroit par leur ville, en compaignie, non pas telle qu'il appartient à ung ſi grand Prince pour les oſter de tout ſoupçon, mais fort pe-

tite. Et luy bailla de tout ce que deſſus une lettre de créance à part, & de ce qu'il y pourroit adjouſter du bien : car il eſtoit homme d'entendement ; & oultre ce, il devoit prier M M. de Strasbourg de permettre aux Ambaſſadeurs du Pape, de Veniſe, de Florence, & de Ferrare d'entrer en leur ville ; qui avoient une extreme envye de la veoir pour ſa beauté, & qu'ils devoient partir le lendemain après diſner pour effectuer leur entrepriſe. Ce que ces magnifiques Seigneurs accorderent fort gratieuſement ; & qu'ils ſeroient les très-bien venus en faveur de Sa Majeſté. Cependant ledit Sieur de Lezigny faiſoit filer vivres en abondance, & très-diligemment, ſe doubtant de ce qui arriva.

CHAPITRE XVII.

Ceux de Strasbourg refuſent l'entrée de leur ville aux François. Ils conſentent à recevoir le Roi, pourvu qu'il ne fût accompaigné que de quarante Gentilshommes.

L'APRÈS-diſner du lendemain (a), ces quatre Ambaſſadeurs deſlogerent de Saverne, qui

(a) Si le fait eſt vrai, on ne conçoit pas comment quatre Ambaſſadeurs de Princes étrangers oſoient faire un abus ſi condamnable du droit des gens. Heureuſe-

n'avoient entrepris ce voyaige que à la ſuſcitation du Conneſtable, qui leur avoit baillé deux cents braves ſoldats portants valiſes & malettes, comme valets de leur train; auſſi qu'il s'eſtoit jecté parmy eux beaucoup d'honneſtes hommes, pour veoir ſemblablement la ville ſoubs leur faveur, qui avoient groſſy merveilleuſement la trouppe. Mais incontinant qu'ils furent à la portée du canon, on leur fiſt une terrible ſalve; car il en fut tué environ dix ou douze; & s'ils ne ſe fuſſent eſcartez, qui çà, qui là, à toutes brides, il y en fuſt bien demeuré davantage, car ils tiroyent inceſſamment.

Le Sieur de Lezigny adverty de ceſte adventure, vint parler au Magiſtrat, leur remonſtrant que ce déportement ne reſpondoit pas aux gracieuſes parolles qu'ils luy avoient dictes le jour précédent ſur ſa créance de M. le Conneſtable. Mais ils le rembarerent de grand colere, diſants que ceux de Metz, pour ce qu'ils parlent françois, ſe ſont laiſſez ſurprendre à des François; mais ceux qui ne parlent que allemand, ne ſe veulent laiſſer

ment pour la mémoire de ces Miniſtres & pour celle du Connétable, les écrits du tems ne confirment point cette anecdote.

tromper par des *Franchimants* (a); & que le Conneſtable ne penſe pas avoir affaire à des beſtes qui laiſſent entrer en leur ville ſix compaignies ſous ung drapeau; mais qu'il s'aſſeure que le Roy n'y entrera poinct avec plus de quarente Gentilshommes, dont il en ſera l'un; & qu'il ne penſe pas faire ſa trouppe à part: quant à luy, qu'il ſorte incontinant avec ſes munitionnaires; & que bien luy a ſervy d'uſer de diligence pour la depeſche de ſes vivres, car il n'en euſt pas eu ſi grande quantité pour une fois: ils ne reffuſoient pas ce néantmoins d'en raffraichir le camp du Roy, peu-à-peu, en payant, tandis qu'il marchoit ſur leur territoire; car ils en avoient beſoing, pour la nourriture des forces qu'ils faiſoient venir, affin de reſiſter aux uſurpations qu'il pretendoit faire ſur les limites de la Germanie. Et comme il ſortoit de la ville, il veid du coſté du pont du Rhin deux regiments de Lanſquenets, & ſix cornettes de piſtolliers qui entroient dedans, & le faiſant paſſer exprès le long des foſſez devers Saverne, il ne tint que à luy qu'il ne veid deux mille pionniers qui faiſoient rage de travailler aux remparts & fortifications.

Marchant Lezigny avec ſa trouppe, pour

(a) C'eſt ainſi qu'ils appelloient les François.

venir en l'armée, il trouva à demye lieue du camp, ung Gentilhomme de M. le Conneſtable, nommé Courcou, qui le mena droict à ſon Maiſtre, auquel il diſcourut tout au long de ce qu'il avoit faict à Strasbourg; du langaige & froide affection du Magiſtrat, de la rigueur qu'on luy avoit tenue, & du danger où il avoit eſté à la venue des Ambaſſadeurs; concluſion, qu'il n'y avoit poinct d'eſperance que le Roy y peuſt entrer, avec ſeulement une compaignie de gens de pied; & qu'ils ne veulent pas eſtre trompez comme ceux de Metz: » car ils ſçavent bien, diſt-il, » Monſieur, que vous fiſtes entrer ſix com- » paignies de gens de pied bien complettes, » & fleur d'armée, en leur ville, & n'y avoit » qu'une enſeigne arborée; & les appellent » beſtes & grands ſots, de s'eſtre ainſi laiſſez » ſurprendre & abuſer; mais que ſi le Roy » veult entrer avec quarente Gentilshommes, » dont vous ſerez l'un, il ſera le bien venu, » & luy feront toute l'honneur dont ils ſe pour- » ront adviſer ». Le Conneſtable bien faſché, luy deffendit d'en rien dire à perſonne, non pas meſme au Roy: puis le laiſſa aller.

Mais le Roy l'envoya querir incontinant, auquel il fiſt les meſmes enqueſtes, luy commandant, ſur ſa vie, de n'en rien deſguiſer;

qui fuſt cauſe qu'il luy diſcourut au vray, comme tout s'eſtoit paſſé, laiſſant Sa Majeſté fort meſcontente; & ſi indignée, qu'elle, par grand colere, prononcea ces mots : *Je voy bien que M. de Vieilleville eſt parmy nous, ce qu'eſtoit Caſſandre parmy les Troyens, qui leur conſeilloit tousjours le bon & la vérité, mais elle n'eſtoit jamais creue, dont ſon pere, le Roy Priam, en perdit ſon Eſtat & ſa vie; mais je proteſte à Dieu, que pour l'avenir il n'en ira plus ainſy, & ne ſera pas dict que toutes mes affaires dependent de l'opinion d'une ſeule teſte.* Et uſa d'aultres parolles qu'il n'eſt beſoing de redire.

M. le conneſtable, qui n'avoit faulte d'amys auprès du Roy, fuſt incontinant adverty de ce courroux. Pour auquel remedier, il ne ſceuſt trouver moyen plus expedient que de faindre le malade, & s'alicta, faiſant courrir le bruit, par ſon Medecin, qu'il eſtoit ſaezy d'une groſſe fievre : qui ne fuſt pas fruſtré de ſon eſperance; car Sa Majeſté le vint tout auſſi-toſt viſiter, & ſans luy parler nullement du paſſé, ny de Strasbourg, luy demanda *de ſon portement* (a) : & ayant les Medecins reſpondu pour luy, il commença à dire que le plus grand de ſon mal pro-

(a) De ſa ſanté.

venoit de la malice de ceux de Strasbourg ; & qu'il praticquoit maintenant le vieil proverbe qui dict : *Garre le derriere pour les Allemands ;* car ils n'ont poinct de tenue ny de reſolution, & ne fault que la veue d'une bouteille pour les faire varier, & perdre la ſouvenance de tout ce qu'ils ont promis. Mais le Roy repliqua, qu'il ne parlaſt poinct de cela, & que ſeulement il ſe forceaſt de guerir ; car il falloit deſloger de Saverne, & paſſer oultre devers Haguenau, où leur fortune ſeroit meilleure.

M. le Conneſtable fuſt d'advis qu'il devoit aller à Strasbourg avec la compaignie qui luy eſtoit limitée ; ne fuſt que pour veoir la contenance de ces magnifiques : » Que » quand chaſcun des quarente aura ung Paige, » c'eſt le moins que les Princes & Seigneurs » que vous choiſirez pour vous accompaigner, » peuvent avoir ; & par ainſi, il y peult entrer beaucoup de monde à la file ; au fort, » Sire, vous avez à leur dire que vous attendez la derniere reſolution du Duc Maurice » & des Eſtats ; & que meilleur ſejour ne » pourriez-vous choiſir pour ceſt effet, avec » leur permiſſion ; & ce qui viendra, vous » le leur communiquerez, comme eſtant du » corps deſdicts Eſtats, ſans oublier de leur

» faire particulierement quelques preſents,
» pour les y plus facilement induire ; car
» c'eſt une Nation fort ſubjecte à l'argent,
» & ſur toutes les aultres, la plus venale ;
» & fauldra faire un roolle de ceux que
» Voſtre Majeſté vouldra qui le y accom-
» paignent ».

Ce conſeil fuſt trouvé très-bon par Sa Majeſté, & les Princes & Seigneurs qui l'avoient accompaigné en ceſte viſite, ſelon l'aptitude naturelle du François, qui eſt de favoriſer & applaudir tousjours au dire des Grands. Donc le roolle fuſt incontinant commandé, mais avec trop grande promptitude ; le Roy en nomma vingt & cinq ; le Conneſtable le reſte : & y avoit en ce nombre, ſix Princes, tous les aultres grands Seigneurs & favorits ; car il y avoit grand brigue à s'y faire inſcripre & preferer.

CHAPITRE XVIII.

M. de Vieilleville conſeille au Roi de ne pas entrer dans Strasbourg avec ſi peu de monde, & ſon conſeil eſt ſuivi.

M. de Vieilleville, qui eſtoit hors de ceſte deliberation, en ſon quartier, diſtant du logis du Roy d'environ une lieue, fuſt adverty

par le premier valet de chambre nommé Griffon, ayant ce commandement de ſon maiſtre, de ſe tenir preſt & en brave équippage, ſans armes, pour accompaigner Sa Majeſté, qui devoit faire ſon entrée le lendemain à Strasbourg, & qu'il eſtoit ſur le roolle.

Il monta, ce commandement receu, incontinant à cheval, & vint trouver le Roy, auquel il parle à part de ceſte façon : » Quelle » entrepriſe, Sire, eſt ceſte-cy, de vous » aller engaiger avec quarente perſonnes, » la fleur de la grandeur de toute la France, » en la miſericorde d'une nation eſtrangere » & barbare, dont les habitants ſont du » corps des Eſtats de l'Empire, & y ont fait » le ſerment ! Ne ſeroient-ils pas tenus pour » trahiſtres & perfides à leur nation, s'ils ne » vous arreſtent priſonnier, pour vous faire » rendre Metz, Toul & Verdun, dont vous » avez desja faict eſtat, pour l'eſtendue des » limites de voſtre couronne ? Voulez-vous » hazarder Voſtre Majeſté à mille indignitez, » que tant d'ivrongnes vous pourront faire » recepvoir, vous voyant ſi foible, ſeul & » en leur puiſſance ? Y a-il rien de plus à » craindre que une furie populaire & d'une » commune ? Penſez-vous, au demeurant,

» Sire, que ſi quelques Princes ſont enne-
» mys de l'Empereur, qu'il n'ait pas dedans
» les villes de la Germanie une infinité de
» ſerviteurs obligez, jurez, gaigez & affec-
» tionnez, qui ſeroient bien aiſe de vous
» dreſſer une querelle d'Allemaigne, & peut-
» eſtre vous tuer avec voſtre trouppe, pour
» faire ſervice très-agréable, en eſperance
» d'une très-grande remuneration? Car ſi
» aultrement, ce grand Prince-là auroit perdu
» ſon temps, ayant tenu par ſi longues années
» le ſceptre & diademe Imperial, auſſi que
» l'inimitié mortelle qu'il vous porte, leur
» eſt aſſez cognue & repandue par toute leur
» nation. D'aultre part, Sire, vous ſçavez
» que par-tout où l'armée a paſſé, nous
» avons ravaigé comme (a) en terre d'enne-
» mys; il eſt certain que les maiſtres des
» lieux & maiſons que nous avons ainſi
» ruinez, ſont là-dedans refugiez. En pen-
» ſeriez-vous ſortir ſans les recompenſer?
» Par ainſy, s'il vous plaiſt me croire, Sire,
» rompez ce deſſeing; car l'exécutant, vous
» eſtes en danger de courir une très-maul-
» vaiſe & très-honteuſe fortune; & ſi elle
» advient, que deviendra voſtre armée, qui

(a) L'extrême licence de nos troupes dans cette marche eſt également atteſtée par Rabutin.

» demeurera ſans Chef, Prince, ny Capi-
» tainne ? car vous menez tous les princi-
» paulx avecques vous, & en pays eſtrange
» où nous ſommes desja mal voulus pour
» nos inſolences & indiſcretions. Quant à
» moy, je m'en retourne en mon quartier,
» compaignonner & rire avec mes deux cents
» Gentilshommes d'armes, auſquels je com-
» mande, preſt à marcher quand voſtre Cor-
» nette ſera aux champs, mais non pas-là ».
Et après une très-grande reverance, ſe retira.

Sa Majeſté demeura en une merveilleuſe perplexité, ne ſachant laquelle des deux oppinions il devoit prendre. Toutesfois ayant bien pezé & gouſté ceſte derniere, il ſe reſolut de la ſuivre : auſſi eſtoit-elle la meilleure ; car elle le tiroit hors du danger d'une honte, & peult-eſtre de la mort : & fiſt, avant ſoupper, apporter le roolle, & venir tous ces Princes & Seigneurs qui y eſtoient inſcrits ; leſquels desja s'eſtoient preparez en équippage fort triomphant, chacun ſelon ſes moyens, eſperants partir le lendemain.

Et le ſilence faict, il leur dict, qu'il avoit changé d'advis, pour pluſieurs raiſons, qui concernoient ſon honneur, ſa vie, & le ſalut de ſon armée, leur alleguant toutes les remonſtrances

monſtrances que luy avoit faictes M. de Vieilleville, comme priſes en ſa teſte. Puis, en la preſence de tous, rompiſt ce roolle & le miſt en pieces, commandant que chaſcun ſe retiraſt en ſon quartier, qui en l'avant-garde, qui à la bataille, pour y exercer ſa charge à laquelle il eſtoit deſtiné; car il vouloit deſloger demain, & paſſer le long de Strasbourg, pour tirer droict à Haguenau. Et furent, tout en l'inſtant, ordonnez les Mareſchaux de camp, avec la cavallerie ligiere, pour recognoiſtre & aſſeoir le logis de l'armée. Et cela dict, toute l'aſſiſtance print congé, louants Sa Majeſté de ce changement d'advis; car il y avoit grande apparence de croire, diſoient-ils, que ceſte entrée euſt apporté quelque deſaſtre, ne fuſt-ce que de mettre la perſonne du Roy, & de tant de Princes & grands Seigneurs, en la miſericorde d'une effrontée multitude de vilains. Ainſy chacun ſe retira très-contant, horſmis M. le Conneſtable, qui voyoit ceſte concluſion faicte aux deſpens de la reputation de ſon entendement; car il avoit donné ce conſeil.

CHAPITRE XIX.

Le Roi marche vers Haguenau, dont les habitans ſont forcés de le recevoir avec ſes troupes. Liberalités de ce Prince envers les familles de quelques Officiers Allemands, executés à mort par ordre de l'Empereur, pour leur attachement à la France.

DONCQUES, le Roy deſlogea de Saverne, le dixieſme jour du mois de May audict an 1552; & paſſa le long de Strasbourg, à une lieue près, au deuxieſme logis que fiſt l'armée; & au troiſieſme, vint camper devant Haguenau, dont les habitans firent fermer leurs portes, & ne laiſſerent entrer perſonne: meſmes, il fut reſpondu au Cardinal de Lorraine, qu'il n'y entreroit que luy troiſieſme. De quoy Sa Majeſté advertie par le Ringraff qu'elle avoit envoyé devant pour les praticquer & adoulcir, elle diſt que toutes ces rudeſſes provenoient des lourdes faultes que l'on avoit faictes en la prize de Metz, & qu'elle n'en eſperoit pas moins de toutes les aultres; & qu'il falloit adviſer du retour en France; auſſi, que depuis ſon entrée en Lorraine, il n'avoit pû entendre aulcunes nouvelles du Duc Maurice.

Mais M. le Conneſtable irrité du meſcontentement de Sa Majeſté, faict macher l'avantgarde, à laquelle il commandoit, quaſi contre les murs de la ville, & bracquer quatorze canons en diligence; avec menaces, que s'ils ne font ouverture au Roy, qui venoit pour leur liberté, & les tirer hors de la tirannie de l'Empereur, il les feroit tous pandre, & fouldroyer leurs maiſons & la ville.

Eux, effrayez de l'apprehenſion de ce tonnere, duquel ils voyoient les nuées preſtes à s'eſclorre, car l'artillerie alloit jouer, demanderent termes de deux heures, pour conſulter par entre eux ſur ceſte affaire. Il leur manda pour la ſeconde fois, que s'ils attendoient encores demie heure à ſe reſoudre, & que l'on euſt tiré une volée, ils n'eſperaſſent plus de miſericorde; & avoit faict desja renger en bataille, en lieu aſſez éminent, & qui ſe pouvoir veoir des murailles de la ville, ſix mille corcelets, & quatre mille harquebuziers, preparez à l'aſſault; qui fut cauſe, qu'ils vindrent ſe preſenter en toute humilité à M. le Conneſtable, qui les rabroüa fort aſprement, les accuſant d'ingratitude, & leur commanda de rentrer en la ville pour convoquer le Clergé, car ils eſtoyent Catholiques, & les aultres habitans, pour

venir audevant du Roy avec honneur & reverance; qui les traiteroit comme alliez & confédérez; & cependant il se saezit de la porte, & y mist la compaignie du Capitaïnne Sainte-Colombe. Cela ainsi ordonné, Sa Majesté se presente à la porte, devant laquelle les habitans des qualitez susdictes, qui l'attendoient, se prosternerent, le suppliants de leur pardonner ceste faulte qu'ils avoient commise par le maulvais conseil des villes leurs voisines. Mais il les fist lever, & les reçeust fort amiablement, les appellant ses confederez; & le conduisirent avec la croix & le poisle jusques à la principale Eglise, qui est bastie & de fondation de nos premiers Roys de France; & suivant la coustume de ses prédeceſſeurs, mist pied à terre pour adorer. A l'issue de là, il deffendist que personne entrast en la ville, que les Officiers de sa maison & de quelques Princes & favoris, avec les munitionnaires; de façon qu'elle fust conservée, comme si elle eust esté en vray cœur de France.

Or, encores que le Roy y eust trouvé une abondance infinie de vivres, & d'aultres grandes commoditez pour son armée, si ne prenoit-il pas plaisir d'entrer ainsi par la force & menaces dedans les villes, qui de-

voient, à ſon oppinion, envoyer au devant de luy deux ou trois lieues, le ſentant approcher, & offrir leurs moyens & ſervices; mais il ſçavoit bien d'où venoit la faulte. Et après avoir reviſé toutes les antiquitez du lieu, qu'il recogneuſt eſtre pour la pluſpart de ſes prédéceſſeurs Roys de France, il en partiſt le douzieſme jour de May pour aller à Wiſſembourg, auſſi ville Impériale, où il fuſt reçeu fort honorablement, ſans aucun contraſte, ny apparence de reſſus, mais fort ouvertement, & avec toute humanité; juſques à luy vouloir fournir de vivres ſans argent, que le Roy ne voulut accepter, ains en fiſt prendre, en payant, ce qui eſtoit neceſſaire par le rapport des Munitionnaires.

Sa Majeſté y ſejourna trois ou quatre jours, durant leſquels, les gens de guerre, tant de cheval que de pied, venoient à la file achepter leurs commoditez; mais auſſitoſt en ſortoient: en quoy l'ordre fuſt ſi bien obſervé, par la providence des Capitainnes Sainte-Colombe & Glenay, qui gardoient la porte devers Spire, toutes les aultres fermées, qu'il n'y ſurvint jamais trouble ny confuſion. Semblablement, les habitans alloient ſe promener par le camp, qui eſtoit tout autour de la ville; & les femmes en avoient le plaiſir ſur

le parapet des murailles, des clochiers, & plus haultes maiſons. Les plus riches toutesfois, & les plus gros bourgeois & apparants, s'eſtoient reffugiez à Spire, & avoient emmené leurs femmes & filles, & tous leurs meſnaiges, craignants la furie & indignation du Roy, cauſée d'une très-juſte occaſion, car ils avoient livré le Colonel Sebaſtien Volgebert, & quatre de ſes Capitainnes leurs concitoyens, priſonniers & ſerviteurs de la maiſon de France, à l'Empereur, pour le gratiffier, qui les fiſt mourir à Auxbourg, comme nous avons diſt cy-deſſus. Mais Sa Majeſté n'en parla jamais, & ne voulut faire congnoiſtre à pas ung de ceux qui eſtoient demeurez en la ville, qu'il euſt ceſte laſcheté en la fantaiſie, ny deſir d'en tirer vengeance. Seulement, ſe contenta de faire venir tous les parants des ſuſdicts Colonel & Capitainnes, hommes & femmes qui furent tous mis en la tente du Roy, vuide de toutes aultres gens; & diſtribua aux anciens de l'un & de l'autre ſexe, & aux filles, pour les marier, environ dix mille eſcus; & aux jeunes hommes, fiſt donner armes & accouſtremens, & les donna aux Capitainnes des vieilles bandes, pour y eſtre entretenus *toute leur vie;* car on ſçeit bien que ung voyage

finy, les nouvelles *vont à Saint-Caſſant* (a). Quant aux garſons, qui eſtoyent environ neuf, que fils, que nepveux des ſuſdicts, il en print quatre pour paiges de la petite écurie; & les aultres il donna à des Princes & Seigneurs de ſa ſuite, les leur recommandant, & ſe ſouvenir de quelle main; qui eurent tous ſon preſent très-agréable, avec promeſſe de leur donner moyen de vivre.

CHAPITRE XX.

M. de Vieilleville eſt envoyé à Spire. La Chambre Impériale lui donne audience. Deſcription de cette aſſemblée.

APRÈS que le Roy euſt ainſi exercé ceſte très-charitable & plus liberale remuneration, digne à la verité d'un ſi grand Prince, au contentement & admiration de tout le monde, principalement des eſtrangiers, il luy entra au cœur d'envoyer devers ceux de Spire, pour ſonder de quelle affection & volonté

(a) C'eſt-à-dire, on ſçait bien que quand les nouvelles bandes ont fini leur voyage, & que l'on n'a plus beſoin de leur ſervice, on les caſſe & on les congédie. Aller *à St. Caſſant*, eſt une façon de parler proverbiale qui ſignifie être caſſé, ou, comme on parle aujourd'hui, être réformé.

ils le vouldroient recepvoir s'il ſe preſentoit à leurs portes avec ſon armée, qui ne leur feroit non plus de dommaige qu'elle a faict à Wyſſembourg ; & ſçavoir, ſemblablement, la façon de ſon entrée, & de quel nombre de gens ils vouldroient qu'il fuſt accompaigné.

Sa Majeſté ayant pris ce conſeil avecques ſoy-meſme, ſans le communiquer à perſonne envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle ſe deſcouvrit ; luy commanda de prendre ceſte charge : qui l'entrepriſt très-volontiers, bien qu'elle fuſt fort chatouilleuſe ; mais ce ne fuſt ſans luy dire que les meſmes raiſons qu'il luy avoit par cy-devant déduictes pour le divertir de l'entréee de Strasbourg, pouvoient ſervir pour ceſte-cy : *C'eſt tout ung*, diſt le Roy : *je veux que vous y alliez : car* quand ores (a), *ils me l'accorderoient, il ne s'enſuict pas que je m'y veuille préſenter, n'y que je l'accepte.*

Là-deſſus M. de Vieilleville s'achemine, & prend ſeulement vingt Gentils-hommes d'honneur & deux Trompettes ; l'ung deſquels il fait debander de ſa trouppe, avec ung truchement, pour éviter le hazard que coururent les Ambaſſadeurs, afin de leur

(a) Quand même.

annoncer ſa venue ; & qu'il venoit de la part du Roy leur dire quelque créance.

Il ne ſe fuſt pas ſitoſt preſenté à la porte, qui eſtoit fort bien gardée, ſur-tout de corcelets, que deux Bourguemaiſtres, eſtants à cheval, le vindrent recepvoir, luy diſant, en beau langaige François, qu'il eſtoit le très-bien venu, puiſqu'il venoit de la part d'un ſi grand Prince, auquel la Germanie avoit une infinie obligation, d'avoir pris tant de peine que d'eſtre venu en perſonne la mettre en liberté, avec une ſi brave armée, que dès long-temps ils n'en avoient veu une une pareille ; & le menerent deſcendre *à la Couronne* pour ſe raffraichir ; mais qu'ils avoient charge de ne l'abbandonner, qu'il ne fuſt preſt, pour le conduire au Palais ou Hoſtel de ville, où les Seigneurs & Chefs de la Chambre Imperiale de Spire l'attendoient ; qui fut cauſe qu'il ſe diligenta pour ne faire trop tarder ny les ungs ny les aultres.

Eſtant conduiſt par les ſuſdicts, en la Chambre Imperiale, il veid ſoixante perſonnes aſſiſes en beau ranc, tous l'epée ceinte, à fourcau de velours, & grands bouts d'argent ; chacun ſa cheſne d'or en eſcharpe, hormis dix, veſtus de robbes longues, qui

eſtoient au milieu des cinquante, & vingt-cinq de chaſque coſté. Et comme il entra, eſtant au milieu des deux Bourguemaiſtres, ils ſe leverent tous ſans rompre ny abanbonner leur ranc, & le ſaluerent fort reveremment; puis ſe raſſirent; & les deux deſſuſdicts le menerent en une chaire qui eſtoit là préparée vis-à-vis, & à l'oppoſite des ſoixante, & aultant élevée que leur ſiege, couverte de velours cramoiſi, & ung daix deſſus; comme auſſi y en avoit-il ung aultre ſur les dix: item, un ſiege plus bas, tappiſſé pour les Gentils-hommes qu'il avoit amenez; le tout en un rond fort magnifiquement dreſſé. Et faiſant, M. de Vieilleville, approcher le truchement du Roy, nommé Baptiſte Braillon, Abbé de Bourgmoïen, les ſoixante, tous d'une voix, luy dirent qu'il parlaſt François, & qu'il n'y avoit pas ung en la compaignie, qui n'y euſt eſtudié, & le ſçavoit fort bien. Alors M. de Vieilleville commença à parler ainſi:

CHAPITRE XXI.

Harangue de M. de Vieilleville à la Chambre Imperiale de Spire.

« Si j'euſſe penſé, magnifiques Seigneurs, » trouver une ſi excellente & ſpectable com-

» paignie, je n'euſſe pas accepté ceſte charge,
» pluſtoſt l'euſſe-je déferée à ung Conneſtable
» ou Mareſchal de France : Et quand le Roy
» mon Maiſtre euſt deputé devers vous ung
» Prince de ſon Sang, il ne ſe fuſt faict au-
» cun tort; car je ne verray jamais aſſem-
» blée qui mieux me repreſentaſt le Conſeil
» privé de Sa Très-Chreſtienne Majeſté,
» où il y a nombre de Princes, grands
» Seigneurs, & très-doctes hommes, que
» celle que je voy devant mes yeux : tou-
» tesfois, puiſque ceſt honneur m'eſt eſcheu
» par la beneficence de Sa Majeſté, & comme
» d'une influence celeſte, je vous ſupplie,
» Meſſieurs, avoir agréable ce que je vous
» propoſeray de ſa part; & vouloir adjouſter
» aultant de foy à la créance qu'il m'a don-
» née, comme ſi vous l'entendiez de ſa pro-
» pre bouche : & pour commencer je vous
» diray :

» Que Sa Majeſté, bien advertie de la
» Souveraine authorité que vous avez ſur
» tout ce qui concerne l'honneur, la gran-
» deur & conſervation du St. Empire, &
» que généralement les villes qui ſont deçà,
» & ſur le traict & ligne du Rhin, depuis
» ſa ſource juſques à ſon emboucheure en
» la mer, pays & region d'une merveilleuſe

» eſtendue, dependent de ceſte Chambre,
» & y viennent comme en dernier reſſort
» chercher la juſtice; meſme que toutes les
» importantes affaires d'Eſtat vous ſont com-
» muniquées pour avoir ſur iceux vos ſaiges
« advis & premeditées oppinions; Sa Majeſté,
» dis-je, a une extreme envie de conferer
» avec vous pour entendre ce qu'elle doit
» plus entreprendre pour ce voyage, ne
» pouvant avoir aucunes nouvelles du Duc
» Maurice, ny de ſes conféderez; ou ſi elle
» doit pourſuivre plus avant, ou du tout
» s'en deſiſter; & pour ceſt effect, elle n'a
» peu prevoir ung plus expedient moyen que
» de venir en ceſte ville.

» Mais, premier que de s'y acheminer,
» elle vouldroit bien ſçavoir quelle eſt voſtre
» volonté ſur ſa reception, & ſi vous ayez
» agréable qu'elle face approcher ſon armée
» de voſtre ville; qui n'y fera non plus de
» dommaige ny dégaſt, qu'elle a faict autour
» des murailles de Wyſſembourg où elle
» campe encore aujourd'huy; & s'il luy vient
» en fantaiſie d'entrer en voſtre ville, en
» quelle compaignie il vous plaiſt la re-
» cepvoir.

» De vous arreſter ſur ce qui s'eſt paſſé
» en la ville de Metz : rien n'y a eſté faict

» qui ne s'y defface à la ſimple priere du
» Duc Maurice; car ne ignorez poinct, qu'il
» ne ſoit ſi amateur de ſa patrie, & jaloux
» de l'honneur & grandeur du St. Empire,
» qu'il ne vouldroit pour mourir, tolerer
» ny ſouffrir, que une telle ville en fuſt
» énervée par ſon moyen, & que ceſte re-
» putation en demeuraſt à ſa poſterité; car
» il eſt trop grand Prince. Mais la princi-
» pale occaſion de ceſte ſaezie, après la
» premiere, a eſté, de crainte que les ſer-
» viteurs de l'Empereur, au Gouvernement
» du Duché de Luxembourg, ne la ſurpriſ-
» ſent, eſtant ſi proches voiſins pour en-
» clore noſtre Roy & ſon armée affin de
» nous coupper le paſſaige & oſter tous
» moyens de pouvoir retourner en Fran-
» ce. Quant à la premiere, elle eſt aſſez
» cogneue & manifeſte à tout le monde,
» qui eſt pour la file de nos vivres & pour
» la ſeureté du paſſaige de France en Alle-
» maigne; car il arrive tous les jours Gen-
» tils-hommes, Capitaines, & François en
» noſtre armée, d'aultant que le Roy euſt
» ſi grand haſte de vous venir ſecourir, qu'il
» ne donna pas loiſir à la Nobleſſe de ſon
» Royaume de le venir joindre, premier
» que d'en ſortir; & pour recompence, les

» payſants de toute ceſte contrée les aſſom-
» ment & maſſacrent, s'ils ne marchent en
» grande troupe & caravanne; ſemblable-
» ment, pour la ſeureté des pacquets &
» advertiſſements que les Gouverneurs des
» provinces de France, qui ſont en grand
» nombre, deſpeſchent à Sa Majeſté, pour
» l'advertir du bon portement de tout ſon
» Eſtat : car nous avons des ennemis par-
» tout, & de très-grandes affaires en An-
» gleterre & Italie, auſquelles toutesfois Sa
» Majeſté a preferé voſtre liberté.

» Qui ſont les plus pregnantes & perti-
» nentes raiſons qui ayent meu Sa Majeſté
» à faire ceſte inveſtiture, qui ne durera
» que juſques à ce que noſtre armée campe,
» & ſe pourmeine en voſtre ſpacieuſe, fer-
» tile & très-delectable Auſtraſie. Ne craignez
» donc, magnificques & ſpectables Seigneurs,
» d'ouvrir vos cœurs & vos portes au Roy
» voſtre bon amy & confederé, pour l'hon-
» neur & reception, non-ſeulement ſelon ſa
» grandeur & merites, mais pour vous ac-
» quitter de l'obligation que vous avez à
» ung ſi grand Prince, qui n'a poinct craint
» d'expoſer ſa propre perſonne pour vous
» tirer de captivité, & de la tirannicque
» ſervitude en laquelle l'Empereur vous

» à par ſi longues années reduicts & op-
» preſſez. »

CHAPITRE XXII.

Réponſe de l'Aſſemblée à M. de Vieilleville.

QUAND M. de Vieilleville euſt achevé de parler, les dix en ſe levant ſe departirent; cinq d'ung coſté, & cinq de l'autre; & allerent aboucher les cinquante à gauche & à droicte; & puis ſe raſſemblerent tous les ſoixante, qui furent pour le moins une bonne heure en ce collocque; & après s'eſtre raſſis, l'un des dix, nommé Chœlius (a), commençea à parler ainſi :

« Noble & illuſtre Seigneur, M. de Vieil-
» leville, nous avons ouy fort attentivement
» & meurement compris la créance que vous
» avez prononcée, de la part de la Très-
» Chreſtienne Majeſté, & tenons à grand
» faveur qu'elle vous ait député devers nous,
» & preferé à ung Conneſtable ou Mareſchal

(a) Il y a apparence que celui qui porta la parole, étoit le Docteur Cœlius, un des partiſans de la France : le Recueil de Ribier renferme pluſieurs de ſes dépêches, où il rend compte de ce qui ſe paſſe en Allemagne. (Voyez les Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, Tome I, p. 588, & Tome II, p. 22.)

» de France, voire à ung Prince de ſon
» Sang; car nous nous arreſtons plus à la
» bonne renommée d'un Chevalier d'hon-
» neur, craignant Dieu, valeureux & homme
» de bien, que à toutes les grandeurs du
» monde; eſtants ſi bien informez des de-
» portements de voſtre armée, que nous
» avons ſçeu avec toute verité, que par
» tous les villaiges où elle a paſſé, on ne
» ſçauroit trouver en maiſon qui ſoit, portes,
» feneſtres, grilles ni meubles, qui n'ayent
» eſté briſez, rompus, enlevez ou bruſlez;
» & beaucoup de maiſons, horſmis ceux
» où vous avez logé avec deux cents hommes
» d'armes que vous commandez & condui-
» ſez en la conſervation deſquels vous vous
» eſtes ſi ſoigneuſement employé, que vous
» avez tousjours laiſſé vingt & cinq ou trente
» Gentilshommes en vos logis derriere, &
» juſques à ce que toute l'armée fût paſſée,
» pour empeſcher toutes inſolences & cruaul-
» tez; & qui plus eſt, nous avons bien ſçeu
» que vous avez tousjours envoyé de bonne
» heure demander aux Mareſchaux de camp
» voſtre quartier, pour aller audevant de
» vos hoſtes, les atteſter, & aſſeurer qu'ils
» n'auroient aulcun mal ny dommaiges en
» leurs perſonnes, meubles ny beſtiaux, mais
» bien

» bien payez de ce qu'ils fourniront ; de
» quoy, plus de ſix cents meſnages qui s'y
» ſont fiez, ſe ſont bien trouvez, & pluſieurs
» s'en louent encore par ceſte ville ; là où
» par tous les aultres villaiges que l'on n'en
» pouvoit pas tirer meuble ni beſtial, à cauſe
» de la ſubite frayeur de voſtre armée, &
» principalement la cavallerie ligiere en a
» uſé comme en terre d'ennemy. Par ainſi,
» vous eſtes le très-bien venu ; & de meil-
» leure ny de plus agréable bouche ne pour-
» rions-nous entendre la conception de Sa-
» dicte Majeſté.

» Pour à laquelle reſpondre, nous vous
» diſons, que nous remercions très-hum-
» blement Sa Très-Chreſtienne Majeſté, de
» la grande aſſiſtance qu'il luy a pleu & plaiſt
» encore nous faire, pour repouſſer les tors
» & injures faictes à nos Princes & confe-
» derez de tous les eſtats de l'Empire ; nous
» laiſſant, par ceſte très-grande obligation,
» ung regret perpetuel de ne nous en pou-
» voir jamais acquitter.

» Mais, que ſon armée vienne camper
» auprès de nos murailles, c'eſt choſe que
» nous ne vouldrions pour mourir permet-
» tre. Que ſi le Conneſtable le luy vouloit
» perſuader, & l'entreprandre, nous ſerons

» contraincts de nous jecter ſur la deffenſive ;
» mais de faire ſon entrée en noſtre ville,
» nous le luy accordons de très-franche vo-
» lonté, & luy ferons tous l'honneur qu'il nous
» ſera poſſible. Et tout ainſi que nous vou-
» lons paroiſtre plus adviſez que les Meſſins,
» nous ne voulons pas auſſi eſtre ſi rigoureux
» que ceux de Strasbourg, qui ne luy accor-
» derent que quarante Gentilshommes ; car
» nous luy permettons d'y entrer avec cent
» de tels qu'il luy plaira choiſir : oultre leſ-
» quels, pour voſtre reſpect & reputation
» de vos vertus, vous prions de l'accom-
» paigner avec la trouppe que vous avez
» amenée, que nous voyons ici preſente,
» qui nous ſemblent gens d'eſlicte & de
» maiſon. »

A ceſte offre M. de Vieilleville ſe leva pour les remercyer fort dignement : auſſi eſtoit-elle très-honneſte ; & adjouſta que Sa Majeſté n'avoit de quoy ſe douloir, & qu'elle devoit ſe contenter, pourveu qu'ils luy accordaſſent ung aultre poinct pour avoir ſon entrée & ſon iſſue en toute liberté, qui eſtoit que la porte devers ſon armée, ſeroit gardée par ung de ſes Capitaines, & ſa compaignie ne ſeroit que de cent hommes bien comptés. Mais tous, d'une voix, s'eſcrierent ſur ceſte

parolle, disant : *Nullement, nullement ;* & qu'on les vouloit traicter *à la Messine* (a) ; & rompirent de colere l'assemblée, se levant avec murmure, M. de Vieilleville semblablement ; & s'en alla en son logis de *la Couronne*, tousjours accompaigné de ces deux Bourguemestres, qui le voulurent deffrayer, suivant le commandement qu'ils en avoient ; mais il ne le voulut souffrir, & qu'il avoit bon Maistre.

Estant monté à cheval, il fut esbahy de veoir toutes les ruës, depuis son logis jusques à la porte par où il devoit sortir, pleinnes de soldats des deux costés, l'ung de corcelets, & l'aultre de harquebuziers ; & la grande place, couverte de gens de cheval en bataille, où nous comptasmes six cornettes, qui tous nous firent de belles salves, tant les harquebuziers que pistolliers.

CHAPITRE XXIII.

Le Duc Maurice de Saxe donne avis au Roi de son accommodement avec l'Empereur.

OR le Roy avoit envoyé l'un de ses valets de chambre nommé Oriz avec M. de Vieilleville, sous pretexte de veoir la ville. Mais

(a) Comme ceux de Metz.

il avoit commandement de bien obſerver tout ce qui ſe paſſeroit à Spire en ſa negociation, & prendre les devants pour l'en advertir fidelement, & qu'il n'en oubliaſt une ſeule parolle. Lequel n'y faillit pas; car incontinant que ce Conſeil fut levé, il monta à cheval, & vint trouver au grand galop Sa Majeſté, laquelle il certiffia de tout ce qu'il avoit veu & entendu.

Eſtant ſorty M. de Vieilleville, & desjà en la campaigne, il demanda Oriz; mais perſonne ne luy en ſceuſt répondre, ny qu'il eſtoit devenu. Et eſtant arrivé devers le Roy, Sa Majeſté luy diſcourut tout au long le fonds de ſa charge, ſa belle harangue au Conſulat, ſi promptement prononcée, leur honneſte reſponſe, & la reputation en laquelle ils le tenoient: ſemblablement, leur courroux ſur la garde de la porte, qui fiſt bien penſer à M. de Vieilleville, que Oriz avoit paſſé par-là. Dequoy il fut bien marry; car il devoit avoir, ce luy ſembloit, l'honneur de ſatisfaire Sa Majeſté, puiſqu'il en avoit eu toute la peine.

Cependant le Roy loua grandement M. de Vieilleville, luy diſant qu'il n'avoit rien obmis en ſa charge, & qu'il l'avoit auſſi exactement executée, que ſi le Chancellier

& tout ſon Conſeil luy en euſſent donné les mémoires & inſtructions ; mais qu'il voyoit bien que la priſe de Metz, ainſi precipitée, le contraindroit de planter à Wiſſembourg le bourdon ; & qu'il falloit penſer du retour, non pas d'aller plus oultre. Là-deſſus, il arriva des Ambaſſadeurs des Archeveſques de Trieves, Mayence, Cologne & aultres Princes, devers Sa Majeſté, qui n'en tint pas grand compte ; & leurs harangues faictes, auſquelles le Cardinal de Lorraine Charles reſpondit ſur le champ en très-élegant latin, ils furent depeſchez du ſoir au lendemain (11), & ſans ceremonie, & s'en retournerent.

Le lendemain du partement des Ambaſſadeurs, le Roy reçeut la lettre du Duc Maurice (12), par ung Gentilhomme Allemand nommé Glaris, avec créance qui portoit l'extreſme deſplaiſir qu'il avoit receu, que l'on euſt failly la ville de Strasbourg & les aultres de la ligne du Rhin ; & que quiconque avoit conduict ceſte entrepriſe, s'eſtoit grandement oublié, d'avoir attaqué les villes du plat pays, & par ceſt amuſement faict une telle perte ; car on les euſt tousjours fort aiſement recouvrées ; mais voyant qu'il n'y avoit plus d'ordre de pourſuivre plus oultre

leurs deſſeings, puiſqu'ils eſtoient deſcouverts, d'autant que les ſuſdictes villes prennent gardes à elles, & ſe fortifient d'hommes, de remparts, & toutes munitions, il ſupplioit Sa Majeſté ſe retirer & s'en retourner en France; car il n'en viendroit jamais au-deſſus, non pas d'une ſeule, qu'avec le hazard de deux ou trois batailles; & que, quant à luy il n'oſeroit ſe preſenter à ſon ſecours, il luy ſeroit imputé à trop grande perfidie contre ſa patrie; mais que celuy qui avoit pris la ville de Metz, avoit fort mal *profondy* (a) la conſéquence de ceſt évenement. C'eſt le ſommaire de la créance que Glaris rendit fidellement au Roy, M. le Conneſtable ſeul preſent.

Quant au ſubjet des lettres, il remercioit très-humblement le Roy de ſon aſſiſtance, en vertu de laquelle, l'Empereur, craignant que Sa Majeſté ne paſſaſt le Rhin avec ſon armée, luy avoit accordé tout ce qu'il avoit projecté de luy demander par l'entremiſe du Roy des Romains, qui s'eſtoit monſtré, en ceſt accord, fort favorable à ſon party, entre aultres de la reddition des Princes, qui tous eſtoient avecques luy en liberté, & les garniſons Heſpaignolles miſes hors des villes

(a) Approfondi.

Imperiales, où elles eſtoient par cy-devant; & auſdictes villes, leur artillerie rendue, & les daces & tributs ſupprimez & annullez; & qu'ils eſtoient, de ceſte heure, bien reconciliez, & tous les Eſtats de la Germanie fort ſatisfaits. Dequoy il luy avoit une immortelle obligation; & qu'il pouvoit, en recompenſe, faire eſtat de ſa vie, de ſon ſervice, & de toutes ſes forces & moyens, pour les employer envers & contre tous, excepté le St. Empire; offrant, ſur ſon honneur & ſalut, de luy fournir tousjours vingt mille hommes de pied, & dix mille chevaux, pour paſſer ſur le ventre à tous ſes ennemis; ne voulant que aultre Capitaine les conduiſiſt & hazardaſt à ſon ſervice, que luy en perſonne, ſa vie la premiere; & qu'il ſe pouvoit vanter par tout le monde, d'avoir ung Electeur du St. Empire à ſa devotion. Que ſi les aultres ſix tomboient en meſme concurrence de volonté avec la ſienne, il ſe pourroit bien aſſeurer du diademe Imperial, advenant la mort de ceſtuy-cy: encore n'en faut-il point perdre l'eſperance; car ſi le vivant alloit faillir au monde, il a tant de credit & d'authorité envers ſes compaignons, que ſa voix ſera tousjours plier les leurs à une partie de ſes

deſirs, & ainſy le luy promettoit, en foy & parolle de Prince d'honneur.

Geſte lettre contenta merveilleuſement le Roy; mais le Conneſtable ſe deſpita fort de la créance de Glaris; car c'eſtoit à luy qu'elle s'adreſſoit. « Eh bien, luy diſt le Roy, avez-» vous faict de grands trophées de ceſte priſe » de Mets; mais vous voyez en quelle in-» dignité nous en ſommes envers ce Prince, » & le meſcontentement qu'il en a, qui eſtoit » noſtre eſtoille, à la lueur de laquelle nous » marchions. Vous ne m'avez jamais voulu » croire; encore ſi vous euſſiez laiſſé ung » Gentilhomme de la ville pour gouverner, » ſuivant l'advis de M. de Vieilleville, qui » reffuſa l'eſtat, prevoyant ce qui en eſt » advenu, nous euſſions executé une partie » de l'entrepriſe, & n'euſſions pas jetté le » manche après la coignée. Or c'en eſt faict; » il n'y fault plus penſer; mais ſeulement » deliberer de noſtre retour en France, avec » noſtre courte honte. » Le Conneſtable, qui cognoiſſoit ſa faulte, demeura comme interdict, n'ayant que repliquer là-deſſus, & ſe retira, bien faſché, de la préſence de ſon Maiſtre.

Voilà comme, pour s'arreſter en ſon oppi-

nion, & desdaigner ou mesprisser toutes les aultres, ce brave & superbe voyaige, ensemencé de tant de Princes, Seigneurs & grands Capitaines, qui devoient porter une armée entiere; & de ceste *groisse* (a), enfanter à la Couronne de France une centaine de bonnes villes pour le moins, avorta de neuf mois; encore à male peine en portast-il trois bien complets; car nous commenceasmes à camper le sixiesme Mars, & tournasmes la teste de l'armée devers France (b), le 23 du mois de May.

CHAPITRE XXIV.

Retour de l'armée du Roi en France.

DONCQUES, fust advisé de *partir* (c) l'armée en quatre. Le Roy, le Duc de Vendosme, le Conneſtable, & le Duc d'Aumalle en prindrent chascun leur part (d), qu'ils devoient mener par divers chemins: mais celluy du Duc d'Aumalle fut le pire des quatre,

(a) Grosseſſe.

(b) Selon l'Itinéraire des Rois de France, Henri II étoit à Châlons le 7 Juin.

(c) Partager.

(d) Rabutin prétend que l'armée ne marcha qu'en trois diviſions, la première commandée par le Roi,

eſtant pays eſtroict, monteux, ſterile ; & fort mal peuplé de villaiges ; & pour ce que c'eſtoit ung jeune Prince, non encore gueres experimenté, le Roy commanda à M. de Vieilleville de l'aſſiſter, avec la compaignie de M. le Mareſchal de St. André, oultre ſon quart d'armée, qui eſtoit compoſé de dix aultres compaignies de Gendarmes, de quatre mille chevaux ligiers, deſquels il fut créé ſur le champ Colonel, & diſtraicts de l'obeïſſance du Duc de Nemours, qui en eſtoit Général, de vingt Enſeignes Françoiſes nouvelles bandes, de dix vieilles, un regiment de Lanſquenets, cinq cents harquebuziers à cheval. Et M. de Vieilleville y fit venir M. d'Eſpinay, avec les cinq cents Gentilshommes volontaires, deſquels le Roy luy avoit donné la charge. Le département de l'armée ainſy faict, & comme l'on faiſoit les appreſts pour deſloger le lendemain au plus matin, & prendre chacun ſa routte, ceux de Spire envoyerent quarante mille pains, & cinquante pippes de vin au Roy ; & avoient chargé ceux qui conduiſoient ce raffraichiſſement, de s'addreſ-

ayant ſous lui le Connétable, la ſeconde par le Duc de Vendôme, la troiſième par le Duc d'Aumale. Sur le ſurplus il s'accorde avec les Mémoires de Vieilleville.

ſer à M. de Vieilleville, pour en faire le preſent, qui amenerent le tout en ſon quartier ; & avoient, quant & quant, avec le charroy, particulierement pour luy, de la part deſdits de Spire, beaucoup de ſingularitez ; ſçavoir, quatre pippes de vin, une douzaine de ſaulmons du Rhin, & en paſte à leur mode, tous entiers ; cinq cens d'avoyne, deux charniers, l'un plain de venaiſon de cerf, l'aultre de ſanglier, & une cacque de ſaulmon ſallé.

Ces Depputez arrivez devers M. de Vieilleville, il les preſenta à Sa Majeſté à laquelle il teſtiffia leur preſent eſtre en ſon quartier. Reſtoit d'envoyer les Commiſſaires des vivres pour s'en ſaezir, & en tenir compte. Cependant Sa Majeſté remercia fort humainement par lettres, les Seigneurs de la Chambre Imperiale de Spire, de ceſte très-grande & très-liberale courtoyſie, comme faicte fort à propos, & en l'urgente neceſſité, & remunera en grand Roy ceux qui en avoient eſté les conducteurs, qui s'en retournerent très-contants à Spire, & dès le meſme ſoir ; car il n'y a pas plus de deux heures de chemin de Wyſſembourg juſques-là, & belle plaine.

M. de Lezigny, accompaigné de ſa ſqua-

drille de Commiſſaires & Clercs de vivres, avec fort charroy, vint au quartier de M. de Vieilleville, pour prendre le preſent de Spire, mais ſe doubtant que le commandement de M. le Conneſtable ſeroit ſans miſericorde, & qu'ils avoient charge d'enlever le tout, en avoit desja faict partir toute nuict, juſtement la moitié, monſtrant aux deſſuſdicts l'autre. Leſquels indignez de ce retranchement, dirent qu'ils s'en plaindroient au Roy & à M. le Conneſtable, & qu'il n'eſtoit pas raiſonnable que le ſerviteur taillaſt à ſon Maiſtre les morceaux; & tout à plain d'aultre langaige inutile, qui ne paſſoit pas oultre toutesfois, car ils cognoiſſoient l'humeur de l'homme. A quoy il reſpondit, qu'ils le prinſſent s'ils vouloient; car s'ils partoient de-là ſans l'enlever, ils ne les y trouveroient plus dedans une heure: & leur monſtra une carte de la coſmographie du (a) *traiſt* du Rhin, par laquelle il leur fiſt veoir, que au chemin qu'ils alloient prendre, qui eſtoit de trente lieues, il n'y avoit que vingt & deux villaiges; & s'il faiſoit ſon debvoir, il ſe ſaeziroit de tout le preſent, veu que tous les autres quarts de l'armée n'ont, par leurs chemins, que belles plaines, ung milliaſſe de villaiges & grand nombre de bonnes

(a) Du cours.

villes ; & que, à cauſe des deſtroicts & paſſaiges mal acceſſibles du ſien, il avoit refuſé de l'artillerie, contraincts de changer tous leurs charroys en mulets & ſommiers.

Ces Commiſſaires ne furent pas oppiniaſtres, & enleverent incontinant ceſte moitié. Mais ils n'oublierent pas à faire leur plainte ; ſur laquelle M. le Conneſtable ſe courroucea aſprement devant le Roy, taſchant de rendre odieuſe ceſte hardieſſe, & le faire entrer en colere ; juſques à dire, qu'il falloit envoyer toute l'armée, pour la recouſſe de ceſte moitié ; car elle y avoit generalement intereſt. Sa Majeſté voyant la choſe preparée à une mutinerie, veult entendre que c'eſt ; & envoye querir M. de Vieilleville, qui n'avoit pas attendu ce meſſaige ; car il eſtoit aux trouſſes des Commiſſaires, & ſe preſenta, peu s'en fallut, auſſi-toſt, fort bien accompaigné, diſant : « Qu'il plaiſe à Voſtre Majeſté, Sire, » commander à M. le Conneſtable de pren» dre le chemin que vous avez ordonné à » M. d'Aumalle, nous ſerons très-contants » de luy quicter tout ce que nous avons pris, » & de nous acheminer par le ſien : que ſi » vous ſçaviez les neceſſitez, incommoditez, » famines & meſaiſes qui nous conviendra » paſſir par ce chemin-là, tant s'en fault que

» vous nous vouluſſiez oſter ce que nous » avons, que vous nous devriez honorer de » tout le preſent de Spire; & avoir regret » d'avoir ſi mal partaigé ce jeune Prince ; » car je ne penſe pas que la moitié de nos » trouppes en puiſſent revenir. Et qu'ainſi » ſoit, Sire, il plaira à Voſtre Majeſté veoir » & bien conſiderer ceſte carte de la coſ- » mographie du traiſt du Rhin ; en combien » de perils & dangiers nous allons engoulfer, » par ung chemin eſtroict de trente lieues » de long, où il n'y a une ſeule ville, & » pour le plus, trente & deux villaiges. » Le Roy, encore qu'il fut bien tard, print la peine de bien reviſer ceſte carte, & trouva le dire de M. de Vieilleville ſi veritable, que s'il euſt peu revocquer l'ordonnance des chemins, il l'euſt faict très-volontiers : mais voyant la rudeſſe & ſterilité de ce pays-là, declaira en l'inſtant la priſe des vivres, que avoit faicte M. de Vieilleville, fort bonne, & la luy adjugea ; deffendant à M. le Conneſtable, pour éviter quelque trouble ou ſedition en ſon armée, d'en plus parler : car tel eſtoit ſon plaiſir. De quoy il cuyda crever de raige & de deſpit ; car il penſoit bien, par ſon credit, que Sa Majeſté commanderoit que le tout fuſt ramené, qui eſtoit desjà

au premier logis que l'on devoit faire le lendemain, très-malaiſé à forcer, ſi on l'euſt entrepris; car M. de Vieilleville, premier que de venir parler au Roy, avoit faict partir tous les harquebuziers à cheval & deux mille à pied pour garder le paſſaige.

Mais Sa Majeſté ne ſe pouvoit garder de hault louer M. de Vieilleville, diſant qu'il luy apprenoit ſa leçon, & que, à la verité, ung Chef d'armée ne doit jamais marcher ſans une carte, non plus qu'un bon pilote, ou patron de galere, ſans ſa *calamite* (a), pour cognoiſtre la portée des pays où il marche, la diſtance des lieux, les difficultez des montaignes & rivieres, & que de ſa vie il n'y fera faulte : luy donnant ce los & honneur, d'en avoir le premier apporté l'invention en France.

CHAPITRE XXV.

L'armée ſe retire partagée en quatre corps. Celui que le Duc d'Aumalle commandoit, ſouffre de grandes incommodités dans ſa marche. L'armée réunie aſſiege Rodemach.

DONCQUES le lendemain, qui fut le 25e, de May 1552, l'armée ainſy departie com-

(a) C'eſt-à-dire, *ſa bouſſole. Calamite*, en vieux langage, ſignifie *aiman*, ou *pierre d'aiman.*

mencea à marcher par les chemins ordonnez. Le Roy s'en alla devers la Duché des Deux-Ponts. M. le Conneſtable le ſuyvoit d'une journée. M. de Vendoſme retourna ſur ſes voyes; c'eſt-à-dire, reprint le chemin que l'armée avoit tenu de Metz à Wyſſembourg. Et M. d'Aumalle enfourna ce deſtroict qui repreſentoit le chemin de Chamberry au Montcenys, horſmis que les torrens n'eſtoient pas ſi impetueux & ravyſſants, ny les precipices ſi eſpouvantables. Toutesfois, en pluſieurs endroicts, il falloit que les gaſtadours & pionniers eſlargiſſent les chemins pour les mulets & reſte du bagaige. En quoy nous paſſiſmes beaucoup (a), & campions le long des couſteaux & collines; car il ſe trouvoit bien peu de plaines, encore gueres ſpacieuſes; poinct de villaiges, ny ung ſeul païſan qui nous apportaſt aulcun raffraichiſſement. Ce que voyant M. de Vieilleville, envoya le Mareſchal-des-logis de la compaignie, nommé Moyſandiere, avec ſix hommes d'armes & dix archers, traverſer la montaigne & reconnoiſtre ce qui eſtoit au-de-là, & dire, s'ils trouvoient des peuples, qu'ils apportaſſent leurs denrées, & les aſſeuraſſent

(a) Les difficultés de cette marche ſont également atteſtées par Rabutin.

qu'ils

qu'ils ſeroient bien payez à leur mot. Ce qu'ils firent; & à leur retour au quatrieſme logis, car il y avoit troys lieues de traverſe par pays tousjours monteux juſques à trouver la plaine, ils amenerent avec eux ſoixante payſants chargez de toutes ſortes de commoditez, dequoy ils furent bien payez, & reconduicts en toute ſeureté; qui abbreverent toute ceſte plaine de noſtre courtoiſie, que à meſure que nous marchions, nous trouvions tousjours des payſants avecques vivres, meſme des femmes chargés de fourmages, de jonchées (a), dequoy elles remportoient bien de l'argent, & s'en retournoient tous fort contants : qui nous fuſt un grand ſoulaigement. Auſſi, ſans ce bon ordre & police, qui n'eſtoit à ſon de tambour & de trompette, que ſur la vye à qui raviroit ſeulement une prune, nous eſtions ruynez; & le faiſoit M. de Vieilleville ſi rigoureuſement obſerver, ſoubs l'authorité de M. d'Aumalle, qu'il n'euſt pas pardonné à ſon propre frere. Mais le vin du preſent de Spire nous eſtoit fort *eſcharſement* (a) diſtribué par les compaignies, comme ſi nous euſſions eſté aſſiegez; encore,

(a) C'eſt le *Giuncata* des Italiens, eſpèce de fromage de lait fraichement caillé & égoutté.

(b) Petitement.

ceſte providence de M. de Vieilleville de departir, d'une telle ruze, voire hardieſſe avec le Roy, ce preſent, nous foulagea grandement. Toutesfois on ne peuſt tant faire, qu'il n'en tombaſt beaucoup de malades, à cauſe que tout le monde eſtoit logé à l'eſtoille, & campoit à la haye, à faulte de trouver villaiges. Nous trouvions bien quelques chaſteaux, ſans aucune maiſon au pied, mais ſi hault encruchez, qu'il n'en falloit eſperer aucune commodité; auſſi que nous n'avions poinct d'artillerie. Nous marchaſmes ainſy douze jours en extreſmes neceſſitez durant leſquels il n'y euſt que les grands & aiſez qui coucherent en licts qu'ils faiſoient porter; le reſte de toute l'armée ne ſe deſpouilla jamais.

Au quatorzieſme jour, nous viſmes la plaine, qui nous donna une telle rejouiſſance, qu'il ne nous ſouvenoit plus des peines & neceſſitez; mais elle eſtoit toute couverte, à perte de veue, de ſappins ſi haults & droicts, que la Savoye ny toutes les Alpes n'en portoient poinct de pareils; parmy leſquels il ſe trouvoit, quaſi de lieue en lieue ſur noſtre chemin, de bons & gros villaiges que M. de Vieilleville conſerva comme ſon propre heritage; & fiſmes deux journées de camp

à traverſer ceſte trés-agréable & nompareille foreſt ; & payoit-on ſi bien par-tout où l'on paſſoit, que les habitants d'une forte, plaiſante & belle ville, mais très-ancienne, nommée *Kaiſer-Lutern*, qui ſignifie en Françoys, *Clair-Empereur*, vindrent au-devant de M. d'Aumalle ; & luy en apporterent les clefs, avec offre de ſervice, & preſents de beaucoup de vivres. Mais M. de Vieilleville ne luy conſeilla pas d'y laiſſer entrer une ſeule compaignie, ny de cheval ny de pied, mais ſa perſonne ſeulement, & les Seigneurs qui l'accompagnoient ; & que l'armée camperoit autour de la ville, ſans rien briſer, ny faire aulcun degaſt, non plus que à Wyſſembourg : & prindrent tous nos malades, qui eſtoient environ deux cents, avec promeſſe de les bien traicter pour leur argent, & leur donner bonnes & ſeures guydes pour s'en revenir à Mets. Ce qu'ils promirent, en conſideration & recognoiſſance que le Roy & ſon armée eſtoit cauſe, que leur Prince, Seigneur & Maiſtre, le Comte Palatin ; Eſlecteur du St. Empire, par cy-devant priſonnier de l'Empereur, eſtoit en liberté, & qu'ils en avoient eu depuis trois jours certaines nouvelles. Dequoy M. d'Aumalle les aſſeura davantaige, leur monſtrant le double de la

lettre que le Duc Maurice avoit eſcrite au Roy, de laquelle Sa Majeſté avoit faict faire pluſieurs doubles, pour en departir à tous les Princes & Seigneurs de ſon armée : de quoy les deſſuſdits habitants firent une telle & ſi grande allaigreſſe, qu'ils menerent, par tous les quartiers de noſtre camp, environ vingt pippes de vin, où il ſe fiſt une chere merveilleuſe ; en quoy le regiment des Lanſquenets ne fuſt pas oublié ; car il avoit trois Capitaines & ſoixante ſoldats natifs de là-dedans : & après nous eſtre raffraiſchis deux bonnes journées avec ſi bons amys, nous priſmes la route de Metz, ſans avoir crainte pour l'advenir, de tomber en aulcunne neceſſité.

Enfin nous rejoigniſmes l'armée, qui s'eſtoit desjà ralliée à Rodemach, que l'on commençoit à battre ; dequoy il n'eſtoit beſoing, car il ſe fuſt bien rendu à la ſimple ſommation d'ung laquais, d'aultant qu'il n'y avoit que des payſants & des femmes dedans, qui eſtoient ſi eſperdus, de ce que le Capitaine de la place & ſes ſoldats les avoient abandonnez, & ſi ignorants de traicts, uſances, loix, pratiques, & factions de la guerre, que pas ung ſeul n'euſt l'eſprit ny hardieſſe de ſe preſenter avec ſignal ſur la muraille, pour

parlementer, ny dire qu'ils ſe vouloient rendre ; mais ſe miſrent tous à genoulx, à l'entrée de la porte, qu'ils ouvrirent, criant *miſericorde*, où les ſoldats exercerent beaucoup de cruautez ; & ne peuſt-on y arriver ſi à temps, qu'il n'en fuſt tué la pluſpart, & beaucoup de femmes & filles forcées. Le Roy yint luy-meſme, l'eſpée au poing, qui ſauva le reſte & commanda lever une banderolle blanche, ſous laquelle ces peuples & les femmes, au nombre deſquelles y avoit trente ou quarante Damoyſelles, furent rangées, avec deffences ſur peine de la hart, d'y toucher, non pas meſme de les approcher.

M. de Vieilleville, qui avoit laiſſé M. d'Aumalle malade au quartier, & venant trouver le Roy, rencontra environ vingt & cinq ſoldats qui ſe retiroient du camp, & emmenoient chacun ſa femme, où eſtoient unze Damoyſelles, avecques un grand & riche butin, les chargea luy ſeptieſme de telle furie, qu'il les deffit, & ramena *ce famail* (a) ſoubs la banderolle blanche, pour les conſerver avec les aultres, abbandonnant le butin aux ſiens. Et ce qui ne fuſt tué ſur le champ, paſſa par la corde : car ils ne

(a.) Cette troupe de femmes.

peurent eſchapper devant chevaux de ſervice, qui courent mieux que bidets, & eſtoient la pluſpart à pied, & combattus en une plaine. Le Roy luy en ſceuſt un grandiſſime gré : auſſi qu'il fuſt adverty que c'eſtoient Lorrains que l'on avoit enrollez aux bandes Françoyſes pour faire le voyage, qui ſe vouloient retirer, quittants le ſervice, avec ceſte derniere main, & ſe trouvants quaſi rendus en leurs maiſons.

CHAPITRE XXVI.

La Reine de Hongrie, ſœur de l'Empereur, entre en Champagne avec une armée. On délibere ſi l'on attaquera cette Princeſſe. Avis du Connétable & de M. de Vieilleville.

Après la priſe de Rodemach, il fuſt adviſé d'y laiſſer garniſon pour quelque temps, & de le fortifier, affin de ſuyvre la Reyne de Hongrie, ſœur de l'Empereur, laquelle, avec une armée aſſez forte (13), eſtoit entrée ſur les frontieres de Champaigne & Lorraine, pris la ville de Stenay, & bruſlant par tout où elle paſſoit, en intention de faire retirer le Roy de l'entrepriſe d'Allemaigne, & deſgaiger ſon frere d'un ſi grand & puiſſant ennemy, qui eſtoit à la vérité

ung ſtratageſme de guerre de très-ſubtile invention, mais exécuté trop tard; car l'Empereur avoit desja rendu les abbois, & faict toutes ſubmiſſions propoſées par le Duc Maurice, qui encores entrepriſt nonobſtant la retraicte de noſtre armée, de l'aſſieger (14) à Inſpruck.

Ceſte Princeſſe avoit avecques elle de grands Seigneus, comme le Comte de Mansfiet (a), Gouverneur de la Duché de Luxembourg, les Comtes de Challain (b), de Maiſgue, & de la Chau; & oultre ce, ung très-experimenté Capitaine, nommé Martin Vanroux (c), Mareſchal de Cleves, & pluſieurs aultres vaillants Capitainnes, qui l'avoient animée à mettre ſus cette armée, compoſée de quinze mille hommes de pied, de tout ce qu'ils avoient peû ramaſſer de Flandres, Claives, Gueldres, Haynault & autres Vallons, de deux mille Heſpaignols, de quatre mille chevaulx des ordonnances de Bourgoigne, & de deux mille autres chevaux de nobleſſe.

Une telle armée meritoit bien qu'on

(a) Le Comte de Mansfeld.

(b) Ne faut-il point lire Lalain?

(c) Martin Van-Roſſen, Maréchal de Cleves, que Rabutin & la Popeliniere appellent le Baſtard.

y euſt eſgard ; car encores que une femme en fuſt le chef, ſi n'eſtoit-elle commandée ny conduicte que par les advis & ordonnance des Seigneurs cy-deſſus, grands guerriers, & qui avoient faict pluſieurs foys preuve de leurs experiances & valeurs, à nos deſpens ; & principalement ce Martin Vanroux, qui avoit par cy-devant repris en moins de (a) ....., ſur le feu Duc d'Orleans, frere du Roy, la Duché de Luxembourg, qu'il n'avoit peû conquerir qu'en quatre moys ; & de les ſuyvre à la debandade, ſeroit ſe mettre au hazard de recevoir, oultre la honte, ung irreparable dommaige : qui fuſt cauſe que Sa Majeſté, pour ne rien entreprendre legerement, voulut meſtre ceſte affaire en meure deliberation du Conſeil ; qui, pour ceſt effect, fut aſſemblé le 28 de May, eſtant encores à Rodemach, aſſez près de Théonville (b), place que l'on ne vouloit pas atta-

(a) Il y a ici une lacune dans le manuſcrit.

La ville de Luxembourg fut reprise par les Impériaux en 1544. (Voyez les Mémoires de du Bellay, T. XXI de la Collection, p. 154. Selon ces Mémoires, le Comte de Fuſtemberg commandoit l'armée Impériale ; & il n'y eſt point queſtion de Van-Roſſen, qui cependant combattoit alors pour l'Empereur.)

(b) Thionville.

quer. En ce temps-là on la tenoit pour imprenable.

M. le Conneſtable, qui ne doubtoit poinct que l'on ne ſuyviſt ſon advis, d'aller après la Reyne de Hongrie, parle le premier en ce Conſeil, ſelon ſa couſtume, diſant au Roy & à l'aſſiſtance, que l'on perdoit temps, & demandoit ce que l'on vouloit faire de ceſte armée, puiſque l'on ne vouloit attaquer Théonville; & que la Reyne d'Hongrie *à beau faire* (a) ce qu'il luy plaiſt, puiſqu'on luy en donne le loiſir; mais qu'il s'aſſeure bien qu'elle ſe retirera *belle erre* (b) de dedans Bruxelles, incontinant qu'elle ſe verra ſuyvie, & que ce retardement eſt de trop grande conſequence. Tous les Princes & Seigneurs, Gouverneurs de Provinces s'accorderent bien-toſt à cela, & luy, desja comme de cauſe gaignée, ſe vouloit lever & rompre l'aſſemblée : mais le Roy commanda le ſilence, & à tous de demeurer, voulant entendre l'oppinion d'ung chacun, & qu'ils n'eſtoyent aſſis là, ny appellez pour néant.

Lors M. de Vieilleville, auquel ils eſchéoit de parler, va dire ainſy : » Pluſtoſt,

(a) Eſt en état de faire.

(b) Bien vîte.

» Sire, que de laiſſer voſtre armée inutile, » il ſeroit plus que neceſſaire de ſuyvre » l'advis de Meſſieurs les Princes, & d'aller » après ceſte Reyne, que l'on ne trouvera » pas ſi eſpouvantée comme l'on penſe; car » elle a de fort aſſeurez Capitaines avecques » elle, que Voſtre Majeſté cognoiſt tous; » mais ſi vous acqueeſcez à ce conſeil, Voſtre » Majeſté ſe va precipiter en deux fort per- » nicieux inconvénients. Le premier, qui re- » garde la pitié de vos ſubjects de Cham- » paigne & de Picardie; car puiſque vous » eſtes bien adverty, que par-tout où elle » paſſe, le feu y a eſté mis, les poures » gens, qui après ſon paſſaige ſe ſeront re- » tirez en leurs maiſons à demy-bruſlées, » & raccommodées de ce qu'ils avoient peû » ſaulver, avecques leurs femmes & enfants, » ſeront de rechef tourmentez & parachevés » en ruyne par voſtre armée; deſorte qu'il » n'y aura eſpece de malediction que ce » peuple, qui eſt *voſtre* (a), ne vous donne, » ſe voyant ainſy affligé, ſur affliction, & » par ſon Roy, qui les doit ſoubſlever de » leur miſere. Telle eſt leur eſpérance, veû » les tailles & ſuſcides qu'ils vous payent » ordinairement.

(a) Qui vous appartient.

» Quant à l'aultre, Sire, qui concerne
» voſtre armée, penſe Voſtre Majeſté qu'elle
» ne mauldiſſe pas ſemblablement tous ceux
» qui l'auront conduicte en ces villaiges
» bruſlez, chercher toute incommodité &
» la famine, car elle n'eſt pas de malheur
» aſſez haraſſée : mais je dis bien davantaige,
» qu'elle eſt diminuée du tiers, d'aultant que
» tous ces volontaires, incontinant qu'ils
» ont trouvé le chemin de France ouvert,
» ſe ſont quaſi tous eſcoulez, & pluſieurs
» aultres qui ſont ſur voſtre eſtat, & beau-
» coup de Capitainnes, ſoubs faincte de ma-
» ladie ; & ſi vous aſſeureray, que des cinq
» cents Gentilshommes dont vous avez ho-
» noré mon fils d'Eſpinay, il n'en eſt pas
» demeuré plus de trois cents : ils eſtoyent
» venus ſans *convy* (a), auſſi ſe ſont-ils re-
» tirez ſans dire adieu, ny vous remercier.
» Et d'aultre part, vous euſtes hier nouvelles
» que les trois cents malades que vous aviez
» laiſſez en la ville des Deux-Ponts, ſont
» tous morts ; parmy leſquels il y avoit beau-
» coup de Nobleſſe, & vingt & deux ſignalez
» Capitainnes, qui eſt une trop importante
» perte ; & des deux cents que nous avions
» laiſſez à Kaiſer-Lutern, il n'en eſt revenu

(a) Sans être convié.

» à ce matin que trente & trois : & tant
» d'aultres morts par-cy par-là ; car nous n'a-
» vons jamais faict logis qu'il n'en ſoit de-
» meuré plus de ſix, ſans compter le nombre
» infini de chevaulx que nous y avons perdus.
» Par ainſy, il n'y a aulcune apparence que
» une armée, ainſy desbiffée, doive entre-
» prendre de courre après une aultre, fraiſche,
» gaillarde, repoſée, & où il y a bien des
» hommes, qui eſt ſouſtenue, nourrie &
» raffraichie de toutes les commoditez que
» l'on ſçauroit deſirer des Païs-Bas, &
» comme eſtant ſur ſon fumier. Mais affin
» que la voſtre, Sire, ne demeure inutile,
» il me ſemble, ſaulf meilleur advis, puiſque
» nous ſommes portez en la Duché de Lu-
» xembourg, que nous la devons tout pre-
» ſentement enfoncer, & aller de ce pas aſſieger
» Danvilliers. Je tiens les chefs de l'armée
» ennemye, ſi vaillants & couraigeux, qu'ils
» entreprendront de nous faire lever le ſiege.
» Dieu veuille qu'ils y viennent, & nous
» trouvent ſeulement repoſez de troys jours !
» Aultrefoys, le feu Roy, voſtre Seigneur
» & pere, a bien dreſſé une armée exprès
» pour venir conqueſter ceſte Duché, que
» vous pretendez voſtre vray & naturel he-
» ritaige ; & maintenant que nous ſommes

» dedans par cas fortuit, il vous tourneroyt » à grand reproche d'en ſortir ſans tenter la » fortune ; & m'aſſeure que nous l'emporte- » rons ; car l'ennemy ne s'en doubte pas. » C'eſt, Sire, ce que je vous doy remonſ- » trer, en ſaine conſcience de très-humble » & très-fidele ſerviteur de Votre Majeſté ».

Ainſy que M. de Chaſtillon (a), Colonel des bandes Françoiſes & nepveu de M. le Conneſtable, ſe vouloit deſcouvrir pour en dire ſon advis, car c'eſtoit ſon ranc, le Roy luy impoſa ſilence, diſant qu'il n'en vouloit pas ouyr davantaige, & qu'il s'arreſtoit à ceſte oppinion, ſe reſolvant de la ſuivre, comme bien recherchée ſur les choſes paſſées & preſentes ; & qu'il ne ſe pouvoit dire mieux ny rien au contraire. A ceſte cauſe, commanda audict Colonel d'advertir les Capitainnes ſous ſa charge, de ſe tenir preſts pour marcher le lendemain ; & qu'il vouloit accelerer ce ſiege, premier que l'ennemy fuſt adverty ; & fiſt pareil commandement à tous les Capitainnes de Genſdarmes, là preſents, & aux Colonels de la Cavallerie ligiere, Ducs de Nemours & d'Aumalle. Et puis ſe leva, laiſſant bien fachées quinze ou

(a) Celui que depuis on appella l'Amiral de Coligny.

vingt perſonnes d'honneur, qui avoient encores à dire; mais ſur-tout M. le Conneſtable, qui ſe voyoit ainſi renverſer. Et au ſortir de la tente où s'eſtoit tenu le Conſeil, M. de Vendoſme (a) vint acoſter M. de Vieilleville, auquel il dict tout bas, en riant, telles parolles: *Eſcoute, hau, eſprit de contradiction, & qui tousjours* en gaignes (b), *je te prie, de parent & d'amy, viens-t'en ſoupper avecques moy, car j'ai quelque choſe à te dire.* Ce qu'il luy accorda; & pria M. le Comte (c) de Sault, ung jeune Seigneur de Provence, qu'il aymoit, d'aller tenir ſa table, qui eſtoit d'ordinaire de quatre bons plats.

CHAPITRE XXVII.

Le Roi aſſiege Damvilliers & le prend: Siege d'Yvoy.

DONCQUES le Roy partit le lendemain, qui eſtoit le premier de Juin audict an 1552, pour ſon voyage de Danvilliers; (15) & envoya M. le Cardinal de Lorraine, ſous pre-

(a) Antoine de Bourbon, depuis Roi de Navarre, & père de Henri IV.

(b) L'emporte.

(c) Montlaur, Comte de Sault. On reviendra ſur ſon article dans les Mémoires de Caſtelnau.

texte de prendre poſſeſſion de ſon Eveſché de Verdun, avec groſſes troupes, prevenir l'ennemy & s'en ſaezir : car s'il s'en fuſt adviſé le premier, toute ceſte entrepriſe revenoit à néant, n'eſtant la diſtance que de quatre lieues de l'une & l'autre ville, & ceſte-ci, grande, riche & opulante, d'où noſtre armée tira infinies commoditez pour le ſiege. Lequel Sa Majeſté planta le cinquieſme jour dudict mois, après ſon partement d'entre Rodemach & le mont St. Jehan ; en quoi la diligence fuſt ſi grande, & la batterie ſi furieuſe, de trente canons, que ceux de dedans voulurent entrer en capitulation : mais ils n'y furent receus ; & leur fuſt repondu, que s'ils ne ſe rendoient promptement à la volonté du Roy, ils eſtoient pour jamais exterminez & perdus : à quoy ils obeyrent ; au grand regret des ſoldats, qui s'attendoient bien d'avoir ceſte curée, leſquels desja ſe coupoient les chauſſes aux genoux, pour traverſer jambes nues, allant à l'aſſault, l'eau qui eſtoit dedans les foſſez, à l'imitation des grands qui avoient couché aux tranchées, parce qu'ils l'avoient veu faire à M. de Vieilleville : car en ce temps-là, toutes qualitez de gens, j'entends de gentilshommes, de gens de guerre, & des

honnestes hommes, & d'estat des villes, portoient les chausses entieres, le hault tenant au bas; & ne parloit-on lors des gregues ny de provensalles, qui ne sont venus en usaige que depuis que les bas de soye, raz de Millan & d'estame, ont eu le cours & la vogue en ce royaume.

De pareille diligence & furie fut assiegé Yvoy, ville encores plus forte, & où il y avoit beaucoup de cavallerie des ordonnances de Bourgoigne (a), qui se peult comparer en valeur à nostre gendarmerie : aussi n'est-ce qu'une mesme nation; mais la diversité des Princes, provenant des anciens appanaiges des fils de France, nous a ainsi divisez & rendus ennemis : car de tout tems immémorial les vieux Ducs de Bourgoigne, & les Comtes de Flandres, estoient François, parants & serviteurs de la couronne, & qualifiez de ce beau tiltre de Pair de France.

Or, la sentinelle du clocher descouvrit de loing une grosse trouppe de cavallerie françoise, qui venoit avec les Mareschaux de camp recognoistre les quartiers pour l'armée, & faire l'assiete du camp : de quoy il advertit leur gendarmerie, qui ne faillit pas

(a) De la Franche-Comté.

de sortir

de sortir au son de la sourdine (a), jusques au nombre de trois cents, *armez à cru* (b); car ils ne portoient avec leurs harnois que des bas de saye; & les nostres les sayes tous entiers, mais sans manches; & attendirent en un vallon fort large & spacieux ceste trouppe d'environ quatre cents cinquante chevaux ligiers que conduisoit M. le duc de Nemours, à bien demie lieue de leur ville, & les chargerent de telle furie qu'ils les rompirent, & furent en danger d'estre tous tués ou pris. Toutesfois la generosité de ce jeune Prince soustenoit le combat jusques à ce que son cheval luy faillit & les siens semblablement, pour n'avoir point la honte ny le reproche de l'avoir laissé perdre. Mais le tout eust esté envain, si non que (c) de bonne fortune M. de Vieilleville arrive-là, qui alloit executer une aultre entreprise avec six-vingt bons chevaux & bien

(a) La Sourdine est faite d'un morceau de bois qu'on pousse dans le pavillon de la trompette, pour en affoiblir le son. On se sert de la sourdine à la guerre, lorsqu'on veut déloger sans que l'ennemi entende le son de la trompette.

(b) Armés de boucliers.

(c) Il n'est pas question de cette anecdote dans les Mémoires de Rabutin.

qui maintenoient, que ſi ceſte garde appartenoit aux gens de cheval, elle devoit eſtre reſervée à M. de Vieilleville, pour inſtaller le ſieur d'Eſpinay ſon fils ou aultre qu'il luy plairoit. Car depuis qu'il euſt deffaict la cavallerie qui étoit là-dedans, ils n'avoient faict aucune ſaillie, & perdirent ſi bien courraige, qu'ils ont plus penſé depuis ceſte routte à cappituler & à ſe rendre, que à combattre; & luy en doit eſtre totallement la gloire de la priſe attribuée. Mais c'eſtoient des moindres traicts de M. le Conneſtable, lequel, en toutes ſes conceptions, ne croyoit que ſoy-meſme. Cependant il cuida pour ſa peine de *novalizer* (a) ainſi & pervertir l'ordre ancien des choſes, faire une grandiſſime perte; car voulant ſondict fils empeſcher le ſac de la ville, frappant à tors & à travers ſur les ſoldats, on luy tira une harquebuzade qui donna dedans l'arſon de la ſelle d'armes, que ſi elle euſt eſté plus haulte d'un doigt il en avoit tout droict dedans le ventre; mais le Guydon de ſon pere y fut tué, & le Mareſchal de logis de ſa compaignie; & perdirent tous deux douze ou quinze gentilshommes de leurs compaignies; qui fut cauſe qu'ils ſe retirerent. Car on ſçeit bien quel advantaige

(a) Innover.

les gens de pied en une ville peuvent avoir ſur la cavalerie par les feneſtres, portes & boutiques des maiſons. Mais les ſoldats ravagerent & emporterent ce qu'ils voulurent. De quoy Sa Majeſté reçeuſt ung merveilleux deſplaiſir, & ordonna, pour gouverneur de la ville, le ſieur de Bleneau, auquel furent donnez trois compaignies de gens de pied, dont le Capitainne de la principale, car elle eſtoit des vieilles bandes, ſe nommoit la Molle. On voulut ſe jetter ſur les informations; mais tous les lanſquenets, qui eſtoient quatre regiments, ſe mutinereut ſi aſprement, que ce fuſt aux Prevoſt de l'hoſtel de la Conneſtablie des Mareſchaux & des bandes à ſe retirer, encore y euſt-il trois archers de ſon Prevoſt eſtropiez; car on n'en vouloit qu'à eux, ſçaichants bien que ceſte ordonnance provenoit de luy, qui fut pour ceſte fois fort peu reſpectée: auſſy que le Roy, pour obvier à plus grand inconvenient, non ſans grandes conſiderations, fiſt ceſſer ceſte chicaneſque entrepriſe.

L'ordre qui eſtoit neceſſaire pour la garde de la ville d'Yvoy donné, & le comte de Mansfelt & aultres priſonniers envoyez en toute ſeureté au bois de Vincennes, Sa Majeſté en deſlogea le xxiv de Juin; mais à

cauſe de la feſte, il ne fiſt que une lieue ce jour-là, & demeura à Maladoy, auquel lieu les ſieurs Pierre Strozzy & de Bourdillon, Mareſchaux de camp, la vindrent ſupplier de leur donner encores ung compaignon, d'autant que le troiſieſme, le ſieur de Langey, Meſſire Martin du Bellay (a), eſtoit ſi valetudinaire, qu'il ne pouvoit exercer la charge qui leur revenoit à trop grande fatigue; & quand ores il ſeroit bien ſain, il en eſcherroit bien ung quatrieſme, eſtant l'armée augmentée quaſi de la moitié pour la venue de Monſieur l'Admiral avec les Suyſſes, qui mene une fort belle arriere-garde. Sur quoy pour leur ſatisfaire, Sa Majeſté fiſt venir M. de Vieille-ville auquel elle diſt telles parolles : *vous avez ouy leurs remonſtrances, je n'en ſçaurois choiſir un plus experimenté ny qui l'entende mieux; qui faict que je vous donne ceſte*

(a) C'eſt l'Auteur des Mémoires que nous avons publiés. On doit regretter qu'il ait borné ſon travail au regne de François I. Des Mémoires rédigés de ſa main ſur les premières années du regne de Henri II, n'auroient pu qu'être intéreſſans. Il étoit même dans le cas de les étendre juſqu'au tems où ce Monarque mourut, puiſqu'il ne termina ſa carrière que le 9 Mars 1559. (Voyez la Notice qui précéde ſes Mémoires, T. XVII de la Collection, p. xiv.)

charge de Mareſchal de camp ; elle vous ſera pour préſaige de l'eſtre quelque jour de France ; & ſi je vy encores ſix ans vous en ſſaurez certaines nouvelles. Ce que M. de Vieille-ville, après l'avoir très-dignement remercié, fort volontiers accepta, laiſſant le commandement de la compaignie de M. le Mareſchal de St. André au ſieur de Fervacques qui en eſtoit Enſeigne ; mais au grand regret de tous les compaignons ; car ils perdirent ceſte bonne table : & print avec luy vingt & cinq gentilshommes de ladite compaignie, ſes plus favorits.

Quant à Montmedy, les Capitainnes qui eſtoient dedans, effrayez de la priſe de Danvilliers & Yvoy, qu'ils eſtimoient imprenables, s'offrirent à la capitulation, premier que d'eſtre ſommez : qui leur fuſt imputé à grande laſcheté & couardize, car ils eſtoient environ deux mille hommes de guerre bien armez ; & rendirent la place, leurs vies, armes, & bagues ſauves, avec une ſeule enſeigne arborée, & un tambour battant ; mais ils laiſſerent toute l'artillerie & munitions de guerre.

Ceſte ſotte compoſition rapportée au Roy qui eſtoit alors à Scedan, parce qu'il commençoit à ſe trouver mal, dit, que c'eſtoit

quelque braſſeur de bierre, que la Royne de Hongrie avoit inſtalé en ceſte charge, en ſaveur de ſa nourrice ; & y miſt, Sa Majeſté, pour Gouverneur, le Capitaine Baron.

CHAPITRE XXIX.

Priſe de Lumes.

Il y avoit auprès de Seedan une aultre place aſſez forte, nommée Lumes, de laquelle le ſeigneur s'appelloit Buzancy (16), le plus inſigne voleur de toute la contrée : car ce chaſteau eſtoit ſur les marches de Champaigne, pour aller aux Pays-Bas, & ſur le chemin des marchands fréquentans les foires d'Anvers & de Francfort ; & paix ou guerre, amis & ennemis, il faiſoit ordinairement de grandes priſes & butins. De quoy M. de Nevers avoit infinies plaintes, qui avoit bien juré & proteſté, ſi jamais il le prenoit, de le faire pendre au portal de ſon chaſteau : mais quand il ſçeuſt la priſe de Danvillier & d'Yvoy, il mourut de peur & de deſplaiſir.

Madame la Mareſchal *de la Marche*, fille aiſnée de Madame la ducheſſe de Valentinois, ſçaichant les immenſes richeſſes qui

eſtoient là-dedans, vint ſupplier la Royne qui eſtoit desja arrivée à Scedan, de demander au Roy la confiſcation de ce chaſteau, pour recompenſer ſon mari & leur ſubjects de Scedan, des dommaiges, pertes, courſes & volleries que la garniſon de Lumes faiſoit inceſſamment, & avoit faict depuis dix ans ſans diſcretions de treves ny de paix, ſur leurs terres : qui luy fuſt incontinant accordé. Et ayant retiré le brevet du don, elle-meſme vint ſupplier Sa Majeſté, de vouloir commander à M. de Vieilleville de s'aller preſenter devant le chaſteau avecques quelques trouppes, & de le faire ſommer ; & qu'elle ſçavoit bien que le ſieur de Malberg (a), nepveu du feu ſieur de Buſancy, le rendroit à la premiere ſommation, car tous les ſoldats l'avoient abandonné. Ce que le Roy accorda ; mais ce ne fuſt ſans luy demander pourquoi elle avoit pluſtoſt choiſy Vieilleville que ung aultre Capitainne de l'armée : « Pour ce que, Sire, diſt-elle, » que premierement, je le cognois pour ung » fort adviſé Chevalier, qu'il ſçaura ſi bien » conduire ceſte charge, que Malberg, en- » cores qu'il ſoit fin & ruſé, ne luy fera au-

(a) Rabutin l'appelle *Merenbergue*, & remarque qu'il gardoit le château pour le parti Impérial.

» cuine ſupercherie ; après, c'eſt un très-
» homme de bien, & ne cognois gentil-
» homme ne Capitaine en toute la France,
» plus fidele obſervateur de vos commande-
» mens que luy : oultre cela, il n'eſt nulle-
» ment avaré, & creveroit pluſtoſt que de
» s'enrichir du bien d'aultruy : d'avantaige,
» je ſçai qu'il vouldroit gratifier Madame la
» Ducheſſe ma mere en tout ce qu'il luy
» ſeroit poſſible ; car il me ſouvient bien
» de la peine qu'il print de la mettre d'ac-
» cord avec le Mareſchal de St. André, pour
» l'eſtat de Mareſchal que tient mon mary,
» & de la venue qu'il donna, mais bien
» verte, à M. le Conneſtable, pour ceſt
» effect ; m'aſſeurant au reſte qu'il me ren-
» dra bon compte de toutes les richeſſes qui
» ſont là-dedans, & ne ſe appropriera de
» pas une, que de mon conſentement & à
» mon ſçeu ». Ce que le Roy trouva fort bon ; & l'ayant faict venir, il luy comman-da de prendre quelques trouppes, & de ſe préſenter devant le chaſteau de Lumes.

M. de Vieilleville print deux compaignies de cavallerie ligiere ; & avec ſes vingt & cinq gentilshommes, fiſt ſommer le ſieur de Mal-berg, par ung trompette, de ſe rendre ; que s'il attendoit une volée de canon, qu'il n'eſ-

peraſt aulcune miſericorde ny tout ce qui eſtoit léans, dont il ſçavoit le nombre ; & qu'il n'y avoit que ſes valets avec des femmes : car puiſque les fortes places ſe rendoient ſans ſouffrir qu'on tiraſt ſeulement une canonade, comme Montmedy, il n'eſtoit pas raiſonnable qu'une telle biccoque ſe fiſt trop prier de ſe ſouſmettre à l'obéiſſance & volonté d'un ſi grand Roy.

Le ſieur de Malberg ſe preſenta ſur le rampart, demandant qui eſtoit là-devant ; auquel il fuſt reſpondu, que s'eſtoit M. de Vieilleville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, & l'un des quatre Mareſchaux de camp en ceſte armée royale. De quoy il fut très-aiſe, car il le cognoiſſoit ; & demanda à parler à luy.

M. de Vieilleville luy envoya les ſieurs d'Orvaux & de Montbourchés, pour le faire ſortir & demeurer là pour hoſtaiges, juſques à ſon retour ; mais il les avoit bien enchargez de ſoigneuſement reviſer le dedans de la place, quel nombre de gens il y pouvoit avoir ; & que le ſieur d'Orvaux ſortiſt pour luy en faire fidel rapport.

CHAPITRE XXX.

Butin immenſe trouvé dans la ville de Lumes.

ESTANT Malberg devant luy, il loua Dieu que la reddition de la place ſe devoit faire entre ſes mains, pour l'aſſeurance qu'il avoit que les richeſſes qui eſtoient là-dedans ſeroient conſervées à l'héritiere nommée Madamoiſelle de Bourlemont, ſa couſine germaine; leſquelles richeſſes eſtoient dedans une ſalle, de laquelle il luy monſtra les clefs que M. de Vieilleville print incontinant; & & luy en demanda l'inventaire, affin qu'il ne fuſt rien eſgaré ny ſouſtraict : ce que luy promit Malberg, le ſuppliant qu'il n'y entraſt poinct de gens de pied. Lors M. de Vieilleville luy fiſt veoir les deux cents chevaux ligiers en bataille, & les vingt & cinq hommes d'armes bien armez & montez de meſme, & puis ſon train. Là deſſus Orvaux arrive, qui rapporte qu'il n'y avoit d'hommus en tout comptant, lacquais & valets, qu'environ douze.

Après diſner, luy & Malberg, l'inventaire en main, entrent en la ſalle avec un tiers, en qui M. de Vieilleville ſe fioit comme

en ſoy-meſme ; & furent juſques à ſix heures du ſoir à faire reveue de tous ſes riches meubles, ſuivant les articles, où il ne fuſt trouvé aulcun deffaut juſques aux chemiſes, ny pareillement du coffret où eſtoient les bagues : & puis allerent ſoupper. Mais M. de Vieilleville enferma dedans ce tiers, auquel fuſt donné à ſoupper par une petite feneſtre, avec commandement de n'ouvrir à perſonne ; & s'il entendoit du bruit, & qu'on vouluſt rompre ou porte ou feneſtre, qu'il appellaſt ; car il y avoit en ceſte trouppe de vingt & cinq hommes d'armes, ſept ou huict que Gaſcons, que Lymouſins, ſe diſants parents de M. le Mareſchal de St. André, qui eſtoient d'aſſez maulvaiſe conſcience.

Le lendemain, par ce tiers meſme, il envoya querir Madame la Mareſchale de la Marche ; & luy apporta pour guide ceſt inventaire ; lequel, quand elle euſt veu : *Comment !* diſt-elle, *trouveray-je tout cela en eſtat ? Je vous en puis bien aſſeurer*, reſpondit-il, *Madame, car je y ay couché ceſte nuict, tout ainſi que me voyez*. Alors elle luy donna une petite cheſne qu'elle avoit au col, avec ung ruby qui y pendoit. *Vous ne vous appouvriſſez point, Madame, pour ce preſent, car vous en trouverez pour plus de*

vingt mille escus de pareilles. Et lui presenta l'inventaire du coffret qui estoit à part : mais il la pria de se haster, car M. de Vieilleville l'attendoit à disner.

CHAPITRE XXXI.

La Maréchale de la Marck entre dans Lumes pour se saisir du butin que le Roi lui avoit donné.

ARRIVÉE qu'elle fust, on se mist à table; & après disner, M. de Vieilleville la mene en ceste riche salle; & y entrerent sans Malberg, qui se trouva fort esbahy, avec seulement deux Damoiselles & ce tiers : & les meubles confrontez avec l'inventaire, qui estoit fort aisé; car dès le jour precedent ils avoient mis les meubles à part, selon le cours des articles; M. de Vieilleville luy dist telles parolles :

« Madame, voilà ce que le Roy vous a » donné qui est un très-riche present ; » car je l'estime à plus de soixante mille » escus; mais ayez pitié de ceste pauvre he- » ritiere, & ne doubtez pas que de telle » courtoisie dont vous vous comporterez » en son endroit, Dieu ne permette que » de pareille l'on n'use envers ceux que

» vous

» vous laiſſerez après vous ; & ne ignorez » poinct que nous ne ſommes nez que pour » eſtre uſuſfruictiers de tout ce que nous poſ- » ſedons en ce monde. Quant à ceſte place, » j'emmeneray Malberg avecques moy, pour » le préſenter au Roy, affin qu'il le mette ſur » ſon eſtat ; & feray ſortir tout ce qui eſt » icy de ſa part, & tout preſentement : là » fille eſt à vous, comme ſont trois femmes » qu'elle a ; vous avez amené aſſez de gens » pour garder la place, juſques à ce que le » Roy la face deſmanteler : & adieu, Ma- » dame, je m'en vais penſer du partement » pour aller au camp. Comment, Monſieur » de Vieilleville, diſt-elle ! Je jure au Dieu » vivant qu'il n'en ira pas ainſi ; car je veux » que vous participiez au preſent qu'il a » plu au Roy me faire, & que nous partiſ- » ſions pour le moins des deux parts au » tiers. J'aimerois mieux n'avoir jamais eſté, » diſt-il ; je vous vendrois trop cher mon » ſervice : contez ſeulement que j'ai faict en » toute fidélité ce qu'il a pleu à Sa Majeſté » me commander : & adieu encores une » fois ». Là deſſus il partit ; mais il fiſt ſortir tout le train dudict Malberg, & vint trouver le camp à *Douzay* (a). Mais pour ce

(a) Douzy.

qu'on luy diſt que le Roy eſtoit bien malade, il en partit le lendemain, qui fut le 29 de Juin, & s'en vint à Scedan où il trouva là desjà la Mareſchale de la Marche qui avoit faict une incroyable diligence; car toute nuict, elle avoit faict tranſporter à Scedan tout ce qui eſtoit dedans Lumes, au deſceû de tout le monde; encores qu'il y euſt plus de ſoixante chariots, faiſant dire & ſemer par-tout que c'eſtoient vivres & munitions que l'on menoit au camp de Douzay; mais elle n'avoit pas oublié de hault louër M. de Vieilleville au Roy, & qu'il lui avoit donné une très-grande occaſion de luy demeurer à jamais parfaicte & très-obligée amie.

Elle avoit auſſi preſenté à la Royne Madamoiſelle de Bourlemont (a) qui fuſt miſe

(a) Elle étoit fille de René d'Anglure, Baron de Bourlemont, & d'Antoinette d'Aſpremont : elle eſt nommée dans la liſte que Brantome nous a laiſſée des filles de Reine. On n'y trouve point le nom de Mademoiſelle de Scepeaux; mais Brantôme a eu ſoin de nous avertir lui-même qu'elles n'y ſont pas toutes nommées : « En nommerai-je encore davantage ? *dit-il* : Non, car » ma mémoire n'y ſçauroit fournir; ainſi il y en a tant » d'autres Dames & Filles, que je les prie de m'excuſer » ſi je les fais paſſer au bout de la plume, non que je ne

ſur l'eſtat des filles de la Royne ; & fiſt appeller Madamoiſelle Janne de Scepeaux, ſeconde fille de M. de Vieilleville, qui eſtoit auſſi des filles de la Royne, qu'on appelloit Vieilleville à la Cour ; à laquelle elle fiſt preſent d'un tour de col & de braſſelets de fines perles orientales, d'une piece entiere de velour cramoiſy, & d'une ſainture d'or du poids de dix-vingts eſcus : laquelle eſtoit fort favorite de la Royne, ſa Maiſtreſſe, tant pour le reſpect des ſignalés ſervices de ſon pere, que pour ſon gentil eſprit & ſageſſe, & qui ne cedoit à pas une en beauté, principalement en naifve blancheur, qui eſt le tainct le plus excellent & recommandé en viſage de femme, quelque choſe que puiſſent dire les ſerviteurs des claires brunes ; car bien ſouvent, ſoubs ceſſuy-cy, il ſe couve une reveſche & bizarre humeur, & l'autre porte tousjours teſmoignaige de ſa doulce ſimplicité & pure innocence.

Si Madame la Mareſchale euſt bien ſes eſplingues des eſmoluments de l'armée, ſon mary ne faillit pas d'avoir encores plus ri-

» les vueille fort priſer & eſtimer, mais je n'y ſerois que » reſver & amuſer par trop ». (Voyez les additions de M. Le Laboureur, aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 382.)

chement ſes eſguillettes ; car incontinant que Bouillon fut pris, le Roy luy en fiſt ung preſent, avec la Duché qui valloit de vingt-cinq à trente mille livres de rente ; & en porta toute ſa vie le titre, laiſſant celluy de la Marche, qui luy fuſt ung très-grand advantaige & merveilleux repos ; car il avoit une infinité de querelles & d'alarmes de la garniſon de Bouillon, qui couroit inceſſamment, en temps d'hoſtilité, ſur ſes terres de Scedan, & les ravageoit juſques aux portes & barrieres ; & aultant de procès à ſouſtenir & vuyder en temps de paix, avec les Officiers de la Duché pour les hommaiges, fiefs, denrées de cenſives, & tous les aultres droicts ſeigneuriaux, à cauſe de la voiſinance des terres que chacun pretendoit luy appartenir.

Le Roy commenceant de ſe guerir, partit de Scedan, & arriva en ſon camp le quatrieſme Juillet, où fuſt faict grandiſſime allaigreſſe pour ſa reconvaleſcence ; & dès le douzieſme jour d'après, fuſt adviſé de marcher ſans s'arreſter, ſinon pour combattre les forts que l'on rencontreroit ſur le chemin de Guize, où l'on avoit projecté de conduire l'armée : & n'euſmes pas faulte d'exercice ; car de lieue en lieue il s'en trou-

voit quaſi, & meſme des petites maiſonnettes ſur le hault des cheſnes & ormes bien haults, où il y avoit des Preſtres & quelques païſants qui tiroient harquebuzades & *garrots* (a) d'arbaleſtre ſur noſtre bagaige. Mais depuis qu'on euſt trouvé l'invention de coupper les arbres à belles canonades, ils ſe ſauverent de viſteſſe, & ne trouvaſmes plus de tels empêchements de ſi petite reſiſtance.

CHAPITRE XXXII.

Le Roi s'empare de pluſieurs Forts : Enſuite il licentie ſon armée.

IL y avoit d'autres forts où il fallut mener les mains, faire tranchées, & poincter le canon : comme Symay (b), Trelon & Clajon ; en l'expugnation deſquels nous perdiſmes beaucoup d'hommes : entre aultres, le ſieur Deſtaugues (c) fuſt tué à Trelon : de quoy M. le Conneſtable irrité, car il eſtoit ſon parent, & ung jeune Seigneur de belle eſperance, fiſt razer de fonds en comble le chaſteau, & n'y demeura pierre ſur pierre ;

(a) Traits. (b) Chimay.
(c) Le Vicomte d'Eſtoges de la Maiſon d'Anglure.

qui eſtoit l'un des plus beaux de toute la contrée.

Glajon fuſt ſemblablement (a) bruſlé. Mais s'en retournant, M. de Vieilleville, d'appaiſer une ſédition qui s'eſtoit eſmue entre les Suyſſes de l'arriere-garde & les nouvelles bandes françoiſes de la bataille, pour le pain, il trouva dix ſoldats François qui avoient eſventré quinze ou ſeize corps morts des Bourguignons, & deſvidoient leurs trippes comme les trippieres à la riviere; & ſurmonté de colere, ſe rue deſſus, & les charge du baſton qu'il tenoit, comme portent communément tous Seigneurs qui ont commandement en une armée; & les battit bien, & les fiſt battre & fouller aux chevaux par ceux de ſa ſuicte; & s'en alloit avecques cela; mais par grand malheur l'un d'eux va dire: « Par la mort d...., Monſieur, vous nous » aymez aultant pauvres que riches. On nous » a aſſeurez qu'ils ont avallé leur or & leurs » eſcus: eſtes-vous mary que nous les cher- » chions dedans leur ventre »? A ceſte pa-

(a) Voilà comment on ſe faiſoit la guerre de part & d'autre. Les Impériaux avoient brûlé & ſaccagé une partie de la Picardie & de la Champagne: les François traitèrent de même le Haynaut.

rolle il ſe irrita davantaige, & deſpita tellement, qu'il proteſta devant Dieu qu'il les feroit tous preſentement pandre; & les fiſt arreſter, envoyant en diligence querir le Prevoſt des bandes, leur diſant: « Tigreſque » canaille, quelle opprobre faictes-vous à » nature! quelle abhominable cruauté avez-» vous aujourd'huy exercée au chriſtianiſ-» me! & de quel deshonneur avez-vous » avilly les armes, & foullé aux pieds la » bonne renommée de noſtre nation, qui » eſt eſtimée la plus courtoiſe de l'univers! » Je jure à Dieu que vous en mourrez ». Le Prevoſt demeura trop à venir; qui fut cauſe que paſſants par-là quatre ou cinq coc-quins, qui meſme avoient horreur d'une telle abomination, ils s'offrirent de les pandre, en leur donnant leurs dépouilles; ce qui leur fuſt promptement accordé. Ainſi finirent miſerablement leurs jours ces barbares, ſauvaiges, & déteſtables *trippiens*.

Après la priſe & le ſac de ces trois braves forts, Trelon, Simay & Glajon, le Roy partit de Roquigny, & vint à Montreul-les-Dames: au deſlogé duquel lieu, y ayant ſejourné deux jours, il falloit, pour tirer païs, traverſer une grande foreſt & fort dangereuſe,

pour les ambuſcades des ennemis ; car il eſtoit bien en leur puiſſance de nous faire beaucoup d'*ennuy* (a), & en avoit-on des advertiſſements. M. de Vieilleville, comme Mareſchal de camp, donna ceſt advis, que M. l'Amiral paſſeroit le premier avec toute l'arriere-garde, & que le Roy le ſuivroit : qui fuſt trouvé fort bon, & fuſt ainſy faict. Eſtants à my-chemin de ceſte foreſt, qui duroit deux grandes lieues, nous euſmes une alarme, qui contraignit le Roy de meſtre armet en teſte ; mais ce ne fuſt rien, & la paſſames du tout ſans en avoir d'aultre. L'on croyoit que l'incommodité des pluyes, qui eſtoient grandes & continues, divertit l'ennemy de rien entreprendre dadvantaige, dont bien nous en print ; car s'ils euſſent eu de l'eſprit & du couraige, ils enſſent gaigné pour le moins noſtre artillerie, qui ne pouvoit aller qu'à force de leviers, à cauſe des fondrieres où elle s'enterroit ordinairement ; & y fallut employer les Lanſquenets & les Suyſſes.

Ceſte vilaine foreſt eſchappée, nous arrivaſmes le 26e. jour de Juillet à Eſtrée-au-Pont, où le Roy fuſt contrainct de rompre ſon camp, à cauſe de la continuation des

(a) De peine.

pluyes, & du pays, qui eſtoit ſi détrempé, que l'on ne pouvoit quaſi marcher; & y ſéjournaſmes trois jours pour faire les monſtres de la gendarmerie & cavalerie ligiere. Leſquelles faictes, M. de Vendoſme emmena la moitié de l'armée en Picardie, pour le recouvrement de Hedin, & le Roy licentia le reſte; & chaſcun ſe retira en ſa maiſon, ou en ſa garniſon.

Telle fuſt la fin de ce voyaige d'Auſtraſie, qui dura environ trois mois & quatorze jours, que l'on pouvoit fort aiſément empieter & réincorporer à la Couronne de France, de laquelle ce pays-là, admirable en beauté & abondance de tous biens, a eſté autrefois le premier & principal ſiege : dequoy tout homme qui s'y ſera pourmené demi an ſeulement, ne doubtera jamais : car toutes les Egliſes Cathedrales & groſſes Abbayes, ſont baſties & fondées de nos Roys; comme auſſi ſont les tours & anciens chaſteaux, & la plupart des murs & enceinctes des meilleures villes; meſme ung ſeul Roy, nommé Dagobert, a fondé douze beaux monaſteres ſur la riviere du Rhin, & eſtably Strasbourg en Eveſché, imitant en ceſte devotion le Roy Clothaire, ſon pere, qui en avoit fondé trois ou quatre, & érigé Trieves en Archeveſché.

Mais ſi ceſte augmentation n'eſt advenue à la France, il eſt facile à juger, par le diſcours de ceſte hiſtoire, d'où en provient la faulte, & à qui on la doict imputer.

Fin du quatrième Livre.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

M. de Vieilleville part pour aller à son château de Duretal.

APRÈS que l'armée eust esté ainsy licentiée à Estrée-en-Pont, & que le Roy eust pris son chemin vers Folembray, la pluspart des Princes & Seigneurs, fatiguez de si longue traicte, sans jamais avoir sejourné en aucun lieu plus de quatre ou cinq jours, avec infinies incommoditez, s'escarterent çà & là pour chercher les bons logis & les villages non mangez ny ruinez des armées, tant du Roy que de la Royne de Hongrie. En quoy M. de Vieilleville ne fust des derniers; car il vint à *Varvins* (a), suivy de quarante ou cinquante Gentilshommes plus que de son train, qui ne l'abandonnerent point, ayans faict preuve, durant le voyaige, des commoditez ordinaires qui se trouvoient à sa suite,

(a) Vervins.

pour le très-bon ordre qu'il y avoit donné par ſes Officiers & pourvoyeurs ; ayant touſjours M. d'Eſpinay ſon fils avec luy, lequel avoit donné fort honneſtement congé à la nobleſſe volontaire qui eſtoit ſoubs ſa charge ; mais ce ne fuſt ſans les avoir preſentez au Roy, avant qu'il deſlogeaſt : leſquels Sa Majeſté remercia fort gracieuſement de leur aſſiſtance & ſervice ; & en demanda le roolle, qui luy fuſt incontinant livré ; & le bailla après l'avoir leu, & qu'il les euſt tous faict paſſer devant luy, montez & armez, nom pour nom, & comme en une monſtre devant ung Commiſſaire des guerres, à ung Secretaire d'Eſtat, pour le luy garder & n'en perdre la mémoire. Dequoy ceſte jeune nobleſſe receuſt ung fort grand contentement ; & ſe repputerent très-honorez & ſatisfaits de leur deſpence, que le Roy & Prince ſouverain euſt daigné prendre la peine & l'ennuy de faire leur monſtre ; car Sa Majeſté y paſſa toute une après - diſnée ; & n'oublierent auſſy de retirer chacun ung certificat de leurs ſervices, ſigné de la main du Roy, pour s'en ayder là où le beſoing ſeroit, principalement pour les arrieres-bans : car c'eſt une loy ancienne & comme fondamentalle en France, que quand le Roy marche en

perſonne avec ſon armée, tous les nobles de ſon Royaume, ayans terres & ſeigneuries fieffées & hommaigées, qui ne ſont point de compaignie, ny en aulcun eſtat royal, ſont tenus de luy venir faire ſervice en bon équipaige d'armes & de chevaux, ſelon leurs moyens & revenus, pour l'aſſiſter tant que le voyaige durera, & d'en rapporter certificat aux Juges ſoubs la juriſdiction deſquels leurs terres ſont aſſiſes; aultrement, les Procureurs du Roy eſdictes juriſdictions feroient ſaeſir leurs terres, & oultre ce, payer groſſes amandes. Mais la pluſpart de ceux-cy, & quaſi tous, eſtoient aiſnez & puiſnez de bonnes maiſons, qui ne jouiſſoient encores de rien; & n'avoient retiré les certificats ſuſdicts, que pour les monſtrer; les ungs à leurs peres, pour ne regretter leur deſpence; les aultres à leurs maiſtreſſes, pour en tirer quelque faveur ou louange; mais la pluſpart pour s'en vanter aux bonnes compaignies, & d'avoir veu le Roy, parlé à luy, & leurs noms gravez au cœur & en la mémoire de Sa Majeſté; & pour ce, s'appelloient-ils volontaires, car ils n'y eſtoient nullement tenus.

Ainſy ſe retirerent par bandes privées en leur pays & maiſons, avec une infinité d'hum-

bles remerciemens & offres de leurs services & biens à M. d'Espinay, leur Capitaine, qui les avoit si heureusement commandez & conduicts.

En ce lieu de Varvyns, M. de Vieilleville sejourna six jours pour se raffraichir & son train; car il y en avoit grand nombre de malades, pour leur donner loisir de se ravoir & remettre, parce qu'on y trouvoit de tout en abondance, & principalement d'Apotiquaires & Médecins, ayant esté la ville exempte de toutes incursions; semblablement pour reposer ses grands chevaulx, courtaux, mulets de coffres, & aultres chevaux de somme & de bagaige, qui estoient à demy recreues par tant de corvées.

Saichant M. le Duc de Nemours qu'il s'estoit arresté là, luy envoya ung cheval d'Hespaigne des plus beaux & meilleurs qu'il estoit possible de veoir, & que M. de Sipierre (a), premier Escuyer du Roy, avoit pris plaisir, en faveur de ce Prince, de dresser en toute perfection; lequel fust estimé par les Gensdarmes & aultres Gentilshommes qui l'accompaignoient, pour sa

(a) C'étoit (nous le présumons) Philibert de Martilly, Comte de Cypierre, qui depuis fut Gouverneur de Charles IX, & qui mourut en 1565.

beauté & disposition, & pour la richesse de son harnoys & équipaige, à deux mille escus.

Le Gentilhomme qui le luy présenta, luy dict telles paroles : « Monsieur, M. de Ne-
» mours, mon maistre, vous faict présent
» de ce cheval d'Hespaigne, qu'il a nommé
» *Yvoy*, en souvenance de la recousse que
» vous fistes de sa personne devant la ville
» d'Yvoy, qu'il vous supplie le prendre d'aussi
» bon cœur qu'il le vous donne, avec as-
» seurance que vous ne trouverez jamais
» personne en France qui vous ayt plus voué
» d'amytié que luy, ny sur qui vous ayez
» plus de puissance, aussi que vous le y avez
» très-fort obligé. Voilà, Monsieur, la lettre
» qu'il vous en escrit; elle n'en contient
» gueres davantaige ».

M. de Vieilleville la prenant, luy dict qu'il l'en remercieroit par sa responce; & que quant à luy, il n'avoit pas perdu sa peine ny son voyaige. Il luy fist donner une chaisne du poids de cent escus, de fort belle façon, & une espée, dague & fainture, le tout couvert de veloux cramoisy, gardes & fers dorez de mesme parure, ouvrage de Milan; & au palefrenier qui l'avoit amené, affin qu'il ne s'en retournast à pied, ung bidet

de vingt eſcus, & pareille ſomme en ſa bourſe.

Ceſte deſpeſche faicte, nous nous acheminaſmes droict à Dureſtal, par Orléans, le long de la riviere de Loyre; & approchans du lieu, nous trouvaſmes desja tous les ſignalez Seigneurs & Gentilshommes d'honneur du pays, ſes parens & voyſins, qui ſaichans le jour de ſa venue, s'eſtoient advancez de luy venir au-devant, pour le bien veigner : du nombre deſquels eſtoyent MM. de Clermont d'Amboyſe, Comte du Lude, de Jarzé, Baron d'Ingrande & de Champaigne, parans; les Sieurs du Gaſt, de la Barbée, du Pinpean, de Chemans, du Grip, Venevelles, Patrix, la Mothe, Garnier, Gaſtines, Sainct-Loup, d'Aulnieres, & pluſieurs aultres. Tous leſquels, tant d'une part que d'aultre, à la premiere veue, mirent pied à terre en ſa foreſt de Dureſtal, aultrement de Chambiez, où ſe paſſa une bonne demy-heure à s'entrembraſſer & ſaluer; & ayans faict quart de lieue à pied, en telles careſſes, remonterent à cheval pour venir au chaſteau, où ils trouverent la bande des Dames, la pluſpart femmes, filles & parantes des deſſuſdicts & d'aultres, qui accompaignoient Madame de Vieilleville & Mademoiſelle

ſellé d'Eſpinay ; ſa fille aiſnée, qui les attendoient ſur la belle terraſſe de Dureſtal, qui n'a poinct ſa pareille en France, au jugement meſme du Roy & de tous les Princes qui l'ont veue ; qui eſtoit ſi chargée d'aultres Gentilshommes, Damoyſelles & habitans de la ville, que l'on ne s'y pouvoit quaſi tourner, encore qu'elle ſoit fort grande & ſpacieuſe ; mais le tout avec une telle joye & allaigreſſe, qu'elle ne ſe peult exprimer. Et entrant dedans le chaſteau avec toute ceſte troupe, il trouva M. l'Eveſque de Dol, ſon frere, qui l'attendoit pour le recevoir à bras ouverts ; lequel ſortant d'une groſſe maladie, dont il eſtoit encore fort foible, ſe ſentit tout reconvaleſſé de ceſte veue.

Tous le moys d'Aouſt, & environ douze jours en Septembre, ſe paſſerent en telles feſtes & viſites. Et eſtoyent les compaignies ſi alternatives, que quand les unes ſe retiroient, il en revenoit d'autres ; de façon que, durant tout ce temps, jamais la maiſon ne fut ſans ſurvenans & grande affluence de nobleſſe. En quoy Madame de Vieilleville fiſt bien paroiſtre ſon bon eſprit & ſaige conduite en l'œconomie ; car il n'y euſt jamais faulte de vivres de toutes ſortes, ny

ſelon les jours; mais elle y en faiſoit venir de toutes parts en une merveilleuſe abondance.

CHAPITRE II.

Le Roi mande à M. de Vieilleville de ſe rendre à la Cour.

MAIS environ le quinzieſme dudict mois de Septembre, il arriva ung courrier de la part de Sa Majeſté, à M. de Vieilleville, avec lettres qui contenoient que l'Empereur, le Duc Maurice & les aultres Princes confédérez, & généralement les Eſtats de l'Empire, eſtoient d'accord; mais que ſe voulant iceluy Empereur reſſentir de la bravade qu'il avoit faicte, de s'eſtre préſenté avec ſon armée ſur le Rhin, par laquelle il ſe diſoit avoir eſté forcé à condeſcendre en ceſt accord, il entreprenoit de venir aſſiéger la ville de Metz, s'aſſeurant de la prendre, ayant des forces incroyables, qu'on eſtimoit à plus de cent mille hommes; & pour ne donner loiſir de la fortiffier, ſon armée eſtoit desja advancée aux environs de Strasbourg, & plus de la moitié paſſée au-deçà du Rhin.

Et que à ceſte cauſe, il le prioit & néanmoins commandoit de diligenter ſes affaires,

& de s'acheminer incontinant après l'arrivée de ce porteur; & qu'il luy vouloit commettre une charge fort honorable en ceſte importante occurrance d'affaires, dont il auroit occaſion de ſe contenter; car il luy donnoit moyen de luy faire de grands & ſignalez ſervices.

L'arrivée de ce courrier, qui ſe nommoit Corbye, Valet-de-chambre du Roy, troubla grandement toute la compaignie; & y apporta, ce que faict en temps gay & ſerain, une nuée épaiſſe & obſcure, de laquelle en crevant il ne ſort que de la pluye. Auſſi Madame de Vieilleville, qui n'avoit pas jouy plus de troys ſepmaines de la préſence de ſon Seigneur & mary, le voyant desja eſchauffé ſur les préparatifs de ſon partement, ne ſe peuſt contenir de deſcouvrir ſon ennuy & triſteſſe par les larmes; qui fut incontinant ſecondée par les afflictions particulieres, générales & naturelles, *de tout ce famail* (a): car ce ſexe ſe deſcharge communément de toutes ſes paſſions & angoiſſes par les yeux; de ſorte que par toute la maiſon, ce n'eſtoient que plaintes & pleurs: qui fuſt ung eſtrange & trop ſubit changement, à cauſe

(a) De toutes ces femmes.

duquel les violons, haults-boys, & tous les aultres paſſe-temps bientoſt ſe retirerent.

Mais ce qui augmenta l'oraige, car il n'y avoit plus d'eſperance de le retenir, fuſt la venue de l'Eſcuyer de M. le Mareſchal de Sainct-André, nommé la Rocque, qui arriva le meſme jour ſur le ſoir, après Corbye, avec lettres de ſon maiſtre, deſquelles la ſubſtance eſtoit telle : Qu'il ſçavoit bien que le Roy luy vouloit donner une charge fort honorable, qu'il n'avoit peu encore deſcouvrir, s'eſtant Sa Majeſté réſervé à le luy dire en luy offrant; mais qu'il avoit tant de confiance en ſon indiſſolubſe & très-ancienne amytié, que jamais il ne le vouldroit abandonner en ceſte très-urgente occaſion; & que, ſur le certain advertiſſement de la deſcente de l'Empereur, le Roy luy avoit commandé de ſe jecter dedans Verdun avec ſa compaignie, & celle des chevaulx-ligiers du Comte de Sault, & ſix enſeignes de gens de pied, pour la faire fortifier, & prévenir tous les deſſeings dudict Empereur; & avoit faict pareil commandement à M. le Duc de Nevers, Gouverneur de Champaigne & Brie, d'entrer dedans la ville de Thoul, pour les meſmes raiſons. Que ſi maintenant il le veult laiſſer, il prévoit une terrible breche en ſa

compaignie; ſçaichant que, quaſi tous les genſdarmes & archers y ſont ſous ſa faveur & par ſon amytié, qui s'en retireront, s'il quitte ſa lieutenance, pour le ſuyvre; qui luy reviendroit à une honte perpétuelle, ayant le terme trop brief pour en remettre ſus une pareille; & que, à ceſte occaſion, il le ſupplioit, de frere, de loyal compaignon & parfaict amy, de ne l'abandonner en ce très-extreſme beſoing, mais luy faire paroiſtre les effects & les fruicts d'une ſi longue & très ancienne amytié; & ſur ceſte eſperance, il s'en alloit devant à Verdun, le priant de s'y acheminer en toute diligence, & de faire eſtat qu'eux deux y départiront l'authorité & le commandement, & ainſy le luy promettoit, en foy d'homme de bien, de vray amy, & de Gentilhomme d'honneur.

Sur cette lettre, M. de Vieilleville ſe trouva fort combattu en ſon eſprit; car de reffuſer l'honneur que le Roy luy preſentoit, il n'ignoroit poinct le deſplaiſir que Sa Majeſté en recevroit, en hazard qu'elle luy en fiſt quelque reprimande à l'accouſtumée; d'abandonner auſſi M. le Mareſchal en ceſte furieuſe fluctuation d'affaires, il penſeroit offenſer grandement la foy qui eſtoit de ſi long-temps entre eux deux jurée, & rompre du tout la cour-

toiſie : car c'eſtoit choſe bien certaine, que quictant ſa Lieutenance, plus de ſoixante-dix hommes d'armes & cent archers, mais des plus braves & mieux montez, car c'eſtoient tous Gentilshommes de marque & de moyen, quicteroient ſemblablement la compaignie, eſtants tous de Bretaigne, d'Anjou & du Meine, qui ne s'y eſtoient fait enrooler qu'en ſa faveur, & pour ſon reſpect : d'aultre part, il ne pouvoit imaginer de quel poids eſtoit ceſte charge, de quelle qualité ; ny en quelle province on le vouloit employer ; qui le tenoit en une merveilleuſe anxiété, & trouvoit bien eſtrange que M. le Mareſchal de Sainct-André ne l'avoit appriſe du Roy, qui ne luy celoit jamais rien pour l'en advertir. Mais ne pouvant croire qu'il ne la ſceuſt, il entra incontinant, ſuivant la promptitude de ſon eſprit, en ce ſoupçon que ledict Sieur Mareſchal en avoit deſtourné Sa Majeſté, pour ne le perdre, ou qu'il luy avoit donné quelque traict de ruzé courtiſan en ceſt endroict ; en quoy il ne fuſt poinct trompé, comme il ſe pourra veoir par ce qui s'enſuict.

Car eſtant en ce doubte, il arriva ſur le ſoir du meſme jour ung jeune homme de la part de Maleſtroit, l'ung des Secretaires de

M. le Mareſchal de Sainct-André, qui fuſt ſi adviſé que la Rocque ne le veid poinct; mais ſur la retraite de M. de Vieilleville en ſa chambre, il ſe preſenta à luy en ſecret, luy baillant les lettres de ſon Maiſtre, qui eſtoient, ſans y rien adjouſter ou diminuer, de ce meſme ſubject : « Monſeigneur, je ne veux » faillir de vous advertir que l'on vous a » donné une terrible venue. Car ſaichant, » mon Maiſtre, que le Roy vous avoit choiſy » ſon Lieutenant-Général en la ville de » Thoul, il a paſſé exprès, allant à Verdun, » par la ville de Rheims, où eſtoit M. le » Duc de Nevers, qu'il a tant harraſſé, » tourné & reviré, qu'il l'a faict partir pour » s'en aller audict Thoul, ſans en attendre le » commandement du Roy ny ſon pouvoir; » mais a envoyé ſon Secretaire Vigenayre en » Cour, pour le faire deſpeſcher & l'apporter » après luy, avec une lettre qu'il eſcrit à Sa » Majeſté, qui eſt de telle ſubſtance : qu'à » perſonne mieux que à luy ceſte charge ne » peult appartenir, eſtant la ville de Thoul » frontiere de ſon gouvernement de Cham- » paigne; & quand l'Empereur verra que » ung Prince bien accompaigné ſera dedans, » il ne ſe precipitera pas de l'attaquer; & » qu'il a amené avec luy toutes les compai-

» gnies, tant de cheval que de pied, qui » eſtoient demeurées en garniſon en ſon gou- » vernement, à la rupture du camp d'Eſtrée- » au-pont; & luy a ſemblé faire plus de ſer- » vice à Sa Majeſté, de s'advancer bien avant » en pays, & y attendre l'ennemy, que de » demeurer à Chaalons ou à Rheims, & » laiſſer ravaiger ſondit gouvernement par » l'armée Imperiale; ce qu'il ſupplioit Sa » Majeſté d'avoir très-agreable, comme de » celuy qui a voué tous ſes moyens & ſa » propre vie pour ſon très-humble & très-fi- » dele ſervice; & qu'il luy plaiſe commander » qu'on luy deſpeſche ſon pouvoir: qui eſt, » Monſeigneur, tout le meſme langaige que » mondict Maiſtre a flagorné aux oreilles du » Duc de Nevers; & l'a tant preſſé de par- » tir, qu'ils ſont venus enſemble en ceſte » ville de Chaalons, d'où ledit Duc part pre- » ſentement pour aller coucher à Vitry-le- » bruſlé, nous à Saincte-Menehoud; duquel » lieu auſſi je vous ay deſpeſché ce por- » teur ſecrettement, qui m'eſt fidele, vous » priant de donner ordre à vos affaires, & » prendre garde à vous. Mondict Maiſtre ne » s'eſt pas attendu à vous de faire venir ſa » compaignie; mais il a en toute diligence » envoyé Chaubouchet pour la faire partir

» du lieu où elle eſt, & s'acheminer à grandes » journées à Verdun. Voſtre très-humble ſer- » viteur, *de Maleſtroit*. Il vous plaira bruſler » ceſte lettre ».

Quand M. de Vieilleville l'euſt veue, il demeura tout penſif & interdict, ne ſaichant ſur qui il devoit rejecter ce malheur; encore ſe conſoloit-il que les Princes daignoient bien prendre les charges qui luy eſtoient deſtinées; mais il trouvoit bien eſtrange que M. le Mareſchal de Sainct-André y euſt procedé de ceſte façon; & que par une telle ruze, il luy euſt *fourratté* (a) un honneur, que le Roy, de ſon propre mouvement, avoit reſolu de luy faire; car quand M. de Nevers luy en euſt eſcrit, il le luy euſt fort volontairement cedé, & l'euſt aſſiſté de ſa perſonne & de ſa vie; eſtant trop adverty que l'on ne gaigne jamais rien d'entreprendre ou de ſe prevaloir de quelque choſe contre le gré & volonté des Princes. Toutesfois il repputoit ce traict de M. le Mareſchal à l'amitié qu'il luy portoit, & qu'il craignoit de le perdre.

Le matin, ayant deſpeſché ces trois courriers, chacun à part, à leur contentemens, & ſelon les qualitez de leurs Maiſtres, il donna la charge de ſon train au Sieur de la

(a) Dérobé.

Beſnerye, ſon Maiſtre-d'hoſtel, pour le faire marcher droict à Chaalons, à bonnes journées; & partit, luy dixieſme, pour venir aux Roſiers, ſur la levée, prendre la poſte pour aller trouver le Roy à Fontainebleau, laiſſant Madame de Vieilleville fort deſolée, à laquelle il ne voulut pas dire adieu, de peur de luy accroiſtre ſon ennuy; mais pria M. & Mademoiſelle d'Eſpinay ſes enfans, la conſoler d'une eſperance de ſon brief retour, & ne la poinct abbandonner, que ceſte triſteſſe & ennuy ne fuſſent du tout évaporez; qui ainſi le luy promirent, encores qu'il leur tardaſt beaucoup d'aller veoir M. & Madame d'Eſpinay, leur pere & mere, qui les attendoient en grande devotion à Sauldecourt.

CHAPITRE III.

Le Roi envoye M. de Vieilleville à Verdun.

Arrivé que fuſt M. de Vieilleville à Fontainebleau, & s'eſtre preſenté au Roy, qu'il trouva fort peu accompaigné; car toute la jeuneſſe de la Cour, Princes, Seigneurs & aultres avoient ſuivy M. de Guyſe, qui eſtoit desjà party pour aller à Metz Lieutenant-Général, donner ordre aux fortifications & aultres choſes neceſſaires pour le ſiege; Sa

Majeſté luy diſt, qu'il eſtoit fort faſché & deſplaiſant d'une (1) traverſe que M. de Nevers leur avoit donnée à tous deux. « Car » j'avois, adjouſta-il, reſolu de vous envoyer » mon Lieutenant à Thoul; &, il s'y eſt » allé jetter de bouc-eſtourdy, ſans mon » commandement ny pouvoir, pour y eſtre » obey; toutesfois ayant faict paroiſtre par » ce traict l'ardente affection qu'il a au bien » de mon ſervice, je ne l'en puis revocquer, » vous priant de ne vous en donner peinne; » car je vous jure & prómets, de bientoſt » vous pourveoir d'une aultre charge, & de » infaillible aſſeurance meilleure.

» En attendant je ſuis d'advis que vous » partiez incontinant, pour aller à Verdun » aſſiſter M. le Mareſchal de St. André; eſti- » mant que vous luy ſerez fort neceſſaire, » car c'eſt encore la premiere ville de fron- » tiere qu'il a jamais eue ſoubs ſa charge; » & de faire ſon cop d'eſſay contre ung tel » ennemy que l'Empereur, qui s'eſt plus faict » redoubter par ruſes, ſurpriſes, intelligences » & tradiments, que par vaillance ou guerre » ouverte, il n'y auroit pas trop de ſeureté » pour ceſte mienne nouvelle conqueſte: & » affin que vous ayez moyen de ſouſtenir » les deſpences que vous avez faictes en ce

» voyaige dernier, & qu'il vous conviendra » encore ſupporter, j'ay commandé au Treſorier de mon eſpargne, de vous delivrer » incontinant ſix mille eſcus : l'Aubeſpinne » a charge de vous dreſſer de cela, & vous » en donner le brevet, qui eſt desjà ſigné » de ma main. »

M. de Vieilleville, après avoir très-dignement remercié Sa Majeſté, tant de ſes honorables & ſi volontaires promeſſes, que de la franche liberalité du don, il delibera de ſon partement ; & deux jours après, il s'achemina au lieu que le Roy luy avoit commandé ; durant leſquels, il ſupplia Sa Majeſté d'aſſembler le Conſeil pour regarder aux plus *pregnants* (a) affaires, qui concernoient tout l'eſtat de de-là, affin qu'il apportaſt avec luy toutes les deſpeſches, memoires & inſtructions neceſſaires pour Mrs. de Guyſe & de Nevers, & M. le Mareſchal de Saint-André ; & ordonner des finances, & en quel tablier on les pourroit recouvrer au beſoing, ſans venir à la Cour les ſolliciter. Ce que le Roy trouva fort bon ; de ſorte, durant ces deux jours, on ne vacqua à aultre choſe ; & ne fut aulcunement tenu Conſeil pour les parties. Ainſi il s'en alla, bien garny de tout ce

(a) Preſſantes.

que requeroit le ſervice du Roy, pour les trois villes, dont les deux Princes ſuſdicts reçeurent ung merveilleux contentement, & luy en firent de grands remerciements; car il trouva à Eſpernay & à Jallons leurs Secretaires, qui venoient en poſte rechercher auprès du Roy, ce qu'il avoit desjà obtenu; & les fit rebrouſſer chemin, dont ils furent très-aiſes; & celuy ſemblablement du Mareſde St. André nommé du Tronchet. L'on ne trouvoit par tous ces chemins, que courriers allants & venants, grand nombre de trains, de bagaiges, de Gentilshommes volontaires, compaignés de gens de pied & de cheval, & quelques ſcouadrilles de gens ramaſſez, qui ne laiſſoient pas de faire beaucoup de mal ſous le manteau du ſervice du Roy.

Eſtant arrivé à Chaalons le Sieur de Paux(a) Governeur de la ville ſous M. de Nevers, le vint ſaluer en ſon logis; auquel il fiſt entendre toutes les particularitez, deſquelles Sa Majeſté l'avoit chargé pour ſon ſervice, puis envoya querir le Receveur-General de Champaigne, les gens de Juſtice, & les Maires & Eſchevins; auxquels il declara la volonté du Roy, priſe & arreſtée en ſon Conſeil tenu à Fontainebleau les 22 & 23 de Septembre 1552; prin-

(a) Gentilhomme de Picardie.

cipalement du Receveur-General, que l'intention du Roy eſtoit que toutes les finances de ſa Generalité & celles de Picardie & Bourgoigne, qui ſe devoient rapporter par commandement exprès de Sa Majeſté à ſon tablier, ainſi qu'il luy fiſt apparoir par le reſultat dudict Conſeil, & par les mandements & acquicts patants du Treſorier de l'eſpargne, & de quoy il auroit bientoſt nouvelles eſtoient vouées, dediées, & irrevocablement reſervées à M. de Guyſe, à M. de Nevers, & à M. le Mareſchal de St. André; & qu'il n'euſt à les refuſer ny tenir en longueur, à leurs ſimples reſcriptions, accompaignées de leurs blancs-ſignez : aux gens de juſtice, qu'ils aſſiſtaſſent leur Capitaine, là preſent, pour le bon ordre ſur les chemins, au chaſtiment des voleurs, & compaignies desbordées & mal vivantes; & ſur-tout, d'avoir bonne intelligence enſemble, pour la garde de la ville. Il en diſt aultant auſdicts Maire & Eſchevins avec loyanges & aſſeurance qu'il donna à tous generalement, du contentement que le Roy avoit de leur fidelité, & de la prompte & affectionnée obeïſſance qu'ils rendoient à leur Capitaine quand il eſtoit queſtion du ſervice de Sa Majeſté : à quoy il les prioit de vouloir continuer leur remonſtrance; qu'il n'y

avoit meilleur moyen de s'entretenir en bonne, ferme & indiſſoluble union, qui eſtoit très-neceſſaire pour la conſervation de leur ville & province; principalement en l'abſence de M. de Nevers; & ayant un ſi puiſſant ennemy ſur les bras, & quaſi à leurs portes, avec une armée, telle, que de cent ans on n'en a veu une pareille ſur les frontieres de France.

Toute l'aſſiſtance le remercia très-humblement de ſes bonnes remonſtrances, avec offre & promeſſes de continuer de bien en mieux comme bons & fidels ſubjects : cela dict, chacun ſe retira.

Le lendemain, ſans attendre ſon train, encore qu'il euſt nouvelles qu'il eſtoit à Chaſteau-Thierry, il print la poſte pour aller à Verdun : tant eſtoit grand ſon deſir d'eſtre auprès de M. le Mareſchal; auſſi, qu'il l'avoit aſſeuré, par le Tronchet qui eſtoit party devant, du jour qu'il y devoit eſtre; & trouva à Sainte-Menehou le ſieur de Chazeron, Guydon de la compaignie, avec quelques Gentilshommes; où, après avoir repeu tous enſemble par gaillardiſe, l'accompagnerent au grand galop juſques à Clermont en Argonne, diſtant de Verdun de trois petites lieues, où eſtoit M. de Fervac-

ques, Enſeigne, qui les y attendoit avec plus de cinquante Gentilhommes & des Officiers de M. le Mareſchal qui luy avoient preparé ſon ſoupper, qui fut cauſe qu'il demeura là tout le jour; car il avoit eſté ainſi arreſté, ayant mondict ſieur le Mareſchal projecté de faire quelque gentilleſſe en ſigne de rejouiſſance de ſa venue; qui fuſt qu'ayant M. de Vieilleville le lendemain matin changé de cheval, & eſtant desja à plus de my-chemin avec tous ceux qui luy eſtoient venus audevant, M. le Mareſchal s'eſtoit luy-meſme embuſché avec cent ou ſix-vingts chevaux, en des bois où il y a deux verreries, & en la plaine, entourée de bois de tous coſtés, & garnies de deux cents harquebuziers; il ſort de ſon embuſcade, & ſe jecte ſur M. de Vieilleville avec toutes ſes trouppes ſonnant la charge; d'aultre coſté, les arquebuziers ſortent, le tambour battant, avec ung bruict d'harquebuzades le nompareil, & y firent les eſcarmouches fort gaillardes; car l'Enſeigne & le Guydon vouloient ſauver le Lieutenant & tout le reſte qui eſtoit en grand nombre ſouſtenir leur Capitaine en chef; mais enfin M. le Mareſchal le fiſt ſon priſonnier, & en cela ſe paſſa une fort belle & très-plaiſante algarade. Car jamais on ne veid

veid mieux voltiger chevaux, s'entrembraſſer & careſſer. Mais M. le Mareſchal ne voulut permettre qu'il miſt pied à terre pour le ſaluer; mais tout de cheval ſe feſtoyerent d'embraſſades, luy faiſant bien paroiſtre par l'ordre de ce paſſe-temps la grande & parfaicte amitié qu'il luy portoit, & l'aiſe qu'il avoit, contre toute eſperance, de le veoir encores, d'avoir pris la peine d'y eſtre venu en perſonne : car tant que le chemin dura, qui eſtoit d'une petite lieue, juſques à Verdun, il n'y avoit carrefour ny boccaige d'où il ne ſortiſt des harquebuziers qui s'eſcarmouchoient bravement, & des genſdarmes qui ſe donnoient coups de lance, & rompoient fort furieuſement & dextrement leurs *boys*(a), où il ſe fiſt de très-belles courſes. Et arrivaſmes en tels paſſe-temps & fanfares à Verdun, où le Capitaine Bronvilliers, Sergent-Major de la ville, nous fiſt une ſalve fort gaillarde de cinq ou ſix cents harquebuziers en la plaine devant la porte, où eſtoient ſemblablement ſix cents corcelets, trois cents de chaque coſté, & diſtants d'environ ſix cents pas entre les deux bataillons, qui firent ſemblant de combattre & de s'approcher, branlant la picque en braves ſoldats; mais toute

(a) Lances.

la cavallerie paſſe au travers à toutes brides, qui les departit : tout cela à la vue des habitants de la ville, qui eſtoient ſortis pour en veoir le paſſe-temps, qui jouirent comme nous de ce plaiſir, qui eſtoit très-grand & fort bien ordonné.

Eſtant devant le logis de M. le Mareſchal, où tout le monde miſt pied-à terre, les embraſſades recommencerent : car la pluſpart de la compaignie, qui depuis Eſtrée-au-pont, n'avoit veu M. de Vieilleville, ſe voulut bien faire recognoiſtre ; comme auſſi firent tous les Capitaines des bandes françoiſes, au nombre de dix, qui y eſtoient en garniſon, ſachants bien qu'il leur devoit commander. Et cela faict on alla diſner, après lequel il ne fuſt queſtion d'affaires ny de conſeil ; mais le reſte du jour ſe paſſa en toutes ſortes d'allaigreſſes & de plaiſirs, principalement de courre la bague.

CHAPITRE IV.

Monſieur de Vieilleville fait fortifier la ville de Verdun. L'armée de l'Empereur inveſtit la ville de Metz.

Le lendemain, on monta à cheval pour ronder la ville par dehors, & recongnoiſtre les deſſeings projectez de l'Ingenieur Camille

Marin, preſent en ceſte viſite ; auquel M. de Vieilleville diſt, comme en colere ; qu'il s'eſbahiſſoit qu'il n'avoit encores mis en l'alligneme̅t de ſes fortifications, avec la haulte & baſſe ville, & les fauxbourgs, toute la baulieue à la ronde de Verdun ; toutesfois, que luy-meſme ſçavoit bien, que M. de Guyſe avoit faict deſmolir deux ou trois groſſes Abbayes, & generalement tous les fauxbourgs de Metz ; oultre ce, en ung retranchement de la ville, abbatre plus de maiſons qu'il n'y en a en la baſſe ville de Verdun ; & qu'il fauldroit plus de dix mille hommes pour garder tout ce qui eſtoit alligné, & où il avoit faict planter les *paux* (a) : diſant à M. le Mareſchal, qu'il falloit abbandonner la baſſe ville & la bruſler avec les fauxbourgs ſi l'ennemy s'y venoit preſenter ; & fortiffier ſeulement la haulte, & ce qui eſtoit coſtoyé de la riviere de Meuze ; donnant de ſi bonnes raiſons de ſon dire, que ce Camille fuſt ſi eſpris, qu'il ne peult rien alleguer ny debattre au contraire. Et adjouſta, M. de Vieilleville, qu'il ſçavoit desja les lieux où il falloit dreſſer des plates-formes, juſques au nombre de ſix. Ce que M. le Mareſchal trouva le meilleur du monde : & fuſt ſuivie

(a) Pieux.

ceſte oppinion. De quoy le ſuſdit Camille fuſt ſi deſpité, & ſi irrité, que le jour d'après il ſe derobba; & ſans parler à perſonne, alla trouver à Metz M. de Guyſe, penſant que l'on envoyeroit en toute diligence après, pour le prier de revenir. Mais on ne s'en fiſt (2) que rire : auſſi, que l'on ſçavoit bien qu'il ſeroit là inutile; car le Sieur de Saint-Remy, Gentilhomme François, natif de Provence, y eſtoit, & en repputation d'eſtre le plus ſuffiſant Ingenieur en matiere de fortiffications, & d'admirables inventions d'artifices de feu, qu'on euſt ſçeu trouver en toute l'Europe : qui redonde grandement à la gloire Françoiſe; car les Italiens s'attribuent la ſcience des fortiffications, ſur tout le reſte de la Chreſtienté; encores par une bonne deſbordée vantance, & trop audacieuſe preſomption, ils s'en diſent inventeurs.

Au ſortir de là, M. de Vieilleville fiſt venir nombre de maſſons; & commencea de faire le plan des plates-formes, tirer le cordeau, & planter les paux; où toute la matinée ſe paſſa : & nomma la premiere, la Mareſchale; la ſeconde, de ſon nom; la troiſieſme, de Fervacques Enſeigne; la quatrieſme, de Chazeron Guydon; la cinquieſme, la Comteſſe de Sault; & la ſixieſme de Thurenne.

Après diſner, fuſt le plaiſir de veoir tout le monde en beſoigne : en quoy commença M. le Mareſchal à ſa plate-forme, avec grand nombre de Gentilshommes volontaires, ſon Prevoſt & tous ſes archers, ſes domeſtiques de quelque qualité qu'ils fuſſent, & toutes ſortes de valets, juſques aux paiges & lacquais ; & n'y euſt perſonne qui en fuſt exempté, ou pour charger ou pour porter la hotte ; & chacun des ſuſnommez, en cas pareil, print la ſienne à taſche. La pluſpart des Gendarmes avec leurs valets, à celle de M. de Vieilleville, & toute ſa maiſon ; le reſte, pour Fervacques ; & les archers, pour le Guydon ; & ainſi des autres ; avec environ mille pionniers qui furent départis, oultre les habitans qui y firent des corvées, car c'eſtoit pour leur conſervation, ſans grand nombre de payſans, avec leurs femmes & enfants pouvants porter hottes, qui furent payez : & eſtoit ceſte diligence ſi grande, qu'il ſembloit veoir une armée *drillante* (a) de fourmys, qui porte & traîne en ſa fourmilliere tout ce qu'elle trouve, tandis que le chault dure, propre à ſa nourriture pour ſon hyver ; ſy bien qu'en moins de trois ſepmaines, il n'y avoit plate-forme qui ne

(a) Reluiſante.

haulſaſt la teſte par deſſus les murs de la ville, plus de toiſe & demie : car on n'attendoit pas le jour eſclorre pour venir aux attelliers ; & ce qui animoit le commun, venoit de la diligence des grands. Et dura ceſte furie de travailler juſques à ce que l'on euſt ſceu au vray, que le Duc d'Alve (a) vouloit attaquer Metz ; & qu'il eſtoit venu recognoiſtre la ville devers la porte Saincte-Barbe, pour projecter le deſſeing & commodité du ſiege, attendant l'Empereur ; qui fut ung mercredy dixneufieſme (b) d'Octobre 1552.

Sur ceſte nouvelle, en vint incontinant une aultre, que le Duc d'Alve avoit pris le quartier de la porte Champenoiſe avec toutes ſes trouppes ; & que le Sieur de Brabançon s'eſtoit logé en la montaigne, vers la belle croix avec les ſiennes ; & qu'ils avoient desja faict commencer les tranchées en toute diligence, tirant droict à la porte Saint-Thibault pour y poincter & aſſeoir l'artillerie, que l'on diſoit eſtre de trente canons en batterie, & douze grandes coulevrinnes pour les deffences.

(a) D'Albe.

(b) Cette date s'accorde avec la relation du ſiége de Metz. Liſez, p. 42 de cette Relation.

Ceſte derniere faſcha fort M. le Mareſchal, M. de Vieilleville, & tous ces Seigneurs qui s'eſtoient venus jecter dedans Verdun, en leur faveur, ſur eſperance d'ung ſiege; avec un regret infini de s'y eſtre arreſtez : car il n'y avoit plus moyen d'entrer dedans Metz; & ſe deſiſta l'on par deſdain de toutes fortifications, laiſſants l'entrepriſe de quatre boulevers qui eſtoient fort advancez, ſe contentant des encoigneures de la ville, qui en pourroient ſervir, en y faiſant des flancs; de ſorte que tout le monde ſe degouſta de bien faire.

CHAPITRE V.

M. de Vieilleville ſe met à la tête d'un détachement de la garniſon de Verdun, & enlève un convoi de vivres aux Impériaux.

MAIS M. de Vieilleville leur remiſt le cœur au ventre, diſant qu'il ſe préſentoit ung plus grand moyen de faire meilleur ſervice au Roy en la campaigne, qu'en ung ſiege; car il eſtoit certain que l'armée de l'Empereur eſtant ſi grande, ne pourroit moins que de s'eſſargir & eſtendre par toute la contrée, pour fourrager & chercher ſes commoditez; & que s'ils le vouloient ſuivre, & la com-

paignie de M. le Mareſchal, qu'il les feroit reſſerrer en leurs limites, & de ſi près, qu'il en ſeroit parlé à jamais; les priant ſeulement d'avoir bon couraige, & qu'il les meneroit & rameneroit, Dieu aidant, chargez d'honneur, de butin & de priſonniers; & leur monſtra le pouvoir qu'il avoit du Roy, ſigné & ſcellé, de tenir la campaigne, & empeſcher les vivres d'aller au camp de l'ennemy.

A quoy s'accorderent fort facilement tous les braves Seigneurs, les Gentilshommes volontaires, & d'aultres Capitaines ſans charge, pluſtoſt que de demeurer inutiles, ſe voyans conduicts par ung ſi excellent, magnanime & valeureux Capitaine, qu'ils ſçavoient tous eſtre accompaigné de bonheur en toutes ſes entrepriſes; & puis de combattre avec la compaignie de M. le Mareſchal de Sainct-André, qui n'avoit ſa pareille en France, ils s'aſſeuroient d'acquérir ſans doubte beaucoup d'honneur; auſſi qu'ils voyoient les Capitaines des vieilles bandes, y eſtans en garniſon avec leurs experimentez & vieux ſoldats, bruſler de ceſte entrepriſe; qui les fiſt tous généralement ſe réſoudre d'y hazarder leur vye & d'obéir, ſans aulcun eſtrif ou difficulté, à ce qu'il leur commanderoit. Doncques ceſte réſolution priſe, M. de Vieil-

leville leur donna terme de huict jours pour ſe préparer au voyage, regarder à leurs armes & chevaux, ſe garnir de ſommiers pour leurs vivres, ne faire poinct porter de licts ny de malles; car il ne falloit poinct changer d'habits, ſeulement quelques chemiſes, & qu'il leur feroit veoir ce qu'ils ne virent jamais.

Durant les huict jours, on apporta une très-facheuſe nouvelle de la deffaicte du Duc d'Aumalle (a), près Nancy, au village de Saint-Nicolas de Lorraine (b), par le Marquis Albert de Brandebourg : & d'aultant plus enhuyeuſe, principalement à M. de Vieilleville, que M. de Rohan (c) y avoit eſté tué, qu'il aymoit ſur tous les Seigneurs

(a) Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, ſecond fils de Claude, Duc de Guiſe, & frère cadet de François, qui avoit pris la qualité de Duc de Guiſe, depuis la mort de ſon père, arrivée le 12 Avril 1550.

(b) Le circonſtances de cette défaite étant décrites dans les Mémoires de Rabutin, nous aimons mieux y renvoyer, que d'en faire la matière d'une obſervation : ce ſeroit ſe répéter d'avance.

(c) René I du nom, Vicomte de Rohan. Les Auteurs de l'Hiſtoire généalogique des grands Officiers de la Couronne, plaçent le combat où il fut tué, au 20 Octobre 1552. « Ce fut (dit Rabutin) un fort grand dom-» mage de la perte de ce Prince, qui eſtoit de la Maiſon

de France ; ce qui advint le 4 de Novembre audict an 1552 ; & que ce Marquis amenant avec luy ſon *priſonnier* (a), s'eſtoit venu rendre en l'armée de l'Empereur, auquel on avoit donné pour quartier en ce ſiege & à ſes troupes, qui eſtoient de huict mille hommes, avec vingt pieces d'artillerie, l'Abbaye Sainct-Martin, ſous le mont Sainct-Quentin, du coſté du pont des Mores & de la porte du pont Yffroy : ſe retrouvant par ce moyen la ville de Metz aſſiegée & encloſe de trois camps, de celluy du Duc d'Alve, de Brabançon, & du Marquis Albert.

Le deſſeing de M. de Vieilleville eſtoit de paſſer la Mozelle, & de battre les chemins entre Thoul, le Pont-à-Muſſon & Nancy, bien adverty que quelques troupes d'Italiens & d'Albanois s'eſtoient écartez du ſiege pour vivre & camper à leur aiſe. Mais ſaichant au vray le lieu où eſtoit campé le Marquis Albert, changea d'opinion, animé de la mort de M. de Rohan, qu'il regrettoit à gros ſanglots inceſſamment.

Doncques les huict jours expirez, & que tous ceux qui eſtoient enroollez pour ſortir

» de Bretagne, & qui contrarioit & opiniaſtroit fort » contre cette entrepriſe ».

(a) Le Duc d'Aumale.

avec luy, ſe trouverent preſts, il partit de Verdun un Mardy 22 de Novembre audict an, accompaigné de ſix cens bons chevaulx, ſix cens harquebuziers, & deux cens corcelets d'eſlite, & la fleur des compaignies vieilles, & des légionnaires de Champaigne & Picardie, qui y eſtoient en garniſon, avec deux cens pionniers pour rompre hayes, *buſſons* (a), & combler les foſſés, & entrer dedans les terres, à cauſe des meſchans fondriers chemins qui ſont en ce pays-là, qu'on appelle la Voyvre (b), des ſubjects & territoires de Lorraine : & l'ayant M. le Mareſchal accompaigné juſques à la porte de Freſne, aultrement de Metz, il print congé de luy, s'entrediſans adieu, comme s'ils ne ſe deuſſent jamais reveoir. Et entrant dedans le villaige de Freſne, diſtant de Verdun de quatre lieues, ſur le chemyn de Metz, le Maire du villaige, qui eſt des ſubjects de Lorraine, le vint advertir qu'il y avoit environ deux cens Vallons ou Marengeais, qui ſont tous Bourgoignons, à lieue & demye de-là, faiſans eſtat de venir loger audict Freſne, au-

(a) Buiſſons.

(b) La Voyvre eſt le nom que l'on donne à la partie du Barrois qui renferme les Baillages d'Etain, Briey, Longuyon & Viller-la-Montagne.

quel lieu il les guyda ſi fidellement, que ces pauvres gens furent ſurpris, & tous taillez en pieces; qui fut la premiere entrée de M. de Vieilleville, ſur laquelle luy & toute ſa troupe firent de bons preſaiges; car il ne leur couſta pas ung homme, ny pas ung bleſſé; & revindrent coucher audict Freſne, où il avoit laiſſé les deux parts des harquebuziers, & la compaignie de chevaux-ligiers du Capitaine Bois-Jourdan, pour garder le logis.

Après ceſte deffaicte, tous les habitans des villaiges de la Voyvre, appaſtez des dix eſcus qu'il avoit donnés au Maire de Freſne, pour ſa peine & fidélité, le venoient advertir de tout ce qu'ils pouvoient deſcouvrir de l'armée Impériale, comme gens qui alloient librement partout, avec l'eſcharpe jaulne, ſur le privilege de neutralité accordé de tout temps au Duc de Lorraine & à ſes ſubjects, par l'Empereur & le Roy François-le-Grand. Et entre aultres le Maire du villaige nommé Villeſaleron, luy vint donner advis certain, qu'il devoit ſortir ſur les quatre heures du ſoir de la ville de Malatour, diſtant de quatre lieues de Metz, cent chariots de vivres, avec eſcorte de cinq cornettes de cavallerie ligiere, Italienne & Heſpaignole, conduicte par le

Sieur de Montdragon, pour aller au camp; & qu'il vouloit mourir, s'il y en avoit davantaige.

M. de Vieilleville luy demanda, en luy mettant quarante escus en la main, s'il ne sçavoit poinct de chemin pour aller à couvert en son villaige, qui estoit une lieue au-delà de Malatour, tirant vers Metz : qui luy respondit que ouy, & qu'il le guyderoit bien seurement; mais qu'il y avoit deux bonnes lieues de *torce* (a). *Non force* (b) dist M. de Vieilleville, *nous avons du temps assez* : & à cheval, au son de la sourdine, retenant tousjours ce Maire auprès de luy. Et print toute la cavalerie avec luy, & environ trois cens harquebuziers des plus experts & aguerris, qu'il monta quasi tous à cheval de la deffaicte du jour précedant; & commanda au Capitaine Bronvilliers & aultres Capitaines, d'amener après luy le reste en diligence à pied, sans aultre guyde que de leur piste, marchant en telle diligence & sans bruict, qu'il se trouva audict Villesaleron sans estre descouvert (car c'estoit tousjours dedans les boys). Ce ne fust pas toutesfois la principale cause qui empeschea les ennemys d'en avoir

(a) Détour; chemin détourné.

(b) Cela n'importe.

lumiere ; mais le commandement général qu'il fiſt avant de partir de Freſne, que tout ce que l'on rencontreroit par les chemins, qu'on le retint, fuſt ce un ladre (a), & qu'il fuſt mené avec eux, ſans le laiſſer aller, juſques après l'exécution de ſon entrepriſe ; *car tousjours*, diſoit-il, *on prand langue des allans & venans, qui rompent ſouvent de braves deſſeings*. De ſorte que pluſieurs femmes, vieilles & jeunes, laboureurs, bergers & gueux, qui aloient chercher le pain, & d'aultres firent la corvée avec nous, ſans les offenſer ny faire aucun deſplaiſir.

Et eſtant-là, il diſt à M. de Sault & au Capitaine Bois-Jourdan : « Je veux qu'il » ſorte de Malatour trois fois plus qu'il n'y » en a : je les tiens pour deffaicts, & tout » ce qu'ils menent, noſtre (b). Prenez chacun » vos compaignies, & chacun cent harque- » buziers, & vous eſcartez les uns des aul- » tres d'environ trois cens pas, & me laiſſez » faire la premiere charge ; & incontinant » que vous entendrez que nous ſerons aux » mains, venez l'un après l'aultre, & de » divers lieux, & vous recommandez ſeule-

(a) Un lépreux.

(b) C'eſt-à-dire, je tiens que tout ce qu'ils ont eſt à nous.

» ment à Dieu : je n'ay pas eſperance que » vous trouviez rompre vos lances ». Et leur monſtra le lieu où ils ſe devoient poſer, leſquels, après s'eſtre raffraiehis & leurs chevaux audict village, firent ce qui leur eſtoit commandé.

Et commanda au Capitaine Rago de ſe mettre, avec les cent harquebuziers qui reſtoient des trois cens, derriere ſon hôt; & lorſqu'ils verroient la charge, faire battre le tambour, & s'advancer à courſe pour venir ſur l'ennemy, & luy tirer en flanc. Par ainſy il départit toute ſa troupe en trois, qui tous avoient une merveilleuſe ardeur de combattre.

Mais ils n'eurent pas faict alte plus d'une heure, attendant l'ennemy qu'il euſt nouvelles que Bronvilliers arrivoit avec ſa troupe de harquebuziers, ſans aulcun bruict; auquel il manda, que puiſqu'il eſtoit desjà au-deçà de Malatour, qu'il ſe fermaſt là en quelque lieu à couvert, ſans s'advancer en façon quelconque, ſinon quand il entendroit nouvelles de la charge, & qu'il ſe jectaſt entre Malatour & l'ennemy, affin que les fuyarts n'entraſſent; & que du reſte, il s'en remettoit à ſon experience & valeur, comme à un vieil Capitaine routier, qui ſçavoit bien

faire la guerre à l'œil, & auquel il ne falloit poinct donner leçon.

Finablement, un ſoldat des noſtres que l'on avoit envoyé avec l'eſcharpe jaulne, deſcouvrir de loing quand ils ſortiroient, rapporte qu'ils eſtoient ſortis à bien quart de lieue au-deçà de la ville, & parmy les charriots ſans ordre, horſmis ſeulement trois cornettes qui marchoient devant, encores aſſez mal en bataille.

Alors M. de Vieilleville s'advance avec ſa troupe au petit pas, en l'ordre cy-deſſus, & envoye dire au Comte de Sault & au Capitaine Bois-Jourdan, qu'ils s'advancent quant & quant. Montdragon deſcouvrant ſi inopinément notre troupe, commence à vouloir mettre la ſienne en bataille; mais trop tard : car M. de Vieilleville le charge de telle furie, qu'il le met à vau-de-route. D'aultre part, les deux aultres troupes qui ſurvindrent, leur donnerent l'eſpouvante ſi grande avec l'harquebuzerie, trompettes, tambours, que ſans ſouſtenir, que bien peu, le combat, ils fuyent devers la ville. Mais ils y trouverent en teſte le Capitaine Bronvilliers, qui ayant bien retenu le commandement qui luy avoit eſté faict, les eſcarmoucha d'une eſtrange façon; de ſorte qu'eſtans

qu'eſtans inveſtis devant & derriere, & par les flancs, ne peurent eſchapper la mort ou la priſon. Bronvilliers, cependant bien adviſé, pourſuivant quelques fuyarts, entre peſle-meſle avec eux en la ville, & ſe ſaeizit de la porte. Il en demeura environ ſix cens de morts ſur la place, trois cens priſonniers & les cent charriots ramenez en la ville; M. le Vicomte de Thurenne bleſſé, & le Lieutenant de M. le Comte de Sault, tué, ſans aultre perte. Il y en euſt grand nombre qui laiſſerent leurs chevaulx le long des hayes, pour s'enfuyr à travers les champs.

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville ſe rend maître du château de Conflans.

Le lendemain matin M. de Vieilleville, après avoir faict louer & remercier Dieu de cette belle victoire, qu'il tenoit pour fort miraculeuſe, envoya à Verdun ſix cornettes de cavallerie ligiere, & trois ou quatre aultres drapeaux, trois cens priſonniers, M. le Vicomte de Thurenne bleſſé, avec quarante des noſtres auſſi bleſſez, & le corps du Lieutenant du Comte de Sault, enſemble vingt charriots chargez de vin d'Auſſois & de Bar,

dont il faiſoit preſent à M. le Mareſchal de Sainct-André, reſervant pareil nombre pour luy & les plus apparans de ſa trouppe. Quant aux aultres ſoixante charriots, c'eſtoient farines, lards, chairs ſalées de bœuf, en tonnes & ſalloirs, & toutes aultres ſortes de vivres duiſibles & néceſſaires en un camp, qui ſervirent bien au ſéjour qu'il fiſt à Malatour. Il donna un charriot tout entier, avec ſa charge de farines & ſon attellaige de ſix bons chevaux, & deux muids de vin, au Maire de Villeſaleron, qui tenoit taverne en ſon villaige; enſemble deux ou trois accouſtremens. Puis le renvoya, prenant aſſeurance de luy d'eſtre fidellement adverty de ce qu'il apprendroit de l'ennemy; ce qu'il luy promit. Et après cela, il fiſt publier à ſon de trompette & de tambour, que perſonne n'euſt à faire force ny deſplaiſir, en ſorte quelconque, aux habitans de Malatour ny de Villeſaleron, ny y prendre aulcune choſe, que de gré à gré, & en payant raiſonnablement. Tout le reſte du jour ſe paſſa à ſe raffraichir, traicter & ſe repoſer: car depuis leur partement de Verdun, qui eſtoit le quatrieſme jour, ils avoient eſté nuict & jour ſur pied & au combat, ſans deſpouiller. M. de Vieilleville deſpartit ſemblablement les chevaux

de ſervice aux honneſtes hommes, ſelon leurs merites; & les communs chevaux aux ſoldats : ſi bien que tout le monde demeura content, avec louange qu'ils luy donnoient tout haut, que c'eſtoit ung Capitaine qu'il falloit ſuivre juſques à la mort; car il donnoit tout, & ne retenoit rien pour luy; & qu'il faiſoit fort ſeur de combattre ſous ſa conduicte, car on remportoit tousjours la victoire, avec peu ou poinct de hazard, ny de perte.

Il ſejourna douze jours à Malatour, durant leſquels il ne laiſſoit pas trop repoſer ny perdre temps aux compaignons; car il envoyoit tousjours gens à tour de roolle battre la campaigne, qui ne revenoient jamais à logis les mains vuides, tant de priſonniers que de butin; & luy-meſme y alloit, ſe rendant ſubject au rang, pour ne fouller perſonne, & oſter toute occaſion de murmure, encore que ſon authorité & le commandement général qu'il avoit du Roy ſur toute la troupe, comme nous avons dict, l'en euſſent peu & deu exempter : mais il luy ſembloit bien que par ſa préſence, les choſes prenoient meilleure fin; & que les ſoldats le voyant, combattoient de meilleur courage. Somme, que par les courſes de ces douze

jours, il ſe trouva deux cens Italiens, ſix vingts-dix Heſpaignols, & huict vingts & dix Reithres, tuez, qui s'eſcartoient par les villaiges deçà, delà, bruſquant fortune & leurs commoditez par troupes; une fois de quatre, une aultre de ſix & de dix, & quelquefois de vingt. En quoy M. de Vieilleville tira de grands ſervices des Lorrains, avec leurs eſcharpes jaunes; car ils ne nous accuſoient jamais aux ennemys, & luy venoient deſcouvrir où il y en avoit. Auſſi il les faiſoit riches, & leur donnoit inceſſamment argent, chevaux & habillemens; & au reſte, bonne chere, avec protection de leurs biens, familles & maiſons.

Si bien qu'il n'y avoit ſoldat qu'il ne fuſt à cheval; & la pluſpart des goujats, qu'il n'euſt une cappe, manteau ou caſaquin : car les chevaux, habillemens & armes y eſtoient à *non prix* (a), ne trouvant à qui les vendre : & beaucoup de priſonniers, avec grand nombre de charettes que l'on prenoit, chargées de vivres, qui alloient au camp, deſquels les payſans de la Voyvre avoient bon marché, quaſi pour neant.

Nous euſſions plus longtemps ſéjourné à Malatour; car il y faiſoit bon, pour la grande

(a) Pour rien.

abondance de vivres que nous y avions amaſſées, encore plus pour l'incroyable & advantaigeuſe commodité de faire la guerre, à cauſe des boys, halliers & groſſes houſſieres qui nous couvroient au ſortir de la ville, à la faveur deſquels nous faiſions deux ou trois lieues ſans eſtre deſcouverts de trouppe quelconque, juſques à ce que nous luy fuſſions ſur les bras. Mais M. de Vielleville ayant advertiſſement qu'il y avoit quarante ou cinquante Heſpaignols en ung chaſteau nommé Conflans, diſtant de quatre ou cinq lieues de-là, y voulut aller; & fiſt charger huict charettes d'eſchelles, faiſant marcher toutes ſes troupes en bataille; & laiſſa ſeulement à Malatour quarante ou cinquante ſoldats de volontaires, avec quarante harquebuziers. Et eſtant devant Conflans, il le fiſt ſommer, par ung Trompette, de ſe rendre; aultrement qu'il les feroit tous pandre ſans miſericorde, s'il y en entroit par force; de quoy il ne falloit aulcunement doubter. Eux ayans journellement nouvelles des priſes & charges que faiſoient ceux de Malatour ſur leurs gens, & principalement de la deffaicte de Montdragon, penſoient que ce fuſt une armée qui marchaſt; qui les fiſt entrer en

telle frayeur, qu'ils demanderent terme de quatre heures pour y adviſer.

M. de Vieilleville qui ne vouloit pas, craignant d'eſtre deſcouvert par le camp du Marquis (3) Albert, attendre davantaige, les fiſt ſommer pour la ſeconde fois, avec plus rigoureuſes menaces, s'ils ne ſe rendoient; & fiſt crier par les ſoldats qui avoient entouré le chaſteau de tous coſtés : *Eſcalle*, (a) *eſcalle; à la ſappe, à la ſappe;* & tirer harquebuzades aux feneſtres, auxquelles n'y avoit une ſeule barbacane (b); ſi bien que ce bruict les eſtonna de telle ſorte, qu'ils mirent un drapeau blanc à une feneſtre haute, bien eſloignée du traict, demandant deux honneſtes hommes pour oſtaiges, & qu'ils en envoyeroient deux de leur part pour parlementer; ce qui leur fuſt accordé. Auſquels fut reſpondu, rejectant toutes leurs demandes, qu'ils s'en iroient vies & bagues ſauves, & tout ce qui appartient aux ſoldats, & non aultre choſe, ſans rien emporter du chaſteau ny du villaige; & qu'ils ſeroient conduicts en lieu de ſeureté. Et ſur ceſte

(a) A l'eſcalade.

(b) *Barbacane*; ouverture faite dans les murailles pour tirer à couvert contre l'ennemi.

capitulation qui leur fuſt maintenue, & inviolablement gardée, car ils avoient affaire à ung Seigneur de trop grande foy, ils ſortirent, & furent conduicts juſques à une lieue près du camp du Marquis Albert.

CHAPITRE VII.

M. de Vieilleville ſurprend la ville d'Eſtain.

CESTE execution faite, il fuſt adverty que les habitants de la ville d'Eſtain, appartenant à M. de Lorraine, faiſoient de grandes faveurs aux ennemys, & qu'ils leur amaſſoient grande quantité de vivres, pour puis après, les tranſporter au camp. A ceſte cauſe, il delibera de les ſurprandre, & partit de Conflans, accompaigné de douze chevaulx ſeulement, faiſant marcher après luy une bonne trouppe de ſoldats, aſſez à l'eſcart, & à couvert; mais, quand ils entendroient ſonner la trompette, qu'ils s'advanceaſſent à toutes brides. Auſſi fault noter, que M. de Vieilleville avoit quatre ſoldats à pied, accouſtrez en lacquais, ayant chacun l'eſpée & la dague ſur les reins, & chacun des douze gentilshommes, le ſien.

Eſtant devant la porte, il fit appeller le Maire & le Bailly, pour parler à eux. Ar-

rivez qu'ils furent, avec quelques harquebuziers aſſez mal accouſtrés, & hallebardiers de meſme, il leur dict, qu'ils entretenoient fort mal, & ingratement, la neutralité, de tant favoriſer les ennemys de la couronne de France ; car il eſtoit bien informé, que ſans leur ſecours, le camp du marquis Albert ſouffriroit infinies néceſſitez ; & leur deffendoit, de par le Roi, ſur peine d'encourir ſon indignation, & d'eſtre ſaccaigez, de plus envoyer au camp impérial.

Le Bailly qui eſtoit imperaliſte, & inſtallé en ſon eſtat par la Douairierre de Lorraine (a), niepce de l'Empereur, luy reſpondit, qu'il faiſoit ce que ſa maiſtreſſe luy commandoit : auſſi, que ſi les pauvres ſubjects perdoient ceſte occaſion de vendre leurs denrées, que de long-temps, ou jamais, il ne s'en preſenteroit une pareille.

M. de Vieilleville repliqua, qu'il ne luy ſçauroit faire accroire que M. de Vaudemont, gouverneur de la province, fuſt de ceſte oppinion, veu qu'il ſçait bien, & eux auſſi, que M. ſon nepveu, & leur

(a) Chriſtine, qui avoit épouſé François, Duc de Lorraine, mort en 1540, étoit fille de Chriſtiern III, Roi de Danemarck, & d'Iſabelle d'Autriche, ſœur de Charles V.

Prince ſouverain, eſt en France avec le Roy.

Le Bailly va reſpondre, qu'il ne ſoucioit pas trop de l'intention de M. de Vaudemont; cela, parce que la ville d'Eſtain, & toutes les terres adjacentes, eſtoient dediées & aſſignées pour le douaire de Son Alteſſe; & qu'il luy ſalloit, en bon & fidel ſerviteur, meſnaiger le bien de ſa Dame & maiſtreſſe.

Et à nous, dict M. de Vieilleville, *ne nous en vouldriez pas bailler pour noſtre argent? Ouy dea*, Monſieur, reſpondit-il. *Or ſus, lacquais*, va dire M. de Vieilleville, *entrez là-dedans, & nous en apportez pour ſix eſcus, pour nous & nos chevaulx. Sonnez, trompette, une alldigreſſe; car vous ferez tantoſt bonne chere.* Les hallebardiers voulurent faire quelque effort pour empeſcher l'entrée aux lacquais-ſoldats; mais ils furent ſervis à coups d'eſpée & de poignard, d'une eſtrange façon; & les quatre montérent incontinant *à mont* (a), pour empeſcher que l'on n'abbatiſt la herſe : les douze chevaux enfoncent cependant la porte, & ſe tiennent dedans à la garde des ponts-levys; & tout auſſi-toſt la groſſe trouppe arrive, qui entre dedans; ſe faiſants, par ce moyen, maiſtres

(a) En haut.

de la ville. Les hallebardiers, auſquels l'on avoit oſté leurs armes, s'enfuyent, criants : *aux armes ; les François ſont dedans.* Il y avoit des Heſpaignols chez le Bailly, environ dix ou douze, qui à ce cry saulterent par ſur les murs de la ville, pour ſe ſauver. De quoy M. de Vieilleville fuſt très-marry ; & , de colere, fiſt pandre le nepveu du Bailly, qui leur avoit donné ceſte addreſſe ; car il y avoit ung des parants du duc d'Alve, & ung aultre neveu du prince de l'Infantaſque, qui venoient des Païs-Bas, de parler à la Royne de Hongrie, & portoient lettres de ſa part & créance à l'Empereur ſon frere. Il envoya cinq à ſix chevaulx après pour les attrapper ; mais les bois les leur firent perdre.

La colere, toutesfois, tant ne le ſurmonta, qu'il ne fiſt crier à ſon de trompette, que l'on n'euſt à faire aulcune violance aux habitants de la ville, ſur peine de la vie ; & qu'il les prenoit en ſa protection, pour conſerver la neutralité. Il y diſna & coucha ; & le lendemain, avant partir, il y laiſſa M. de Boisjourdan en garniſon, avec ſa compaignie de chevaux ligiers ; & le logea luy-meſme chez le Bailly, affin d'eſclairer ſes actions, & d'empeſcher quelque remuement ; avec ad-

vertiſſement, qu'il luy donna, de ne laiſſer ſortir perſonne ſans ſon congé, & ſur-tout, qu'ils n'allaſſent au camp de l'Empereur, & n'y portaſſent aulcune commodité : & de-là, s'en revint avec ſes trouppes à Conflans. Mais par les chemins, il rencontra cent ou ſix-vingts Allemands qui traverſoient ſans ordre le grand chemin de Novyon, en leur quartier, qu'il chargea de furie, & les deffit : car il fault noter, que tant qu'il fuſt en campaigne, il ne marcha jamais ſans l'armet en teſte & la lance à la main : l'on ne peult ignorer que ceux qui le ſuivoient ne fiſſent de meſme ; c'eſt pourquoi, en toute rencontre, il avoit toujours du bon, & renverſoit tout ce qui ſe preſentoit devant, par ceſte promptitude, ne donnant loiſir à l'ennemy de ſe recognoiſtre.

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville force le village de Rougeveules.

Il arriva aſſez tard à Conflans, avec trente ou quarante priſonniers, & grand nombre de chevaulx, que l'on fuſt long-temps à reptardre, & à deſpouiller les morts, qui eſtoient environ ſoixante ; & ſejourna quatre ou cinq

jours pour ſe raffraichir, & ſes troupes, ſans rien entreprendre, & auſſi départir le butin.

Ces jours expirez, il demanda à tous, tant gendarmes que ſoldats, s'ils avoient encores une bonne corvée dedans le ventre. Tous reſpondirent, de franc couraige, que ouy: & leur avoit bien tenu promeſſe; car au partir de Verdun, il leur avoit dict, qu'il les feroit veoir ce qu'ils ne virent jamais. « Car, diſoient-ils, nous n'avions jamais tant » paſty, ny veu de la guerre. Auſſi vous » eſtiez, reſpondit-il aux gens de pied, tous » fort pauvres, mal accouſtrés, & à pied; » maintenant vous reluyſez comme l'or, & » eſtes montez comme princes. Si ne vous » ay-je pas encores faict veoir tout ce que » j'ay en volonté. Or, que demain chacun » de vous s'appreſte de me ſuyvre; car je » veux ſortir d'ici, & approcher l'ennemy » de plus près ». Ils reſpondirent, tous unanimement, *que s'il eſtoit queſtion d'attacquer enfer, qu'ils le ſuyvroient, & mourroient à ſes pieds.*

Reſponce qui lui fuſt fort agréable: & envoya querir toute nuict M. de Boysjourdan, qu'il avoit laiſſé à Eſtain, & les aultres qui eſtoient demeurez à Malatour, affin de mettre toutes ſes forces enſemble; car ſon entre-

priſe eſtoit fort grande & haſardeuſe : pour laquelle bien ſeurement exécuter, il avoit envoyé quatre hommes, avec eſcharpes jaulnes, habiles & fideles, en campaigne.

Toutes ſes trouppes arrivées, après avoir conféré avec l'un de ſes confidents, ſous la fidélité duquel, & de ſes trois compaignons, il avoit tramé ceſte entrepriſe, il part ſur les quatre heures après midy pour attaquer un villaige, diſtant de Metz cinq quarts de lieue, ou lieue & demye pour le plus, nommé Rougerieules, qui eſt en la montaigne, & la plupart du villaige en pante, où eſtoient cinq enſeignes de Lanſquenets, & aultant de cornettes Reitrhes. Et, quart de lieue, premier que d'approcher les trois aultres compaignons le vindrent trouver, qui luy dirent qu'il y faiſoit bon, & que les Allemands eſtoient desja en leur *Schloffroncq;* qui fut cauſe que M. de Vieilleville en bailla l'un à M. le comte de Sault, avec ſes chevaux ligiers, & cent harquebuziers; l'autre, à M. de Boysjourdan, avec pareil nombre; le tiers, au capitainne Bronvilliers, qui menoit le reſte des harquebuziers; & le quart qu'il retint pour luy, ayant le hôt de la gendarmerie : toutes leſquelles trouppes vindrent enſemble, bien guydées,

par quatre advenues, donner de telle furie dedans le villaige, avec un ſi grand bruict de trompettes, tambours, & harquebuzades, que tous ces Allemands eſpouvantez, furent ſurcueillis de ſi près, qu'ils n'eurent pas loyſir de ſe recognoiſtre; & les tuoit-on à taz, par les rues & maiſons, ſans miſericorde de noſtre coſté, & ſans aulcune ou bien petite reſiſtance du leur. Mais affin qu'ils ne donnaſſent l'allarme au camp du marquis Albert, il avoit, premier que d'enfoncer le villaige, mis ſur le chemin du quartier dudict Marquis, cinquante fallades, que menoit Chazeron, pour attrapper les fuyards, qui y firent tel devoir, qu'ils les tuerent tous *au rays* (a) de la lune, & en demeura pour le moins ſix-vingts : quant à ce qui fuſt tué dedans le villaige, il s'en trouva plus de ſept cents. Ceux qui purent eſchapper, ſe ſauverent dedans le bois tirant vers Novyon, ſur la Moſelle; mais bien éloignez de leur quartier : de ſorte que le marquis Albert n'en euſt nouvelles que le lendemain, encores ſur l'heure du diſner.

Tout le reſte de la nuit, cependant, fuſt employé à fouiller les maiſons, ſe ſaezir des hommes qui s'eſtoient cachez, & prandre

(a) Au clair.

les chevaux, dont il y avoit ung grand nombre, qui revenoit à plus de huict cents, & de fort beaux, que l'on appelle rouſſins de Pruſſe, & doubles courtaux de Dannemarck, avec une infinie quantité de toutes ſortes d'armes; pour leſquelles enlever, leurs charriots nous ſervirent fort à propos.

De ce villaige, l'on voyoit la ville de Metz, là bas en la plaine, bien à cler, avec toute l'armée de l'Empereur; & l'ordre & l'aſſiette du ſiege, & de ſon camp; comme l'on voit Paris de Montmartre, Rouan du Mont Ste. Catherinne, ou de Fourviere Lyon: choſe ſi belle & agréable à veoir, qu'il ne ſe pouvoit rien déſirer davantaige, principalement les eſclairs & tonnerres de l'artillerie de chaque coſté, qui s'entretiroient inceſſamment; & ſur-tout, les volées de trente canons de batterie pour la breſche, où les cannonniers faiſoient une telle & quaſi incroyable diligence, qu'en moins d'une heure nous en viſmes tirer environ de dix-huict, dont le temblement du bruict nous ſouſlevoit & faiſoit perdre terre.

L'aube du jour apparue, qui eſtoit entre ſix & ſept du matin, car c'eſtoit en Decembre, il commanda que chacun en print le

le plaiſir, mais en diligence; car ils avoient, diſoit-il, affaire à ung très-mauvais & fort dangereux voiſin; & qu'il vouloit partir avant l'heure finie; & que ceux qui n'avoient dormy, dormiſſent à cheval; faiſant tout auſſi-toſt ſonner trompettes & battre aux champs : dont bien luy en print. Car, incontinant qne le marquis Albert fuſt adverty de ceſte deffaicte, qui luy eſtoit d'une ruineuſe & fort deshonorable conſéquence, il fiſt partir vingt Cornettes de Reithres, & trente Enſeignes de Lanſquenets, avec dix pieces d'artillerie; & luy en perſonne, pour foudroyer Rougerieules, & tout ce qui eſtoit dedans; mais il n'y trouva que le nid, qu'il fiſt bruſler de raige; car nous eſtions desja à Freſne, & n'avoit ſçeu ce malheur, comme nous avons dict, par la providence (a) de M. de Vieilleville, que ſur l'heure du diſner; de quoy adverty, il retourna en ſon quartier, en telle & ſi grande collere, que luy enflamerent au cœur tant d'hommes & de chevaux morts, qu'il cuyda tuer à ſon arrivée ſon priſonnier Monſieur d'Aumalle; pour le moins, il luy préſenta la dague ſur la gorge; lui diſant, avec blaſphemes & opprobres, qu'il eſtoit cauſe que l'on avoit ainſi

(a) Par la prévoyance.

tué par

tué par pluſieurs fois ſes gens, ſur l'eſpérance de le *recourre* (a) ; & qu'il les faiſoit venir exprès pour ceſt effect : mais il regnioit Dieu, que s'ils y revenoient plus, qu'il le tailleroit en piece, ſans miſericorde, & le feroit crever à coups de *piſtole* (b) : ainſi que nous rapporta l'ung des quatre, que M. de Vieilleville avoit laiſſé à Rougerieules, accouſtré en payſant, qui faignit que les François luy avoient oſté ſes accouſtremens d'honneur, & ſes chevaux, ſe diſant Lorrain & domeſtique de ſon Alteſſe douairiere de Lorraine ; & ſuivit ledit Marquis en ſon quartier, où après avoir ſéjourné jour & demy, & veu ce que deſſus, nous revint trouver à Verdun.

CHAPITRE IX.

M. de Vieilleville retourne à Verdun où il reçoit un ordre du Roi de ſe rendre à Toul.

ON ne ſauroit exprimer de quelle joye & allaigreſſe M. le Mareſchal reçeuſt M. de Vieilleville, revenant ainſi victorieux, plain de gloire & d'honneur, & avec ſi peu de perte, qui n'eſtoit que de cent quatre hommes, la

(a) Délivrer. (b) Piſtolet.

reveue faicte de ſes trouppes ; mais trop bien vangez d'ung nombre infini de morts, qu'il avoit laiſſés ſans ſépulture par les champs, en leur place ; & tant de chevaux & de priſonniers, que inceſſamment arrivoient trompettes & tambours du camp de l'ennemy aux portes de Verdun, pour les requeſter (a). Auſſi ces braves & vertueux geſtes, conduits par une très-ſaïge & trés-adviſée providence, ne s'executerent pas ſans une indicible fatigue, travail & grand hazard de ſa perſonne : car trois ſepmaines durant, en deſpit des froidures qui eſtoient exceſſives, il ne ſe coucha jamais en lict, & ne ſe dépouilla que pour changer de chemiſe : auſſi, par ceſte vigilance, il ſurprenoit toujours l'ennemy ; & bien qu'il fuſt plus fort que luy au triple, il en avoit ordinairement ſa raiſon. Mais ce qui le contenta merveilleuſement, ce fuſt de veoir le fruict de ſon labeur, en l'Egliſe de Noſtre-Dame de Verdun ; car tous les

(a) Si ces exploits de M. de Vieilleville ne ſont point exagérés, il nous ſemble qu'ils méritoient de trouver place dans l'hiſtoire ; & nous croyons qu'ils durent contribuer à la levée du ſiége de Metz, en forçant l'Empereur à ſe reſſerrer dans ſes lignes. De là nâquit la diſette qu'éprouvèrent les aſſiégeans, & les maladies qui en furent la ſuite.

drappeaux de ſes victoires, qu'il avoit envoyez par cy-devant à M. le Mareſchal, y eſtoient plantez des deux coſtez de la nef; auxquels il adjouſta les unze qu'il avoit conquis à Rougerieules ſur le marquis Albert; faiſants nombre de vingt & deux, tant de gens de pied que de cavallerie, qui furent envoyez quelques jours après à Sa Majeſté.

Or, M. de Vieilleville, après tant de travaulx, faiſoit bien ſon compte de ſe raffraichir quelques temps, & juſques à ce qu'il fauldroit deſloger du tout de Verdun; & donner ſemblablement loiſir de ſe repoſer à tous ceux qui l'avoient accompaigné, & beaucoup paty en toutes les ſuſdictes factions. Mais la huictainne ne paſſa pas qu'il arrive ung courrier exprès devers luy de la part du Roy, avec lettres qui portoient en ſubſtance; que eſtant adverty que l'Empereur ne pouvant forcer la ville de Metz, avoit reſolu d'attaquer celle de Thoul; & doubtant que ſon couſin le Duc de Nevers ne fuſt aſſez fort pour attendre & ſouſtenir ung tel ſiege, meſme que la ville n'eſtoit fortiffiée ny remparée en aulcune façon, mais ſeulement à la vielle mode, ſi bien qu'on la pourroit emporter d'eſcalade; il prioit, & neantmoins commandoit, ſur tous

les ſervices qu'il luy voldroit faire, de partir incontinant, la preſente receue (4), pour l'aller aſſiſter & conforter de ſon bon conſeil, menant avec luy le plus de forces qu'il pourra, & de celles avecques leſquelles il avoit ſi bien rembarré & faict reſſerrer les trouppes du Marquis Albert de Brandebourg, ſans toutesfois trop affoiblir ſon couſin le Mareſchal de Sainct-André; car on ne ſceit encores laquelle des deux, au vray, l'Empereur vouldra attaquer pour les ruſes, fainctes & *hourvaris* (a), dont il a couſtume d'uſer en toutes ſes entrepriſes.

Ceſte lettre receue, il delibera de partir incontinant; & ne print que trente hommes d'armes & quarante archers de la compaignie, tous de Bretaigne, d'Anjou & du Meyne, avec cent harquebuziers des plus leſtes, & qui luy portoient plus d'affection; & environ cinquante ſalades bien choiſis des compaignies du Compte de Sault & de Boysjourdan, ſans prendre aulcun Chef ou Capitaine deſdictes trouppes; ſe contentant qu'ils fuſſent tous ſous ſa charge, affin de laiſſer tous les Capitaines avec M. le Mareſchal, duquel il print congé: & ainſi s'en alla au regret de tout le monde.

(a) Contre-temps.

Et ſe preſentant aux portes de Thoul, M. de Nevers, qui ſçavoit ſa venue, luy vint audevant, & l'honora de telles parolles : « M. de Vieilleville, vous ſoyez le très-bien » venu ; & remercie très-humblement le Roy » de l'honneur qu'il m'a faict de vous avoir » envoyé icy pour m'aſſiſter ; car il n'euſt » ſceu faire choix de Chevallier que j'eſti- » me, ny que j'ayme plus que vous, eſpe- » rant que vous & moy luy ferons ung bon & » aggréable ſervice en ce lieu ; & fault que » je vous die que je me ſens merveilleuſe- » ment fortiffié de voſtre preſence ». A quoy reſpondit M. de Vieilleville, qu'il avoit très-grande raiſon d'entrer en ceſte créance ; car il n'y avoit Prince en tout le Royaume de qui il receuſt de plus grande affection les commandements que de luy ; & pour leſquels executer, il n'eſpargneroit jamais ſa propre vie : & ainſi le cognoiſtroit à l'eſpreuve & aux effects.

Le lendemain on entre au Conſeil : la concluſion principale duquel fuſt de battre l'eſtrade, & tallonner tant que l'on pourroit les Albanois & Italiens, qui eſtoient en grand nombre au Pont-à-Mouſſon, my-chemin juſtement de Metz & de Thoul, s'ils s'eſcartoient à l'accouſtumée, faiſants de grands

dommaiges par leurs incurſions aux terres de M. de Lorraine ; & s'offrit M. de Vieilleville d'ouvrir le pas à ceſte entrepriſe, avec ce qu'il avoit amené de Verdun qu'il *pleigeoit* (a) *d'experiance & de valeur ;* & en luy baillant cinquante harquebuziers de ceux qui auroient desja praticqué ceſte routtine, il aſſeuroit M. de Nevers de les bien faire reſſerrer, & leur faire payer au double l'intereſt & les arreraiges de leurs volleries.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville envoie à Pont-à-Mouſſon un eſpion qui trompe les ennemis.

M. de Vieilleville avoit amené avec luy deux de ſes confidents ou ſerviteurs occultes, que les ſoldats & les ignorants appellent eſpions, car, au contraire, ce ſont les vrais guides des armées ; ayant laiſſé les deux aultres à M. le Mareſchal de Sainct-André ; l'ung deſquels, il envoya ſecrettement, après le conſeil, au Pont-à-Mouſſon, bien embouché de ce qu'il avoit à reſpondre aux commeunes interrogatoires qu'on luy pourroit faire, & bien inſtruict des choſes auxquelles il devoit ſoigneuſement prandre garde ; ayant pour cou-

(a) Dont il garantiſſoit l'expérience & la valeur.

verture & garand de ſon voyaige, inſtruction de s'advouer de la maiſon de la Ducheſſe douairriere de Lorrainne, & qu'il alloit de ſa part au camp de l'Empereur. Et partit aſſez tard, exprès pour avoir excuſe legitime de ne paſſer pour ce jour plus oultre, pour deſcouvrir leurs forces & entrepriſes, ſelon ſon bon eſprit.

Ce très-habile homme, au deſçeu de tous, partit avec ſon eſcharpe jaulne, car on ne ſçauroit trop ſecrettement deſpeſcher telles gens; & ſe preſenta, en moins de trois heures, aux portes du Pont-à-Mouſſon, n'eſtant le chemin que de cinq lieues: l'on s'inquiert d'où il vient, où il va, qui il eſt, par où il a paſſé, ce qu'il va faire & negocier, & s'il porte lettre. Il demande eſtre mené aux chefs, tant eſtoit aſſeuré pour leur reſpondre. Et eſtant devant eux qui eſtoient Dom Alphonſo d'Arbolancgua Heſpaignol, & le Seigneur Fabrice (a) de Caſe Colone, Romain; auſquels il reſpond, ſur tous les poincts cy-deſſus, ſi pertinemment, qu'ils ne le peurent ſurprandre, ny deſcouvrir ſa vacation. Il demande congé de ſe retirer en ſon logis, & s'ils ont quelque affaire

(a) Par la ſuite il eſt ſimplement appellé *Fabrice Colonne.*

auprès de la ſacrée Majeſté, qu'il eſpere y eſtre demain, & leur faire bien fidelle ſervice.

Ils luy demandent, puiſqu'il a paſſé à Thoul, s'il ſçeyt poinct, qu'il y ſoit arrivé des trouppès de Verdun, conduictes par un Cavallier François qu'on nomme Vieilleville. Alors il s'eſcria, diſant : » Ho le » meſchant crapaut François ! Il fiſt dernie- » rement pendre à Eſtain, quant il le ſur- » print, un mien frere, qui ſe tenoit avec » le Bailly mon oncle ; parce qu'il avoit » faict evader des Heſpaignols par ſur les » murailles de la ville : que la peſte luy » creve le cœur ; il me couſtera la vie, ou » j'en auray la vengeance ; car c'eſtoit in- » juſtice trop grande, veu que nous ſommes » tous tenus & obligez de faire ſervice aux » Princes auſquels nous le devons, comme » eſt l'Empereur & Madame ſa niepce ma » maiſtreſſe : car ſi ces deux Seigneurs euſſent » eſté pris, on euſt beaucoup decouvert des » affaires ſecrettes de la Sacrée Majeſté de » l'Empereur ; & le meſchant en a faict mourir » mon pauvre frere, & à ce que j'ay en- » tendu, mon oncle le Bailly d'Eſtain, fuſt » en grand danger, n'ayant aultre couleur pour » dorer ſa meſchanceté, que de les accuſer

» d'avoir contrevenu & enfraict la neutra-
» lité : que maudit ſoit-il éternellement ».

Fabrice Colone, & Dom Alphonce, qui ſavoient tous les deportements de M. de Vieilleville, & ſes victoires, ayants entendu ſpecifier ceſte-là, entre aultres, remarquerent ſes parolles; & le tirants tous deux à part, luy promettent de le venger de la mort de ſon frere, pourveu qu'il face ce qu'ils luy diront. A quoy il reſpond qu'il n'y eſpargnera nullement la vie; mais il les ſupplie de luy permettre d'aller devers l'Empereur, luy porter la créance de Madame ſa maiſtreſſe, qu'ils cognoiſſent tous deux. Et luy demandants pourquoy il n'avoit lettres : Pour
» ce, diſt-il, que ma créance porte ung cer-
» tain advertiſſement à l'Empereur, des af-
» faires ſecrettes du Roy de France; & ſi
» j'eſtois pris avec lettres je mettrois la pro-
» vince en combuſtion, car c'eſt offenſer la
» neutralité; & moy en danger d'eſtre pendu,
» ou d'avoir pour le moins la queſtion ».
Ils ſe paiſſent de ceſte bourde; & comme l'ayant desja, ce leur ſemble, gaigné, le firent conduire en ſon logis à *l'Ange*; avec commandement de luy ouvrir au plus matin la porte qui ſe nomme de Metz; & le laiſſer

paſſer, ſans s'enquerir nullement de luy ny de ſes affaires.

Il ſe preſente le matin, au poinct du jour à la porte, qui luy eſt ouverte ſans aulcune inquiſition; & va au camp, où il demeure tout le reſte du jour; & engeolla ſi bien le Duc d'Alve, qu'il apporte une lettre commune de ſa part à Fabrice & Alphonce, touſchant les affaires de leur charge; & ſurtout qu'ils prennent garde aux entrepriſes d'un Capitainne François nommé Vieilleville, qui a fort endommaigé le camp du Marquis Albert, & dont l'Empereur a eu depuis deux jours advis certain qu'il eſt arrivé à Thoul, avec des trouppes; & ſpeciallement, leur recommande le porteur; la volonté duquel il a deſcouverte eſtre affectionnée au ſervice de ſa Sacrée Majeſté; & qu'ils ne doivent differer de l'employer, car il eſt à trop bonne maiſtreſſe, du ſang de leur maiſtre, pour y faire ung faux bon.

Ceſte lettre reçeue, ces deux le careſſent infiniment, luy diſant qu'il n'eſtoit de beſoing de leur apporter certifficat du Duc d'Alve pour ſa fidelité; car dès le jour précedent ils avoient bien conſideré ſon langaige, par lequel ils l'ont jugé comme naturel Impe-

rial ; & s'il avoit envye de s'enrichir, il falloit qu'il fiſt tous ſes efforts de leur faire tomber entre mains ce Capitaine Vieilleville, qui a tant endommaigé le camp du Marquis Albert.

A quoy il reſpond, qu'il ne leur demande choſe quelconque, fors que s'il y peut parvenir, ils le luy donnent à tuer, affin qu'il en voye le cœur, pour ſe vanger de la mort de ſon frere qu'il a faict ainſi mourir ignominieuſement, contre tout droict divin & humain ; les ſommant, comme bons & fidelles ſerviteurs de l'Empereur, de donner main-forte à ſon entrepriſe ; car ce a eſté pour le ſervice de ſa Sacrée Majeſté, qu'il a eſté ainſi vilainnement pendu.

Eux voyants ce zele, encores avec larmes, car il les ſçavoit auſſi bien ou mieux faindre qu'une femme, n'en doubtent plus, mais l'embraſſent à tour de bras ; & avoit, Dom Alphonce, une chaiſne d'environ cinquante eſcus, qu'il luy veult mettre au col : mais il la rejecte, comme par colere, diſant qu'il ne prendra jamais rien d'eux, qu'il n'ait faict à l'Empereur quelque ſignalé ſervice, ailleurs qu'en ceſte occaſion, en laquelle il a plus d'intereſts que pas ung d'eux ; car il y va de la vindicte de ſon propre ſang ; les ſup-

pliant de ne l'en plus importuner, & qu'ils le laiſſent faire; ſeulement, luy donnent congé d'aller trouver en diligence la niepce de l'Empereur, ſa bonne maiſtreſſe, les aſſeurant de leur apporter à ſon retour une bonne nouvelle.

Le reffus de la chaiſne, & toutes ſes bonnes parolles, firent entrer Alphonce & Fabrice bien avant en *la tonnelle* (a); & de telle ſorte, qu'ils ne revocquoient plus en doubte ſa fidelité; & euſſent querellé quiconque leur euſt voulu dire du contraire; mais le laiſſent aller, en eſperance de le reveoir bientoſt.

CHAPITRE XI.

M. de Vieilleville attire les ennemis dans une embuſcade.

Il part; & vient trouver ſon bon maiſtre, qui penſoit l'avoir perdu; car il y avoit trois jours qu'il ne l'avoit veu; & entrants, ſeulets en une chambre, il luy diſcourut de ſa negociation; ſur laquelle, M. de Vieilleville va projecter ung terrible & merveilleux ſtratageſme; car il le garda vingt quatre heures, ſans qu'il fuſt veu de perſonne, fors de quelque

(a) Dans le piège.

valet de chambre qui le ſervoit. Leſquelles paſſées, il luy diſt qu'il allaſt au Pont-à-Mouſſon, leur dire, que M. de Vieilleville doit partir demain au poinct du jour, pour aller trouver ſa maiſtreſſe qui l'attend à Condé ſur Mozelle; & conferer enſemble de pluſieurs choſes touchant la conſervation de l'eſtat de M. de Lorraine ſon fils, qui eſt en France pour l'apprehenſion qu'elle a, ſi les guerres durent encores long-temps entre ces deux grands Princes, que l'on ne face danſer à ſondict fils, la Piedmontoiſe (a); & qu'il retienne bien ces meſmes parolles: il adjouſtera auſſi, que M. de Vieilleville, qui craint la garniſon du Pont-à-Mouſſon, mene avecques luy ſix-vingts bons chevaux, dont il y en a quelques-uns de bardez, pour l'accompaigner: mais il luy deffend, ſurtout, de ne ſe haſter, affin qu'il ayt loyſir de dreſſer ſes pieges, & trappuces, autrement ſes ambuſcades; & qu'il aille ſeulement le train de ſon cheval.

Il deſloge à unze heures du ſoir, du mercredy; & arrive ſur les deux après mynuit, du jeudy, leur annonceant ceſte nouvelle:

(a) C'eſt-à-dire, qu'on ne le prive de ſes Etats, comme on avoit fait au Duc de Savoye, en s'emparant du Piémont.

mais il les ſomme de luy tenir promeſſe, de luy donner Vieilleville pour en faire ſa volonté. Eux, très-joyeux, qui ne pouvoient entrer en aulcune deffiance, veu ſon langaige, principallement de la danſe Piedmontoiſe; que les deux Princes devöreroient à la longue l'eſtat du Duc de Lorraine, comme ils ont faict celuy de Savoye; & puis ſa peine d'eſtre venu toute nuict, le luy accordent fort liberalement; & ſe préparent en toute diligence pour le venir attrapper, le tenant desja comme vaincu: car, contre ſix-vingts chevaux, ils faiſoient ſortir toutes leurs forces, qui pouvoient eſtre de trois cents chevaux; & laiſſoient la moitié de leurs harquebuziers, pour la ville, qui eſtoient environ cinquante.

M. de Vieilleville, d'aultre part, aſſemble tous les Capitainnes de Thoul, en la preſence de M. de Nevers, ſur l'heure meſme du partement de ce confident; auſquels il faict entendre qu'il a une brave entrepriſe entre mains, mais qu'il les prie de ne s'ennuyer d'une cavalcade de dix heures ſeulement; les aſſeurant qu'elle ne ſera inutile, ains en rapporteront ung grandiſſime honneur, & beaucoup de prouffict. Tous s'y accordent, en très-grande affection, & s'appreſtent en

toute diligence. Ils ſortent de la ville, tous enſemble, & marchent juſques à deux lieues & demye près du pont, devers les bois des Rouziers, & d'ung villaige nommé de Louarn; & eſtant là, M. de Vieilleville départ les trouppes, & les met en divers lieux par embuſcades; & luy ſe tient en la plaine, avec les ſix-vingts chevaux cy-deſſus, commandant à tous de retenir tout ce qui paſſera par le chemin, ſoit de cheval, ſoit de pied, femmes, filles, bergers ou laboureurs, affin que l'ennemy n'eſvantaſt de ſes nouvelles; & à tous ceux qui auroient des chevaux criarts, de leur lier & ſerrer la langue avec eſguillettes ou fiſſelle: Item, que incontinant que l'ennemy ſe deſcouvriroit, de faire comme il feroit; & deffence aux trompettes, ſur peine de la vye, de ſonner, s'il ne le commandoit. Et fault noter que durant l'abſence de ce confident, il avoit raudé tout ce païs-là par pluſieurs fois pour mieux en recognoiſtre les advenues, & en très-adviſé Capitainne, poſer & dreſſer ſes embuſches, pour les faire ſortir à propos; comme il advint.

Ils n'attendirent pas trois heures, après toutes choſes ainſy diſpoſées, que l'ennemy parut, deſcendant le long d'une montaignette. Alors

il dist : » Tournons visaige devers Thoul ; » & faisons semblant de fuir, mais au petit » pas ; & s'ils galoppent après nous, gal- » loppons aussi jusques à ce qu'ils soient au » deça de nos embuscades : & cela faict, ils » sont à nous, sans perdre ung homme ». L'ennemy les voyant fuyr, va après au grand galop, avec ung merveilleux cry, comme de victoire. Mais quand ils furent au deçà : *Teste icy*, s'escria M. de Vieilleville ; *sonne trompette*. Et baissant les visieres *couchent* (a) *le boys*, & commencent à s'approcher. Tout aussitost ils vyrent M. des Clavoles, Lieutenant de M. de Nevers à Thoul seulement, car M. de Bourdillon l'estoit de sa compaignie, & au Gouvernement de Champaigne, sortir d'ung bois avec six-vingts bons chevaux ; M. d'Orvaulx d'Anjou, & M. d'Olivet de Bretaigne, partir à toutes brides avec les cinquante salades de Verdun, & aultres tant qu'on avoit prises à Thoul ; puis le Baron d'Anglure, avec deux cents harquebuziers, tous à cheval, qui menoient ung bruict desesperé, courants comme postillons, deux ou trois tabours battants sur leur mesme chemin, & à leurs trousses ; qui les estonna

(a) Baissent la lance.

fort,

fort, & leur fiſt bientoſt changer de cry : car au lieu de victoire, ils s'eſcrierent : *Tradimento* (a), *tradimento*.

Cependant M. de Vieilleville & ſa troupe, renverſent & portent par terre tout ce qu'ils rencontrent; comme ileſt croyable d'un effort de gendarmerie advantageuſement montée, ſelon les ordonnances de France, de tel choix & conduicte par un tel Capitaine, contre une cavallerie ligiere, qui s'arme & ſe nourriſt ſur ſa paye ; tant de lances dedans les flancs, & une infinité d'harquebuzades par les reins, & ſur les crouppes de leurs chevaux, de ſorte que l'on n'oyoit plus crier que : *Miſericordia* (b), *miſericordia*, *ſignor Vieillevilla*, *buona guerra*, *ſignori Francezi*. Et commencerent à rendre les abboys ; car l'harquebuzerie abbattoit hommes & chevaux dru comme mouſches. Qui fut cauſe que M. de Vieilleville fiſt ceſſer le combat & le carnaige; & ſe rendirent à ſa mercy, quictants leurs armes. Il y en euſt deux cents trente de morts ſur la place ; vingt & cinq de bleſſés, du nombre deſquels eſtoit Fabrice Colone leur Chef, & le reſte priſonniers : & n'en

(a) Trahiſon, trahiſon !

(b) C'eſt-à-dire : Miſéricorde, Seigneur de Vieilleville : Bon quartier, Seigneurs François.

ſceuſt eſchapper ung ſeul, qui ne fuſt ſubject à l'une ou à l'autre fortune; tant avoit bien & dextrement, M. de Vieilleville, enfilé ſon entrepriſe.

CHAPITRE XII.

M. de Vielleville ſurprend la ville de Pont-à-Mouſſon.

APRÈS ceſté brave & victorieuſe execution, M. de Vieilleville pria M. des Clavolles de s'en retourner avec ſa trouppe devers M. de Nevers, luy mener le Seigneur Fabrice, duquel il luy faiſoit preſent, & de mettre les aultres bleſſez & priſonniers en lieu de ſeureté: quant aux trois cornettes qui ont eſté conquiſes ſur l'ennemy, il luy teſtifieroit les avoir veues; mais qu'il ne pouvoit encores les luy envoyer; car il en avoit neceſſairement affaire, pour luy ſervir en une aultre entrepriſe qu'il venoit tout preſentement de fantaſticquer (a). Et luy demandant le Sieur des Clavolles, quelle elle eſtoit, pour en rejouir M. de Nevers; il luy reſpondit, qu'il ne la pouvoit dire, car ſi elle luy eſchappoit, comme il advient ſouvent, tout le monde s'en mocqueroit, & luy le premier;

(a) De projetter.

& qu'il n'eſtoit pas de ces ſots, qui vendent la peau de l'ours auparavant que de l'avoir pris : auſſi qu'il ne vouloit pas reſſembler à Fabrice Colone qui l'avoit donné à Suligny, ainſi s'appelloit ce confident, pour le tuer ; & il le voyoit en ſa miſericorde. Ce langaige fiſt rougir ung petit M. des Clavolles, de s'eſtre tant advancé.

M. des Clavolles party, M. de Vieillevile appella Suligny, auquel il diſt telles parolles : « Prenez ma Cornette blanche & mon habillement de teſte, & mes braſſarts ; & » vous en allez au Pont-à-Mouſſon ; & quand » vous en ſerez à quart de lieue, commencez » à galopper en criant : *Victoire* ; & que le » Seigneur Fabrice a deffaict Vieilleville, » & toute ſa troupe ; & qu'il l'amene priſonnier, avec trente ou quarante aultres » Gentilshommes François ; & leur montrez » pour Enſeignes ce que vous avez. Voilà » quatre valets incogneus, qui vous ayderont à les porter ; enſemble des tronſſons » de lances Françoiſes aux banderolles blanches, pour mieux coulourer voſtre dire. » Faictes, au reſte, bonne myne, & m'injuriez tant que vous pourrez, & que devant » deux heures vous me verrez le cœur, ſi » je ne le rachete de dix mille eſcus ; mais

pendu à d'Eſtain, qu'il n'avoit jamais veu toutesfois, mais c'eſtoit de l'invention de M. de Vieilleville, de ſorte que Dom Alphonce voyant l'armet & les braſſarts, qui eſtoient comme d'un grand Prince, tant de tronſſons de lances & banderolles blanches, & la cornette blanche, il n'en demande plus davantaige; mais ſe tranſportant de joie, monte luy-meſme à cheval, & vint au-devant de Fabrice, accompaigné de vingt hommes d'armes. Orvaulx & Olivet, tous chargez de rouge, viennent au-devant de luy, criants de loing : *Victoria, victoria; los Franceſez ſon todos matados* (a). Luy, s'amuſant au cry & à ce langaige, s'advance tousjours; mais ils ſe departent, & l'inveſtiſſent, tuants tout ce qui le ſuivoit, ſans eſpargner les ſtaffiers, que l'on appelle en noſtre langue lacquets, & l'arreſtent priſonniers. Il en venoit inceſſamment après luy à la file; mais c'eſtoit autant de tué.

M. de Vieilleville commande à Meſnil-Barré de luy bailler la cornette qu'il portoit, qui eſtoit celle meſme de ſa compaignie, & la mettre au milieu des deux aultres; & fut dict, par un nommé le Grec, qui parloit

(a) C'eſt-à-dire : Victoire, victoire; tous les François ſont tués.

Heſpaignol, comme naturel, s'il ne crioit victoire à l'approche de la porte, qu'on luy donneroit de la piſtolle en la teſte : Meſnil-Barré eſtoit deſtiné pour cela. Alors M. de Vieilleville commande de doubler le pas ; & quand ils furent à la portée de harquebuze, tout le monde commence à galopper. Le Grec eſtoit devant, qui diſoit merveilles en Heſpaignol ; de ſorte que la garde qui eſtoit Eſpagnole, & aſſez pietre, voyant Dom Alphonce eſtre des coureurs, & criants, faict largue, & laiſſe entrer tout ce qui ſe preſenta. Mais on ne leur donna pas loiſir de rehauſſer le pont ; car ils furent tous taillez en pieces, en changeant de langaige. Et commença-t-on à crier, *France*, *France* : nos harquebuziers ſurvindrent auſſi-toſt, qui prindrent la garde de la porte. Et ſe fiſt, M. de Vieilleville, par ceſte brave ruſe, auſſi-toſt executée que penſée, maiſtre de la ville.

A ce cry de *France*, il y euſt pluſieurs Heſpaignols malades, qui ſe ſauverent de viſteſſe & à pied, avec leurs medecins, & aultres gens qui n'eſtoient point de combat. M. de Vieilleville ſe logea au logis de Fabrice Colone, qui eſtoit fort bien garny de toutes commoditez ; & tous les aultres, *à loge qui peult*. Le reſte de la journée ſe paſſa

à fouiller les caves, greniers & magazins; où il fut trouvé une merveilleuſe quantité de toutes ſortes de vivres, que la Ducheſſe douairiere de Lorraine y avoit faict venir, pour favoriſer & raffraichir, par ſoubs main, l'armée de l'Empereur ſon oncle, en laquelle elle les faiſoit conduire, fort aiſément & ſecrettement, par la riviere; & n'eſtoient les batteaux, ſur l'eau, plus hault de trois heures. Et en furent arreſtez unze, chargez de farines, de bled & de vins, qui devoient partir ſur les neuf heures au raiz de la lune; mais ils nous ſervirent bien.

CHAPITRE XIII.

Dom Alhponſe, battu & fait priſonnier, meurt de chagrin, d'une lettre qu'il reçoit du Duc d'Albe. Colere de l'Empereur ſur le peu de ſuccès du ſiege de Metz.

QUANT à Dom Alphonce, il fuſt trouvé le lendemain roide mort ſur ſon lict, tout veſtu; car il ne fuſt pas en la puiſſance d'ung Gentilhomme Néapolitain, duquel nous avons parlé cy-devant, nommé Jehan-Vincent de la Porte, aultrement le Seigneur Roux, de le faire depoüiller, & ne tint à l'en advertir, & preſſer par pluſieurs fois, parce qu'il luy

avoit eſté baillé en garde par M. de Vieilleville ſon Capitaine & ſon Maiſtre, qui l'en rendoit fort ſoigneux, non pas que le froid fuſt cauſe de ſa mort ; car le Gentilhomme & ſix ſoldats qu'il avoit pour ceſte garde, entretenoient le feu ſi grand en la chambre, que l'on n'y pouvoit quaſi durer : mais la raige & le creve-cœur de s'eſtre laiſſé ſi ligierement tromper, luy ravirent ainſy violemment la vie. A quoy ayderent fort la peur & la honte de ſe jamais repreſenter devant la face de ſon Maiſtre, lequel eſtoit desjà irrité contre tous les principaux Seigneurs & Capitaines de ſon armée, , ainſi que luy avoit eſcrit le Duc d'Alve (a), le jour precedent de ſa priſe, & eſtoient les lettres de ce ſubject : car nous les viſmes traduites par le Grec, d'Heſpaignol en François, auſquelles il y avoit quelques traicts de grande rizée : & commenceaient, après quelques ſalutations & recommandations, ſelon leur ſtyle de ceſte façon.

« L'Empereur ſaichant au vray, que la » breſche eſtoit plus que raiſonnable, & que » pas ung de ſes Capitaines ne s'advanceoit » de l'enfoncer, il s'y eſt faict porter par qua» tre Lanſquenets, & l'ayant veue, il a

(a) D'Albe.

» demandé en grande colere : *Comment*,
» *playes de Dieu n'entre-t-on point la dedans?*
» *Elle eſt ſi grande & ſi à fleur de foſſé :*
» *vertu de Dieu à quoy tient-il?* Je luy ay
» reſpondu, que nous avions advertiſſement
» très-certain, que le Duc de Guyſe avoit
» faict faire, derriere la breſche, ung retran-
» chement fort large & ſpacieux, garny, au
» reſte, d'ung milliaſſe d'artifices de feu,
» qu'il n'y a armée qui ne s'y perde. Et puis :
» *Mort-D . . .*, diſt-il, *que ne l'avez-vous*
» *faict eſſayer? vous arreſtez-vous à ce que*
» *l'on vous rapporte?* J'ay eſté contrainct de
» luy repliquer, que nous n'avons pas affaire
» à Dure (a), Ingolſtat, Paſſau, ny aultres
» villes d'Allemaigne, qui ſe rendent, n'eſtant
» qu'à demy combattues; car là-dedans, il
» y a plus de dix mille braves hommes,
» ſoixante ou quatre-vingts grands Seigneurs,
» & neuf ou dix Princes du Sang Royal de
» France, comme Sa Très-Sacrée Majeſté a
» peu cognoiſtre, par les ſanglantes & vic-
» torieuſes ſaillies qu'ils ont faictes ſur nous,
» tousjours à noſtre perte & grand deſavan-
» taige. Il s'eſt ſur ceſte remonſtrance,
» haulſé de colere plus que jamais, diſant :

(a) Duren, ville du Duché de Juliers, que Charles V avoit aſſiégée & priſe ſans beaucoup de réſiſtance.

» *Ha, je renie D...., je voy bien que je* » *n'ay plus d'hommes : il me fault dire* » *adieu à l'Empire, à toutes mes entrepriſes,* » *& au monde, & me confiner en quelque* » *monaſtere; car je ſuis vendu & trahy,* » *ou, pour le moins auſſi mal ſervy, que* » *Prince, portant tiltre de Monarche ſçauroit* » *eſtre; & par la mort-Dieu...., devant* » *trois ans, je me rendray Cordelier.* Vous » aſſeurant, Domp Alphonce, que ſi je » n'euſſe eſté Heſpaignol, j'euſſe quitté ſur » l'heure ſon ſervice : car s'il a eſté mal » ſervy en ce ſiege, il fault s'en prendre à » Brabançon, Lieutenant de la Royne de » Hongrie, qui a eu le principal comman- » dement en ce ſiege; d'aultant qu'il eſt » comme François, & la ville de Metz au » climat de France; oultre les intelligences » dont il ſe vantoit de pluſieurs *pacants* (a), » qu'il avoit là-dedans, du nombre deſquels » ſont les Tallanges, les Baudoiches, & les » Gornays, des plus anciens Gentilshommes » de la ville de Metz.

» Et toutesfois nous avons aſſiegé la ville » par le plus fort endroit; d'aultre part, » nos mynes, qui ont eſté eſventées, n'ont » poinct joué, mais ſont devenues grimaces;

(a) Habitans.

» de façon que toutes choſes nous ont fort
» mal ſuccedé & réuſſy, contre toute eſpe-
» rance : auſſi avons-nous voulu combattre
» les hommes & le temps ; il n'eſt pas à
» s'en repentir ; mais c'eſt le bon, & que
» pour couvrir ſon opiniaſtreté, il nous en
» attacque, & rejecte ſur nous tous les mal-
» heurs & ſa faulte ; il voit tous les jours
» ſes gens de pied qui meurent à tas, &
» principalement nos Allemands, qui ſont
» en la fange juſques aux oreilles : ne faillez
» de faire deſcendre les unze batteaux de
» raffraichiſſement, que nous envoye ſon
» Alteſſe de Lorraine, car noſtre armée (a)
» paſtit infiniment ; mais, ſur-tout, te-
» nez-vous ſur vos gardes de Vieilleville,
» qui eſt venu de Thoul avec des forces
» de Verdun ; car l'Empereur en a une
» merveilleuſe apprehenſion, pour ce qu'il
» congnoiſt ſa valeur & ſes ruſes, il y a
» long-temps ; juſques à dire, que ſans luy
» il ſeroit Roy de France. Car quand il entra

(a) Cette lettre ne s'accorde pas avec ceux de nos Hiſtoriens qui ont écrit que l'Empereur trouva pendant deux mois les moyens de faire ſubſiſter une armée de cent mille hommes, quoiqu'on lui enlevât journellement ſes convois : cependant on doit remarquer que cette lettre ne ſe trouve qu'ici.

» au Royaume, par la Provence, Vieilleville
» le prevint & ſe ſaiſit d'Avignon, par un
» fort ruſé ſtratageſme ; de ſorte que le
» Conneſtable dreſſa ſon armée qui l'em-
» peſcha de paſſer plus oultre : ſi bien que
» ſon entrepriſe & ſon armée revindrent à
» neant, dont fut contrainct de s'en retour-
» ner ſur ſes voyes, avec grande perte &
» reprochable honte. Et depuis ce temps-là,
» Sa Majeſté l'a tousjours appellé *Lyon-Re-*
» *gnard*. Je vous en adverty comme voſtre
» parent ; car je ſerois très-marry que noſtre
» nation donnaſt au Maiſtre occaſion de ſe
» faſcher, pluſtoſt que les aultres, qu'il fa-
» voriſe & reſpecte plus que nous ; & *adioz*
» (a) *hermanez*. »

Il fut fort aiſé à juger, à tous ceux qui leurent ceſte lettre, qu'elle eſtoit la vraye & principale cauſe de ſa mort, ayant forfaict contre tous les poincts y contenus. M. de Vieilleville fuſt eſtrangement marry de ceſte adventure ; car il en vouloit faire ung preſent à M. le Mareſchal de St. André, comme il avoit faict de Fabrice Colone à M. de Nevers : s'eſtant tousjours montré, de ſon aptitude naturelle, plus curieux d'amis que d'eſcus.

(a) Adieu frère.

CHAPITRE XIV.

M. le Duc de Nevers vient trouver M. de Vieilleville à Pont-à-Mouſſon.

APRÈS l'avoir faict enterrer, il alla veoir les unze batteaux cy-deſſus mentionnez, qui eſtoient en la garde, dès l'heure meſme de la priſe de ville, de ſon Maiſtre-d'hoſtel, le Sieur de la Beſnerie, & furent incontinant deſchargez, le tout apporté en la ville, qui nous vint fort à propos, veu le ſejour que nous fiſmes. Mais ſur le point d'aller diſner, on luy vint dire, que M. de Nevers eſtoit à la porte. L'aiſe qu'il en receuſt eſt quaſi inexprimable; & venant audevant de luy, pour le recevoir, il le trouva desjà entré, & en plaine rue. M. de Nevers, ſans attendre les ceremonies, reſpects & reverances que l'on defere aux Princes, avecques une joye indicible, le vint embraſſer, luy diſant : *C'eſt moy, Monſieur, mon parfaict amy, qui vous doy tous ces honneurs, & qui les meritez mieux que moy, & mon Ordre quant & quant;* & l'oſte de ſon col pour en entourer le ſien. Mais le voulant, M. de Vieilleville, reffuſer, il jura le Dieu vivant, qu'il ne diſneroit pas avec luy, s'il ne le

portoit, tant que le diſner dureroit ; diſant : *Comment Monſieur mon parfaict ami ? Deffaire trois ſi belles compaignies avec ſi peu de gens, & conduictes par ung ſi furieux Capitaine, que Fabrice Colone ; ſurprandre une telle ville, ſi bien gardée par ung Heſpaignol, le plus ruſé de toute l'armée Imperiale ; le tout, ſans perdre ung homme ! Qui penſez-vous qui vous ſoit comparable ? Je meure, ſi mon Ordre ne me fait honte ; & l'honoreray & eſtimeray toute ma vie mieux, de le veoir pendre ſeulement une heure ſur voſtre eſtomach.* M. de Vieilleville ne ſceuſt que reſpondre, ſinon, que tout ce qu'il a faict en ſa vye, n'eſt pas digne des louanges qu'il luy plaiſt luy donner, qu'il attribue pluſtoſt à ſa bonté & à l'amytié qu'il luy porte, que à ſes merites. Et là-deſſus ils vont diſner au logis de M. de Vieilleville, où fuſt magnifiquement traicté M. de Nevers (a), avec les Seigneurs

(a) Le Duc de Nevers étoit en ce temps-là François de Cleves, premier du nom, qui eut deux fils de ſon mariage avec Marguerite de Bourbon; François de Cleves, ſecond du nom, qui nâquit le 31 Mars 1539, & Jacques de Cleves, Marquis d'Iſles, qui nâquit le premier Octobre 1544, ſuivant les Auteurs de l'Hiſtoire généalogique. Ce dernier n'avoit par conſéquent que huit ans en 1552, l'autre étoit dans ſa quatorzième

qui l'avoient accompaigné ; du nombre desquels estoient le Marquis d'Isle, son second fils ; le Sieur de Crecquy, le Sieur de Buguenaulx & plusieurs aultres.

Après disner, M. de Vieilleville retire l'Ordre de son col, & l'ayant baisé, le remet avec une grande reverance à celluy de M. de Nevers, qui le reçeust à grandissime joye ; disant là-dessus mille bons propos, qui redondoient à sa louange. Et s'il n'estoit pas d'advis qu'ils feissent une despesche commune au Roy de tout ce qui s'estoit passé depuis quatre jours ; qu'il l'estoit venu trouver par le commandement de Sa Majesté, pour l'asseurance qu'il a, qu'elle en recevra beaucoup de contentement : *car vous avez*, dist-il, *aultant bravé l'Empereur en le Voyvre & icy, que jamais brave Capitaine & valeureux Chevalier sçauroit faire, & avec ung merveilleux heur, qui est à tout aultre incomparable.*

M. de Vieilleville, après l'avoir dignement remercié, fut de ceste opinion ; mais il atten-

année, & par conséquent plus en état que le cadet de suivre son père à la guerre ; ce qui donne lieu de croire ou que les Auteurs de l'Histoire généalogique se sont trompés sur la date de la naissance du Marquis d'Isles, ou que l'Auteur de ces Mémoires s'est mépris, en mettant le cadet à la place de l'aîné.

doit

doit le compaignon de Suligny, nommé Habert qu'il avoit envoyé au camp de l'Empereur, pour deſcouvrir & eſclairer ſes actions & entrepriſes, affin de faire une bonne deſpeſche au Roy, & le tenir adverty des plus ſecrets deportements de ſon ennemy. Lequel Habert arriva une heure après, qui les fiſt reſſerrer en une chambre ſeulets, avec leurs Secretaires; ſur les rapports duquel, ils deſpeſcherent de bien amples lettres au Roy, qu'ils envoyerent à Thoul à M. des Clavolles, qui fiſt courir le pacquet, & n'oublierent la meſme lettre du Duc d'Alve à Dom Alphonce d'Arboulangua, pour faire rire Sa Majeſté, du vœu de l'Empereur de ſe rendre Moyne, plus par deſeſpoir que par devotion; encore avec blaſphême. Quant aux trois Cornettes Heſpaignolles, ils les retindrent, en intention d'en faire ce qui ſera recité cy après : & renvoyerent incontinant Habert au camp de l'Empereur, avec l'eſcharpe jaulne pour tousjours ſentir ſi le Duc d'Alve feroit poinct quelque entrepriſe ſur le Pont-à-Mouſſon, parce qu'il n'eſtoit fortifié qu'à la vieille mode, ſans flancs, parapects, boulevarts, ravelins, caſes-mattes, plattes-formes, ny aulcun rempart; ou auſſi, M. de Vieilleville n'eſtoit nullement d'advis qu'on touſchaſt, & pluſtoſt

l'abandonner à la premiere nouvelle qui surviendroit, que l'ennemy s'y voulût preſenter, pour n'offencer la neutralité, ny donner occaſion à l'Empereur de ſe ſaezir des aultres villes de Lorrainne, ny faire danſer à ce jeune Prince *la Piedmontoyſe.*

CHAPITRE XV.

M. de Vieilleville enleve un convoi de vivres deſtiné pour l'armée de l'Empereur.

Le lendemain, qui eſtoit le troiſieſme jour d'après la priſe, M. de Vieilleville miſt en avant, qu'il falloit ſortir en campaigne avec les cornettes Heſpaignolles, pour ſervir de gluaux à ceux de l'armée Imperiale qui ſe feroient eſcartez, de s'y venir ranger & s'y perdre. Ce que M. de Nevers trouva le mieux du monde, & en voulut eſtre; mais M. de Vieilleville inſiſta fort au contraire, & qu'il ne falloit ainſi hazarder les Princes : *Vous debattez pour neant*, diſt M. de Nevers; *car vous n'executerez poinct ceſte gaillarde entrepriſe que je ne participe au plaiſir; & me demets totalement de toute authorité, & ne veux marcher & combattre que ſous la faveur de voſtre bonne & heureuſe fortune.* Ainſi ils ſortirent environ trois cents che-

vaux, que lanciers, que harquebuziers, & environ cent piſtolliers acouſtrez à la Reithtre, avec les eſcharpes rouges de la deffaicte de Roziers, & les ſuſdictes cornettes : de ſorte que de loing on les euſt pris pour trouppes Heſpaignolles, Flamandes, ou de Bourgoigne ; & vindrent juſques à Corney, mychemin du Pont-à-Mouſſon à Mets, ſans rien rencontrer par les chemins, ny dedans le villaige, qui fut cauſe qu'ils paſſerent oultre, & envoyerent les cent Reithtres devant battre l'eſtrade, le Grec avec eux, ſi on rencontroit des Heſpaignols, & Suligny qui portoit la cornette de feu Alphonce, qui parloit Allemand, la groſſe trouppe marchant après : & à demie-lieue du village vingt ou trente chevaux parurent, leſquels, voyants eſcharpes & cornettes rouges, font debander trois hommes de leur troupe, pour nous venir recognoiſtre. Le Grec s'advance, qui parle à eux Heſpaignol, dont ils furent bien aiſe. Ils demandent nouvelles de Dom Alphonce ; il reſpond, qu'il eſt en gros hôt, qu'il leur monſtre derriere. Ils vont faire leur rapport à leurs compaignons, qui s'approchent ſans deffiance. Les Sieurs d'Orvaulx & du Meſnil-barré, qui menoient la troupe les inveſtiſſent & arreſtent, leur faiſant, ſans coup frapper,

rendre les armes. De quoy ils furent bien esbahis. De marcher plus oultre, il n'y avoit pas grande ſeureté; car nous n'eſtions qu'à deux lieux du camp de l'Empereur : toutesfois M. de Vieilleville fuſt d'advis, que l'on pouvoit paſſer encores quelque demye-lieue plus oultre, tirant vers le Pont-à-Maygny, qui eſt ſur la riviere de Seille, qui entre dedans Metz : ce qui fut ſuivy. Mais par ce chemin on rencontra plus de cent hommes de cheval, & aultant de pied, par petites trouppes, & plus de ſoixantes charettes chargées de vins, d'avoine, & d'aultres vivres que l'on menoit au camp, qui toutes furent arreſtées, & pluſieurs des hommes tuez, de peur qu'ils allaſſent donner l'allarme, & nous faire ſuyvre. Et y avoit ung grandiſſime plaiſir en telles rencontres; car ils s'y venoient ranger librement, ou nous attendoient ſans ſe doubter d'aulcune hoſtilité, & ſe trouvoient cependant inveſtis, avec riſée, & mocquerie.

Or il fuſt queſtion de faire retraicte; car car il eſtoit baſſe heure : mais d'aller au Pont-à-Mouſſon, il n'y avoit avoit ordre, car nous en eſtions à quatre grandes lieues, & neigeoit exceſſivement : de ſorte qu'il fuſt reſolu de retourner à Corney, & y demeurer, encore que ce logis fuſt fort incommode, à

cauſe des incurſions ordinaires que les gens de l'Empereur y avoient faictes, mais ils n'y venoient plus, n'y trouvant rien plus à prandre ; il y avoit encore des fourraiges, & rien que du pain pour les pauvres habitants, encore bien peu, ny pas ung lict ; car l'on avoit tout tranſporté en l'armée, pour la commodité du ſiege. Mais noſtre eſperance eſtoit ſur le charroy que nous avions pris, qui portoit grande abondance de beaucoup de ſortes de vivres, principalement d'avoine pour les chevaux,

Arrivez que nous fuſmes à Corney, tout chacun s'emboiſogna aux barricades, & les priſonniers ſi bien reſſerrez, qu'il eſtoit impoſſible qu'ils eſchappaſſent ; car ils eſtoient liez & attachez, & principalement les Wallons, qui ſont de toutes les provinces des Pays-Bas, que l'on appelle *Flamands-Hennuyers* (a), & Bourguignons. Quant aux Heſpaignols, Italiens & Allemands, M. de Vieilleville les faiſoit plus favorablement traicter ; car les aultres ſont ennemis mortels du nom François, encore qu'ils en ſoient ſortis, & que nous uſions d'un meſme langaige ; mais la muance (b) des Seigneurs,

(a) Ceux du Haynaut.

(b) Le changement.

nous a ainſy alterez d'amityé, & envenimez les ungs contre les aultres, comme nous avons dit ailleurs.

En ce pauvre logis, la nuict ſe paſſa fort joyeuſement, & avec bonne chere ; car le vin ne manqua poinct, & d'aultres ſortes de vivres en abondance, juſques à la volaille & des fruicts, qui eſtoient en ces charettes. Mais M. de Vieilleville ſe deplaiſoit de veoir M. de Nevers ſans lict ; & après l'avoir prié de patienter, qu'une nuict eſtoit bien-toſt paſſée, il luy demanda le mot : ce qu'il refuſa, diſant qu'il aimeroit mieux mourir que d'aller contre ſa parolle : *Car vous ſçavez bien, Monſieur, mon parfaict amy, que j'ay proteſté, au partir du Pont, de combattre ſous voſtre bonne fortune, & ne me meſler de rien : & me vois repoſer ſous l'aſſeurance de voſtre bonne grace.* Et ſe jecte tout veſtu ſur un fagot de paille, & beau feu.

M. de Vieilleville, après l'avoir remercié de ceſte deference, va donner ordre pour les gardes, & donna le mot à ceux qui commandaient à quatre corps-de-gardes qu'il avoit poſez aux quatre advenues du villaige, & aux Gentils-hommes qui eſtoient ordonnez pour les rondes. Plus il fit dreſſer un corps-de-garde devant le logis de M. de Nevers,

ſans bruict, & un aultre devant le ſien. Cela faict, il ſe retira, non pas pour gueres dormir; car il fuſt quaſi toute la nuict ſur pieds, & fiſt les rondes de devant & d'après mynuict; car ayant ce Prince en charge, il ne s'en pouvoit fier qu'en ſoy-meſme.

CHAPITRE XVI.

M. de Vieilleville enleve un autre convoi, deſtiné pour la bouche de l'Empereur.

LE jour eſclos, il vint en la chambre de M. de Nevers, qu'il trouva desjà preſt à ſortir, auquel il demanda s'il n'eſtoit pas d'advis qu'ils allaſſent encore battre l'eſtrade devers le Pont-à-Maigny; car c'eſtoit le chemin par où il venoit beaucoup de vivres & *de bons* de Nancy, de Nomeny, & du ban de Diſme au camp de l'Empereur, ſoubs la faveur & paſſeports de ſa niepce, qui n'y eſpargnoit ſa peine ny la deſpence, & qu'ils n'eſtoient nullement deſcouverts pour François, qui leur eſtoit ung grand moyen de bien endommager l'ennemy, & avec peu de perte. A quoy s'accorda fort aiſément M. de Nevers.

Là-deſſus, M. de Vieilleville commande que chacun repaiſſe, & faſſe bien diſner les che-

vaulx, & qu'ils en avoient pour dix bonnes heures de taillé; puis ordonne des priſonniers, qui furent incontinant conduicts au Pont-à-Mouſſon, & de ce qui devoit demeurer pour la garde du villaige, avec deffenſes expreſſes de ne laiſſer ſortir uug ſeul habitant, dont on ſçavoit le nombre, principalement qui print le chemin de Metz, ſur peine d'eſtre tué.

Tout cela ainſy bien ordonné, l'on marche comme ſur les huict heures du matin du xxiij Decembre de la meſme année, en toute allaigreſſe & eſperance de ſe faire riches, & de rencontrer, pour le moins, de quoy faire bonne chere : qui ne fuſt poinct en vain; car nous ne fuſmes pas eſloignez d'environ deux lieues du villaige, que nous rencontraſmes ſix charettes chargées de vin, & d'aultres vivres exquis, que Son Alteſſe envoyoit, par ſingularité, à l'Empereur ſon oncle, comme pour ſa bouche; car il y avoit douze ſaulmons du Rhin, la moitié en paſte, conduictes par huict Gentilshommes, & vingt ſoldats; leſquels, quand ils nous veyrent, ainſy rouges, commencerent à ſe resjouir, & s'eſcrier, diſant : *voilà l'eſcorte que l'Empereur nous envoye.* Et s'advancent pour nous venir bien-veigner, demandants qui comman-

doit en ceſte troupe. Mais ils furent esbahis qu'on les arreſte, & qu'on leur tire, criant: *France.* Les harquebuziers furent tuez, & les Gentils-hommes mis à pied & en ſeure garde.. Et pour ce qu'il pouvoit eſtre environ midy, on fiſt collation en plaine campaigne, où furent beus quatre poinſſons de vin, qui eſtoit excellent, & departy aux plus apparants de ces paſtés de ſaulmon. Les Gentilshommes dirent, qu'il y avoit une charette chargée de fruicts dedans des tonnes neuves, & une aultre de pain de bouche, auſſi dedans des tonnes, & que tous ces raffraichiſſements eſtoient de la part de la ville de Nancy & du Grand-Maiſtre de Lorrainne, qu'ils envoyoient à l'Empereur, pour le gratiffier; & que les unze batteaux, qui avoient eſté au Pont-à-Mouſſon. eſtoient de la part de tous les Eſtats de Lorraine, pour recommander à Sa Majeſté toute la province; que quand Son Alteſſe en ſceuſt la deſconvenue, elle en cuyda mourir de raige & de deſpit; qu'elle ſaiche encore ceſte-cy, ils s'aſſeurent qu'elle en mourra.

CHAPITRE XVII.

Colere de l'Empereur contre M. de Vieilleville.

LORS, l'ung d'entre eux nommé Vignaucourt, va demander, ſi ces trouppes n'eſtoient pas de M. de Vieilleville. *Pourquoy*, reſpond M. de Vieilleville, ſans ſe faire cognoiſtre, *le demandez-vous?* « Pour ce, diſt-il, qu'il » a pris le Pont-à-Mouſſon, avec les En» ſeignes & eſcharpes rouges; de quoy l'Em» pereur eſt en extreme colere; car j'eſtois » hier à ſon lever, & je l'ouys jurer, que » ſi jamais il le peut attrapper, qu'il le feroit » empaler; diſant telles parolles : Ce traditor » (a), Lyon-Vulpe de Vieilleville, a pris le » Pont-à-Mouſſon avec mes Enſeignes & » deviſes, & tué de ſangfroid mon pauvre » Domp Alphonce d'Arboulangua, & faict » tuer tous les malades de mon armée qui » y eſtoient, & pris les unze batteaux de » vivres que les Eſtats de Lorraine m'en» voyoient; mais je jure au Dieu vivant, que » ſi jamais il tombe en mes mains, je luy » apprendray à uſer de telles perfidies, & » ſe ſervir de mon nom, de mes armes & » Enſeignes, pour me ruyner. Il n'y a Prince

(a) C'eſt-à-dire : ce *traître*, *lyon-renard*.

» au monde, pour puiſſant & valeureux qu'il
» ſoit, qui n'y fuſt ſurpris & trompé ; qu'il
» s'aſſeure bien qu'il n'en aura pas meilleur
» marché que d'eſtre empallé ; & le con-
» dampne de ceſte heure, ſi jamais je le
» puis tenir, à ce ſupplice. Et vous aultres ;
» je parle a vous qui commandez en mon ar-
» mée ; quelles gens eſtes-vous, que vous ne
» faites quelques entrepriſes ſur ce meſchant ?
» car, à ce que j'entendy encore hier par
» quelqu'un qui m'eſt fidelle, qu'il court les
» champs tous les jours, ayants tous ſes ſol-
» dats l'eſcharpe rouge, Cornettes, Enſeignes
» Heſpaignolles & de Bourgoigne, ſous l'om-
» bre deſquelles il faict mille aſſaſſinats ſur
» mes gens ; car perſonne ne s'en deffie : ne
» voilà pas une grande meſchanceté. Par la
» mort-D..., vous n'eſtes pas hommes,
» d'endurer telles traverſes ; & ne faictes cas
» ny de mon honneur, ny de mon ſervice.
» A ce courroux & très-furieuſe colere, il
» ſourdit ung fort grand murmure parmy tous
» les Princes & grands Seigneurs qui eſtoient
» en ſa chambre ; & en ſortirent bien faſchés.
» Que s'il ne ſe prand garde il y aura bientoſt
» entrepriſe ſur luy ; car ils ſont fort enve-
» nimez, principalement les Heſpaignols, à
» cauſe de la mort de Domp Alphonce d'Ar-

» boulangua, que l'on a faict ſi cruellement » mourir. »

M. de Vieilleville repliqua, que Domp Alphonce fuſt trouvé mort ſur ſon lict, ſans que perſonne luy ayt aydé à mourir; & que M. de Vieilleville aymeroit mieux n'avoir jamais eſté, que d'avoir commis une ſi grande meſchanceté; toutesfois il ne ſe donne pas peine des menaces de l'Empereur; mais que pour ſa reputation, il fera tousjours mentir le plus grand Prince d'Heſpaigne quand il le vouldra accuſer d'une telle inhumanité. Vignaucourt congneuſt bien à ce langaige que c'eſtoit M. de Vieilleville qui parloit; qui luy fiſt tenir bride à ſes diſcours; auſſi, qu'on luy fiſt ſigne : lequel, & les aultres Gentils-hommes Lorrains, veyrent prandre devant eux, encore dix ou douze chevaux chargez de vivres, qui venoient des pays deſſuſdicts trafficquer au camp de l'Empereur; car voyants ces cornettes rouges arborées, ils ne ſe deffioient pas de leur malheur, & beaucoup de ſoldats & d'aultres gens qui eſtoient devalizez, & arreſtez, car ils alloient au camp de l'Empereur, ne penſants pas trouver ſi près leur ennemy.

Là-deſſus M. de Vieilleville diſt à M. de Nevers qu'il ſe falloit retirer, puiſqu'il ne

ſe preſentoit rien pour combattre, & qu'ils avoient du temps aſſez pour gaigner le Pont-à-Mouſſon : à quoy M. de Nevers s'accorda. Et comme ils euſſent desjà entré au grand chemin, & à demie lieue de Corney, ils veirent en la plaine ung homme qui venoit derriere au grand galop; qui fuſt cauſe qu'ils firent alte, en le ſurattendant.

Et à l'approche, ils cogneurent que c'eſtoit Habert; lequel diſt à M. de Vieilleville, tout haut, qu'il ſe retiraſt en diligence, ou au Pont, ou à Thoul, & qu'il ſe gardaſt bien de coucher à Corney; car ſur la minuict, il aura plus de trois mille harquebuziers, & mille chevaux ſur les bras, que le prince de l'Infantaſque (a) conduict; *ayant juré à l'Empereur de vous amener mort ou vif, & tout tel, vous faire empaler; qui vous a condempné de ſa propre bouche à ce ſupplice; car il eſt en une incroyable colere de la guerre que vous luy faictes, avec ſes enſeignes, armes & deviſes, & ſtomacqué merveilleuſement, que vous ayez faict tuer Domp Alphonſe de ſang froid, que ſans fin il regrette.*

Vous ſoyez le bien venu, Habert, diſt M. de Vieilleville, *car vous m'apportez une très-*

(a) Le Duc d'Infantado, dont l'Auteur de ces Mémoires a conſtamment mutilé le nom & la qualité.

agréable nouvelle. Et addreſſant ſa parolle à M. de Nevers, le pria de ſe retirer au Pont, ou à Thoul; qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de hazarder ung tel Prince; & que quant à luy, il eſtoit reſolu d'attendre ce Prince avec toutes ſes piaphes; puis haulſſant ſa parollle : *voulez-vous pas, tous qui eſtes icy, faire eſpaule à ma réſolution? Auſſi bien n'avons-nous poinct encores faict la guerre par-deçà, ayants tousjours uſé de ruſes & de ſurpriſes.* Ce diſant, il prend les cornettes rouges & les miſt en pieces; & commanda à tous, de cacher les eſcharpes Heſpaignoles, & s'accouſtrer des marques françoiſes. Sur quoi, tous luy reſpondirent unanimement, & d'une voix, qu'ils mourroient à ſes pieds : & deſchirerent tout ce qu'ils avoient de rouge ſur eux.

Mais M. de Nevers va prandre la parolle; diſant qu'il ne conſidercit pas les forces qui devoient venir; & que peult-être Habert ne les avoit pas toutes deſcouvertes; & puis, en ung village non muré ni foſſoyé, auquel on entre par les derrieres des maiſons comme dedans du beurre, c'eſtoit ſe perdre, ce luy ſembloit, aſſez témerairement, & qu'il n'y avoit aulcune apparence de tenir. *C'eſt tout ung*, reſpond M. de Vieilleville: *j'ay trouvé*

une invention, que quand je la vous auray dicte, vous jugerez avecques moi, que je defferay une armée, ou pour le moins, je les mettray à vau-de-routte. M. de Nevers la voulut bien apprendre, & le pria de la luy communiquer.

Alors il luy va dire : « Voyez-vous bien, » Monſieur, ce taillis qui eſt à ung quart de » lieue de Corney, & ce grand bois qui eſt » à une demye, ſur la gauche; je m'en voy » poſer en chacun d'eux cent bons chevaux, » leſquels, quand ils verront toute ceſte har- » quebuzerie & cavallerie acharnée à noſtre » villaige, ſortiront de furie, l'une ambuſ- » cade après l'aultre; & chaſcune à deux » trouppes, avec ung grand bruict, pour » leur donner ſur la queue. La raiſon de » la guerre veult qu'ils prennent l'eſpouvante » ſi grand que le plus hardi gaignera la fuite; » & y euſt-il cent Princes de l'Infantaſque, » qui ne ſe monſtreront pas en cela plus » hardys que leur nom ne le porte; car » *Fantaſque* en italien (a), c'eſt une *cham-* » *briere* en françois; & m'en laiſſez ſeule- » ment faire : j'eſpere avec l'ayde de Dieu,

(a) Pour que le jeu de mots fût ſupportable, il auroit fallu que c'eût été là réellement le nom de ce Seigneur Eſpagnol.

» conduire ſi bien le tout, que j'en auray,
» en moins de deux heures, ma raiſon ; ſi
» aultrement mal baſte, vous ſçavez, Mon-
» ſieur, *qu'une genereuſe mort toute la vie*
» *honore* ».

Quand M. de Nevers entendit ce langaige, il cogneuſt bien que M. de Vieilleville eſtoit determiné à ſa reſolution ; & que de l'en penſer diſtraire, c'eſtoit quaſi entreprendre de detourner le cours d'une riviere ; joinct qu'il y adjouſta de ſon jugement ; car il eſtoit experimenté guerrier, par lequel il trouva que deux cents beaux chevaux, ſortans de deux divers lieux à diverſes trouppes de cinquante chevaux chacune, & la nuict, pouvoient bien eſtonner plus de grandes forces, que celles dont l'on eſtoit adverty, avec la forte & vive reſiſtance que l'ennemy trouveroit dedans le villaige, il y avoit très-apparente raiſon de tenir ; & qu'il en vouloit être de moitié. Mais, ſur l'inſtante priere que luy faiſoit M. de Vielleville de ſe retirer, alleguant que le ſoing qu'il pourroit prendre de la perſonne d'un ſi excellent Prince, pour le tirer du hazard, luy romproit peut-eſtre quelque deſſeing, qui apporteroit à toute l'entrepriſe ung fort dangereux changement, le ſuppliant très-humblement de s'abſenter, il reſpondit

pondit resolument, quoiqu'il deust avenir de luy, qu'il en verroit la fin; & qu'en meilleure compaignie, ni pour ung meilleur effect, ne pouvoit-il mourir; & qu'on luy faisoit un extrême tort & desplaisir de luy en parler pour l'en divertir.

Ce que voyant M. de Vieilleville, tout resjouy, luy dist telles parolles : « Je vous » asseure, Monsieur, que ceste vostre reso- » lution a renforcé nostre trouppe de plus » de cinq cents hommes; & espere en Dieu, » que nous ferons ceste nuict ung très-grand » & très-signalé service au Roy, sous vostre » charge. Gaignons doncques vitement le » villaige, affin de faire repaistre les deux » cents hommes & deux cents chevaux, que » j'ay desja tirez & choisis en mon cœur, » pour les loger de bonne heure aux lieux que » j'ay projecté ».

CHAPITRE XVIII.

Monsieur de Vieilleville est averti que les ennemis marchent en force pour le combattre : Utilité des espions.

TOUTES les trouppes marchent allaigrement devers le villaige, en ardante deliberation de combattre; mais incroyablement

aiſes & resjouys, de ce que M. de Nevers en vouloit eſtre ; & qu'il demeuroit ; car s'il s'en fuſt allé, il remenoit avec luy quarante braves gentilshommes qui l'avoient accompaigné juſques au Pont, leſquels euſſent pluſtoſt crevé que de ſe laiſſer forcer en la barricade qui leur euſt eſté commiſe ; car ils avoient le cœur & la cuyraſſe de bonne trempe, & à l'eſpreuve de toutes les peurs & apprehenſions de mort, de quelque frayeur qu'elle ſe fuſt offerte : auſſi eſtoient-ils des meilleurs & plus anciennes races de nobleſſe de Bourgoigne, Champaigne & Picardie ; & tels qu'un grand Prince ſe les peut & doit choiſir, pour eſtre honoré en ſa ſuicte, & pour la garde & ſeureté de ſa perſonne.

Or, comme nous eſtions à mille pas près du villaige de Corney, nous viſmes à la main droicte ung homme à pied, en la plaine, qui venoit droict à nous à grande courſe, traverſant les champs, & ſeillonnant les bleds verds ; car il y a peu ou poinct de hayes en ce pays-là ; qui fut cauſe, que M. de Nevers & M. de Vieilleville firent alte, pour ſavoir ce qu'il vouloit dire, & de quelle part il venoit, & quel il eſtoit, car en criant & appellant, il faiſoit ſigne de ſon chapeau.

A l'approche, nous le recognuſmes pour le Maire de Villeſaleron, auquel M. de Vieilleville avoit tant faict de bien à la deffaicte de Montdragon à Malatour : & quant il fut près, il s'eſcria tout hault, en ſon pathois : « Sauvez-vous, M. de Vieilleville, car *par* » *le nondé* (a), le Marquis Albert, qui ſçeit » que vous vous retirez en ce village, & » que vous y avez couché la nuict paſſée, » partira devant trois heures pour vous y » ſurprendre cette nuict, avec quatre mille » hommes de pied, deux mille chevaux & » ſix canons, pour battre le village en ruyne » & le foudroyer. *Dis-tu vray*, reſpond M. » de Vieilleville ? Ouy par la mort de Mon- » ſieur ; car quand j'ay veu l'artillerie mar- » cher droict au Pont-à-Moulin, j'ay paſſé » incontinant la Mozelle à pied, car elle eſt » ſi glacée qu'elle porte ; pour vous en » venir advertir ». Alors, M. de Nevers va dire, que le plus ſeur eſtoit de gaigner le Pont ; & que *trop en a qui deux en meine.* M. de Vieilleville, à ſon très-grand regret, fuſt bien de ceſt advis ; & fuſt dict, que ſans s'arrêter au villaige, on tiraſt de long droict au Pont, ſans ſe y arrêter, & qu'il y avoit du temps aſſez ; & qu'on n'y laiſſaſt choſe

(a) Par le nom de Dieu.

quelconque, de quoi l'ennemy ſe peuſt prevaloir, & qu'il n'y demeuraſt ame vivante. Auſſi rendiſt-on aux huict gentilshommes Lorrains leurs chevaux, avec permiſſion de ſe retirer; ce qu'ils firent, car ils n'eſtoient pas de bonne priſe, ne portants poinct les armes contre le Roy.

Mais Vignaucourt, en prenant congé, ne ſe peult garder de dire à M. de Vieilleville, qu'il ne s'esbahiſſoit plus s'il avoit tousjours du bon, & s'il faiſoit de ſi belles choſes, puiſqu'il avoit de ſi braves & hardis eſpions; car il regnioit Dieu, s'il n'avoit veu hier celluy qui ſe nomme Habert en la chambre de l'Empereur, qui s'advouoit du colonel Baſtien Schartel (a), qu'il avoit laiſſé malade à Strasbourg; & l'autre, dernier venu, il l'avoit veu vendre depuis quatre jours pain & vin au camp du marquis Albert de Brandebourg. « Vignaucourt,

(a) Seckendorf, dans ſon apologie du luthéraniſme, nous a conſervé ſur ce Schertel, & non pas *Schartel*, une anecdote aſſez curieuſe. A la priſe de Rome par le Connétable de Bourbon, il n'étoit que ſimple Capitaine de Lanſquenets; & cependant il s'y enrichit de manière, que ſes petits fils ayant vendu les fonds de terre qu'il avoit acquis, le prix monta à ſix cens mille florins, monnoie de ce tems-là.

» mon amy, reſpond M. de Vieilleville, » tout homme qui ſe meſle de conduire la » guerre, s'il n'eſt garny de tels confidents » & ſerviteurs occultes, n'aura jamais hon- » neur en ſes entrepriſes, & ſera tousjours » en reputation de mal-habile homme, & » tenu pour un ſot, en dangier, au reſte, » d'eſtre le plus ſouvent ſurpris en ſes meſmes » embuſcades : or, adieu, Vignaucourt ; » ſi vous trouvez le prince de l'Infantaſque » par les chemins, vous luy direz qu'il nous » trouvera à Thoul ; mais que s'il ne nous » prend en quatre jours, qu'il ne nous pren- » dra jamais ; car le Conneſtable eſt à St. » Dizier avecques cinquante mille hommes » & trente pieces d'artillerie, qui marche » à grandes journées pour ſecourir M. de » Guyſe ». Ainſi s'en retournerent ces Lor- rains, dire maulvaiſes nouvelles à leur maiſtreſſe, la Doüairiere de Lorrainne ; & que ſes beaux preſents eſtoient tombez en tierce main, qui ſe mocquent, pour tous remerciements, des menaces de l'Empereur & de ſa niepce.

CHAPITRE XIX.

Monſieur de Vieilleville retourne à Pont-à-Mouſſon.

NOUS paſſames doncques le village, dedans lequel M. de Vieilleville pria le Maire de demeurer juſques au lendemain, pour luy rapporter au vrai de toutes choſes, & de bien obſerver tout ce qui ſe feroit par les trouppes, le nombre d'icelles, & leurs chefs; & pour luy ſervir de couverture & d'excuſe légitime, d'eſtre demeuré, il luy laiſſoit un muy de vin, & un ſommier chargé de vivres, des derniers pris; & ſi d'adventure, le Marquis l'interrogeoit, qui l'a meu de venir là, il luy reſpondra, que ſaichant qu'il y avoit entrepriſe, il avoit amené des vivres pour les ſoldats. Le Maire luy dict que ceſte excuſe eſtoit très-bonne; mais qu'il en avoit une aultre plus ſeure; car ſon hoſte de la nuict paſſée, eſtoit ſon frere; & qu'il pourra dire qu'il l'eſt venu veoir, parce qu'il eſt malade. M. de Vieilleville fuſt fort aiſe, & luy recommanda la fidélité ſur-tout; & de n'oublier à dire, qu'ils alloient à Thoul; & que demain, il luy donneroit de l'argent pour ſa peine. Le Maire ſe miſt à genoulx

devant luy, pour le remercier, ainſy qu'ont accouſtumé faire les payſans, quand on les contente ſi largement, contre eſperance, & plus que le mérite ne requiert : car avec la charge de vivres & le muy de vin, il luy donna auſſi le cheval.

Nous arrivaſmes aſſez tard au Pont-à-Mouſſon, avec toutes nos priſes, qui eſtoient grandes, riches & fort commodes pour la bouche : quant aux priſonniers, il y en avoit dix ou douze, d'eſtoffe, & de beaux chevaulx. Chacun reprit ſon vieil logis. L'ordre fuſt promptement donné pour la garde de la ville ; & affin d'y obliger les habitants, on les intimida, que le marquis Albert avoit faict entreprise ſur la ville, & qu'il la vouloit ſaccager ; mais qu'ils s'aſſeuraſſent, que tout ce qu'il y avoit là de François, creveront pluſtoſt que cela advienne ; & qu'il demeureront là exprès pour les garder, & n'iront poinct à Thoul ; mais auſſi, que de leur coſté, ils s'eſvertuent de faire bonne garde. Ceſte invention de M. de Vieilleville les anima tellement à ce devoir, que toute la nuict l'on ne voyoit que gens & feux par les rues ; & les femmes apportoient en nos corps-de-garde la collation de vin & des confitures : auſſi que c'eſtoit la vigile de Noël,

que l'on ne dort gueres; les ungs, comme les vieux, par devotion; mais la jeuneſſe, par desbauche & riblerie.

CHAPITRE XX.

Monſieur de Vielleville reçoit avis de la marche infructueuſe des ennemis.

Le matin, jour de Noël, environ l'heure de la Meſſe du poinct du jour, où M. de Nevers & M. de Vieilleville, avec grande compaignie, aſſiſtoient, le maire de Villefaleron ſe préſenta à la porte de la ville, monté ſur le cheval de charge qui luy avoit eſté donné; & eſtant amené devant eux, car on le fiſt entrer ſans ceremonie, d'aultant qu'il eſtoit cogneu, ils luy firent dire tout ce qu'il en ſavoit, & à la vérité; lequel commença à parler ainſi :

« Meſſieurs, *arſoir* (a), mon frere & moy, » avec quatre de nos voiſins, montaſmes au » clocher, où nous ne fuſmes pas trois heu- » res, que nous veiſmes bien loing en la » grande plaine, car la lune eſtoit fort claire, » environ douze chevaulx qui venoient bon » train droict au village. Je deſcendis incon- » tinant; & ayant baſté mon cheval, je m'en

(a) Hier au ſoir.

» voy au grand galop devers eux : ils me
» crient en langaige François, que je demeu-
» raſſe. Eſtant demeuré, ils s'approchent, &
» demandent qui je ſuis, d'où je viens, &
» où je vas ainſy la nuict. Je leur reſponds,
» que je ſuis le maire de Villaſeron, à deux
» lieues d'icy, la riviere entre deux ; que
» j'eſtois venu veoir mon frere qui ſe tient
» à Corney, lequel eſtoit malade ; mais main-
» tenant qu'il ſe porte bien, je m'en re-
» tourne la nuict, de peur de rencontrer,
» le jour, quelque ſoldat qui m'oſte mon
» cheval. Et comment as-tu eſchappé,
» que les François, qui ſont au village, ne
» te l'ont oſté ? Il n'y a perſonne, dis-je
» lors. Te mocques-tu, par le ſang D....?
» Il y en a plus de ſept cents que meine la
» Vieulxville. Par D. . . . , Meſſieurs, il
» n'y en a pas ung, & n'ay poinct ouy parler
» de la Vieulxville ; mais il y en a bien
» ung qui s'appelle Vieilleville. Que mau-
» dict ſoit-il, car il bruſla ma grange à
» Villeſaleron, quand il deffit Montdragon
» à Malatour. Vous le cherchez volontiers,
» puiſque vous parlez françois. Nous le cher-
» chons pour le prandre, ce meſchant-là ;
» nous ſommes à M. de Brabançon. En la
» bonne heure, dis-je lors. Mais M. de Ne-

» vers & luy ſont partis à trois heures après
» midy, avec toutes leurs trouppes, pour
» s'en aller à Thoul. Et faut qu'ils ayent eu
» quelque advertiſſement, car ils ont deſ-
» logé à fort grand haſte. Alors je ne vey
» jamais mieux *renaſquer* (a), diſant : Mort-
» D...., que dira l'Empereur ? Mais te
» mocques-tu poinct ? Meſſieurs, s'il vous
» plaiſt me donner ung homme, que s'il y
» trouve ſeulement ung goujart, faites-moy
» pandre ſur le champ. Trompette, dict ung
» homme Maranges (b), va-t-en avecques
» luy ; & s'il ment, donne-luy de l'eſpée tout au
» travers du corps. Le Trompette s'advance
» avec deux aultres qui le ſuivent ; & allaſ-
» mes nous quatre, à toutes brides, au vil-
» laige : & quand ils l'eurent bien reviſé de
» toutes parts, ils trouverent que j'avois dict
» la verité, qui fuſt cauſe qu'ils s'en retour-
» nerent devers leurs gens en la meſme dili-
» gence, & moy avec eux. Nous arrivez, &
» ayants faict leur rapport, ils commence-
» rent à regnyer Dieu d'une eſtrange ſorte,
» diſants les ungs : Ha ! Marquis Albert,
» tu n'auras pas ta revanche de Rougerieu-
» les : retire hardiment ton artillerie. Les

(a) Renier, blaſphêmer.

(b) On nommoit ainſi les Flamands.

» aultres : Ha ! Prince de l'Infantaſque, tu » as perdu tes vingt mille eſcus, car tu ne » livreras pas Vieilleville à l'Empereur. Mais » qui ſommes ſi malheureux que d'avoir » failly M. de Nevers ! C'eſtoit cinquante » mille eſcus de ranſon. Allons viſtement » faire retourner tout le monde, pour ne » perdre poinct de temps ny les pas, en deſ- » pit de D ..., de tant donner de faſcherie » à l'Empereur ; il fault qu'il ſe retire : car, » par la mort-Dieu ..., luy & nous ſommes » aſſiegez, & non pas les François. Que » mauldit ſoit cent pieds ſous terre l'en- » trepriſe, & que la peſte puiſſe crever le » cœur à tous ceux qui luy donnerent jamais » ce conſeil ; car c'eſt ſa ruyne & la noſtre. » Là-deſſus ils s'en allerent, les ungs devers » le Marquis Albert, pour faire retirer ſon » artillerie & ſes trouppes, car c'eſtoit peine » perdue ; les aultres devers le Prince de » l'Infantaſque & Brabançon pour meſme » effect ; & de moy, je pris à gauche, faiſant » ſemblant d'aller à Villeſaleron : mais quand » je les vis un peu eſloignez, je m'en re- » tournay à Corney pour venir dire en toute » verité ce que vous avez ouy ».

Ce rapport contenta merveilleuſement M. de Nevers, M. de Vieilleville & toute l'aſſi-

tance, qui ne fuſt ſans admirer l'ordre du langaige de ce Maire, & la ſubtilité de ſes remonſtrances, attendu ſa baſſe qualité. Mais ce pacquet courut incontinant par toute la ville, de bouche en bouche; ſi bien que Gentilshommes, Soldats, Bourgeois & toutes ſortes de gens furent ſi ravys d'allaigreſſe, que l'on ne penſa plus que à ſe resjouyr; & donna à ce Maire M. de Vieilleville vingt eſcus, M. de Nevers dix, diſant tout hault que chacun devoit lui donner quelque choſe ſelon ſon moyen; car nous eſtions tous perdus ſans luy. Et luy-meſme fiſt la queſte, preſſant les plus aiſez de uſer de quelque liberalité en ſon endroict, & qu'il meritoit plus que l'on ne luy ſçauroit donner; qui valut beaucoup à ce Maire, car on avoit honte de refluſer ung Prince.

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville partage le butin fait ſur les ennemis.

TOUTES les feſtes de Noël s'eſcoulerent en telle resjouiſſance, & avec la meilleure chere du monde, ſans aulcun ſoing ny ſoulcy; & à departir le butin; tant des chevaulx, qui ſe vendoient à bon compte, que des pri-

ſonniers que l'on ranſonnoit ſans grande rigueur ; car la pluſpart furent renvoyez ſur leur foy, & avec terme ; & une infinité d'aultres hardes, qu'on laiſſoit à non prix : & eſtoit l'argent qui en provenoit diſtribué par M. de Vieilleville, avec telle diſcretion & reſpect des qualités & merites, que chacun demeura contant ; & puſtoſt donnoit du ſien. Mais ſa providence ne pouvoit permettre que parmy tant de feſtes, allaigreſſes & contentements, on negligeaſt ce qui eſtoit du devoir de la guerre ; car il envoyoit tous les jours deux hommes, l'ung au plus matin, l'autre après diſner, par de-là Corney, bien avant, pour deſcouvrir les entrepriſes de l'ennemy ; qui nous en rapportoient de ſi agréables nouvelles, qu'elles accroiſſoient à ſouhaict nos aiſes & plaiſirs ; & ce doux pacquet nous arrivoit deux fois le jour, qui nous entretenoit en incomparables delices : & y jouoit-on à la chance à trois dez, & à la raffle, des chevaulx d'Heſpaigne, courſiers de Naples, barbes, ſardes & rouſſins, auſſi liberalement que s'ils n'euſſent eſté qu'aſnes de moulin.

Il y en euſt (5), qui voulurent faire le ſemblable de quelques priſonniers, parce qu'ils eſtoient de païs incogneus & d'eſtranges regions, ſans aulcune eſperance d'en tirer

ung ſeul denier de ranſon, ſinon qu'ils ſe diſoient des environs du *Deſtrie* (a) de Gilbathar; mais en Europpe, & par conſequent Chreſtiens; mais M. de Vieilleville s'en courroucea fort aſprement, & les cuyda tuer, quand il les ſurprint ſur le faict; trouvant trop inhumain tant eſtoit homme de bien, que l'on turquiſaſt ainſi le Chriſtianiſme, & par les meſmes Chreſtiens: il miſt tous les priſonniers en liberté, ſans rien payer, & chaſſa ces barbares joueurs, leurs maiſtres, de ſa ſuicte, ſur peine de la vie, s'ils y eſtoient trouvez deux heures après le commandement; & s'il y euſt eû une ſtrapade en la ville, ils ſe pouvoient bien aſſeurer d'y ſervir d'exemple d'une telle abomination.

CHAPITRE XXII.

Monſieur de Vieilleville apprend que l'Empereur a levé le ſiege de Metz.

LE Dimanche ſuyvant, premier de Janvier, que l'on appelle premier jour de l'an 1553, (car nous comptions en ce temps-là le milliaire à la reſurrection, & non à la Nativité) trois ſoldats vindrent à la porte, qui ſe diſoient Italiens de Naples, & de-

(a) Détroit de Gibraltar.

mandoient à grande priere l'entrée, car ils eſtoient malades, fort maigres & attenuez. Le caporal en vint advertir M. de Vieilleville, qui luy commanda de les amener au logis de M. de Nevers, & qu'il s'y en alloit.

Arrivez qu'ils furent, c'eſtoit environ les trois heures après midy, M. de Vieilleville leur demanda d'où ils venoient: ils reſpondirent: Du camp de l'Empereur; & qu'ils eſtoient ſi malades, poures, & languiſſants, que quand ils l'ont veu s'en aller à Théonville, & lever le ſiege, ils ſont venus icy, ne pouvants plus ſuyvre, ſe fiants en la bonté & courtoyſie du François, pour trouver quelque favorable ſecours en leur extreſme neceſſité; & qu'ils feront ſervice au Roy de France toute leur vie, ſans jamais changer de party; auſſi, qu'ils ont des parants en France qui reſpondront de leur fidélité. » Comment, dict M. de Vieilleville, l'Em» pereur a-t-il levé le ſiege? » Lors, l'ung d'eux, nommé Pierre-Paul da Torre, & le plus apparant, va dire en corrompant ſon langaige, pour ſe mieux faire entendre: » Seigneur, faictes-nous jecter tous trois en » un feu ardant, ſi ce que je veux vous » dire ne contient verité; qui eſt, que ce » matin l'Empereur eſt party de ſon logis,

» nommé la Horgue, & avec quinze cents
» chevaux, qui ſont du Marquis Albert,
» qu'il a pris pour ſon eſcorte, a paſſé le
» Pont-à-Moulin, tenant le chemin de Thion-
» ville; & demain le Duc d'Alve & Bra-
» bançon doivent auſſi deſloger. Le Marquis
» Albert partira mardy, qui doit demeurer
» le dernier pour ſouſtenir tous les efforts
» & ſaillies de ceux de dedans, juſques à
» ce que l'armée, qui eſt au-delà de la Mo-
» zelle, ſoit entierement paſſée. Et je ſçey
» bien que cela ne ſe peult faire, & que,
» pour le moins, toutes les tantes & pavil-
» lons du Duc d'Alve, & le charroy de
» l'artillerie, ne demeurent, avec un grand
» nombre de ſoldats: car c'eſt la plus grande
» pitié qu'il eſt poſſible, de veoir les corps
» morts qui ſont ſur la terre, tant d'hommes
» que de chevaux; & les vivants y ſont à
» demy enterrez dedans les boues & fanges
» que les pluyes & neiges fondues y ont
» cauſées; & n'avons en toute noſtre vie veu
» une ſi hydeuſe & eſpouvantable choſe.
» Auſſi l'Empereur vouldroit eſtre mort; &
» maudict plus de cent fois en une heure
» l'entrepriſe, & tous ceux qui la luy ont
» conſeillée. Faictes-nous preſentement mou-
» rir, s'il n'eſt vray, & ſi vous n'entrez
» demain

» demain à ceſte heure dedans la ville, ſans » aulcun hazard ny danger ; car le Duc » d'Alve ſera desjà à telle heure rendu à » Théonville, & y envoyez qui vous voul- » drez : vous nous tenez ; s'ils rapportent » du contraire, donnez-nous la mort plus » cruelle que par le feu, ſi faire ſe peult ».

M. de Vieilleville luy dict, qu'il le croyoit, & qu'il voyoit bien à leur façon & aſſeurance, qu'ils ne venoient pas pour tramer quelque meſchanceté ; mais qu'ils ſe rendoient d'une franche volonté au ſervice du Roy, & qu'ils eſtoient les biens-venus. Puis addreſſant ſa parole à M. de Nevers, luy dict : *J'ay tousjours bien penſé que l'Empereur eſtoit trop vieil, goutheux & valetudinaire, pour deſpucceller une ſi belle jeune fille.* M. de Nevers n'entendant ce propos, luy demanda ce qu'il vouloit dire : *Je fais, Monſieur, une alluſion*, reſpondit-il, *de la ville de Metz, à ce mot Allemand* Metzie, *qui ſignifie en François*, pucelle. M. de Nevers trouva ceſte alluſion de gentille & ſpirituelle invention, & fort facecieuſement rencontrée, qu'il n'oublia d'en faire ſon profict, en la deſpeche qu'il fiſt ſur le champ au Roy, pour avoir ceſt honneur d'advertir le premier Sa Majeſté de ceſte très-joyeuſe & très-heureuſe

nouvelle, ſur la parolle des Italiens, & envoya en l'inſtant ſon pacquet à Thoul, à Vigenayre, par ſon chevaucheur d'eſcuyrye, avec commandement exprès, que, à quelque heure qu'arriveroit le porteur, qu'il print la poſte, & allaſt en toute diligence, jour & nuict, preſenter ſes lettres à Sa Majeſté.

Ces Italiens comblerent la ville d'aiſe de joye & de repos; & ne ſe ſoucia-t-on plus de faire corps-de-garde, ny de mettre ſentinelles aux clochiers. M. de Vieilleville les bailla en charge au Sieur Roux, qui les traicta fort favorablement, bien aiſe d'avoir de ſes patriotes, & qu'ils eſtoient *tutti terrazzani*; c'eſt-à-dire, tous d'une ville. Mais pour ce ſoir-là, ils ſoupperent à la table de M. de Nevers, que M. de Vieilleville traictoit en ſon logis, comme touſjours, pour en compter; qui leur fuſt d'une grandiſſime recréation; car ils repreſenteren à la compaignie tout ce qui ſe fiſt d'une part & d'aultre durant le ſiège, comme s'ils y euſſent eſté.

Le lendemain, ſur les ſix heures du matin, arriva ung Gentilhomme, nommé Courteville (a), que M. de Guyſe envoyoit devers

(a) Ce Gentilhomme, que le Duc de Guiſe envoya au Roi porter la nouvelle de la levée du ſiége de Mets

le Roy, pour luy porter ceſte bonne nouvelle de la retraicte de l'Empereur. Lequel dict à Meſſieurs toutes choſes conformes au dire des Italiens; & qu'il devoit partir dès hyer, ſinon que mondict Sieur de Guyſe attendoit que le Duc d'Alve & Brabançon fuſſent partis, craignant que l'Empereur euſt faict ceſte feinte, ſuyvant ſa couſtume, pour les mettre en deſordre, & s'en prévaloir; leſquels ſont deſlogés ce matin avant le jour, & ont rompu le Pont-à-Moulin, de peur d'eſtre ſuyvis: mais on n'a laiſſé de leur donner ſur la queue bien ſerré, & y en eſt demeuré beaucoup; & a-t-on trouvé cent cinquante cacques de pouldre au logis de Brabançon, qui ont eſté bruſlées, parce qu'il eſtoit impoſſible de les tirer en la ville, à cauſe des fanges & fondrieres: & ſans douze cents chevaulx que le Duc d'Alve laiſſa derriere, pour ſouſtenir, ils n'euſſent pas emmené leur artillerie; & que c'eſtoit une hydeuſe & eſpouvantable choſe à veoir, que les morts qui eſtoient ſur la terre, & dedans les tantes & pavillons, qui ſont ſemblable-

eſt appellé par l'Auteur de la relation de ce ſiége, *le Seigneur Thomas Delueche*, p. 155. Le Continuateur de l'Hiſtoire de noſtre tems, par Paradin, p. 801, lui donne le même nom.

ment demeurez. De ſorte qu'il n'y avoit aulcune differance entre ſon dire & celuy des Italiens. Dequoy M. de Nevers fuſt très-aiſe, pour eſtre aſſeuré de n'avoir envoyé au Roy une faulce nouvelle : qui fuſt cauſe qu'il print Pierre-Paul à ſon ſervice, en eſtat d'Eſcuyer ; car il eſtoit bon homme de cheval, entendant fort bien le maneige & à dreſſer chevaux ; & donna à ſes deux compaignons, moyen de faire ſervice au Roy, les faiſant enrooller hommes d'armes de ſa compaignie. Encores fuſt-il plus aiſe quand il vit ſon chevaucheur arrivé, qui l'aſſeura que Vigenaire eſtoit party à une heure après minuict, en bonne deliberation de faire extreme diligence, qui fiſt eſperer à M. de Nevers que ſon advertiſſement ſeroit premier que celluy de M. de Guyſe.

Et pour ce que Courteville arriva ſur l'heure de la Meſſe, on fiſt chanter le *Te Deum*, pour louer Dieu d'une ſi belle victoire : car en une ſanglante bataille (6), l'Empereur n'euſt ſceu plus perdre d'hommes, que l'on nombroit à près de trente mille hommes, tant des ſaillies furieuſes & ordinaires que faiſoient nuict & jour ceux de dedans, de la froidure, famine, & aultres incommodités, que de la peſte, qui ſeule en

devora plus de quinze mille, ſans compter une infinité de ſoldats, qui ſe deſroboient de malaiſe, maladie, & pauvreté, pour ſe retirer : de ſorte que ceſte baſtonnade fuſt comptée pour la plus grande que reçeuſt l'Empereur en toute ſa vie. Après laquelle auſſi il perdit le courage, ſans jamais oſer plus rien entreprendre de grand ; & ſe relaiſſa de toutes affaires d'importance, & quaſi du monde, pour penſer deſormais en ſa conſcience, & regarder à ſon ſalut (7) ; & authoriſa le Prince d'Heſpaigne ſon fils, de la Surintendance de ſon Conſeil, & maniement de toutes charges.

CHAPITRE XXIII.

Le Duc de Nevers voulant aller à Metz trouver le Duc de Guiſe, M. de Vieilleville lui conſeille de différer ſon départ.

COURTEVILLE partit ſans vouloir diſner, pour aller trouver la poſte à Thoul. M. de Nevers, incroyablement aiſe que ſon Secretaire euſt pris les devants, diſt à M. de Vieilleville, qu'il ne falloit plus doubter que le ſiege ne fuſt levé, & qu'il bruſloit d'une extreſme envye de veoir M. de Guyſe, le priant inſtamment de partir pour aller à

Metz, & tout promptement; car ils y arriveroient de bonne heure. A quoy M. de Vieilleville reſpondit, que, pour ce jour, il n'eſtoit pas raiſonnable, encore que l'envye qu'il avoit de veoir M. de Guyſe, n'euſt ſceu ſurpaſſer la ſienne, de veoir M. le Prince de la Roche-ſur-Yon; car on trouveroit M. de Guyſe très-empeſché en une infinité d'affaires, comme de faire ſuivre l'ennemy de toutes parts, d'eſcrire au Roy un ample diſcours de ce qui ſera ſurvenu depuis le partement de Courteville, qui n'a emporté que le gros de la nouvelle; de ſortir luy-meſme pour exercer charité envers les malades qui ſeront demeurez dedans les tantes & pavillons; plus, de forcer le Marquis Albert de deſloger; item de licencier tant d'honneſtes hommes qui l'ont aſſiſté en ce ſiege, & leur donner lettre de faveur au Roy, & teſmoigner de leur devoir; oultre ce, de remercier les Princes & Seigneurs de leur aſſiſtance. Et quand il n'y auroit aultre conſideration, que de laiſſer évaporer le mauvais air de peſte, & donner loiſir d'enterrer les morts, encore faudroit-il attendre juſques à Jeudy: ce ſera l'ung des empeſchements de M. de Guyſe, de contraindre les habitants de s'employer en ce charitable devoir. D'aultre part,

il ſe trouveroit fort eſtrange, du Roy & de toute la France, meſme de M. de Guyſe, qui eſt parent, de partir de ceſte ville, ſans la deſcharger de ceſte garniſon. « Et ſuis » bien d'advis, Monſieur, que tout preſen- » tement vous commandiez à tout ce que » vous avez de gens de s'en retourner à » Thoul, reſervant ce que vous voulez mener » avec vous à Metz. Et, quant à moy, j'ay » desja ordonné que tout ce que j'ay amené » de Verdun, ſe y en retourne dès aujour- » d'huy, horſmis dix Gentilshommes que » j'ay retenus plus que de mon train; & » tout maintenant je les vas faire partir. Et, » pour le dernier poinct, qui eſt aultant & » plus conſiderable que les precedents, quelle » apparence y a-t-il d'arriver en une ville, ſur » le tard, ainſy pleine, dehors & dedans, de » frayeur & de combuſtion? Nous nous ren- » drions ſubjects à mille dangiers & incon- » veniems, & dignes d'eſtre toute la nuict » ſur la place, n'ayants poinct envoyé devant » pour faire nos logis, & en une ville ſi » chargée de gens; par ainſy, Monſieur, » remettez la partie à Jeudy, ſi vous me » voulez croire ».

M. de Nevers, vaincu de toutes ces pertinentes raiſons, ne ſceuſt que repliquer, &

ſuivant l'advis de M. de Vieilleville, qu'il trouva de merveilleux jugement, commanda au Sieur de Laigny de faire partir tout auſſitoſt ce qu'il avoit amené de forces, & nomma les Gentilshommes qui eſtoient de la retenue. Ainſy le Pont-à-Mouſſon fuſt delivré ce jour-là, Lundy deuxieſme de Janvier, de ſept à huict cents hommes, & tous les hoſtes contants, ſuivant la couſtume de M. de Vieilleville.

Le Mercredy, ils adviſerent d'envoyer quatre ou cinq hommes devant, pour faire les logis, & advertir M. de Guyſe de leur venue, & que le lendemain ils ſeroient à ſon diſner. Qui leur manda, qu'ils avoient choiſy jour opportun, pour le venir viſiter; car, ſi pluſtoſt, il n'euſt ſceu les recevoir comme il euſt bien deſiré; car en toute ſa vie, ny durant meſme le ſiege, il n'a eſté ſi *affèrré* (a) ny empeſché que depuis dimanche dernier, jour du partement de l'Empereur; auſſi, que le Marquis Albert n'eſt pas deſcampé; mais il eſt très-aiſe qu'ils ſeront venus à temps pour avoir le plaiſir de le veoir deſloger ſans trompette, ſur le project qu'il a faict de luy donner demain ſur le midy, une gaillarde *eſcrette* (b). Mais il les prie de

(a) Affairé. (b) Attaque.

venir de bonne heure, pour l'extreſme envye qu'il a de baizer les mains de M. de Nevers, & d'embraſſer bien ſerré le *Lyon-Vulpe* (a) de l'Empereur, qui luy aydera à feſtoyer ſon grand amy, qui ne l'a prins ny livré, comme il avoit promis.

Ceſte créance reçue dès le meſme Mercredy au ſoir, ils furent très-aiſes; & conſidera bien M. de Nevers, que s'ils ſe fuſſent advancez de partir, comme il en avoit la volonté, qu'ils n'euſſent apporté que de l'ennuy à M. de Guiſe; diſant tout hault, *qu'on ne peult jamais faillir à ſuivre le conſeil de M. de Vieilleville*; & que chacun s'appreſtaſt à partir demain avant le jour.

Le Jeudy au plus matin (b), cinquieſme

(a) Nom que l'Empereur, dans ſa colère, avoit donné à Vieilleville, comme on l'a vu ci-deſſus.

(b) Cette date de l'arrivée du Duc de Nevers à Metz, ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans les Ephémerides du ſiége & Saillyes de Metz, par Chanatz, ſoldat de la compagnie de Voguemar. (Manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, n°. 10335.) « Le Vendredi » 6 Janvier (dit Chanatz) arriva à Metz M. le Duc » de Nevers, Gouverneur de Champagne, amena avec » luy quelque partie de ſa compagnie, & de celle de » M. de la Roche-du-Mayne, de M. de l'Eſpinas, du » Capitaine Pelloux, & pluſieurs autres Princes & » grands Seigneurs qui luy firent compagnie ». Chanatz

de Janvier, nous partiſmes du Pont-à-Mouſſon pour aller à Metz, tous reſjouys de veoir les Princes, Seigneurs, Capitainnes & tant de braves hommes qui y eſtoient; enſemble la breſche, & toutes les aultres batteries que l'Empereur avoit faict dreſſer contre la ville: & pouvoit noſtre trouppe revenir à ſix-vingts chevaulx.

CHAPITRE XXIV.

Le Duc de Nevers & M. de Vieilleville vont à Metz.

M. DE GUYSE qui ſçavoit l'heure de noſtre arrivée, envoya au-devant de M. de Nevers les Sieurs d'Antragues (a), de Sainct-Phale (b), de Sainct-Luc (c), Lieutenant, Enſeigne & Guydon de ſa compaignie, qui toute quaſi y eſtoit; avec leſquels s'abanderent les Vidames de Chartres, de Maligny, de la Trimoille, le Comte Benon (d), le

rapporte également que le Duc de Guiſe alla au-devant d'eux.

(a) Guillaume de Balſac d'Entragues.

(b) De la Maiſon de Mouy.

(c) D'Eſpinay de St. Luc.

(d) Ne faut-il point lire le Comte *de Benne?* Dans

Comte de Charny, le Comte de Créance (a), le Vidame d'Amiens, de Crevecœur (b), & pluſieurs aultres, qui nous rencontrerent auprès de Friſtau; & entraſmes en la ville avec ceſte trouppe, qui eſtoit d'environ ſept cents chevaulx. Et eſtants en la grande place, que l'on appelle *le Champ-paſſaige*, M. le Prince de la Roche-ſur-Yon ſe trouve là auſſi à cheval, & avec bonne trouppe; à la rencontre duquel M. de Nevers miſt pied à terre, & tous ſemblablement, pour s'entre-ſaluer & careſſer.

Ces ambraſſades finies, on remonte à cheval; mais M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, dict à M. de Nevers qu'il luy deſroberoit pour ceſte fois M. de Vieilleville ſon bon couſin, & qu'ils ſeroient auſſi-toſt que luy au logis de M. de Guyſe, par une aultre rue; voulant luy-meſme le preſenter à part, pour avoir une particuliere faveur; & y arrivaſmes demye-heure après. Incontinant que M. de Guyſe le veid; « Ça,

ce cas, nous renvoyons le Lecteur à la page 62 du Tome XXIII de la Collection.

(a) On trouve dans l'Hiſtoire généalogique des grands Officiers de la Couronne, Tome III, p. 641, René de Bouillé, Comte de Créance.

(b) De la Maiſon de Gouffier.

» dist-il en riant, que j'empale, doibs-je
» dire, que j'embrasse le Lyon-Regnard de
» l'Empereur. Je jure à Dieu, M. de Vieil-
» leville, que vous estes un fort brave &
» valeureux guerrier; & ne doibt-on repputer
» aprés l'injure & la rudesse du temps, le
» deslogement de l'Empereur qu'à vous &
» à vos armes; car vous avez, de-çà & de-là
» la riviere affamé son armée; somme, vous
» luy avez faict mille maux: Dieu soit loué
» qu'il ne vous tient pas; car il les vous
» eust bien rendus. » Puis adressant la parolle
à M. de Nevers: « Allons disner, Monsieur,
» parce qu'il nous fault tenir ung mot de
» Conseil pour faire descamper ceste yvrongne
» (a). Il a traicté plus rudement mon frere
» d'Aumalle que s'il eust esté Turc ou Bar-
» bare, jusques à luy faire porter sa chemise
» trente-six jours; encore il a esté si meschant,
» que les commodités & raffraichissements
» d'habits que je luy envoyois, il les prenoit
» pour luy, le laissant tousjours vestu en valet
» & muletier; à la fin il l'a envoyé en un
» chasteau sien, que l'on appelle Forpach (b),
» parce qu'il est malade, non toutesfois par
» civilité qui soit en luy, ny par conside-

(a) Le Marquis Albert de Brandebourg.
(b) Forbach.

» ration chreſtienne, mais de peur qu'il ne
» meure, & qu'il perde ſa ranſon, l'ayant
» desja mis à ſoixante mille eſcus, & dix mille
» pour ſa garde.

CHAPITRE XXV.

Le Duc de Guiſe tient un Conſeil où il propoſe d'attaquer le Marquis Albert. Avis de M. de Vieilleville ſur ce projet.

LA-DESSUS ils vont diſner, où ſe trouva grande compaignie de Princes & Seigneurs qui y eſtoient demeurez pour l'amour des nouveaux venus. Et fuſt le traictement aſſez magnifique, pour une ville qui avoit eſté aſſiegée depuis le 19 d'Octobre juſques au premier Janvier; qui ſont deux mois entiers & douze jours: auſſi, que M. de Guyſe y avoit pourveu, & faict donner bon ordre, pour le reſpect de M. de Nevers, & de M. de Vieilleville, & d'aultres grands qui les avoient accompaignez.

Après le diſner, il fut queſtion d'entrer au Conſeil, pour adviſer à l'entrepriſe cy deſſus mentionnée. Et ſans ceremonie M. de Guyſe ayant appellé vingt-cinq ou trente des principaux, & tout de bout ſans tenir rang, mais comme en tourbe, propoſe

qu'il falloit neceſſairement chaſſer le Marquis Albert de devant Metz, aultrement qu'il ne penſoit pas ſe pouvoir vanter que le ſiege fuſt levé, veu que les portes du Pont-Yffroy & du Pont-aux-Mores, eſtoient encore aſſiegées, & qu'il avoit projecté en ſon eſprit, de faire ſortir le Sieur de Randan, avec deux mille chevaux ligiers (a), par l'une deſdictes portes, & le Vidame, avec huict cents hommes d'armes, par l'aultre, & par le Pont-à-Moulin, qu'il avoit faict desja racouſtrer, de planches ſeulement; parce que le Duc d'Alve (b) l'avoit faict rompre, de peur d'eſtre ſuyvy; faire paſſer trois mille harquebuziers conduicts par les Capitainnes Gourdan (c), Favaz, Ambres, & Glenay; & tous à la fois, donner une *cargue* (d), avec telle furie, qu'ils la ſçauront bien conduire; & qu'il luy ſembloit malaiſément la pourroient-ils ſouſtenir; & que cet effort inopiné les feroit haſter de partir & enfiler la fuitte.

Toute l'aſſiſtance favoriſa ce deſſein, principalement ceux qui eſtoient deputez pour l'executer, & là preſents, pour l'envye qu'ils

(a) Légers. (b) Le Duc d'Albe.

(c) On a parlé de ces Capitaines dans le premier volume des Mémoires de Montluc.

(d) Charge.

avoient de mordre & d'acquerir reputation, & entre aultres, les Princes : mais par cas d'adventure, M. de Guyse demanda à M. de Vieilleville, ce qu'il luy en sembloit ; sur quoy il respondit ainsi :

« Monsieur, tout ce que vous avez pro-
» posé est fort bon, aussi les Princes, Sei-
» gneurs & Capitainnes, icy presents, le
» vous ont faict paroistre, par une joyense
» demonstration ; mais ne doubtez pas que
» le Marquis Albert, estant desjà le cin-
» quiesme jour qu'il est demeuré après les
» aultres, ne se tienne sur ses gardes, &
» qu'il n'ait donné ordre sur les advenues
» de son camp, par lesquelles on le peult
» assaillir, & qu'il n'y soit retranché ; avec le
» dangier de quelques pieces de campaigne,
» car il n'a envoyé que sa grosse artillerie
» à Théonville, n'estant demeuré derriere,
» que pour avoir le loisir de la mettre en
» seureté, & celle de l'Empereur ; car, à ce
» que j'entends, tout ce charroy & attirail n'a
» peu faire qu'une lieue par jour ; & d'aul-
» tre part, puisqu'il s'est deffaict de M. d'Au-
» male vostre frere, l'envoyant en ung lieu
» de seureté, il fault que vous croyez, que
» c'est sur quelque mauvaise intention, &
» que vous cognoissant Prince généreux, il

» n'attand autre choſe ſinon que le veniez aſ-
» ſaillir, pour jouer à quicte ou double. Vous
» n'ignorez poinct, au demeurant, qu'il ne ſoit
» ung très-experimenté guerrier & fort grand
» Capitaine : quatre ou cinq batailles qu'il a
» gaignées depuis ung an, vous en doivent
» donner ſuffizant teſmoignage; & les troubles
» qu'il a ſemez par toute la Germanie (a), for-
» çant les Eveſques de Brambergue (b), de
» Freybourg (c), de Trieves (d), & des villes
» de Franefort & de Nuremberg, luy payer
» plus de 500 mille eſcus, le tout à la barbe
» & en deſpit de l'Empereur & des aultres
» Princes de l'Empire; ſomme, c'eſt ung fort
» determiné homme, & vous ſupplie de vous
» garder de ſes trappuces (e). Mais le danger
» qui peult arriver de ceſte voſtre entrepriſe
» eſt merveilleuſement conſiderable; car vous
» tirez hors de la ville, & le plus beau &
» le meilleur, voire, toute la fleur de vos
» forces. Que ſçavez-vous s'il a intelligence
» avec les habitants, qui ſe feront tuer cent
» fois pour le recouvrement de leur liberté?
» Son armée eſt de quinze ou vingt mille
» hommes : il vous mettra cinq ou ſix mille

(a) L'Allemagne. (b) Bamberg.
(c) Fribourg. (d) Tréves.
(e) Pièges.

» Reithres

» Reithres au-devant durant ce combat ; voilà
» les habitans aux portes, ou à la breſche, qui
» n'eſt comme poinct gardée, ny encore rem-
» parée ; & envoyera tout ce qu'il a de gens
» de pied, qui ſont plus de dix mille, par le
» Pont-à-Moulin, qu'il ſemble que vous luy
» avez desja faict preparer pour la forcer ;
» & quant au combat des gens de cheval
» d'une part & d'aultre, les ſiens ainſi aguerris
» & deſeſperez, ne ſont pas aiſez à deffaire,
» de ſorte que combattans, & meſlez enſem-
» ble, il eſt à craindre que vainqueurs &
» vaincus n'entrent peſle-meſle dedans ; &
» voilà, d'une ſorte ou d'aultre, une ville
» que vous avez avec tant d'honneur & de
» gloire ſi triomphamment gardée contre tou-
» tes les forces de la Chreſtienté, en hazard
» d'eſtre ſurpriſe & perdue en moins de deux
» heures ; ne pouvant oſter de ma fantaiſie,
» voire de mon ame, qu'il n'eſt poinct là ſans
» cauſe, & qu'il demeure exprès ſur quelque
» maligne & pernicieuſe occaſion. C'eſt, Mon-
» ſieur, ce que je vous en puis dire, & vous
» ſupplie très-humblement le prandre de
» bonne part.

» Je jure le Dieu éternel, M. de Vieille-
» ville, diſt lors M. de Guyſe, que l'Empereur
» qui vous cognoiſt il y a long-temps, & qui

» ſçeyt bien juger des hommes, ne vous a
» poinct ſurnommé *lyon-regnard* pour néant;
» car vous tenez de la hardieſſe & valeur de
» l'un, & eſtes accort, prévoyant & adviſé
» comme l'aultre; & me deſiſtant de mon
» entrepriſe, je m'arreſte reſolument à voſtre
» ſaine opinion, qui eſt fondée ſur des rai-
» ſons invincibles : mais comme puis-je en-
» durer honeſtement qu'il ſejourne tant de-
» vant ceſte ville? Car c'eſt choſe ſeure que
» les vivres ne luy manquent poinct.

» Monſieur, repliqua M. de Vieilleville,
» mon advis eſt, ſauf le voſtre meilleur, que
» vous devez faire paſſer dedans l'Iſle de
» Saulſy; (j'ay eſté autrefois en ceſte Iſle,
» elle eſt devant le Pont-des-Mores;) trois
» grandes coulevrines, & en mettre quatre
» aultres ſur la chauſſée que l'on appelle
» Vaudrinot, deſquelles pieces on battra en
» butte dedans ſon camp; & que les cano-
» niers ne ſe laſſent de tirer inceſſamment,
» ſans bracquer ny myrer, mais ſeulement
» à coups perdus & en ruyne. S'ils y ſont
» demain au poinct du jour, je veux perdre
» la vie. Et affin que l'on tire nuict & jour,
» il fault que les canoniers alternativement
» s'entre-raffraichiſſent : ils ſont desjà hors
» de tout danger; car la riviere les couvre,

» & vous ſçavez que les Allemants ſont
» maulvais nageurs ; & pendant que ceſte
» execution ſe fera, nous chaſſerons l'en-
» nemy avec eſtonnement en criant, *le Roy*
» *boit*, ſans perdre ung homme. Auſſibien
» en eſt-il aujourd'huy la veille. »

CHAPITRE XXVI.

Le Duc de Guyſe fait canoner le camp du Marquis Albert; & l'oblige à ſe retirer.

IL n'euſt pas ſitoſt achevé de parler, qu'il ſourdiſt ung grand bruict comme de joye & d'allegreſſe parmy toute l'aſſiſtance, & qu'il ne ſe pouvoit mieux adviſer. Mais M. de Guyſe, le rompant par ſa parolle, va dire: *Je meure, M. de Vieilleville, ſi vous n'eſtes admirable au dire & au faire; & ne manqueray aujourd'huy, que toutes les pieces ne ſoient menées aux lieux par vous deſignez; car il eſt impoſſible qu'il n'advienne comme vous l'avez predict.*

Incontinant ils ſortent de la ſalle; & fuſt faict commandement à tous les Capitaines de gens de pied d'envoyer une eſcouade de leurs compaignies, pour tirer à force de bras les pieces ſuſdictes de deſſus les murailles, plates-formes & des granges; car il n'y avoit poinct

de chevaux & que bien peu de pionniers qui ne fuſſent malades, pour les mener aux lieux cy-devant nommez; & aux Canoniers, de faire traîſner les cacques de pouldre & boulets qui y eſtoient neceſſaires. En quoy la diligence fuſt ſi grande (a), qu'entre unze heures & midy on le commanda; & à deux heures après midy on commencea à tirer de telle furie, que l'on voyoit des clochers & plus haultes maiſons, eſtants M. de Guyſe, M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, M. de Nevers, M. de Vieilleville & pluſieurs aultres au clochier de la grande Egliſe, mouvoir & remuer ces yvroignes auſſi dru & menu comme qui jecteroit de l'eau chaulde en une fourmilliere. De quoy ces Princes rioient ſi

(a) Voilà encore une date de Carloix démentie par Chanatz dans ſes Ephémerides manuſcrites. Selon lui, comme on le verra plus loin, le Duc de Nevers avoit quitté Metz le 7. « Le Dimanche 8, *dit-il*, environ » la minuit, furent paſſées par bateaux en l'Iſle ſuſdite, » quatre pieces d'artillerie, qui depuis le matin ne » ceſſerent de battre ſur le champ du Marquis de » Brandebourg, lequel voyant qu'il eſtoit ſalué de ſi » près, & en telle fureur, & ſentant ſi près un ſi lourd » reſveil, commença (comme nous l'avons ſçu par le » rapport de l'eſpion) à s'arracher & tirer la barbe » comme homme déſeſpéré, & penſa du ſubit départ ». (Manuſcrit de la Bibliothèque du Roi, n°. 10335.)

fort, qu'ils en tomboient en ſpaſme & eſtaze; car la batterie eſtoit ſi continue, qu'ils ne ſçavoiént de quel coſté ſe tourner. Il ſe preſenta ung trompette qui ſonna pour parlementer; mais les harquebuziers qui accompaignoient l'artillerie le firent bientoſt reculer & s'enfuyſt à pied, ſans avoir audiance; car ſon cheval luy fuſt tué : auſſi ne luy vouloit-on faire aultre mal.

Les aultres Princes eſtoient dans le clochier de l'Abbaye de Sainct-Vincent, & tous ces Seigneurs ſur les murailles, qui en eurent le plaiſir. Et viſmes le Marquis (a) deſloger en diligence : mais comme brave guerrier, il laiſſa trois mille chevaux en bataille hors la portée de noſtre artillerie, pour ſouſtenir juſques à ce que tous ſes gens de pied, tout le bagaige & le reſte de l'attirail de ſon armée fuſt hors de dangier. On les voyoit prandre le hault de la montaigne de Sainct-Quentin; parce que la plaine devers la

(a) Rabutin dans ſes Mémoires, & Bertrand de Salignac dans ſa relation du ſiége de Metz, diſent bien l'un & l'autre que le Duc de Guiſe fit retirer le Marquis Albert, en le canonant dans ſon camp. Mais loin d'attribuer l'honneur de cette action à Vieilleville, aucun des deux ne fait mention de lui. Chanatz dans ſes Ephémerides, n'en parle pas davantage.

Dompchamp estoit si fondriere, qu'ils n'eussent pas faict demie lieue en demy-jour.

Quand ces trois mille chevaux se retirerent, nous jugeasmes bien que tout estoit sauvé; & qu'ils avoient pris par le hault des montaignes, au-dessus de Hourppy, le chemin de Théonville. Cela advint sur les cinq heures du soir; & tous beniſſoient la venue de M. de Vieilleville, qui par son conseil avoit sauvé la vye à mille honnestes hommes, pour le moins, sans les aultres dangereux inconvenients qui eussent peu survenir par une telle & si furieuse meslée de combattants. M. de Guyse fist donner cinquante escus aux canoniers, qui avoient faict ung merveilleux devoir. Il envoya incontinant au camp du Marquis, ung homme pour luy rapporter au vray ce qu'il y auroit veu, lequel l'asseura qu'il n'y avoit plus ame vivante; & qu'ils avoient esté si pressez de partir, & hastez d'aller, qu'ils n'avoient pas eu loisir de despouiller leurs morts, qui estoient environ soixante, ny les scelles de leurs chevaux que nostre artillerie avoit tuez; & en compta unze en ung endroict seulement auprès de l'Abbaye Sainct-Martin: & pour tesmoignage il apporta deux paires de chausses, ung manteau en une scelle d'armes faicte à

la Rheithre ; qui fuſt cauſe que M. de Guyſe loua grandement le conſeil de M. de Vieilleville. Et ne fault poinct demander de quelle joye & allaigreſſe l'on ſouppa, & en quel aiſe & contentement l'on feſtoya la vigille des Roys.

Mais le matin, jour des Roys, M. de Guyſe, qui avoit, comme l'on diſt, martel en teſte du propos qu'avoit tenu M. de Vieilleville au conſeil le jour précédent, que les habitans ſe feroient tuer cent fois pour le recouvrement de leur liberté, vint en la grande Egliſe, ſeul avec M. de Gonnor, Gouverneur de la ville, & ſes gardes ; & commanda à tous les Chanoines de s'aſſembler en leur Chapitre incontinant ; où il entra après eux, & leur fiſt jurer promptement le ſerment de fidelité au Roy & à la couronne de France ; & leur en fiſt, à tous, ſigner l'acte, qu'il avoit faict dreſſer, ſuyvant le ſtile accouſtumé, ſans oublier la clauſe qui dict, que s'ils ſçavent quelque choſe dicte, faicte, ou à faire, contre Sa Majeſté ou ſon ſervice, qu'ils en viendront advertir le Gouverneur & ſon Lieutenant-général, ſur peine de la vie, comme attaincts & convaincus de crime de leze-Majeſté. Ce qu'ils firent, non ſans grande crainte & esbahiſſements ; car

ils ne pouvoient imaginer à quelle fin, veu que le Roy, ny M. le Conneſtable, ne leur avoient poinct tenu ceſte rigueur.

Il en fiſt aultant en l'hoſtel-de-ville, où le Maître-Eſchevyn, les ſept Paraiges (a), & les traeze comparurent en diligence, & ſignerent tous particulierement. Et envoya des Maiſtres des Requeſtes par les Monaſteres, non ſeulement, mais par les Couvents, pour faire le ſemblable : car Moynes quelque fois, entre aultres les mandiants, ſoubs bigotize & ſaincte devotion, ne laiſſent pas de faire de terribles remuements, & de troubler ung eſtat; principalement quand ils s'enyvrent d'ambition. Ceſte *novalité* (b), toutes-fois, miſt tous les habitans en rumeur, esbahiſſement & grande frayeur pour leur eſtre choſe inaudicte; & ignorants à quoy elle tendoit.

(a) On verra dans le Chapitre VI du Livre ſuivant, ce qu'étoient ces ſept *Paraiges*.

(b) Nouveauté.

CHAPITRE XXVII.

Etat miſérable des ſoldats Imperiaux qui furent trouvés dans le camp après la levée du ſiege de Metz. Retour de M. de Vieilleville à Verdun, Le Roy offre l'Amirauté au Maréchal de Saint-André. M. de Vieilleville le détourne d'accepter cette charge.

Nous ſejournaſmes en la ville juſques (a) au lundy, en très-grande lyeſſe, qui euſt eſté comble & parfaicte, ſans les grandes pitiez que nous veiſmes au camp du Duc d'Alve ; qui eſtoient ſi hydeuſes, qu'il n'y avoit cœur qui ne crevaſt de douleur. Car nous trouvions des ſoldats, par grands troupeaux, de diverſes nations, malades à la mort, qui eſtoient renverſés ſur la boue ; d'aultres aſſis, ſur groſſes pierres, ayants les jambes dans les fanges, gelées juſques aux genoux, qu'ils ne pouvoient ravoir, criants, *miſéricorde ;* & nous priants de les

(a) Selon Chanatz dans ſes Ephémerides manuſcrites qu'on vient de citer plus haut, « le Samedi 7 s'en » partit M. de Nevers de ladite ville de Metz. Furent » appellez 20 arquebuſiers de chacune compagnie, qui » luy firent eſcorte juſqu'auprès du pont aux moulins ». Chanatz déclare qu'il étoit de cette eſcorte.

achever de tuer. En quoy M. de Guyſe exerçea grandement la charité, car il en fiſt porter plus de ſoixante à l'hoſpital, pour les faire traicter & guerir : & à ſon exemple, les Princes & Seigneurs firent de ſemblable ; ſi bien qu'il en fuſt tiré plus de trois cents de ceſte horrible miſere. Mais à la pluſpart il falloit coupper les jambes, car elles eſtoient mortes & gelées. Quant aux bois de licts de camp, de toiles rompues, & aultres toiles découppées, viels corcelets, eſpées rouillées, & morrions à la lanſquenette, qui y furent ſemblablement trouvez en grande quantité, ce fut le butin des pionniers, des varlets, & de goujarts qui les apportoient en la ville pour en faire leur proffit, car aultres que ceux-là n'y daignerent toucher, pour le grand & preſque infini nombre de toutes ſortes d'armes, & des plus belles, qui eſtoient là dedans à vil prix.

Doncques le lundy, neufieſme de Janvier, nous partiſmes de Metz ; ne me voulant étendre à ſpeciffier ny particularizer les adieux, qui furent ſi longs & ennuyeulx, que depuis le matin juſques à l'après-diſnée, n'eſtoient encores parachevés ; ny des offres d'amytié, de ſervice, & d'aultres courtoyſies de langaige qui furent là reiterez : en ſomme, M.

de Guyſe alla conduire M. de Nevers, qui prenoit le chemin du Pont-à-Mouſſon, environ demye-lieue; & M. le Prince de la Roche-ſur-Yon vint accompaigner M. de Vieilleville juſques à Rougerieules, avec bonne trouppe; puis nous laiſſa aller coucher à Villeſaleron, chez le Maire, qui nous fiſt ung brave traictement à la ruſtique, que je compare aux nopces de quelque riche de villaige, car il ſe trouva ſi heureux de le feſtoyer en ſon logis, qu'il n'y eſpargna ny le verd ny le ſec: auſſi n'y perdit-il pas ſes bonnes cheres, car il ſçavoit bien à qui il avoit affaire.

Le mardy, nous vinſmes diſner à Freſné, & après diſner, M. le Mareſchal de Sainct André ſe trouva au-devant de nous, à une bonne lieue de Verdun. L'aiſe mutuel de ceſte rencontre ne ſe peult exprimer, car il eſt impoſſible de dire qui eſtoit le plus contant des deux. Ainſi arrivaſmes à Verdun, quelque eſpace de temps devant ſouper; attendant lequel, M. le Mareſchal luy monſtra une lettre qu'il avoit receue du Roy le jour precedant, quaſi à l'aube du jour, par courrier exprès, à laquelle il n'avoit voulu faire reſponſe, que premier il n'euſt eu ſon advis & un bon conſeil; qui eſtoit, que le Roy

l'advertiſſoit de la mort de l'Admiral d'Annebaud (a), & qu'il n'avoit voulu pourvoir de ſon eſtat, encores qu'il en fuſt fort preſſé par quelques-uns qu'il cognoiſſoit, que à ſon refus; & qu'il ne luy euſt fait entendre lequel des deux il vouloit choiſir, ou d'Admiral, ou de Mareſchal, parce qu'ils ſont incompatibles, ne les pouvant ung homme tenir tous deux; toutesfois qu'il luy ſembloit que l'eſtat d'Admiral eſtoit plus honorable, de plus grande authorité & eſtendue; & eſtoit d'advis qu'il le print.

M. de Vieilleville luy demanda lequel des deux, en ſaine conſcience & en ſon ame, il aimeroit le mieux: qui luy reſpondit, qu'il choiſiroit l'eſtat d'Admiral, car il n'y en a que ung en France, & qu'il y a quatre Mareſchaux; & quand il n'y en a que trois, le Conneſtable faict toujours le quatrieſme, qui ordinairement les précede tous. Mais à l'Admiral, perſonne ne commande; & en une armée de mer, le Roy y eſtant en perſonne, tous les eſtats de France, quels qu'ils ſoyent, luy cedent & obeïſſent, juſques à donner le mot en toute l'armée & en la meſme maiſon du Roy: uſurpant ceſte prérogative en vertu de ſon eſtat d'Admiral;

(a) D'Annebaud étoit mort le 2 Novembre 1552.

ſur le Grand-Maiſtre de France, auquel ſeul appartient ceſte authorité à cauſe du ſien. Mais M. de Vieilleville repliqua : » Oüy bien » ſur la mer ſeulement ; car ſur terre il n'a » nulle ſeance ny commandement ; mais qui » plus eſt, il n'y tient aulcun rang ; & s'il » vous ſouvient, à l'entrée (a) du Roy à » Paris, le Grand-Maiſtre ne luy voulut pas » ceder ſa place ; & quand il voulut, au » reffus de cela, marcher entre le Conneſ- » table & les Mareſchaulx, M. le Conneſ- » table luy diſt, qu'il ne mettroit poinct de » barre entre luy & les Mareſchaulx, & qu'il » ne l'endureroit pas, car les Conneſtable » & Mareſchaulx de France, n'eſtoient que » ung corps, de ſorte qu'il fuſt contrainct » de bailler ſon anchre à porter à ung Gen- » tilhomme, qui ſe plaçea à la queue des » Gentilshommes de chambre, & fiſt le ma- » lade pour ne ſe trouver en ceſte cérémonie. » D'aultre part, ſa juriſdiction eſt bien eſloi- » gnée du ſoleil, car elle eſt à Dieppe, & » celle des Mareſchaulx de France eſt ſur » la table de marbre, dedans le Palais de » Paris, que l'on appelle la Mareſchauſſée ; » avec des privileges infinis, ſi honorables » & ſi grands, que je m'esbahy comme il

(a) Au mois de Juin 1549.

» vous eſt tombé en l'eſprit de vouloir quicter
» voſtre eſtat pour aſpirer à ceſtuy-là. Et
» puis, je vous prie, à qui commanderiez-
» vous, eſtant Admiral, qu'à des mariniers,
» pilotes, & quelque nombre de Capitainnes
» de la marine, qui ont pluſtoſt reputation
» de corſaires, pirates & eſcumeurs de mer,
» que de gens de bien? Là, où vous com-
» mandez à ung grand nombre de braves
» Gentilshommes, Capitainnes de Genſdar-
» mes, qui ſont tous de qualité, de riches
» Seigneurs, & de grande extraction, meſmes
» les Princes, juſques au Daulphin & aul-
» tres fils de France, qui, eſtants Capitainnes,
» ſont, à cauſe de leurs compaignies de
» Genſdarmes, ſous le commandement des
» Mareſchaulx de France; & tant s'en fault,
» qu'ils dedaignent ou reffuzent d'y obeyr,
» qu'ils le repputent à très-grand honneur,
» comme faiſant choſe appartenante & atta-
» chée à leur devoir. Somme, tout l'eſtat
» militaire de ce Royaume, de gendarmerie,
» cavalerie ligiere, de gens de pied, Com-
» miſſaires & Controlleurs, payeurs de com-
» paignies de l'ordinaire & extraordinaire de
» la guerre, & tout ce qui en dépend, eſt
» ſous voſtre authorité & juriſdiction. Mais,
» bien plus, vous eſtes juge ſouverain du

» poinct d'honneur de la Nobleſſe de France,
» qui eſt infinie, car quand il ſurvient quelque
» querelle parmy eux, leur appoinctement
» ou le duel eſt en voſtre diſpoſition, comme
» auſſi, tous les Capitainnes & gens de guerre,
» eſtants generalement ſoubs l'obeyſſance de
» ceſte couronne. Quant à la mer de levant,
» l'Admiral n'y a que veoir, car le Gou-
» verneur de Provence s'intitule Admiral de
» Levant, prenant ceſte quálité comme in-
» corporée à ſon Gouvernement, & la ſene-
» chaulcée quant & quant, qui ſont trois
» eſtats en ceſte province-là, qui ne ſe de-
» partent jamais. Et n'en veux aultre temoi-
» gnage que quand le feu Admiral, ayant
» paſſé le deſtroit de Gilbathar (a) avec cin-
» quante ou ſoixante voiles, & avoir mouïllé
» l'anchre à la coſte de Provence, aſſez près
» de Marſeille, il ſe voulut faire recognoiſtre,
» & envoya dire au Baron de la Garde,
» lors General des galeres, qu'il le vînt
» trouver, avec huict ou dix galeres, ayant
» quelque entrepriſe devers Nice, pour le
» ſervice du Roy; il luy fiſt reſponce, qu'il
» n'y pouvoit aller, ſans le commandement
» de M. le Comte de Tandes, Gouverneur
» & Seneſchal de Provence, & Admiral de

(a) Gibraltar.

» Levant, & qu'il n'en recognoiſſoit poinct
» d'aultre pour ſuperieur, ny qui luy peuſt
» ou deuſt commander ».

» L'Admiral irrité de ceſte dedaigneuſe reſ-
» ponce, luy remanda qu'il ne failliſt d'o-
» beyr à ſon commandement, ou qu'il luy
» feroit cognoiſtre à ſes dépens la vertu de
» ſon pouvoir d'Admiral, & qu'il y par-
» roiſtroit. Ceſtuy-cy, comme bien entendu
» aux affaires du monde, luy fiſt reſponce:
» que ſon pouvoir ne s'eſtendoit que au-delà
» du deſtroict de Gilbathar, qui eſtoit toute
» la mer Occéane, aultrement de Ponant;
» mais qu'au deçà, qui eſt la mer Mediter-
» rannée, qui ſe nomme de Levant, il n'avoit
» ung ſeul poulce d'authorité; & puiſqu'il
» le prenoit par-là, & uſoit de menaces,
» s'il s'approchoit plus près du port de Mar-
» ſeilles, qu'il metteroit tous ſes vaiſſeaux
» à fond. Ainſi s'en retourna d'Annebaud
» avec ſa courte honte, & ne trouva, le feu
» Roy François, ce traict aulcunement maul-
» vais, & ne s'en fiſt que rire. Car l'Ad-
» miral d'Annebaud n'avoit entrepris ce
» voyaige, que de gayeté de cœur, voyant
» le temps beau & calme; car en cœur d'eſté,
» pour paſſer en la mer de Levant qu'il n'a-
» voit jamais veue, & n'y avoit de ſa vye
» flotté,

» flotté, en eſperance de gaigner & d'at-
» trapper quelques corſaires & pirates de
» toutes nations, dont ceſte mer-là eſt ordi-
» nairement couverte, & vouloit avoir des
» galeres françoiſes pour faire l'entrée du
» combat, à la rencontre d'aultres galeres,
» ou Turqueſques ou Heſpaignoles; mais pour
» ce coup-là, il fuſt mal obey. Or, pour
» revenir à ceſte grandeur que vous avez
» alleguée, qu'en une armée de mer, le
» Roy y eſtant, l'Admiral diſpoſe & ordonne
» ainſi par-deſſus tous, de toutes choſes;
» cela eſt ſi rare, que vous n'en devez faire
» aulcun eſtat; & de voſtre vye vous n'en
» avez veu qu'une, du temps du feu Roy,
» qui fuſt ſi malheureuſement conduicte,
» qu'elle revint à rien, & n'en fiſmes aul-
» cun effort; mais nous y perdiſmes (a) par
» le feu, ce monſtrueux *Carragon* (b) qui
» menaçoit le Ciel, & faiſoit fuyr, par ſon
» horrible grandeur, les balainnes; meſme
» ce Roy n'en miſt jamais une ſeule ſus;
» comme auſſi n'ont pas faict, en leurs temps,
» les Roys Loys douzieſme, Charles huic-
» tieſme, ny Loys unzieſme ſon pere: car,

(a) Liſez les Mém. de Martin du Bellay, Liv. X, Tome XXI de la Collection, p. 213.

(b) Vaiſſeau.

» à la verité, ce n'eſt pas le faict du Fran-
» çois que la marine. Si nous eſtions en
» Heſpaigne, Portugal ou Angleterre, vous
» auriez grandiſſime raiſon de pourſuyvre
» l'eſtat d'Admiral, car il y eſt le premier
» de tous, d'aultant que leurs principales
» forces ſont au navigaige; mais eſtant Fran-
» çois, je vous prie, Monſieur, ne changez
» jamais voſtre lance, voſtre cheval de ba-
» taille, ny vos eſprons dorez à une voile,
» boulingue ou trinquet: encores n'eſt-ce
» pas tout; car il y a un ſeul poinct, que
» ſi l'eſtat d'Admiral valoit une Duché de
» Bretaigne ou de Normandie, vous ne voul-
» driez pour mourir l'accepter, qui eſt que
» vous ſeriez privé de la preſence de voſtre
» maiſtre, que vous avez plus chere que
» tous les biens du monde, veoire que voſtre
» propre vye; car vous ne le ſçauriez veoir
» que huict ou dix jours toute l'année, ſi
» vous vouliez exactement exercer voſtre
» eſtat, & ſans reproche y faire voſtre de-
» voir ».

Quand M. le Mareſchal l'euſt ainſi ouy diſcourir, il s'eſmerveilla grandement de ſa ſuffizance & memoire; & renoncea ſans regret à l'Admiraulté. Mais parce qu'il ſembloit que le Roy, par ſes lettres, le priaſt de

l'accepter, & la preferer à l'eſtat de Mareſchal, il pria M. de Vieilleville de luy eſcrire tout ce qu'il luy avoit dict, comme par forme d'advis; & qu'il feigniſt d'eſcrire encores à Metz; & que ſa lettre fuſt dattée du jour qu'il en partit, affin que Sa Majeſté recogneuſt que le reffus qu'il en faiſoit provenoit du conſeil de M. de Vieilleville, qui eſtoit fondé ſur tant de pregnantes (a) & invincibles raiſons; car il ne vouloit donner aulcune occaſion à ſon Maiſtre de ſe faſcher. Ce que M. de Vieilleville luy accorda : & ainſi fuſt le courrier deſpeſché, dès le meſme ſoir, pour partir le lendemain au poinct du jour, comme il feiſt. A ce conſeil, M. le Conneſtable ſe prevalut; car il feiſt donner l'eſtat d'Admiral à ſon nepveu de Chaſtillon, Colonel des bandes Françoiſes, duquel fut pourveu ſon frere Dandelot. Mais ſi M. le Mareſchal l'euſt accepté, ledict ſieur Conneſtable euſt faict tomber ſon eſtat de Mareſchal à ſon fils aiſné Montmorency, qui nous fiſt bien juger qu'il avoit dicté la lettre que le Roy en avoit eſcrite à M. le Mareſchal, & que l'eſtat d'Admiral eſt moindre que de Mareſchal.

(a) Preſſantes.

CHAPITRE XXVIII.

M. de Vieilleville retourne à Dureſtal : Il y apprend que MM. de Guyſe & de Nevers avoient demandé pour lui le gouvernement de Metz.

APRÈS le partement du courrier, ainſi qu'il deſiroit, M. le Mareſchal délibera de deſloger, voyant ſon ſejour deſormais inutile à Verdun. Et trois jours durant l'on ne vacqua à aultre choſe que à faire les appreſts neceſſaires pour ceſt effect, & à donner ordre pour licentier ou retenir les Capitainnes & compaignies les plus propres pour y demeurer en garniſon ; faire ſemblablement la monſtre generale, tant des gens de cheval que de pied ; qui fut faicte au contentement de toutes qualités de gens de guerre, & bien payez ; & ſur-tout de choiſir une bonne garniſon pour ſa compagnie (affin d'en deſcharger la ville), qui fuſt eſtablie à Moulins en Bourbonnois, où M. de Chazeron, Guydon, la mena ; & ceux qui vouloient avoir congé de s'aller raffraichir en leurs maiſons, n'en furent point reffuſez.

Ainſi M. le M. le Mareſchal s'en alla, laiſſant le ſieur de Thavanes Gouverneur à Ver-

dun, qu'il y avoit trouvé inſtalé par le Roy lors de l'inveſtiture de la ville; & l'accompaigna M. de Vieilleville juſques à Chaalons-ſur-Marnes, où ils ſejournerent deux jours; & au departir M, le Mareſchal print le chemin de Paris, & M. de Vieilleville celuy d'Orleans, par Chaumont en Baſſigny, pour ſe rendre en ſa maiſon de Dureſtal, où arrivé, il ſejourna environ trois mois, ſe raffraichiſſant après tant de travaux & fatigues mentionnées cy-deſſus, & ſe donnant du bon temps par la mutuelle viſite de luy, de ſes parans, voiſins & amys.

Quinze jours après Paſques 1553, le Secretaire Maleſtroit luy eſcrivit que M. de Guyſe & M. de Nevers avoient dict au Roy merveilleuſes louanges de luy, & qu'ils ne congnoiſſoient perſonne en toute la France plus digne du gouvernement de Metz; & avoient non-ſeulement conſeillé, mais ſupplié Sa Majeſté de l'en honorer : mais parce que cela eſtoit trop peu, eû eſgard à ſes inſignes merites, ils eſtoient d'advis que l'on incorporaſt les villes de Thouſ & de Verdun à ce gouvernement, alleguants que ceſte frontiere, qui eſt la plus importante clef de France, ſeroit deſormais hors de toute crainte & ſoupçon, mais très-aſſeurée, eſtant ſous la

charge & le commandement d'un Chevalier d'honneur qui jamais ne feiſt faulte, ny par malice ny par ignorance. Ce que le Roy a fort volontairement accordé ; mais que M. le Conneſtable eſtoit venu à la traverſe, qui l'en avoit diverty, diſant que ſeroit faire ung grandiſſime tort à l'honneur & reputation de Gonnor (a) de l'en deſpoſſeder ſi ligierement, ayant porté tant de fatigues & de peines durant le ſiege, & faict preuve de ſa valeur à la veue de tous les Princes, Seigneurs & Capitaines de France ; & qu'il ſe preſentoit ung aultre moyen de bien advancer M. de Vieilleville, qu'il ne peult nier eſtre digne de très-grande recompance en ung gouvernement qu'il aura plus agréable, & ſans comparaiſon plus beau que celluy de Metz, & beaucoup plus à ſa commodité ; car il ſera ſervice à Sa Majeſté eſtant en ſa maiſon. Et luy ayant demandé le Roy où c'eſtoit, il reſpond : *En Bretaigne ; car M. d'Eſtampes* (b)

(a) Artus de Coſſé, connu dans l'hiſtoire ſous le nom du Maréchal de Gonnor, étoit digne, par ſa bravoure, du Maréchal de Briſſac, ſon frère. (Voyez la note de la page 5 des Mémoires de Montluc, T. XXIII de la Collection.)

(b) Jean de Bretagne, fils de René de Bretagne & de Jeanne, fille du célèbre Comines, étoit le mari de

eſt fort valetudinaire, & tant abbattu en longues maladies, qu'il ne peult gueres vivre. L'on donnera par ſa mort le gouvernement en chef à M. de Gyé (a), *qui en eſt desjà Lieutenant en ſon abſence, & par ceſte promotion l'on baillera ſa Lieutenance à M. de Vieilleville.* Ce que le Roy a trouvé fort bon; & le commandement de ceſte deſpeſche eſt desja donné à M. de l'Aubeſpinne, l'un des quatre Secretaires des commandements. De quoy il a bien voulu advertir par courrier exprès, pour prevenir celuy de Sa Majeſté, affin qu'il penſaſt à la reſponce qu'il y vouldra faire; & le prie qu'il ne s'attende, ny ſe fye en M. le Mareſchal; car il vouldroit qu'il n'euſt ny l'un ny l'aultre, tant a grande peur de le perdre. La lettre n'eſtoit ſignée ny dattée.

Quand M. de Vieilleville l'euſt bien conſiderée, il trouva bien eſtrange que le Roy euſt preferé l'opinion d'un ſeul homme aux remonſtrances, prieres & requeſtes de deux

la Ducheſſe d'Eſtampes, maîtreſſe de François I. On verra ſon article plus détaillé dans les Mémoires de Caſtelnau.

(a) François de Rohan, Seigneur de Gié, avoit été Ambaſſadeur à Rome. On trouve pluſieurs de ſes dépêches dans le Recueil de Ribier, Tome II, page 115, &c.

grands Princes, & qu'il s'eſtoit laiſſé gaigner de cette façon ; & ſe reſolut de faire une brave reſponce là-deſſus à Sa Majeſté, quand ſon courrier ſeroit arrivé, qu'il attendoit en grande devotion.

CHAPITRE XXIX.

M. de Vieilleville reçoit une lettre du Roi, qui lui offre la Lieutenance générale de Bretagne : Réponſe de M. de Vieilleville à la lettre du Roi.

Le lendemain du jour de l'arrivée du courrier de Maleſtroit, celuy du Roy arriva avec lettres de Sa Majeſté, qui ne contenoient que le meſme langaige de M. le Conneſtable, touchant le gouvernement de Bretaigne ; ſeulement, ſans toucher en façon quelconque de celuy de Metz, comme ſi jamais il n'en euſt eſté parlé ; & le prioit Sa Majeſté de venir à la Cour, s'eſtant fort ebahy que de Metz il ſoit allé en ſa maiſon, ſans y paſſer comme tous les aultres qui luy ont fait ſervice en ce ſiege ; & luy principalement, qui a ſi bien faict valoir le pouvoir qu'il luy avoit donné de tenir la campaigne & s'y faire obéir, pour retrancher les vivres de l'armée de l'Empereur, de quoy portent ung

très-grand teſmoignage les vingt & cinq Cornettes & Enſeignes de cavallerie que de fanterie, qui luy furent envoyées en Novembre & Decembre derniers, & une infinité d'aultres braves exploits de guerre qu'il a faicts, au rapport de tous les Princes, Seigneurs & Capitaines qui eſtoient dedans Metz pour ſon ſervice; & en attendant qu'il le vienne trouver, il luy envoye le brevet de la reſerve de la Lieutenance au gouvernement de Bretaigne, ſigné de ſa main, advenant la mort du Duc d'Eſtampes, qu'il tient pour certaine & en brief, eſtant oultré de maladie comme il eſt, & incurable, au rapport de tous les Medecins & Chirurgiens de Paris, & des ſiens meſme. *De Sainct-Germain-en-Laye, du 22 Apvril 1553, après Paſques.* Signée HENRY, & contreſignée *de l'Aubeſpine.*

A laquelle lettre M. de Vieilleville fiſt une modeſte reſponce; car il ne pouvoit doubter que le Roy ne la monſtraſt *à ſon compere* (a). Toutesfois il ne ſe peut tant commander, qu'il ne donnaſt tacitement une attaque aux ruſes de M. le Conneſtable, qui mettoit ſon advancement ſur la mort d'aultruy, & luy en ſourratoit (b) ung aultre, que tant de Princes

(a) C'eſt-à-dire au Connétable.

(b) Enlevoit.

luy avoient voué & follicité, & qu'il pouvoit exercer du jour au lendemain, & tout auſſitoſt qu'il en ſeroit pourveu, ainſi qu'il ſe peut veoir par le double d'icelle qui s'enſuict.

« SIRE, j'ay receu les lettres deſquelles il » a pleu à Voſtre Majeſté m'honorer, ne la » pouvant aſſez dignement ny très-humble- » ment remercier de ceſte très-favorable ſou- » venance, ne ayant jamais faict ſervice qui » vous ayt deu convier à me tant bien-heu- » rer, que de voſtre propre mouvement vous » m'ayez pourveu d'une ſi honorable charge; » & ſur ceſte intention principalement, que » je vous ferois ſervice, n'eſtant eſloigné de- » mes terres, & comme en ma maiſon : ce- » que j'accepterois très-volontiers pour le- » regard ſeulement de la main & de la bonne » volonté dont ce bien me procede; ſinon » qu'il y a quatre poincts qui, à mon grand » regret, m'en divertiſſent, dont le moindre » trouvera très-legitime excuſe de mon reffus » en la prudente diſcretion de Voſtre Ma- » jeſté. Le premier, que ſi M. d'Eſtampes, » qui eſt l'ung des Seigneurs de France que » j'honore & reſpecte aultant, & avec lequel » je converſe le plus, vient à ſçavoir, comme » il ne peult faillir, ceſte ſurvivance, il fuyra » avec horreur ma frequentation; & de moy,

» je m'en reculeray tant qu'il me ſera poſſi-
» ble pour n'offencer ma reputation ; car s'il
» luy ſurvenoit quelque ſiniſtre deſaſtre, on
» me le pourroit à bon droict imputer ; joinct
» que je vous donne certain advertiſſement,
» qu'il ſe porte très-bien, & du tout hors de
» dangier ; auſſi, que j'ai deux ans plus que
» luy, qui m'eſloigneroit bien fort de la
» grande eſperance, que vous, mon Roy,
» mon ſouverain Seigneur & très-bon Maiſ-
» tre, m'avez tousjours donnée, & d'en veoir
» bien-toſt les fruict & évenements. Le ſe-
» cond que j'ay tant de parents & d'amis en
» Bretaigne, qui ne ſont des moindres de la
» province, que ſi quelqu'un venoit à faire
» faulte, ſe fyant en noſtre conſanguinité
» & alliance, ou contre voſtre Eſtat, ou
» contre les loix & droit commun, je ſuis ſi
» ennemy de la faveur & connivence, que
» je ne me pourrois contenir de faire eſ-
» troitement obſerver vos Edits & Ordon-
» nances, & en tirer exemplairement, en
» tenant la main forte à la Juſtice, la puni-
» tion de leurs offences ; & je repputerois à
» grande honte de veoir ainſi, en infames,
» traicter mes amys & parents. Et quant au
» tiers, parce qu'il ſemble par vos lettres,
» que Voſtre Majeſté me veuille releguer,

» voire confiner en ce gouvernement de
» Bretaigne, comme quelque ſexagenaire
» ou caſanier qui n'a plus la force ny vi-
» gueur de vous faire ſervice en la campai-
» gne, mais ſeulement ſe pourmener par ſes
» terres & en ſa maiſon. Je praudray la har-
» dieſſe de l'aſſeurer que je ſuis encores en
» ma plus vive & verte force, n'ayant que
» quarente & deux ans; avec telle volonté
» de mourir à voſtre ſervice, que ſecherois
» comme une fleur cueillie, d'eſtre en une
» charge que je ne veiſſe l'ennemy, ou que
» je n'en euſſe bien ſouvent des alarmes
» voire à la bouche du canon; ce qui ne
» m'adviendroit en Bretaigne : car toute
» mon occupation ſeroit de m'aller pour-
» mener ſur la coſte à veoir le flux, reflux
» & vagues de la mer, ſans avoir l'ennemy
» en teſte : car les Anglois ſont vos amys
» & l'Heſpaignol n'y a faict jamais deſcente
» depuis que la Duché eſt incorporée à voſ-
» tre couronne. Et pour venir au quatrieſme,
» il me ſeroit trop dur, Sire, & du tout in-
» ſupportable, d'obéyr & eſtre ſous le com-
» mandement de mon ſubject; & y a aſſez
» de froidures entre M. de Gyé & moy, à
» cauſe de nos terres, ſans nous donner oc-
» caſion d'en faire naiſtre d'aultres. Mais par

» ce, Sire, que je ſuis bien adverty que l'on
» vous en avoit propoſé ung aultre, qne Voſ-
» tre Majeſté avoit fort liberalement accordé
» en ma faveur, je ſuis esbahy de celluy qui
» s'eſt venu jetter à la traverſe pour en deſ-
» tourner voſtre affection, & fruſtrer & an-
» néantir la promeſſe que vous en avez faicte
» avec meure conſideration, ſuyvant voſtre
» accouſtumée prudence, à deux grands
» Princes : quiconque ſoit, il ne peult dire
» que je veuille courir ſur la fortune d'aul-
» truy ; car il ſouviendra bien à Voſtre Ma-
» jeſté, que jamais Gonnor n'euſt eu le gou-
» vernement de Metz, ſi je l'euſſe voulu ac-
» cepter : mais je l'ay reffuſé avec des re-
» monſtrances & raiſons ; & que ſi elles euſ-
» ſent eſté ſuyvies, vous ſeriez aujourd'huy
» paiſible Monarque de toute l'Auſtraſie. Par
» ainſy j'oſeray tousjours maintenir, ſoubs le
» reſpect & permiſſion de Voſtre Majeſté,
» que le gouvernement de Metz m'appar-
» tient ; & que Gonnor n'en a eſté & n'eſt
» que mon Lieutenant, veu que le reffus
» que j'en feis eſtoit pour ce que je voyois,
» comme vous l'avez cogneu depuis, que
» par l'inveſtiture des trois villes, & y avoir
» planté des Gouverneurs en voſtre nom,
» vous avez perdu la jouiſſance & domina-

» tion de plus de ſoixante villes, dont plu-
» ſieurs portent tiltre d'Archeveſchez & d'E-
» veſchez. Ce que j'en dis, Sire, n'eſt à aul-
» tre fin que pour rememorer Voſtre Majeſté
» des choſes paſſées, & de la pure affection
» que j'ay tousjours portée à l'honneur &
» accroiſſement de voſtre Eſtat, ſans regar-
» der à mon prouffit particulier; ne me pou-
» vant aſſez eſmerveiller de la ſubtile ruze
» de celuy qui a ſi finement faict eſcrouler
» voſtre promeſſe faicte à deux ſi grands per-
» ſonnages, pour me loger en ung cymetiere,
» ſur l'eſperance des morts, & me faire touſ-
» jours valet : car je ne prendray jamais gou-
» vernement que je ne l'aye en chef : vous
» ſuppliant très-humblement ne trouver
» maulvays ce que je vous en eſcry, remet-
» tant à vous faire entendre le reſte de mes
» doléances quand j'auray ceſt honneur d'eſ-
» tre en voſtre preſence, qui ſera dedans
» huict jours, Dieu aydant : & en attendant
» ceſt honneur & felicité, je ſupplieray le
» Créateur de vous donner, Sire, en toute
» proſperité & ſanté, très-bonne & très-
» longue vye. *De Dureſtal, ce premier de*
» *May 1553* ».

Voſtre très-humble & très-obéiſſant
ſuject & ſerviteur, VIEILLEVILLE.

CHAPITRE XXX.

Le Roi prend la réſolution de donner le Gouvernement de Metz à M. de Vieilleville.

APRÈS que le Roy, eſtant en ſon cabinet, euſt ouy lire ceſte lettre par M. de l'Aubeſpine, Sa Majeſté entra en fort grande colere, diſant que l'on abuſoit trop de ſa bonté, & qu'il n'y avoit poinct d'apparance de tant faire *ſouſter* (a) M. de Vieilleville; & confeſſoit que à luy, premier que à pas ung il avoit donné le Gouvernement de Metz, & que l'aultre ne l'avoit que à ſon reffus, que s'il l'euſt reffuſé comme luy, l'Empereur n'euſt jamais aſſiegé Metz; car il n'euſt ſceu paſſer le Rhin, ny oſé s'y preſenter: & quant au Gouvernement de Bretaigne, il n'eſtoit pas raiſonnable de le plus faire valeter; car il avoit aſſez obéy pour commander en ſon rang: mais qu'il ne pouvoit croire que M. de Gyé fuſt ſon ſubject. Sur quoy M. de l'Aubeſpine reſpondit, que le Lieutenant civil d'Angiers, nommé Leſart, qui pourſuyvoit l'office de Preſident preſidial en la Senechauſſée d'Anjou, l'en pourroit amplement eſclaircir.

(a) Attendre.

Lequel promptement faict venir; car il ſe pourmenoit en la grande ſalle comme tous les aultres poſtulants qui attendent la relevée du Conſeil : Sa Majeſté luy demanda, ſi le chaſteau du Vergier ne tenoit pas de ſon chaſteau d'Angiers : qui luy reſpondit que ouy; mais qu'en proche fief, il tenoit de M. de Vieilleville, à cauſe de ſa Baronie de Mathefelon.

Quand le Roy euſt entendu ce diſcours, il commanda aſſez en colere que l'on allaſt querir M. le Conneſtable, diſant qu'il diſpoſoit fort mal ſes affaires, & que c'eſtoit mettre la Bretaigne en combuſtion, d'y inſtaller Vieilleville avecques Gyé, eſtants ainſy incompatibles; & beaucoup d'aultres propos, qui ne ſont à reciter, touchant les paſſions & affections des perſonnes, principalement celles pour leſquelles ſuyvre on neglige & offence grandement le ſervice du Maiſtre.

M. le Conneſtable arrivé, le Roy luy va dire aſſez *hagardement* (a) telles parolles : « Sçavez-vous *qu'il y a* (b), *mon compere?* » Je veu reſolument rendre à M. de Vieille- » ville le Gouvernement de Mets que je luy » avois donné il y a un an, lorſque nous en » partiſmes, meſme en voſtre preſence; car

(a) Bruſquement. (b) Ce qu'il y a.

» il luy

» il luy appartient. Et ſi on l'euſt crû quand
« il le reffuza, ma Couronne ſeroit augmen-
» tée de la moitié. Vrayment vous accom-
» modez bien mes affaires en Bretaigne, de
» le y vouloir faire Lieutenant, en l'abſence
» de M. de Gyé : liſez ceſte lettre, & eſ-
» coutez parler le Lieutenant d'Angiers. Je
» vous prie que je ne ſois plus contredict ;
» car je veux que cela ſoit, & que l'on ne
» me donne poinct d'occaſion de me faſcher
» davantage ; car ſi Gonnor n'en ſort incon-
» tinant que Vieilleville, qui ſera icy bientoſt,
» s'y preſentera pour y entrer, je jure au
» Dieu vivant, que ce ne ſera pas tout ung ;
» car je veux eſtre obéy en mon rang, &
» ne prands nullement plaiſir que l'on me
» donne tant de traverſes. »

CHAPITRE XXXI.

M. de Gonnor eſt rappellé, & M. de Vieille-ville part pour Metz.

QUAND M. le Conneſtable veid ſon Maiſtre en telle colere, il ne replicqua une ſeule parolle, mais commanda à M. de l'Aubeſpine de luy lire ceſte lettre. La lecture faicte : *Et bien*, diſt le Roy, *cela n'eſt-il pas plus que rayſonnable ? Or adverti ſſez-en Gonnor ;*

car je veux réſolument qu'il en ſorte. Puis addreſſant la parolle au Lieutenant de Leſrat: *Dictes-luy ce que vous me venez de dire.* Qui n'y faillit pas. Ce que bien entendu, le Conneſtable reſpondit qu'il ne ſçavoit pas les differends d'entre les deux maiſons, & que cela eſtant, il n'y auroit poinct d'apparance de les mettre enſemble en une charge; & qu'il alloit preſentement depeſcher à Metz, faire entendre au Sieur de Gonnor l'intention de Sa Majeſté.

Sa deſpeſche fuſt aulcunement deſguiſée; car s'il l'a luy euſt faicte ſi rude, comme le Roy l'avoit prononcé, c'eſtoit aſſez (8) pour le mettre au deſeſpoir, d'eſtre caſſé d'un telle charge ſans forfaict; mais il luy eſcrivit, qu'il feignît d'avoir eſté bien malade, & qu'il ſuppliaſt Sa Majeſté de luy permettre de s'en venir en ſa maiſon, pour changer d'air & s'y raffraichir; & que la peſte eſtoit bien forte dedans Metz & aux environs, qu'il ne s'y vouloit plus tenir: que à ceſte cauſe, il pleuſt à Sa Majeſté d'y envoyer quelque honneſte & experimenté Gentilhomme, digne de la charge; pour luy venir lever le ſiege, auquel il mettroit toutes choſes en main, avant partir. Celluy qui portoit en poſte ce paquet, nommé Courcou,

avoit commandement de la diligence, & de luy dire à part, que M. le Conneſtable le tiroit de là pour l'inſtaller (a) au Gouvernement de Bretaigne.

Ce Courcou fiſt telle diligence, ainſi qu'il n'y a que vingt & quatre poſtes de Paris à Metz, que M. de Vieilleville & luy arriverent en ung meſme jour à la Cour. Le congé fuſt incontinant accordé à M. de Gonnor, & M. de Vieilleville proclamé Gouverneur de Metz, par la propre bouche du Roy, qui luy fiſt une faveur ineſtimable; car affin qu'il fuſt bien venu & receu en toute allegraiſſe par les Capitaines & ſoldats, dont y avoit vingt & quatre compaignies de vieilles bandes, deux de harquebuziers à cheval, deux de cavallerie ligiere, à toutes leſquelles on devoit deux mois, & une de gendarmes, à laquelle on devoit deux quartiers, Sa Majeſté fiſt prendre toutes ces monſtres en ſon eſpargne, qui eſtoit une faveur *inaudite* (b); car on a accouſtumé d'en prendre aſſignation

(a) Il paroît que ce prétendu Gouvernement de Bretagne ſe réduiſit à celui de la ville de Mariembourg. On lit dans les Mémoires de Rabutin, que Gonnor en 1554 commandoit dans cette ville. L'indemnité, comme on le voit, étoit mince.

(b) Inouie.

ſur les receptes generalles des provinces de France ; & oultre ce, cinquante mille francs pour les reparations, & dix mille eſcus de preſent que le Roy luy faiſoit, le tout pris aux meſmes coffres : de quoy toute la Cour s'eſmerveilla grandement, & diſoient bien, que c'eſtoit une faveur incomparable, que de ce regne perſonne n'avoit encore reçeu ſomme qu'il emporta (trois cents quinze mille livres) avec luy, que conduiſoient treſoriers, & leurs commis, par charroy, qui en eſtoient reſponſables. Eſtants à Thoul, M. de Vieilleville fiſt aſſembler tous les gens d'Egliſe, de Juſtice, Capitainnes, & les principaux habitants, en la preſence deſquels, le Gouverneur y eſtant, il fiſt lire ſon pouvoir, de l'ampliation duquel ils furent merveilleuſemeut esbahys ; car il ſuſtrayoit tellement toute l'authorité aux Gouverneurs de Thoul & de Verdun (a), qu'ils ne ſe pouvoient plus appeller ny intituler que Capitainnes de leurs villes.

(a) On a vu dans les Mémoires de Tavannes, qu'on n'y fait pas la moindre mention de cette anecdote : une extenſion de pouvoir auſſi conſidérable étoit pourtant de nature à bleſſer l'amour propre de Tavannes ; & il eſt fort extraordinaire qu'il n'en ait rien dit. Au

CHAPITRE XXXII.

Monſieur de Vieilleville prend poſſeſſion du Gouvernement de Metz.

NOus vinſmes de-là au Pont-à-Mouſſon, où le Sieur de Meſvretin, Lieutenant de cent chevaux chevaux ligiers de M. de Gonnor nous attendoit, avec toute la compaignie, puis à Metz où M. de Vieilleville fuſt reçeu avec grandes magnificences; eſtant venu ledict Sieur de Gonnor au-devant de luy, environ demye-lieue, accompaigné de plus de cinquante Capitainnes, (car en France, le Lieutenant & Enſeigne d'une compaignie de gens de pied, porte ce tiltre, aux aultres nations, non, & s'appellent ſeulement le Seigneur Lieutenant, le Seigneur Enſeigne, principalement en Italie.) Et il y avoit lors à Metz vingt & quatre compaignies vieilles, de gens de pied, qui eſtoient à la Françoyſe, ſoixante-douze Capitainnes, qu'il faiſoit merveilleuſement beau veoir; car ce n'eſtoit qu'eſpées dorées & argentées aux fourreaux de velour, & bouts d'argent, collets de maroquin

ſurplus les Ecrivains contemporains ne fourniſſent aucun éclairciſſement ſur ce ſujet.

de toutes couleurs, à paſſement d'or & d'argent; bonnets de velours à petites plumes des couleurs de leurs maitreſſes, juſques aux fer d'or ſur les eſcharpes de velours, qui avoient en ce tems-là grand vogue, & leurs ſoldats, quaſi tous, morrions & fourniments dorez, & les corſeletz gravez, avec les Bourguignottes de meſme, & les picques de Byſcaye aux poignées de velours, houppes de franges de ſoye.

En ceſt équippage, nous trouvaſmes vingt bataillons d'environ dix Enſeignes, en la plaine, audevant de la porte St. Thibault, & ung aultre, en la grande place du champ-paſſaige, où eſtoient auſſi les compaignies du Sieur de Gonnor, & d'harquebuziers à cheval du Capitainne Lançque. Et ne fault point demander s'il fuſt tiré, ny de quelle allaigreſſe on branſloit la picque; car ſa renommée les rejouiſſoit: & oultre ce, il apportoit la monſtre des deux mois qu'on leur devoit, & celle du mois de Juin enſuyvant: & avec telles fanfares, nous fuſmes accompaignez juſques à la place de la grande Egliſe, où eſtoit en bataille la compaignie de gensdarmes de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, qui eſtoit encore demeurée du reſte

du ſiege, de laquelle eſtoit Lieutenant M. de Biron (a), qui la conduiſoit. Et miſt pied à terre M. de Vieilleville, pour aller ſaluer M. le Cardinal de Lenoncourt, qui l'attendoit à la grande porte de ſon Palais Epiſcopal, pour luy donner à diſner, à M. de Gonnor, aux Maiſtre de camp general des bandes Françoyſes de deçà les Monts, Sergent Major; de meſme, aux plus apparants Capitainnes, & à quelques Gentilshommes de nom, qui, par maladie, n'avoient peu ſuyvre M. de Guyſe allant à la Cour.

Le lendemain matin il diſtribua toutes ſes lettres à ceux à qui elles s'adreſſoient, qu'il avoit faict venir en ſon logis, en la preſence deſquels il fiſt lire ſon pouvoir, comme prenant poſſeſſion de ſon Gouvernement. Et furent tous eſmerveillez de la grande puiſſance & anthorité y contenues; car il donnoit mort & vie, ce que M. de Gonnor ne pouvoit faire; car il n'euſt ozé faire mourir ung Capitainne ſans en advertir le Conſeil-Privé du Roy, & y envoyer le procès tout inſtruict, ny ſemblablement donner grace : les Gouverneurs de Thoul ne tenoient rien de luy,

(a) Armand de Gontaut, Baron de Biron, ſurnommé le Boiteux, qui fut dans la ſuite Maréchal de France, & qui mourut au ſiége d'Epernay en 1592.

& faiſoient faire les monſtres à leurs poſtes ; ce qu'ils ne firent plus ; & avoient chacun ung Sergent-Major, que M. de Vieilleville caſſa ſur l'heure, & les fiſt raver de deſſus l'eſtat du Roy, ordonnant que celuy de Metz auroit la ſur-intendance ſur les Capitainnes & ſoldats des trois villes, & qu'il y feroit ſes cavalcades & viſites, ſelon que les affaires & neceſſitez s'y preſenteroient.

A l'après les monſtres générales furent faictes, & le lendemain les payements. Mais par ce que l'on avoit accouſtumé de bailler à chacun des Capitaines tout le payement de ſa compaignie, qui en uſoit à ſon plaiſir, appoinctant ſes favoris, & malcontantant les aultres, qui n'eſtoit ſans en laiſſer couler en ſes *bouges* (a) à cauſe des paſſe-volants, qui ſont valets & gens de boutiques, qu'ils arment & deſguiſent en ſoldats, pour les faire paſſer à la monſtre ; M. de Vieilleville rompit & annulla ceſte couſtume, comme abuſive, pleine de larcin, & grandement prejudiciable au ſervice du Roy, & ordonna, que ſuyvant les roolles que retiendroient devers eux les Commiſſaires & Controlleurs des guerres, la monſtre faicte, les ſoldats ſeroient appellez par nom & ſurnom, paſſeroient devant eux, & ſeroient

(a) Dans ſes poches.

payez en leur preſence, affin que les enviſageant, ils cogneuſſent à peu-près quelles gens c'eſtoient, & de quelles forces on pouvoit faire eſtat.

Ceſte ordonnance apporta une fort grande commodité aux habitants de la ville ; car ils ne pouvoient eſtre payez de ce qu'ils preſtoient aux ſoldats, ſinon par la miſericorde de leurs Capitainnes ; là, où eſtants payez en plaine ſalle, où tous les marchands ſe trouverent, par publicque proclamation qui en fuſt faicte, les Commiſſaires & Controlleurs qui aſſiſtoient aux payements, eurent commandement, meſme les Treſoriers, de les payer, ſinon du tout, du moins de la moitié. Mais bien plus, il fuſt enjoinct aux ſuſdicts Treſoriers, quand ung marchand leur apporteroit une cedule, ou des parties arreſtées par le ſoldat, de les prendre, & d'en deduire la ſomme ſur ſa monſtre. De quoy M. de Vieilleville reçeuſt mille benedictions du peuple & du ſoldat : car le bourgeois eſtoit, pour l'advenir, aſſeuré de ſa debte, & le ſoldat hors de la cruaulté de ſon Capitainne, qui luy en faiſoit paſſer beaucoup, & bien ſouvent jouoit ſa monſtre, luy faiſant accroire qu'il n'eſtoit ſur le roolle qu'à cent ſols ou ſix francs de paye ; le Fourrier qui

participoit au butin, ou pour mieux dire larcin, deſguiſoit ainſi les matieres.

Finalement M. de Gonnor remiſt toute ſa charge entre les mains de M. de Vieilleville, avec les inventaires de toutes munitions de vivres, pouldre, artillerie de calibres, Salpetres, halles, boulets, grenades, cercles & tous aultres artifices à feu, & ung infini nombre d'*aiſſes* (a) ſemées de poinctes, de dagues & d'eſpées, chauſſes-trappes, & mille inventions pour la deffence d'une breſche, qui eſt admirable, dont il ſemble que le Duc d'Alve, par la lettre qu'il avoit eſcrite à Domp Alphonce d'Arboulangua, cy-devant inſerée, avoit eû advis; car ſans doubte une armée s'y fuſt perdue. Et attribuoit-on toutes telles inventions au Sieur de Saint-Remy, Provenceal.

Ledict Sieur de Gonnor partit doncques le ſixieſme après noſtre arrivée, & recommanda à M. de Vieilleville le Sergent-Major de la ville nommé le Capitainne Nycollas, & le Prevoſt, qui s'appelloit Vaurés, l'aſſeurant de leur prud'homye, diligence & fidelité aultant que l'on en ſçauroit deſirer pour le ſervice du Roy en leurs charges, & les louoit ainſi en leur preſence : qui le fiſt entrer en

(a) Des ais, des planches.

deffiance, qu'ils ne valoient gueres. Toutesfois il reſpondit, que ce luy eſtoit ung très-grand heur d'avoir deux tels Officiers ſur qui il ſe pouvoit repoſer.

Fin du cinquiéme Livre.

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

LIVRE SIXIÈME.

PRÉFACE

DE VINCENT CARLOIX.

AYANT deliberé de traicter des plus memorables actes de M. de Vieilleville en ſon Gouvernement de Metz, qu'il exerçea environ dix-huict ans, je ne me veux pas aſſujettir à tellement ſuyvre le fil de l'Hiſtoire, que tousjours l'ordre du temps y ſoit entierement obſervé; mais ſeulement faire un brief Recueil de ſes traicts principaux, & de ceux qui ſeront les plus dignes d'eſtre preſentez devant les Roys, & tous grands Princes. Auſſi que durant ceſte eſpace de temps, qui eſt fort long, il n'y ſejourna pas aſſiduellement : car le Roy, pour l'approcher de ſa perſonne, & ſe prevaloir de ſon conſeil, luy donna une

Lieutenant. Mais pour les trois premieres années, durant leſquelles ſa reſidence y fuſt quaſi ordinaire, j'ay entrepris de reciter comme il ſe maintint & gouverna; de quel ſoing & diligence il mania ceſte charge; & avec quelle authorité il ſe fiſt aymer & obeyr.

Je ne me veux obliger non plus à cotter les jours ny les ans auſquels il executa ſes braves geſtes, car ſeroit entreprendre ſur les Chroniqueurs, ou les imiter; & ce que preſentement je produicts, ne s'appelle ny croniques ny annales, mais une ſimple Hiſtoire, vernye (a) *de ſa verité; & me contenteray ſeulement de deduire de poinct en poinct ſes genereuſes actions, ſelon & ainſi qu'ils me viendront en memoire.*

(a) Nos Obſervations & nos Notes contrediront ſouvent cette aſſertion; & ſi Carloix n'eût pas été entraîné par la manie de louer excluſivement ſon maître, il auroit été plus exact dans ſes récits.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la ville de Metz après le ſiege.

ET pour commencer, je vous diray qu'il trouva les Capitainnes, ſoldats & toute la garniſon enflée de vaine gloire d'avoir ſouſtenu ung ſi long ſiege contre un ſi puiſſant Empereur, que journellement on y faiſoit à coups d'eſpée, par les tavernes & en plaine rue, pour la manutention des valeurs, à qui auroit faict en ce ſiege plus de ſervice au Roy : quelquefois les Capitainnes l'entreprenoient pour les ſoldats ; & les ſoldats s'y faiſoient ſouvent tuer pour leurs Capitainnes (1) ; ſi bien qu'il falloit appoincter par ſepmaine cinq ou ſix querelles pour le moins, au grand meſpris de toute diſcipline militaire, & du reſpect que l'on doit porter aux armes, principallement en une ville de frontiere & de telle importance que ceſte-là.

En quoy il print une inexprimable peine, accompaignée d'un extreſme dangier ; tant pour le regard de ſa perſonne, que d'une ouverture à quelque ſedition : l'apprehenſion de laquelle luy donnoit plus d'eſmoy que tout autre inconvenient qui en euſt peu arriver ; ayant tousjours préferé, tant eſtoit homme

de bien, le ſervice de ſon Maiſtre à ſa propre vye : car *ſourdant* (a) une mutinerie, par le moyen des rigoureuſes ordonnances qu'il y vouloit eſtablir, la ville euſt eſté en grandiſſime hazard, ayant l'ennemy dehors & dedans : deſiors, le Comte de Mansfelt, Lieutenant-General pour l'Empereur en la Duché de Luxembourg, qui avoit de grandes forces *eſparſées* (b), par les villes de ſon Gouvernement, tousjours au guet & trop proche voiſin ; car il n'y a de Theonville à Metz que quatre lieues.

Dedans, les habitants crevoient de raige & de deſpit, d'eſtre ainſi forcez en leur publicque liberté, pour le recouvrement de laquelle ils euſſent, par maniere de dire, hazardé leur ames, tant s'en fault qu'ils y euſſent eſpargné leurs propres vyes. Car leur eſperance de ſe veoir jamais aultres, eſtoit fort petite, puiſque l'Empereur s'eſtoit ainſi retiré avec ſa courte honte, & que ſes eſpouvantables forces eſtoient devenues vaines & inutiles ſans aucun effect, avec bien peu d'apparence d'en pouvoir, en toute ſa vie, remettre de pareilles. Car il ſe trouve que

(a) *Sourdant*, vient de *ſourdre*, qui veut dire *ſortir de terre*.

(b) Répandues.

ſon armée devant Metz (2) eſtoit de plus de cent mille hommes.

Mais ce qui plus leur faiſoit mauldire leur miſerable condition, eſtoit la foulle inſupportable de leurs hoſtes; (car il n'y avoit qualité d'Egliſe, de Nobleſſe ou de Juſtice, qui en fuſt exempte;) avec ceſte perpetuelle inquietude d'en avoir tousjours; qui ne ſe pouvoit faire ſans une grandiſſime, voyre totale ruyne de leurs linges, meubles & aultres utenciles, oultre la privation interne de leur particuliere liberté; car qui loge ſoldat n'eſt jamais maiſtre de ſa maiſon. A quoy fault adjouſter, la mortelle apprehenſion de l'honneur de leurs femmes, filles & aultres parentes: de ſorte qu'il eſt plus que croyabble, qu'ils ſe fuſſent precipitez en tout dangiers & perils pour ſe tirer d'une telle ſervitude. Ce que M. de Vieilleville, comme très-aviſé, conſideroit fort bien. Mais de tollerer auſſi telles & ſi ordinaires inſolences, il ſe fuſt jugé luy-meſme indigne de commander, & euſt penſé offenſer grandement ſon honneur, s'il n'y euſt donné l'ordre qui y eſtoit neceſſaire: qui fuſt cauſe qu'il ſe reſolut, quoy qu'il en deuſt réuſſir, de deſployer ſes vertus & ſe faire craindre & obeir.

Et pour y parvenir, il feiſt aſſembler tous les

les Capitainnes en chef, auſquels il feiſt entendre ſon intention, ſans oublier toutes les remonſtrances qui luy ſemblerent neceſſaires pour coupper chemin à telles indignitez, & qu'il ne les pouvoit plus tolerer. Et tout en l'inſtant leur fut faicte lecture de l'ordonnance, qu'il vouloit faire publier, pour le fait des armes, dès le meſme jour, & des peines qui y eſtoient *indictées* (a) à tous ceux qui y voudroient contrevenir. De quoy perſonne, de quelque qualité qu'elle fuſt, n'eſtoit exempte ny exceptée, euſſent-ils eſté ſes parants.

Eulx, cognoiſſants ſon humeur, & qui avoient bien pezé & meurement conſideré ſes remonſtrances, ſur le dangier que apporteroit au ſervice du Roy, la continuation d'une ſi desbordée licence, qui leur pourroit eſtre imputée, luy requirent qu'elle fuſt publiée au pluſtoſt : & que tous reſpondoient unanimement de leurs ſoldats, ſe repputants très-heureux d'eſtre commandez par un ſi digne Seigneur & valeureux Chevalier; promettants faire ſi bon ſervice au Roy, ſous ſa charge, qu'il auroit occaſion des'en louer & contenter; avecques eſperance, que le grand credit qu'il avoit acquis auprès de Sa Majeſté,

(a) Annoncées, du mot latin *indiſcere*.

feroit recognoiſtre leurs ſervices, de quoy ils le ſupplioient très-humblement. Ce qu'il leur promiſt d'une très-cordiale affection, ſur laquelle ils s'aſſeurerent : mais ils euſſent bien deſiré, qu'il luy euſt pleu moderer en quelque choſe, la rigueur qu'il avoit tenue aux monſtres dernières.

« Comment ! diſt-il, eſtes-vous eſclaves de » l'argent ? Je vous adviſe que vous ne ferez » jamais acte digne de vertu, ſi ce vice vous » domine ; car l'avarice & l'honneur ſont » incompatibles. Faictes ſeulement bon & » fidele ſervice, & vous remettez en moy » de la recompenſe. Mais ſur-tout, prenez » garde de ne me faire trouver en les teſtifiant, menteur, ny donneur de parolles, » principalement à ung ſi grand Roy ; & » faites eſtat, mais très-reſolu, que de tout » ce que j'eſtabliray & ordonneray en ceſte » ville je ne m'en retracteray jamais ; & pluſtoſt la mort ». A quoy ils acquieſcerent, & luy offrirent, en toute humilité, ſervice. Ainſi, au contentement d'un chacun, l'aſſemblée ſe leva.

Et eſtoient les noms des Capitaines, tous des vieilles bandes Françoyſes, tels qui s'enſuyvent, à trois cents hommes pour Enſeignes.

Les Capitainnes Gourdan, Haucourt, la Cahuſiere, Bahuz, Pierre Longne, Vicques, la Volvenne, Verdun, Abooz, Soleil, Ste. Marie, Ambres, la Grange, Glenay, Favas, Ambures, Roiddes, Voguedemar, Bethune, la Molle, la Mothe-Gondrin, Salcede, Ste. Colombe, & Bonnavin, qui tous acquirent, par leur vertu & ſaige conduite en ce ſiege, louange & repputation d'eternelle memoire.

Sur tous leſquels, & leurs compaignies, commandoit en eſtat de Sergent-Major, le Capitainne Nicolas de Bragme que M. de Guyſe y avoit inſtalé; qui eſtoit une fort honorable charge : mais vaincu d'avarice & de preſomption, il en abuſa, dont mal luy en print, comme nous dirons.

CHAPITRE II.

Fermeté de M. de Vieilleville à maintenir le bon ordre dans la garniſon de Metz.

Les choſes ainſi à ſouhaict compoſées, ils diſnerent tous avecques luy, comme auſſi firent les Sieurs de Biron (a), de Guron,

(a) Liſez la note de la page 59 des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection.

& de Montendre (a), Lieutenant, Enſeigne & Guydon de la compaignie de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, qu'il avoit retenue exprès à Metz pour avoir quelques forces de ſon coſté, & avoit envoyé querir à Verdun, la compaignie de chevaux ligiers de M. le Comte de Sault, qu'il y amena luy-meſme à toute joye avant le partement de M. de Gonnor. Et oultre ce, M. de Lanques, Capitainne de cent Harquebuziers à cheval, qui eſtoit demeuré en garniſon à Metz, s'eſtoit venu preſenter à luy, pour luy faire très-humble ſervice, avecques offres de ſa vie, & n'en fiſt pas moins, le Sieur de Meſvretin, Lieutenant de cent chevaulx ligiers de M. de Gonnor, qui eſtoient auſſi demeurés du reſte du ſiege; les ayant tous deux fort dextrement gaignez.

Et après diſner, l'ordonnance fuſt publiée: premierement à la porte de ſon logis, en la preſence des Capitaines cy-devant nommez; puis par les carrefours, & aux trois places de la ville. Et quand elle fuſt publiée en la grande place, qui ſe nomme le champ-paſſaige, toute la cavallerie ſuſdicte eſtoit en bataille avecques ſes chefs, qui

(b) Charles de la Rochefoucaut, Baron de Montendre en Saintonge.

fiſt cognoiſtre à tous la volonté qu'un chacun avoit de luy porter obeïſſance. Mais bien davantaige ; car les plus mutins & reveſches furent ſurpris par ceſte veue de ſi grande frayeur, qu'ils excitoient les aultres à faire joug à ceſte ordonnance, prevoyants le moyen qu'il avoit de bien chaſtier les autheurs d'une ſedition.

En laquelle place il ſe voulut bien luy-meſme trouver, ſur ſon brave cheval *Yvoy* au milieu de ſa garde, vingt-cinq de chaſque coſté, des plus beaux hommes que le Comte de Nanſſau luy avoit envoyez, choiſis en trois regiments de Lanſquenets, qu'il faiſoit merveilleuſement beau veoir, avec leurs belles halebardes à longues dagues, & de nouvelle façon, accoûſtrez à leur mode & de ſes couleurs jaulne & noir, deſquelles il ne changea jamais, car Madame de Vieilleville les luy avoit données, eſtant encores fille, du nom de Mademoiſelle de la Tour.

Il ne ſe peult dire au reſte, de quel reſpect ceſte ordonnance fut obſervée & obeye, car de deux mois après la publication d'icelle, il ne s'eſmeut une ſeule querelle, fors de deux ſoldats qui au jeu ſe *caſtillerent* (a), dont l'un tua l'autre en plaine rue, mais tous

(a) Se querellerent.

deux, tant le mort que le vif, furent decapitez pour ſervir d'exemple : & pourſuivit, M. de Vieilleville, ſi vivement ceſte execution, qu'il contraignit le Capitainne Pierre Lanque de repreſenter à juſtice le ſoldat vivant qui eſtoit de ſa compaignie & retiré chez luy, ſur terribles peines, qui n'y faillit pas, encores qu'il fuſt des plus capricieux de toute la garniſon, & l'amena luy-meſme au Prevoſt avant l'heure expirée, après ce rigoureux commandement ; lequel ſoldat veit trancher la teſte à celluy qu'il avoit tué, & paſſa de meſme incontinant après. Ce brave traict de juſtice humilia merveilleuſement les ſoldats, & le fit beaucoup redoubter.

CHAPITRE III.

Sa ſévérité à faire punir les coupables.

Il fut adverty que quelques ſoldats, ſous ombre d'aller tirer par les champs au gibier, ſe jectoient ſur les marchands qui apportoient vivres en la ville, & les deſvaliſoient de l'argent de leur marchandiſes. Il en fiſt attrapper trois ſur la minuict en leurs logis ; & tout à l'inſtant ſans bruict, furent preſentez à la queſtion, qu'on leur donna ſi roidde, qu'ils accuſerent ſept de leurs complices,

leſquels furent pris chaudement, (car en leurs lictz,) eſtant luy-meſme en perſonne en toutes ces captures, avec ſa garde, & quelque nombre de harquebuziers, car il ne s'en vouloit remettre au Prevoſt ny au Sergent-Major, ſe deffiant de leur prudhomie, bien qu'ils fuſſent preſents, ayant oppinion qu'ils les euſſent pluſtoſt faict évader que arreſter, ſelon leur couſtume, & pour de l'argent.

Ces voleurs, au nombre de dix, furent amenez ſecrettement & à la meſme heure en ſon logis, trouvez ſaezis d'eſcharpes rouges, criants à la rencontre des marchands, par leur propre confeſſion; *Bourgoigne*, *Bourgoigne*. Quatre marchands qui leur furent repreſentez, & recognus, leur procés faict & parfaict; trois d'iceux condamnez à eſtre rompus ſur la roue, & le reſte pendus & eſtranglez. Et affin de n'eſtre poinct importuné par leurs Capitainnes qui les euſſent peu requeſter, car c'eſtoient ſoldats de valeur, l'execution en fuſt faicte à huict heures du matin du jour enſuyvant. De quoy tout le monde fuſt grandement eſtonné, car l'ordinaire des executions de juſtice eſt après midy; & principalement leurs Capitainnes, qui en ſceurent pluſtoſt la mort que l'empriſon-

nement : qui eſtoient la Molle (a), & Bonnavin.

De cela, s'enſuivit une ordonnance qui fut publiée à ſon de tambour & cry public, que tous ſoldats n'euſſent à ſortir de la ville pour quelque occaſion que ce fuſt, ſans ſon congé & paſſeport, ſur peine de la vie; & deffence aux gardes des portes de les laiſſer paſſer, ſur meſme peine, de quoy les caporaux ſeroient reſponſables : ce qui fut fort ſoigneuſement obſervé, dont advint ung fort grand repos & utilité à la ville. Car les marchands voyants la ſeureté y eſtre telle, y amenoient des vivres de toutes parts en grande abondance, & de toutes ſortes.

Ceſte grande juſtice donna une *tremeur* (b) merveilleuſe à toute la garniſon; & ce qui le rendoit plus redoutable & mieux obey, provenoit de ce que, à ſes meſmes domeſtiques, il eſtoit plus rigoureux qu'aux aultres; car l'un de ſes lacquais, qui l'avoit ſervy ſept ans, pour avoir ſeulement donné l'alarme à toute la ville, environ minuict, voulant forcer le logis d'une paillarde, fuſt

(a) Boniface, Seigneur de la Mole. (Voyez la note de la page 14 des Mémoires de Montluc, T. XXIV de la Collection.)

(b) Terreur.

pendu & eſtranglé le lendemain matin ſans miſericorde, devant la maiſon où il avoit commis l'inſolence; & l'un de ſes cuiſiniers ou paſticiers, qui s'eſtoit marié à Metz, tenant cabaret, pour avoir enfrainct une aultre ordonnance (a) de n'aller audevant des payſants apportants leurs denrées en la ville, mais les laiſſer venir en la place du Champaſſaige pour les debiter & vendre, euſt l'eſtrapade, c'eſt-à-dire, trois traicts de corde bien roiddes, & eſtoit ſi haulte qu'il en cuyda mourir; pour le moins, ſes membres luy furent toute ſa vie inutiles.

CHAPITRE IV.

Monſieur de Vieilleville reçoit les plaintes des habitans contre la garniſon.

Il n'y a qui ne ſaiche qu'en une ville aſſiegée, les Capitainnes auſquels le Lieutenant de Roy donne des cantons ou quartiers en garde avec leurs compaignies, n'en ſoient exactement ſoigneux, affin d'avoir ceſt honneur de luy

(a) On retrouve dans cette ordonnance le même eſprit qui a dicté la police réglementaire en ce genre des grandes villes. Sous prétexte de veiller à l'approviſionnement des citadins, on a gené la liberté du commerce.

venir rapporter ſoir & matin & à toutes heures ce que l'ennemy a entrepris ſur les foſſez ou murailles qui leur ſont commiſes, & la prompte & vive reſiſtance qu'ils y ont faicte, ſur eſperance de quelque *remuneration* (a), ou pour le moins d'une louange ; mais il ne fault poinct auſſi doubter des forces & violences qu'ils exercent parmy ceſte charge, car ils contraignent leurs hoſtes, quelquefois avecques le baſton, de venir aux ramparts charger ou porter la hotte, jour & nuict ; mais Dieu ſçeyt quel meſnage ils font cependant avec leurs femmes & filles, & n'y va rien moins que de leur vye ſi elles en font plainte. Pour leſquelles s'approprier, il ſe trouve ſouvent des peres & maris tuez, que l'on faict acroire eſtre advenu par le canon.

Par ceſte impieté, qui n'eſt que toute gaillardiſe entre les gens de guerre, il ſe trouva environ ſix-vingts, que femmes que filles, dérobbées durant le ſiege, que les Capitainnes & ſoldats tenoient cachées, comme priſonnieres, en chambre, qui reſpondoient avec menaces à leurs peres, maris & freres qu'elles eſtoient mortes ; & quelque plainte qu'ils en fiſſent à M. de Gonnor, ils n'en ſçeurent jamais avoir la raiſon, pour n'avoir eu peult-

(a) Recompenſe.

eſtre la hardieſſe de commander ouverture eſtre faicte des logis, craignant quelque ſedition qu'il n'euſt peu appaiſer, ou bien qu'il participoit au butin, car il *en eſtoit de grand vie* (a), encores qu'il en euſt une qu'il permettoit impudamment eſtre appellée Madame de Gonnor; ou que voulant forcer les Capitainnes à ceſte raiſon, ils luy euſſent pû dire qu'il leur en monſtroit l'exemple, & qu'il falloit que la juſtice commenceaſt par ſoy-meſme: car il la tenoit contre le gré de ſa mere, & en eſtoit le pere mort de deſplaiſir, la luy ayant ravie ung mois ou deux après (b) qu'il fuſt inſtallé au gouvernement.

Ceux-cy, voyants la magnanimité & grandeur de couraige de M. de Vieilleville, accompaignée d'une certaine & comme divine rondeur de conſcience, qui n'eſpargnoit jeunes ny vieux, domeſtiques ny eſtrangiers,

(a) Il en étoit affamé.

(b) Le Laboureur dans ſes Additions aux Mémoires de Caſtelnau, fait un bel éloge de ce Seigneur : cette anecdote de ſa vie privée prouve juſqu'à quel point les mœurs étoient débordées ſous le regne de Henri II. Si pourtant cette anecdote eſt fauſſe (& nous n'avons d'autre garant que Vincent Carloix), il faut avouer que la réputation des hommes en place tient à bien peu de choſe.

nobles ny aultres, par une admirable & incorruptible intégrité de juſtice, conſulterent par enſemble de luy preſenter une requeſte, aux fins de recouvrer ce qu'ils avoient de plus cher. Et ſe trouverent, ſuyvant ceſte reſolution, ung matin, leur remonſtrance en main, ſi à propos, qu'il n'eſtoit venu encores ung ſeul Capitainne à ſon lever. Laquelle ayant leue : » Comment, diſt-il, voicy » desja la demie-année quaſi expirée que » je ſuis en ceſte ville, avez-vous tant at- » tendu à pourſuivre la reparation de ce tort » qui eſt des plus grands que l'homme ſçau- » roit recevoir ? »

A quoy ils reſpondirent, qu'ils n'avoient oſé pluſtoſt, craignants d'eſtre repouſſez en leur plainte, ainſi qu'il leur eſtoit advenu ſouvent du temps de M. de Gonnor. » Vray- » ment, diſt-il, j'ay peu d'occaſion de me » louer de vous, d'avoir balancé ma conſ- » cience avec celle de mon predeceſſeur. » Toutesfois contentez-vous, que, premier » que je dorme, je vous feray faire raiſon » de vos honneurs que l'on vous détient » ainſi miſerablement, pourveu que vous » ſachiez les lieux où elles ſont ». A quoy reſpondit l'un d'entre eux nommé Baſtoigne, qui y avoit ſa femme, & ſa ſœur, & celle

de ſa femme, trois fort belles perſonnes, & de vingt-cinq ans ſeulement la plus aagée, qu'ils le ſçavoient maiſon pour maiſon. » Re» tirez-vous donc aux voſtres, & vous trou» vez ſur les neuf heures du ſoir ceans; & » je les vous remettray toutes entre mains; » ayant choiſi une telle heure, affin que » les tenebres (car c'eſtoit en Octobre) cou» vrent la honte de vos parentes & la voſtre. » Car ſi elles ſortoient le jour à la veue d'un » chacun, elles en ſeroient à jamais remar» quées; & tenez la choſe ſecrette juſques » à l'heure dicte, de peur qu'on ne les eſ» carte ». Ainſi s'en vont ces pauvres habitans, louants Dieu de toute affection de leur avoir donné ung tel & ſi debonnaire gouverneur.

M. de Vieilleville, pour executer une ſi ſaincte & louable entrepriſe, commanda aux Capitaines Gourdan, Ste. Colombe, Salcede, Ste. Marie, Ambres, Vicques & Ambures, qui luy eſtoient vouez à la mort & à la vie, de luy fournir entre huict & neuf heures du ſoir cent harquebuziers chacun, oultre les gardes ordinaires, & les mener en perſonne en ſept les plus grandes rues de la ville, qu'il leur nomma; & y poſer des corps de garde, le long d'icelles, de quatre cents

pas de diſtance entre chacun ; plus au ſieur de Guron, enſeigne de la compaignie de M. le Prince de la Roche-ſur-Yon, car, M. de Biron s'en eſtoit allé à la Cour, de mener ſa compaignie, en la place du Champaſſaige, montée & armée ; & s'y tenir en bataille juſques à ſon premier mandement : au ſieur de Meſvretin, la ſienne, en la place devant la grande Egliſe ; & au ſieur de Lancque, auſſi, ſes cent harquebuziers, en la petite place : qui furent tous preſts à l'heure dicte.

CHAPITRE V.

Exemples de ſévérité & de juſtice.

Les poſtulants ne faillirent de s'y trouver, pour le conduire aux maiſons où eſtoient celles qu'ils cherchoient. Et voyant toutes choſes preparées & les advenues ſi bien bouchées que perſonne ne pouvoit eſchapper, il attacque, de premiere abordade, le logis du Capitainne Roiddes, avec ſes gardes & aultre ſuicte de nombre de Gentilshommes, qui tenoit la femme d'un Notaire nommé *le Coq*, & fort belle, briſe & met la porte dedans ; ayant, auparavant donner l'alarme, faict entourer toute la maiſon. Le Capitainne qui desja ſe couchoit *avecques ſes délices*,

ſe voulut mettre en deffence à ce bruit ; mais il fut adverty que M. le Gouverneur y eſtoit en perſonne ; qui l'eſtonna ; & s'en vint jecter à ſes pieds, luy demandant ce qu'il luy plaiſoit, & en quoy il avoit forfaict. Qui luy reſpondit, *qu'il vouloit avoir une poulle qu'il tenoit en mue il y avoit plus de huict mois.* Le Capitainne qui ſçavoit mieux faire que parler, (car il eſtoit vaillant homme), ne comprenant pas ceſte parolle, jure & regnie Dieu *qu'il n'avoit poulle, cocq, chappon, ny poulets en ſa maiſon, & qu'il n'en nourriſſoit poinct.* Toute l'aſſiſtance ſe print à rire de ceſte ſotte reſponce ; meſme M. de Vieilleville (a) en modera ſa colere, luy diſant : » *Malhabile homme que vous eſtes,* » *n'avez-vous pas la femme de Me. Pierre le* » *Coq? Eſt-ce aultre choſe qu'une poulle?* » *Rendez-la-moy tout à ceſte heure, ou je*

(a) La conduite que M. de Vieilleville tient en cette occaſion, prouve combien il aimoit l'ordre & les bonnes mœurs : mais elle ne s'accorde pas avec le jugement que Charles IX portoit de ce Seigneur, en diſant qu'il n'aimoit que le bon vin & la bonne chere : il eſt rare que l'homme, chez qui ces deux goûts dominent, ſoit auſtère en fait de morale. (Voyez l'Obſervation, n°. 42, ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVII de la Collection, p. 453. (Note *a.*)

» *vous feray demain matin trancher la teſte;* » *& le jure & proteſte ſur mon honneur &* » *ſur ma vie* ».

Un ſoldat favori des ſiens, nommé Cauſſains, oyant ceſte demande, ſort promptement pour deſtourner la beſte à vingt ongles, la faiſant ſortir par une petite porte qui reſpondoit en une ruelle fort eſtroite; mais un Lanſquenet de ſa garde, exprès poſé là, les arreſta tous deux : Cauſſains (a) met la main à l'eſpée ; le Lanſquenet qui s'aidoit dextrement bien de la halebarde, luy faict voler l'eſpée & la dague des poings, & oultre ce, redoublant le coup, le porte par terre, luy oſte ſes armes, & le battit bien. Dequoy on fut fort esbahy, car il eſtoit brave & furieux ſoldat, qui avoit combattu deux fois en duel, tousjours vainqueur & ſans bleſſure, fort diſpos de ſa perſonne, bondiſſant comme un chevreuil, & très-adroict aux armes, qui ſe faiſoit au demeurant redoubter en toute la garniſon par ſa valeur. Mais pour ceſte fois, il praticqua le très-an-

(a) Probablement ce Cauſſains, ou Coſſeins, eſt celui qui joua un ſi grand rôle le jour de la St. Barthélémi, quand il fallut égorger l'Amiral. (Voyez l'Obſervation ſur les Mémoires de Tavannes, n°. 49, Tome XXVII de la Collection, p. 462 & 463.)

cien

cien departement des plus nobles armes que l'on donnoit jadis aux Nations principales de la Chreſtienté, qui eſtoit ; aux François, la lance ; aux Suyſſes, la picque ; aux Poullonnois, l'eſpée à deux mains ; archiers d'Angleterre, piſtolliers de Dannemarch, aux Italiens, l'eſpée & le poignard ; aux Heſpaignols, l'arquebuze ; & aux Allemands ou Lanſquenets, la halebarde : car en moins de quatre deſmarches, il luy fiſt perdre toutes ſes eſcrimes ; & s'il ne l'euſt requis de la vie, il l'euſt aſſommé de l'*aſt* (a) ; mais il n'en endoſſa ſeulement que trois ou quatre coups, le laiſſant en un très-piteux eſtat ; car, d'entrée de combat, il l'avoit bleſſé à la teſte, ſur l'eſpaule, & en une main, de la dague & de la garde de ſa halebarde.

Durant ce combat, la femme ſe ſauve de viteſſe chez ſon mary, teſmoignant par ceſte fuitte ſon innocence, & la force faicte à ſon honneur. Ce que rapporté à M. de Vieilleville, il fiſt lacher le Capitainne Roiddes, que l'on menoit desja priſonnier pour eſtre decapité au poinct du jour.

Le reſte des Capitainnes advertis de tant de corps-de-gardes & de ce collere, demeurerent tous *entredits* (b), ne pouvant ima-

(a) Du bois de ſa halebarde. (b) Interdits.

giner l'occaſion qui l'avoit enflammé : mais on leur rapporte que c'eſtoit à cauſe des femmes que l'on detenoit concubinairement par force. Les coupables effrayez de ce rapport, & qu'on leur avoit dict que le Capitainne Roiddes avoit eſté tué à cauſe de la ſienne, pour ne tomber en tel inconvenient ouvrent les portes aux leurs, & les font ſortir en diligence de leurs maiſons. Si bien que l'on ne voyoit que femmes & filles par les rues, qui ſe retiroient à courſe chez leurs peres & maris. Ce nonobſtant, M. de Vieilleville voulut eſtre conduit par toutes les maiſons, & les viſiter, pour contenter les habitans ; qu'ils trouverent ouvertes & vuides de toutes gens. En quoy il paſſa ſix bonnes heures : & après avoir licentié toute la cavallerie, & faict rompre les corps-de-gardes extraordinaires, il ſe retira entre trois & quatre après mynuit en ſon logis, pour ſe repoſer. Auſſi, que de toutes parts vindrent advertiſſements auſdicts habitants, en ſa preſence, que ce qu'ils cherchoient, s'eſtoit rendu en leurs maiſons.

De ce bien, il en naſquiſt un aultre, que vingt & deux Religieuſes de bonne part & d'ancienne nobleſſe du pays de Lorraine & d'ailleurs, que les grands de l'armée avoient

enlevées, durant le ſiege, des Abbayes de Sainct-Pierre, Saincte Gloſſine, des Pucelles, Sœurs Collettes, & de Saincte-Claire, & puis données, ſe retirants en France à leurs favoris, ſe ſauverent quant & quant par ceſte eſmeute, & ſe vindrent rendre, contre toute eſperance, en leurs Monaſteres & Gouvents. Dequoy il receuſt infinis remerciements de pluſieurs Gentilshommes Lorrains, auſquels elles appartenoient; avec offre de leur vie, quand ils en ſceurent la nouvelle: car on n'avoit jamais ſceu deſcouvrir le lieu où elles eſtoient priſonnieres, & les tenoit-on mortes ou menées en France, car elles eſtoient fort belles.

CHAPITRE VI.

M. de Vieilleville nomme un Maître-Echevin de Metz.

Il y avoit ſept races de Gentilshommes en la ville de Metz, qui de toute ancienneté, & par octroy & privilege ſpecial de l'Empire, avoient uſurpé l'eſtat de Maiſtre Eſchevin ſur tout le reſte des habitants, qui eſt le ſupreſme de la ville; & jugeoient en dernier reſſort. Que ſi quelqu'un des habitants en vouloit appeller en la Chambre Imperiale de Spire,

de la groſſiere mode de la Germanie, que du *garbe françois* (a); auquel le Maiſtre-Eſchevin qui ſortoit d'année, parla de ceſte façon :

« Monſeigneur, nous ſommes venus vous » ſupplier très-humblement de nous tant » honorer, que de vous trouver demain au » Palais à l'élection que nous avons deliberé » faire d'un Maiſtre-Eſchevin de Metz, ſui- » vant noſtre couſtume, & les anciens ſtatuts » à nous octroyez il y a plus de ſept cents » ans, par ſpecial privilege du Sainct-Em- » pire, & confirmez par les très-ſacrez Em- » pereurs qui ont regné depuis ce temps-là, » n'ayant voulu entrer en ceſte création, ſans » eſtre favoriſez de voſtre aſſiſtance, de la- » quelle le Maiſtre-Eſchevin qui doit eſtre » eſleu, s'en trouvera plus honoré, & en » conduira plus heureuſement ſa charge ». A quoy M. de Vieilleville reſpondit ainſy : « Il » me ſemble, mes amis, que vous devez » pluſtoſt me demander ſi j'ay agréable ceſte » création, & ſi elle prejudicie en rien à la » grandeur du Roy & à ſon ſervice, que de » me prier d'y aſſiſter ; car Sa Majeſté ne » trouve nullement bon qu'il ſe faſſe aucune » choſe en ceſte ville qui contrevienne ou

(a) De la bonne grace.

» qui rabbaiſſe ſon authorité ; ce que faict
» directement ceſte voſtre entrepriſe, puiſ-
» que vous la voulez tenir des Empereurs,
» avec leſquels il n'a rien de commun, prin-
» cipalement avec Charles d'Auſtriche, qui
» luy eſt mortel & capital ennemy : ayant
» taſché, par tous moyens qui ne vous ſont
» incognus, de rendre la protection qu'il
» avoit embraſſée de l'Empire, odieuſe à
» toute la Chreſtienté ; & faict, oultre ce,
» tous ſes efforts de luy ravir ceſte ville, de
» laquelle les Princes Electeurs & tous les
» Eſtats de la Germanie luy avoient faict pre-
» ſent, pour le *remunerer* (a) en partie de la
» liberté qu'il leur avoit acquiſe par la force
» de ſes armes, les mettant hors de la ſervi-
» tude en laquelle ils eſtoient reduicts par la
» tyrannie de celuy que je viens de nom-
» mer. Doncques ne trouvez eſtrange ſi je
» caſſe & annulle tout ce qui ſe faict de par
» luy & en ſon nom. Et vous deffends, ſur
» la vie, de paſſer plus oultre en ceſte voſtre
» eſlection : car tout preſentement j'en veux
» eſlire & nommer un, qui tiendra ſon eſtat
» de l'authorité du Roy ; & luy feray preſter
» en vos preſences le ſerment de fidelité à la
» Couronne de France. D'aultre part, vous

(a) Récompenſer.

» alleguez qu'il y a ſept cents ans que ce
» privilege vous eſt confirmé par les Empe-
» reurs. Quelle apparence y a-t-il que ſept
» lignées jouyſſent perpetuellement de ceſt
» eſtat, & que cent ou ſix-vingts honneſtes
» familles, qui ſont de toute ancienneté en
» ceſte ville, en ſoient par voſtre tyrannique
» uſurpation excluſes & privées ?

» A ceſte cauſe, j'ordonne que Michel
» Praillon, qui eſt un fort honneſte bour-
» geois, & très-affectionné au ſervice du
» Roy, ſoit Maiſtre-Eſchevin de Metz pour
» ceſte année; & dès à preſent je le nomme
» & eſtablis pour tel. Que ſi demain vous
» venez au Palais pour veoir proceder plus
» amplement à ſa création, vous y ſerez re-
» ceus comme nobles citoyens de la ville,
» ſimplement & ſans aultres Preſidents de
» qualité; & m'y trouveray pour ceſt effect:
» auſſi, que je veux deſormais vous faire per-
» dre à tous le gouſt & l'appetit de ces mots,
» de *très-Sacré Empereur*, *très-Sainct Empire*
» & *Chambre Imperiale de Spire*, que vous
» avez ſi ſouvent en la bouche; & y mettre
» en leur place ces braves noms, de *Roy*
» *très-Chreſtien*, *très-redoutable Majeſté*
» *Royale*, *l'invincible Couronne de France*,
» & *la Cour Souveraine du Parlement de Pa-*

» *ris* : & ſur ceſte concluſion, qui eſt irre-
» tractable, & qui ne ſe peut forcer, retirez-
» vous en vos maiſons juſques à demain que
» vous orrez ſonner la Muette ».

Il eſt impoſſible d'exprimer de quelle angoiſſe ceſt Arreſt tranſpercea le cœur de toute ceſte trouppe; mais de telle force & violence, qu'ils devindrent comme muets; car un ſeul d'eux ne ſceuſt advancer une ſeule parolle pour ſervir de replique : ce qu'il ne falloit trouver eſtrange, veu le grandiſſime ſubject qu'ils avoient d'en tomber malades juſques à la mort, ſe voyant ainſy perdre; en moins d'un *ſixte d'heure* (a), la poſſeſſion ſi authentique d'un tel privilege, duquel ils avoient jouy l'eſpace de plus de ſept cents ans, ſans aulcun contredict : & ſe retirerent avec un merveilleux ſilence, ſans faire bruict, fors que des pieds en prenant congé. Alors je dis au Maiſtre-Eſchevin, nommé Androuyn desja fort ancien, qui avoit eſté nourry aſſez long-temps en la Cour de l'Empereur, qu'il devoit bien amener avec luy le grand Doyen de l'Egliſe de Metz, Brimeval, qui eſt Imperial pour la vie, pour plaider ſa cauſe. Mais il me reſpondit que le Chancellier de l'Empereur, Granvelle, n'y euſt de rien ſervy,

(a) La ſixième partie d'une heure.

& qu'il cognoiſſoit M. de Vieilleville & ſes reſolutions ; auſſi qu'il ne penſoit pas qu'il caſſaſt ces vieux ſtatuts de luy-meſme, mais qu'il en avoit commandement exprès du Roy. Et ſur l'aſſeurance (a) que je luy donnay du contraire, & que de ſoy-meſme & de ſa ſeule authorité il faiſoit ceſte tranſlation de l'Eſchevinage, ſans en avoir aucun commandement, il broncha, & ſans ceux qui le conoyoient, il fuſt tombé par terre ; ſi bien qu'il le falluſt porter en ſon logis & mettre au lict, où au bout de deux jours il mourut en bon & vray patriote, zelateur de la manutention des ſtatuts de ſa cité. Mais à *muance de Seigneurs, changement de loix* (b), principalement quand cela advient par la force & par les armes, qui extirpent du tout en tout la mémoire des predeceſſeurs, pour y enraciner celle de leur nom.

(a) Vincent Carloix avoit oublié que dans le Chapitre XXXIV, il fait poſitivement dire le contraire à Vieilleville, lorſqu'il ſe juſtifia devant Henri II des accuſations intentées contre lui par le Cardinal de Lenoncourt ; cette obſervation n'auroit pas dû échapper au premier Editeur de ces Mémoires.

(b) C'eſt-à-dire : *Au changement de Seigneurs, changement de loix.* C'eſt une eſpèce de proverbe.

CHAPITRE VII.

Fêtes données aux principaux habitans de Metz par M. de Vieilleville

Le lendemain M. de Vieilleville se trouva au Palais pour la création du Maistre-Eschevin, où pas ung des sept Parraiges n'assista, légitimement excusez par l'extreme maladie du sieur Androuyn, dernier possesseur de l'estat. Et en ceste assemblée Michel Praillon fust proclamé Maistre-Eschevin avec toutes les cérémonies accoustumées, sous l'authorité du Roy, prestant le serment de fidelité à Sa Majesté & à la Couronne de France. La resjouissance encores plus grande par les habitants, de veoir cest estat reduict à la bourgeoisie, avec esperance d'en pouvoir estre honorez quelquefois en leur vie. Et ne fault demander si la *Muette* eust bien des affaires.

Et parce que Michel Praillon fut surpris; car plustost esleu qu'adverty, & qu'il ne peut donner l'ordre au festin accoustumé en telle création, M. de Vieilleville festoia la compaignie qui de toute ancienneté y devoit estre appellée : qui sont l'Evesque quand il se trouve en la ville, les Princier, grand Doyen, Chancelier, Archidiacre, & aultres

dignitez avec tous les Chanoines de la grande Egliſe, les traeze, les ſept Parraiges, & les plus notables bourgeois, auſquels il adjouſta une vingtaine de ſes plus favoris Capitainnes. M. le Cardinal de Lenoncourt, Eveſque de Metz, s'en excuſa, parce que ſon nepveu le Sieur de Maleroy devoit eſtre créé Maiſtre-Eſchevin, ſuivant les anciens ſtatuts, fachés extremement de les veoir abolis, diſant qu'on les avoit oſtez de la Nobleſſe, pour y *ſurroger* (a) les vilains : & s'en alla le meſme jour, de raige & de deſpit, en une maiſon Epiſcopale nommé Vich, diſtante de Metz de huict lieues. Mais on ne laiſſa pas de faire très-bonne chere, & de boire à la bonne ſanté du Roy. Le feſtin fut très-ſomptueux, & ſelon ſa mode accouſtumée de traicter. Il eſtoit de douze plats garnis, & à chaſque ſervice, au lieu de violons & de haultbois, l'on oyoit une ſcopeterie de deux cents harquebuziers par dehors, en la cour du logis, qui faiſoient filer leurs harquebuzades, juſques à ce que le ſervice fuſt aſſis ; ung Maiſtre-d'Hoſtel pour chaque plat, pour éviter la longueur. En quoy toutes choſes furent ſi bien conduites par la providence du Sieur de la Beſnerie, premier Maiſtre-d'Hoſ-

(a) Subroger.

tel, que la compaignie en euſt ung merveilleux contentement, pour n'avoir jamais veu une telle magnificence.

Et pour rendre ce *feſtaige* (a) agréable à tous, & qu'il en fuſt memoire, il exempta, incontinant après diſner, tous les Chanoines de Metz en général, dont il y avoit trois Colleges, les traeze, & plus de ſoixante maiſons bourgeoiſes, & toutes les veuves, de plus loger gens de guerre de quelque qualité qu'ils fuſſent, Treſoriers, Commiſſaires, & Controlleurs des guerres, d'artillerie, des réparations ny aultres, commandant au grand Mareſchal des logis de la ville, & Fourriers de toutes compaignies, tant de cheval que de pied, de faire reſſerrer leurs ſoldats, & changer de quartiers, affin d'entretenir ſon ordonnance. La pluſpart de l'aſſiſtance ſe miſt à genoulx, pour le remercier d'une ſi grande courtoiſie, & gratuite. Car ils eſtoient merveilleuſement fatigués de leurs hoſtes, beniſſants à haulte voix, & louants de ceſte heureuſe journée, & de la création du nouveau Maiſtre-Eſchevin; qui leur avoit apporté ceſte ineſperée beatitude & felicité.

Ceſte volontaire exemption de logis; l'in-

(a) Cette fête.

duſtrieuſe recouſſe de femmes & filles ; la remiſe de l'Eſchevinage dans la bourgeoiſie ; avec l'adminiſtration d'une tant équitable juſtice, par laquelle le moindre de la ville trouvoit promptement ſa raiſon contre le plus grand, rejettant toute acception de perſonne, gaignerent de telle façon les cœurs des habitans, qu'ils oublierent les regrets de leur liberté, & ne penſoient plus qu'à devenir bons François. Et pour ſe faire congnoiſtre tels, ils accuſerent à M. de Vieille-ville quelques-uns des leurs, qui dreſſoient des memoires pour envoyer à la Chambre Imperiale de Spire, & aux Eſtats de l'Empire, ſe plaignants des torts que leur faiſoit le Gouverneur de Metz ; & qu'il avoit ſupprimé & aboli l'eſtat de Maiſtre-Eſchevin ; leſquels furent ſurpris de nuict, en ung logis, tranſcrivant encore leurs mynutes, & conſtituez priſonniers au nombre de ſix. L'Autheur de ceſte deſpeſche, & celuy qui portoit la charge de faire le voyaige, portant beaucoup d'aultres inſtructions, faulces toutesfois, furent menez la nuict en tel lieu, que l'on n'en entendit oncques plus parler ; car ils furent noyez (3). Aux aultres quatre, qui eſtoient Gentilshommes, on fit une fort rigoureuſe reprimande ; & que s'ils retomboient de leur

vye en pareille faulte, on les jecteroit en la riviere, avec confiscation de leurs biens, & banniſſement perpetuel de toutes leurs familles & races, hors de la ville & pays Meſſin; & que quand le Gouverneur les foulera en quelque choſe, c'eſt au Roy qu'il ſe fault aller plaindre & non ailleurs : auſſi, qu'ils avoient fort mal entendu le traict de l'eſchevinaige; car ce n'eſt pas l'abolir ny le ſupprimer, que de le transferer en aultre main. Et pource que leurs memoires & inſtructions qui furent en l'inſtant bruſlez en leur preſence, eſtoient faulces, & qu'ils attaquoient l'honneur de M. le Gouverneur, ils en furent quictes pour une recognoiſſance & une confeſſion qu'ils firent de leur faulte, & à genoux, ſans rien eſcrire toutesfois ny enregiſtrer; puis renvoyez, avec ſerment d'eſtre pour l'advenir meilleurs François; ce qu'ils promirent, ſe ſubmettants à toute rigueur de juſtice, ſi jamais plus ils tomboient en ceſte oubliance.

CHAPITRE VIII.

Exploits de la garniſon de Metz.

SI M. de Vieilleville poliſſoit bien le dedans de la ville, il purgeoit de meſme la campaigne de tous coureurs, voleurs & picoureurs : car

il avoit dreſſé ung eſtat, par lequel il faiſoit ſortir à tour de roolle, par ſepmaine, ſoixante ſalades, & deux cents harquebuziers, pour aller à la guerre, aux lieux où il les faiſoit conduire par experimantez Capitainnes, guydez par ſurs & capables guydes; & eſtoit ſi fidelement ſervy en ſes advertiſſements, qu'ils s'en revenoient tousjours avecques la victoire, nombre de priſonniers, & riches butins. Travaillant de telle ſorte les garniſons de Théonville, Luxembourg, Arlon, la maulvaiſe Aiſſe, le Mont St. Jehan, & juſques à la Marche-en-famine, que depuis le mois de May (4) 1552, qu'il entra en ſon Gouvernement, juſques en Febvrier enſuivant, il ſe trouva plus de douze cents ennemis morts; & n'en perdiſmes jamais que ſix-vingts-dix. Auſſi n'y envoyoit-il pas des *biſoignes* (a) & *fiplants*; mais luy-meſme prenoit la peine de les choiſir à la myne & à la reputation, dès le ſoir, pour les faire partir à la poincte du jour. Ce qui leur haulſoit le couraige & animoit à la vertu encore plus, de ce qu'il les nommoit tous par leur nom; & eſtoit ordinairement preſent au ſortir de la porte, les recommandants aux Capitainnes qui en avoient la charge.

(a) Des lâches & des fanfarons.

Quant

Quant aux priſonniers, il eſtoit dict, par la capitulation d'entre luy & le Comte de Mansfelt, qu'ils ne ſeroient gardez plus de trois jours, & ſeroient quictes de leur ranſon en payant leur ſolde d'un mois, de laquelle les deux Gouverneurs certifieroient, ſous leur ſeing, la valeur & ſans fraude, par le Tambour ou Trompette qui les viendroient requeſter, & douze ſols par jours pour toute deſpence : de façon que la guerre ne fut jamais ſi bien demenée aux forts de Bouloigne, ny en (a) Piedmont, qu'elle eſtoit en ces marches-là. De quoy nos ſoldats recevoient un grandiſſime plaiſir & prouffit; car le Comte de Mansfelt voyant une ſi grande force, conduicte par ſi agueris Capitainnes que les noſtres, avec l'inſtruction d'un Chef ſi determiné, fut contrainct d'envoyer devers la Royne de Hongrie, Regente des Pays-Bas, pour avoir ſecours : qui luy envoya le plus beau & le meilleur de tout ce qu'elle

(a) La Noue, juſte appréciateur du mérite, & qui rarement oublioit de le louer, dans vingt endroits de ſes Diſcours politiques & militaires, vante les guerres du Piémont, comme la meilleure école où la jeuneſſe put aller : mais il ſe tait ſur ce qui concerne le Maréchal de Vieilleville : il faut croire que ces détails lui étoient inconnus, ou qu'il a omis d'en parler.

avoit en ſon Gouvernement, ſous la conduicte du Comte *de Maiſgue* (a). Et ce renfort arrivé, qui eſtoit de huict cents hommes des ordonnances de Bourgoigne, & de ſept ou huict Enſeignes de Wallons, la guerre s'eſchauffa furieuſement. Mais nous avions touſjours du meilleur ; car M. de Vieilleville *deſpendoit* (b) ſi prodigalement en eſpions, que les Bourgoignons, Wallons-meſmes, principalement d'un village nommé Marangès (c), luy donnoient des advis, & ſi certains, que bien ſouvent il envoyoit prandre les ennemys dedans leurs embuſcades.

Et n'y avoit foire, marché, aſſemblées, non pas des nopces, qui ſe faiſoient à quinze & vingt lieues dedans le pays de l'ennemy, tirant en Flandres, que M. de Vieilleville n'y envoyaſt deux ou trois cents chevaux, avec aultant de braves harquebuziers, pour leur ſervir de haultboys ; & les reſveiller. Et quand le Comte de Mansfelt envoyoit après, pour leur coupper chemin, il n'avoit pas ſi-toſt faict ce project que ſon voiſin n'en fuſt adverty, qui deſpeſcheoit incontinant nouvelles forces pour les ſouſtenir &

(a) De Meſgue. (b) Dépenſoit.

(c) C'eſt du nom de ce village que l'on appelloit les ſoldats Wallons, *des Marengeais*.

deſgaiger ; & c'eſtoit à telles rencontres qu'il ſe faiſoit de belles armes ; mais tousjours la victoire de noſtre coſté : tant nous eſtoit favorable la bonne fortune de M. de Vieilleville. Et avons veu, pour ceſte fois, amener à Metz trente charriots chargez de toille de Hollande, de vins, de draps de laine & de ſoye, avec quarante ou cinquante marchands priſonniers, & aultant de gens de guerre, que de cheval, que de pied ; & à peu de perte. De quoy il ne ſe fault esbahir ; car le Capitainne Groze, Sergent-Major general des bandes Françoiſes de deçà les Monts, qui menoit mieux les gens de pied que tout autre qui jamais de ſon temps s'en meſla, eſtoit ordonné Chef par M. de Vieilleville en toutes ces factions & entrepriſes, & commandement à tous de luy obéyr, quels qu'ils fuſſent, & de ne rien entreprendre qu'avec ſon conſeil & meilleur advis.

Le Comte de Mansfelt voyant la fortune luy tirer ſi mal, & qu'il ne faiſoit entrepriſe qui peuſt réuſcir ſelon ſon intention ; & que, au contraire, la garniſon de Metz endommageoit infiniment les pays & ſubjects de l'Empereur ſon Maiſtre, ſans y pouvoir donner ordre, avec perte ordinaire de beaucoup d'hommes, ſe deſmiſt ſoy volontairement :

de ſa charge, ſoubs l'honneſte couverture de maladie, & laiſſa ſon Gouvernement entre les mains du Comte de Maiſgue, qui l'accepta à toutes joyes. Mais il n'y acquit pas plus d'honneur que ſon predeceſſeur, comme nous dirons en ſon lieu.

CHAPITRE IX.

L'Evêque de Metz eſt privé du droit de faire battre monnoie.

Le Princier & le Chancelier de la grande Egliſe de Metz, donnerent advis à M. de Vieilleville, ſe reſſentants de la gratuite exemption de leurs logis, que le Cardinal de Lenoncourt faiſoit informer ſecretement ſur ſes actions, & comme il avoit renverſé beaucoup de choſes en ſon Gouvernement, qui deſrogeoient à la protection que le Roy avoit priſe des villes Imperiales de deçà le Rhin, dont celle de Metz eſtoit la principale; & beaucoup d'aultres deportements qui leur eſtoient incognus; mais qu'ils l'en vouloient bien adverrir, pour l'obligation qu'ils ont à ſon ſervice, encore que l'aultre ſoit leur Eveſque, affin qu'il y prenne garde, & qu'il donne ordre à ſes affaires. Dequoy il les remercya, ne doubtant point de leur

bonne volonté, & qu'il le cognoiſſoit il y a long-temps pour un grand remueur (5), comme ayant eſté nourry quaſi toute ſa vie en Cour de Rome : mais il leur demanda à qui ſe devoit preſenter ceſte information, ou au Roy, ou à l'Empire.

Dequoy ils ne le purent reſouldre, fors qu'ils penſoient que c'eſtoit au privé Conſeil du Roy. *Or à qui que ce ſoit*, diſt-il, *je luy veux donner encore plus de ſubject qu'il ne penſe, pour ampliffier ſa plainte & ſes memoires.* Et tout à l'inſtant il envoya querir les maiſtres des monnoyes, tant de l'Eveſque que du Maiſtre-Eſchevin, qui avoient privilege de toute ancienneté de battre & forger de la monnoye au coing de leurs armes, avec diviſes faictes à plaiſir, pour perpetuer, quant au Maiſtre-Eſchevin, ſa memoire, & quant à l'Eveſque, pour illuſtrer ſa maiſon.

Eux arrivez, il leur remonſtre qu'il a infinies plaintes des grandes malverſations qu'ils exercent en leurs charges, dont luy-meſme s'eſt bien apperçû ; car quelque payement que l'on faſſe de l'argent de France, ſoit aux monſtres des gens de pied, aux reparations, ou à la fonte de l'artillerie, & aultres deſpences pour le ſervice du Roy, qui ſont faictes en beaux eſcus, teſtons, demy-teſtons,

ſols, demy-ſols, carolus & autres eſpeces Françoyſes, devant la huictaine expirée, l'on n'en ſçauroit trouver une ſeule : « Si bien » qu'il eſt croyable, voire tout évident, que » vous ne faictes que commuer, alterer & » billonner tout l'argent qui vient de France; » & ne void-on en leur place, que jocondales, dalars, florins de Rhin, gros de » Metz à la marque de l'Eveſque, bacſes & » aultres menues monnoyes de Lorraine & » de Metz, meſme de Bourgoigne, ſur leſ- » quelles vous faictes un infini prouffit, au » grand detriment, voire pernicieuſe ruyne de » toute ceſte garniſon, & meſpris du ſervice » du Roy. Qui eſt cauſe, que je vous deffends, ſur peine d'eſtre pendus & eſtranglez, de ne plus fabriquer, forger, ny » battre aulcune monnoye de quelque coing » que ce ſoit. » Et envoya ſur l'heure le Prevoſt, rompre & abbattre leurs fourneaux, allambis, chappelles, creuſets, poiſles, chaudierres, preſſes, coings, & tous aultres inſtruments ſervants à ce meſtier; en preſence de ces deux Chanoines, qui veirent le devoir du Prevoſt ſuſdict; & après ſon rapport, il leur dict, que s'ils eſcrivoient à leur Eveſque, qu'il pouvoit bien encore adjouſter à ſes memoires & informations ceſte

ſuppreſſion de grandeur ; & qu'il n'eſtoit pas raiſonnable de ſouffrir ny de donner un compaignon au Roy. Auſſi, qu'ils commettoient beaucoup de pernicieux abus en leur eſtat ; car il avoit deſcouvert, qu'ils faiſoient fort privement, d'un carolus de Lorraine à l'eſpée, une demye-reale d'Heſpaigne de deux ſols & ſix avec un ſeul coup de marteau ; & ſinon qu'ils eſtoient tous deux bourgeois de Metz, ayant femmes & enfants, il les euſt faict pendre ſur le champ. Mais il leur remit & pardonna leurs fautes, & ſe retirerent bien eſtonnez : comme auſſi firent les Chanoines, qui ne pouvoient imaginer de quel gouſt le Cardinal pourra bien avaller ce très-angoiſſeux morceau, d'une ſi faſcheuſe ſuppreſſion, qui eſtoit toute ſa grandeur, & qui le rendoit comparable aux Archeveſques-Electeurs du Sainct-Empire ; & qu'il affermoit dix mille florins de Rhin par an, la rente de ceſte monnoye, qui pouvoit bien faire croire à un chacun, qu'ils ne l'euſſent jamais miſe à ce tault, ſans l'eſperance d'y commettre beaucoup d'abus. Qui fut l'un des plus utiles & neceſſaires reglements & traicts de police que M. de Vieilleville fiſt en ſon Gouvernement ; & duquel le Roy receuſt aultant de plaiſir & de ſatisfaction, quand il en fuſt [illegible]erty.

Mais le Cardinal, quand il en ſceuſt la nouvelle, ſe cuyda deffaire ſoy-meſme, car il eſtoit fort violent en toutes ſes actions. Et partit de Vych, en grand trouble d'eſprit, pour venir à Nancy faire ſa plainte à M. de Vaudemont, Gouverneur de Lorraine pour M. le Duc ſon nepveu, eſtant lors en France. E commencerent à mynuter beaucoup de memoires pour faire remettre ſus, ou par le Roy, ou par aultre voye, ceſte ſuppreſſion; alleguants qu'elle eſtoit aultant prejudiciable à l'utilité & grandeur du Duc, qu'à tout aultre. Et eſperoit le Cardinal, qu'ayant uny & conjoinct M. de Vaudemont à ſa cauſe, ils feroient debouter M. de Vieilleville de ſon ſiege, & tomber ſon Gouvernement en tierce main qui ſeroit plus à leur devotion. Je les laiſſeray pour un temps en ce poinct, ayant des meilleures choſes à deduire; puis je les remettray bien-toſt ſur le trotouer: car ils habillerent bien à rire au Roy & à ſon Conſeil, & encore que M. le Cardinal de Lorrainne tînt leur party, auquel ils s'eſtoient addreſſez.

CHAPITRE X.

M. de Vieilleville obtient une compagnie de 50 hommes d'armes.

LE Secretaire Maleſtroit deſpeſcha un courrier exprès devers M. de Vieilleville, pour l'advertir de l'extreſme maladie de M. de Humieres, Gouverneur de Monſeigneur le Daulphin, & du grand nombre de pourſuivants pour ſa compagnie de cinquante hommes d'armes; & encore que le Roy la luy euſt vouée, toutesfois que M. le Conneſtable eſtoit venu à la travers, qui avoit rompu ce cop (a), alleguant qu'il eſtoit plus que raiſonnable que le fils aiſné dudict Sieur de Humieres (6), le Sieur de Conté, en fuſt pourveu & preferé à tout aultre; & que feroit bientoſt oublier les grands ſervices du pere en telle & ſi honorable charge, qui eſt des premieres en France que de l'en priver; & que M. de Vieilleville ſe pourroit paſſer pour ceſte fois, attendant mieulx, de la compagnie des chevaux-ligiers du Sieur de Gonnor, de laquelle il eſt deſmys, qui eſt desja à Mets toute portée, ſans qu'il luy en couſte un double (b) pour

(a) Ce coup.

(b) Pièce de monnoye de ces tems-là.

en dreſſer une nouvelle. Dequoy il l'a bien voulu advertir, d'aultant qu'il s'eſt apperceu que ceſte remonſtrance a aulcunement refroidy la bonne volonté du Roy : & qu'il donne ordre à ceſte affaire en diligence, affin que ceſte belle occaſion ne luy eſchappe ; meſme qu'il ſceyt bien, que le Conneſtable a pouſſé le couraige de M. le Daulphin, encore enfant, de la demander au Roy ſon Seigneur & pere, pour le fils aiſné de ſon Gouverneur, s'il en arrive fortune ; & qu'il n'oublie pas de luy dire, ainſy luy a-t-il faict la bouche, qu'il luy plaiſe ne l'en reffuzer, veu que c'eſt la premiere requeſte qu'il luy a encore jamais faicte : langaige que le Roy à eu fort agréable, & qui a porté un grand cop à ſon prejudice.

M. de Vieilleville, ſur ceſt advertiſſement, me depeſcha devers le Roy, en toute diligence, avec une lettre faicte de grande ruze. Car il obligeoit Sa Majeſté à tenir ſa premiere parolle, & ne ſe laiſſer gaigner par qui que ce ſoit ; car il eſtoit bien informé qu'il la luy avoit donnée ; dont la teneur s'enſuit :

« Sire, ayant eſté adverty, que ſur l'ex-
» treſme maladie de M. de Humieres, il
» vous avoit pleu me tant honorer, que de

» me pourvoir, s'il en arrivoit inconvenient,
» de ſa compaignie de cinquante hommes
» d'armes, j'envoye Carloys devers Voſtre
» Majeſté pour l'en remercyer très-humble-
» ment; ne pouvant imaginer par quelle ſorte
» de peine & ſervices je pourray jamais re-
» cognoiſtre ny acquicter ſa très-heureuſe
» ſouvenance qu'il vous plaiſt avoir de voſtre
» très-humble & très-fidel ſubject & ſerviteur,
» auquel vous avez fait paroiſtre comme l'on
» ſe doict aſſeurer ſur la parolle & promeſſe
» d'un grand Prince; car encore que je ſoye
» fort eloigné de mon ſoleil, voſtre diſcre-
» tion, toutesfois, a faict rayonner ſur moy
» le bien & advantaige qu'il vous a pleu
» me promettre il y a plus de dix ans, &
» ce qui plus me faict deſirer de hazarder,
» voire perdre la vye en quelque bon effect
» pour voſtre ſervice, provient de ce que
» de voſtre ſeul & propre mouvement, vous
» m'avez en cela preferé à tout aultre, au
» grand regret & creve-cœur de ceux qui
» ſont les ennemis jurez de mon advance-
» ment. Car il n'y a aulcune apparence de
» me vouloir reduire à la cavallerie ligiere,
» après avoir commandé ſix ou ſept ans à
» cent hommes d'armes, ſoubs un Mareſchal
» de France, & plus de quinze ans à cin-

» quante, ſoubs un Gouverneur de Bretai-
» gne; qui ſeroit d'Eveſque devenir mulnier;
» & pluſtoſt renoncerois-je à jamais porter
» les armes. Ledict Carloys vous fera plus
» amplement entendre mes juſtes doléances
» là-deſſus, enſemble quelques autres par-
» ticularitez que je vous ſupplieray très-
» humblement vouloir effectuer: & ſur ceſte
» aſſeurance, je prieray le Créateur, Sire,
» &c. Votre très-humble & très-obéiſſant
» ſubject & très-fidel ſerviteur, *Vieilleville.* »

J'arrivai ſi à propos à Sainct-Germain-en-Laye, que M. de Humieres n'eſtoit encores mort. Et ayant en toute diligence préſenté mes lettres au Roy, au ſortir du jeu de paulme, ſans chercher aultre faveur, il les print de ma main, qui n'eſt l'ordinaire toutesfois des grands Princes, & les font tousjours lire par un tiers, car on leur faict acroire que l'on peult empoiſonner une lettre par la pouldre que l'on met ſur l'eſcriture, auſſi qu'il y a dangier pour un Roy de prendre ainſy de toutes mains. Mais me cognoiſſant, il n'en fiſt poinct de difficulté. Et après les avoir leües, il diſt telles parolles: *Il eſt plus que raiſonnable, car il a trop attendu: ſes bons ſervices me le commandent, & la luy donne & aſſeure, ſans jamais la revocquer, ſi l'aultre*

meurt, quoyque l'on en puiſſe grommeler. Et puis me demanda : *Quelles ſont les particularités que vous avez à me dire, que voſtre maiſtre me prie effectuer ?*

A quoy je reſpondis, que c'eſtoit touchant la compaignie de chevaux ligiers de M. de Gonnor : » Que puiſqu'il l'avoit laiſſée, M. » de Vieilleville vous preſentoit un aultre » Capitainne en ſa place, qui vous ſera, » comme il eſpere, agréable, qui eſt M. » Eſpinay ſon gendre, auquel vous avez tant » faict d'honneur que de luy avoir donné » commandement ſur trois ou quatre cents » Gentilshommes volontaires, au voyaige » d'Allemaigne ; leſquels il a fort heureuſe- » ment commandez & conduicts, & à voſtre » veue, tandis que le voyaige a duré : que » s'il plaiſt à voſtre Majeſté la mettre entre » ſes mains, ſon beau-pere vous en reſpon- » dra ; qui ne ſe donne pas grande peine » au reſte que M. de Gonnor la veuille re- » prandre ; car ſondict fils a cinquante mille » livres de rente pour en dreſſer une toute » nouvelle : il ſe contente ſeulement qu'il » vous plaiſe luy en commander une com- » miſſion, affin qu'il employe ſa jeuneſſe à » voſtre ſervice, pour ſatisfaire à la grande » volonté qu'il a d'y finir ſa vie ». *Accordé,*

dist le Roy, *de très-bon cœur*; & en riant. Là-dessus, M. de l'Aubespine arrive, qui eust commandement des deux commissions, tant de la compaignie de Gensdarmes, que de chevaux ligiers, qui furent scellées extraordinairement, car en la chambre de M. le Chancelier, n'estant encores M. de Humieres mort; mais il mourut avant que je partisse : car il falloit que j'en veisse la fin.

Ainsi je partis avec toutes mes commissions, & une responce de Sa Majesté fort favorable; qui mettoit M. de Vieilleville en très-grande esperance de mieulx, *s'y offrant l'occasion* (a). Et m'ordonna cent escus pour mon voyaige; qui me fist bien paroistre qu'il affectionnoit mon maistre, veu qu'il n'estoit nullement question de son service, mais seulement pour les affaires particulieres de celuy qui m'avoit depesché.

CHAPITRE XI.

Arrivée de Madame de Vieilleville & de Madame d'Espinay sa fille, à Metz.

A mon arrivée à Metz, il eust nouvelle que Madame de Vieilleville, qu'il avoit envoyée querir, estoit desja acheminée jusques

(a) Si l'occasion s'en présentoit.

à Orleans, accompaignée de M. & de Madamoyſelle d'Eſpinay, avec une bonne trouppe de Gentilshommes d'Anjou & de Bretaigne : de quoy il fut très-aiſe ; fort contant auſſi, de ce que j'avois faict depeſcher la commiſſion nouvelle, ſans faire aulcune mention du ſieur de Gonnor ; & faict coucher ſur l'eſtat du Roy, le tout exprès, pour mettre les ſieurs de Meſvret (a) & de Florennes, Lieutenant & Enſeigne, hors d'eſperance d'eſtre continuez en leurs places, ſaichant qu'il en avoit d'aultres affectionnez : & me commanda de le tenir ſecret ; car il leur vouloit faire croire qu'ils n'eſtoient pas caſſez, & que leur monſtre eſtoit aſſignée à Chaallons.

Adverty qu'il fuſt, que la ſuſdicte trouppe eſtoit au Baſſigny, il commanda prandre cent harquebuziers à Thoul, pour aller audevant, & ſervir d'eſcorte ; & envoya au Pont-à-Mouſſon bon nombre de cavallerie. Or m'arreſter au diſcours du magnifique racueil dont elle fuſt reçeue, il me ſembleroit par trop ſuperflu. Car ſi aux eſtrangiers il n'y eſpargnoit choſe quelconque, il ſeroit du tout incroyable qu'il euſt peu tenir bride à la bienvenue & reception de tout ce qu'il avoit

(a) Plus haut l'Auteur le nomme le Sieur de Meſvretin.

en ce monde de plus cher. Et quand il euſt voulu moderer les choſes, il luy euſt eſté fort malaiſé, voire quaſi impoſſible, car tous les Capitainnes, tant de cheval que de pied, bruſloient d'un ſi grand deſir de veoir honorer l'eſpouſe & la fille de leur Gouverneur, & M. d'Eſpinay ſemblablement, pour leur valeur, reputation & bonne renommée, que toute la cavalerie en général ſortit, ſans en advertir M. de Vieilleville, par la porte-Mozelle, pour aller audevant d'eulx juſques à Corney, diſtant de Metz de trois lieues. Et ſe mirent tous en bataille ſur leur paſſaige: & les Capitainnes de gens de pied, dreſſerent auſſi, à ſon deſçeû, ung bataillon de deux mille ſoldats en la plaine de Friſtau, pour les recevoir avec leur trouppe. Mais, qui plus eſt, toutes les Dames, Damoyſelles, bourgeoiſes, & aultres femmes de la ville, ſortirent par la porte Champenoiſe, pour les bienveigner: de ſorte que Madame de Vieilleville fuſt contrainde de deſcendre de ſon charriot, & faire mettre pied à terre à toutes les Damoiſelles qui eſtoient en deux aultres coches (a), fort bien montez & en ſuperbe

(a) Liſez, ſur ces coches, l'Obſervation du troiſième Livre de Montluc, n°. 25, Tome XXIII de la Collection, p. 440.

équippaige,

équippaige, pour *mutuelliſer tant de courtoiſies* (a). Tout le clergé, ſemblablement, voulut aller audevant, avec les ornements accouſtumez en une proceſſion : mais il le deffendit, en bien grand colere ; & fiſt rompre ceſte entrepriſe, comme n'appartenant qu'aux Princes, encores ſouverains. Meſme les Abbeſſes avecques leurs nonains, s'y eſtoient préparées : tant eſtoient toutes ſortes de gens resjouis de ceſte bien venue, à laquelle ung chacun vouloit faire paroiſtre, par ſingulier devoir, l'affection cordiale & intime qu'ils portoient à M. leur Gouverneur. Teſmoignage très-manifeſte de ſes louables & vertueux déportements, ſans aigreur, corruption ny violence en ſa charge. Auſſi à la vérité, il ne fuſt jamais concuſſionnaire ; & ne print de ſa vye par les villaiges du pays Meſſin qui ſont en grand nombre, riches & opulants, eſtant ceſte contrée, que l'on appelle le Vaude-Metz merveilleuſement fertile, vins, foins, avoynes ny aultres fruicts quelsconques, ſans payer ; comme il l'euſt bien peu faire ſans contredict ny recherche ; mais les conſervoit tous, comme s'ils euſſent eſté ſes ſubjects ; & n'y avoit Capitainne, de quelque qualité qu'il fuſt, qui euſt oſé en-

(a) Rendre la pareille à tant de courtoiſies.

treprendre d'y enlever par force aulcune choſe; mais bien y achepter ſa commodité, & la payer au gré & contentement du payſant.

Doncques en ceſte belle compaignie de femmes, Madame de Vieilleville & Madamoyſelle d'Eſpinay ſa fille entrerent à pied en la ville, ayant leurs trois charriots à leur queue; que toutes ces femmes remplirent de boucquets, guirlandes, chapelets & braſſarts de roſes, & de toutes aultres fleurs: car c'eſtoit au mois de May 1554. Et les femmes de villaiges par où elles paſſoient, depuis le Pont-à-Mouſſon où elles avoient diſné, leur apportoient tant de fruicts, & aultres ſingularitez du pays, que l'on ne pouvoit fournir à les prandre. Et marchoient devant elles, le tambour battant & enſeignes deſployées, tous les Capitainnes & ſoldats, ayant rompu leur bataillon en ranc de cinq à cinq, où les harquebuzades tonnoient d'une terrible ſorte. Et les vindrent recevoir à la porte Sainct-Thibaud, M. de Marillac (a), Maiſtre des requeſtes de l'hoſtel du Roy, qui

(a) Guillaume de Marillac, qui par la ſuite fut Surintendant des Finances. Son frère, l'Archevêque de Vienne, ſe diſtingua dans ſes ambaſſades. Ce vertueux Prélat, auſſi célèbre par ſes talens, que par ſon rare patriotiſme, mourut de chagrin en 1560. Il ne voyoit

exerçoit lors l'eſtat de Préſident à Metz, le Maiſtre-Eſchevin, les traeze, les Commiſſaires des guerres, des vivres & de l'artillerie, & tous les Tréſoriers & Controlleurs des eſtats & charges; avec pluſieurs Gentilshommes de la ville & notables bourgeois.

Mais M. d'Eſpinay demeura bien loing derriere, faiſant ſa bande à part, qui entra par la meſme porte, comme ung brave Seigneur, monté ſur ung furieux courſier, en très-riche équippaige, à la teſte de toute la cavallerie qui luy eſtoit venue audevant, & des Gentilshommes de la ſuicte; où les trompettes ne l'eſpargnerent pas. Et en ce bel ordre, ils les amenerent au logis de M. de Vieilleville, qui les attendoit, accompaigné des Abbez de Saint-Arnoul, de Saint-Vincent, de Saint-Martin, & de Saint-Eloy; ſemblablement, des Maiſtres-de-camp & Sergent-Major général des bandes Françoiſes de deça les Monts; de huict ou dix anciens Capitainnes, & d'aultant de Gentilshommes de nom. Et eſtoit le bruict ſi grand, par toute la ville, des tambours, trompettes, harquebuzerie, canonades, principalement de la

qu'avec douleur les maux que l'ambition de la Maiſon de Guiſe préparoit à la France.

muette & de toutes les aultres cloches qui ſonnoient à grand branle, que l'on n'euſt pas ouy tonner; pour le moins, fort malaiſément on s'entrentendoit parler.

Le ſoupper fuſt bientoſt, mais ſans comparaiſon plus riche, magnifique, & ſomptueux que le feſtin du Maiſtre-Eſchevin; d'aultant qu'il y avoit trois fois plus de tables, & qu'il eſtoit tout maigre, premier des Rogations, où il ſe trouva du poiſſon, par le bon ordre que le ſieur de la Beſnerye y avoit donné en temps opportun, en merveilleuſe abondance, & admirable en ſon recouvrement; comme en trente ſaulmons du Rhin, quarante brochets, & environ ſoixante carpes, le tout apporté de Strasbourg; & de monſtrueuſe grandeur; ſans le poiſſon commun des rivieres de Metz, la Moſelle & la Seille. Et oultre ce, M. de Dailly (a), chef de l'une des plus anciennes & illuſtres maiſons de Lorrainne, du nom du Chaſtelet, & grand Séneſchal dudit pays, & Gouverneur du Duc, avoit preſté ſon nom & deux de ſes gens à M. de Vieilleville, pour aller à Anvers querir la charge de deux chevaulx de marée; qui

(a) Père de celui que l'on va voir épouſer Mademoiſelle de Vieilleville.

en apporterent de toutes les ſortes qu'on ſauroit deſirer.

Tant que le ſoupper dura, il ne fuſt nouvelle d'aulcune harquebuzade, ny d'aultre bruict guerrier; mais la doulce & harmonieuſe muſique entretint la compaignie; car M. de Vieilleville s'en délectoit bien fort, ne trouvant occupation au monde, parmy la guerre & tant d'importantes affaires, qui plus luy regaillardiſſoit l'eſprit; mais il l'entretenoit parfaicte & en prince; car avecques ung deſſus & une baſſe-contre (a), il y avoit une eſpinette, ung joueur de luth, deſſus de violes, & une fleutte-traverſe, que l'on appelle à grand tort *fleuſte d'Allemand*; car les François s'en aydent mieulx & plus muſicalement que toute aultre nation; & jamais en Allemaigne n'en fuſt joué à quatre parties, comme il ſe faict ordinairement en France.

Les tables levées on ſe jecta au bal, & toutes aultres dances, où l'on paſſa quaſi toute la nuict; car il n'ennuyoit à perſonne. Et telle fut la reception de Madame de Vieilleville & de ſes enfans, au grand contentement de toute la compaignie, qui ſe retira

(a) Aujourd'hui un concert de cette eſpèce ne feroit pas fortune.

merveilleuſement ſatisfaicte, ne ſachant par quel bout commencer pour hault louer une telle magnificence.

CHAPITRE XII.

Monſieur d'Eſpinay eſt fait Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers.

LE lendemain matin, M. de Vieilleville envoya querir M. d'Eſpinay, M. de Thevalle ſon nepveu, jeune Gentilhomme de belle eſperance, & M. de la Boulaye Gentilhomme Normand, fort vaillant & très-adviſé, qui l'avoit tousjours ſuivy en la compaignie de M. le Mareſchal de St. André; & ayant la commiſſion des chevaux-ligiers en la main, il luy diſt telles parolles: » Mon » fils, voilà ung préſent que le Roy vous » envoye, en recompence des ſervices que » vous luy avez faicts aux forts de Bouloigne » & au voyaige d'Allemaigne; qui eſt une » compaignie de cent chevaux-ligiers pour » vous entretenir tousjours à ſon ſervice, » & vous donner moyen de luy en faire. » Mais en voicy ung aultre que je vous fais » ſemblablement; qui eſt M. de la Boullaye, » Gentilhomme, que j'ayme beaucoup à » cauſe de ſa valeur & merites, que je vous

» donne pour Lieutenant : croyez-le, & » vous ſervez de ſon conſeil ; car il vous » ſçaura bien conduire en toutes vos entre- » priſes & factions. Voilà auſſi voſtre couſin » de Thevalle que je vous donne pour En- » ſeigne ou Cornette : entr'aimez-vous bien, » comme propres parents que vous eſtes, » & vous acquererez parmy les Grands beau- » coup d'honneur & de reputation. Voſtre » compaignie eſt quaſi toute preſte ; dedans » trois jours vous monterez à cheval, & » vous mettrez en bataille en la place du » Champ-paſſaige : mais je veux que vos pre- » miers ſerments ſe facent entre mes mains, » & non entre celles d'un Commiſſaire des » guerres ; & allez regarder dès ceſte heure » bien dreſſer vos équipaiges, & ordonner » de vos caſacques ».

De reciter l'aide de tous trois, ny les remerciements qu'ils firent à M. de Vieilleville, il ne ſeroit pas ſeulement trop long, mais impoſſible ; car à tous trois cet advancement de grade & d'honneur eſtoit inopiné, n'en ayant jamais ouy parler. Mais ils s'entrembraſſerent en ſa preſence fermement ; & ſe jurerent la foy de ne jamais s'abandonner, ains de vivre & mourir enſemble. Et ſortirent de la chambre ſi alaigrez, que tout le

monde qui en ignoroit la cauſe, ne pouvoit imaginer d'où leur pouvoit proceder tant d'aiſe & de contentement.

Mais la nouvelle en fuſt bientoſt repandue; car il y avoit grand preſſe à ſe faire enrooller en ceſte nouvelle compaignie, à cauſe de la faveur. En quoy il ne fuſt pas pris ung ſeul homme, membre, ny aultre de celle de M. de Gonnor, dont ils furent bien eſtonnez; car ils s'attendoient, ou que M. de Vieilleville ſeroit leur Capitainne, ou que le Roy leur en donneroit ung aultre; & qu'ils ſeroient tousjours entretenus à Metz. Mais il leur donna honneſtement congé, avec lettres qu'il eſcrivit par Meſvretin au Roy, portant teſmoignage du bon ſervice qu'ils avoient faict à Sa Majeſté.

Doncques le dernier de May, audict an, M. d'Eſpinay ſe preſenta en bataille au Champ-paſſaige, avec ſa compaignie fort bien montée & en un très-brave équipaige; & affin que l'on ne penſaſt qu'il euſt emprunté hommes, chevaulx, & armes de celle du Sieur de Gonnor, M. de Vieilleville commanda à Meſvretin, Lieutenant, de ſe mettre en bataille en la meſme place, & vis-à-vis l'une de l'aultre; car ils n'eſtoient encore partis, contraincts de payer leurs debtes avant deſlo-

ger : mais il y avoit trop à dire des deux ; d'aultant que l'on euſt pris ceux-cy, pour argoulets (a) ou carabins, & celle de M. d'Eſpinay, pour vraye gendarmerie.

CHAPITRE XIII.

M. de Vieilleville forme ſa Compagnie d'Hommes d'armes. Il envoye pluſieurs partis contre les ennemis.

LE dixieſme de Juin enſuyvant, arriverent à Metz les Sieurs de Guyencourt, Enſeigne de la compaignie de feu M. de Humieres, le Sieur de Montz, Guydon, & le Sieur de Vadancourt, Mareſchal de logis, avec environ vingt-cinq Gentilshommes de ladite compaignie, ayant tous leur équipaige de guerre, comme s'ils euſſent marché en armée qui campe. Ils furent fort humainement reçeus par M. de Vieilleville ; & demandant où eſtoit le Lieutenant, il luy fuſt reſpondu par Guyencourt, qu'il eſtoit demeuré, ſur l'eſperance d'eſtre advancez des premiers en la maiſon de M. le Daulphin quand on dreſſeroit ſon eſtat, qui devoit eſtre bien-toſt.

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 2, ſur les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la Collection, p. 398.

C'eſt donc à vous, M. de Guyencourt, diſt lors M. de Vieilleville ; *que je donne ma Lieutenance ; à vous, M. de Montz, mon Enſeigne ; & à vous M. de Vadancourt, mon Guydon ; & à tous les Gentilshommes qui m'ont tant aimé que de me venir trouver, s'ils n'eſtoient hommes d'armes en voſtre compaignie, je veulx qu'ils ſoient enroolez pour tels en la mienne.*

Quand ils ſe virent honorez & accreus en charge, ils proteſterent de ne jamais l'abandonner, mais vivre & mourir à ſon ſervice, avecque remercyements infinis ; ſe louants de ſa grande bonté & courtoiſie, qui les avoit bien recompencez par ceſte *décretion* (a) de leur voyaige ; de l'entrepriſe duquel ils ne ſe repentirent nullement : & ſur tous, les dix-neuf, des vingt-cinq Gentilshommes qui n'eſtoient qu'archiers en l'autre compaignie. Et donna au plus apparent des ſix hommes d'armes, nommé Maucourt, l'eſtat de Mareſchal des logis, de ſorte que l'on n'avoit veu de long-temps petite troupe ſi contente que ceſte-là. Et fuſt ce département ainſi faict à la deſcente de cheval, & à l'heure meſme qu'ils ſe preſenterent devant M. de Vieilleville ; qui furent menez au quartier qu'il

(a) Déciſion.

avoit dèsja ordonné & deſigné pour ſa compaignie.

Sa compaignie enfin ſe fiſt fort belle, & des plus de toutes les ordonnances de France pour cinquante hommes d'armes ; car de toutes parts, il venoit des Gentilshommes pour s'y faire enrooller. Et quand ſa commiſſion euſt eſté de deux cents hommes d'armes, en moins de deux mois il l'euſt rendue complette ; & pluſieurs Gentilshommes de Lorrainne s'y preſenterent ; mais il n'en reçeuſt jamais ung pour le ſoupçon des rondes ; car c'eſt aux gensdarmes & aultres de cheval à les faire. Et deffendit expreſſément aux Capitainnes des gens de pied, d'en prendre en leurs compaignies, pour le dangier des ſentinelles ; car par ces deux moyens, les villes ſe vendent & ſe perdent ; & à vray dire, il n'eſtoit beſoing de ſe ſervir d'eſtrangiers ; car il ſe trouvoit aſſez de braves hommes naturels François, qui y faiſoient la preſſe ; meſme que pour une volée, vingt hommes d'armes des plus leſtes de la compaignie de M. le Mareſchal de Saint-André, ſe caſſerent, & vindrent trouver M. de Vieilleville, qui furent fort bien reçeus ; parmy leſquels il y avoit cinq ou ſix Gentilshommes Néapolitains, d'ancienne extraction, qui luy

avoient de tout temps voué leur ſervice & la vie, qu'il appointa à leur contentement; Car ayant perdu leurs terres & moyens pour ſuivre le party de France, il leur donnoit la table, & à leurs chevaulx les proviſions neceſſaires, affin qu'ils s'eſpargnaſſent la ſolde; qui eſtoit ung fort beau & advantageulx appoinctement, qu'ils ne trouverent jamais auprès dudict Sieur le Mareſchal qu'ils avoient ſervy fort long-temps.

Eſtant donc ſa compaignie parfaictement complette, il ne la laiſſa nullement oiſive, mais leur fiſt veoir de la guerre à ſouhait. Car quatre mois durant, avec M. d'Eſpinay & ſes braves chevaux-ligiers, ils tourmenterent tant les garniſons de la Duché de Luxembourg, qu'ils n'oſoient plus ſortir de leur *theſnieres* (a); & enduroient que l'on emmenaſt leurs beſtiaux, ſans ſe preſenter à les venir *reſcourre* (b); car ils eſtoient tousjours battus: & alloient ſouvent les noſtres au-delà de la portée du canon, & près des murailles, pour les ſommer, avecques injures, de ſortir, & de venir au combat: en ſomme, ils firent une guerre ſi forte, & ſi ennuyeuſe au Comte de Meſgue, qu'il euſt volontiers quicté ſa charge, juſques à demander trefve à M. de

(a) Tannieres. (b) Reprendre.

Vieilleville, qui ſe mocqua de ceſte ouverture; luy mandant, par le trompette qui luy avoit apporté une lettre de ſa part, tendante à ceſte fin, qu'ils meriteroient tous deux une honteuſe dégradation d'armes & de tout honneur, d'entrer, eſtants ſerviteurs, en ceſte particuliere capitulation; veû que leurs Maiſtres s'entreguerroient à toute oultrance devers la frontiere de Valenciennes, où ils avoient leurs deux armées preſtes à ſe donner bataille, & qui s'eſcarmouchent inceſſamment; & qu'il avoit faict en ſa demande ung pas de clerc, & non de guerrier; le renvoyant encore eſtudier en l'Univerſité de Louvain d'où il eſtoit n'agueres ſorty.

Ce Comte qui, fort honteux, recogneuſt ſa faulte, euſt voulu eſtre mort, & renvoya le trompette, le ſupplier de n'en parler jamais, & qu'il luy pleuſt luy rendre ſa lettre. Ce que M. de Vieilleville luy accorda fort liberalement, à la charge toutesfois qu'il luy ameneroit une ſomme de marée d'Anvers. Dequoy le Comte s'acquicta : mais on ne mangea jamais marée avec plus grande riſée; car ſans doute il s'eſtoit grandement oublié, d'aultant que deux ſerviteurs ſeront tousjours reputez pour laſches & couards, voire per-

ſides, de s'entrembraſſer & careſſer, & voire leurs Maiſtres s'entrebattre les armes au poing.

CHAPITRE XIV.

Le Comte de Meſgue ſe met en marche avec un gros détachement de la garniſon de Thionville, pour attaquer les troupes de M. de Vieilleville.

ADVINT que ſur la fin de Septembre audict an, le Preſident Marillac s'en voulut retourner en France, ayant paſſé ſes deux années en ceſt eſtat : & pour luy ſervir d'eſcorte, M. de Vieilleville le fiſt accompaigner de la meilleure part (a) de ſa cavallerie, & de grand nombre de harquebuziers à cheval. Dequoy adverty le Comte de Meſgue, jour & demy devant ce partement, pour ſe revanger aulcunement de tant d'incurſions que ceux de Metz avoient faictes ſur ſes limites, & plus avant, feiſt entrepriſe, avec tout ce qu'il peuſt ramaſſer de forces, de venir enlever le beſtail de la ville, qui eſtoit en grand nombre, & de toutes ſortes, paiſſant en la plaine, ſous la faveur du canon, & nous venir braver juſques dedans nos portes;

(a) De la plus grande partie.

laquelle il conduiſit ſi ſecrettement, que nous n'en euſmes jamais nouvelles, juſques à ce qu'ils parurent au ſortir de Théonville (a).

Ayant eu ceſt advis, M. de Vieilleville fiſt incontinant monter à cheval le reſte de ce qui eſtoit demeuré de ſa compaignie & de celle de M. d'Eſpinay : & parce que ſon Lieutenant & Enſeigne conduiſoient l'eſcorte du Preſident, il commanda à M. Dorvaulx de prendre ſon drappeau, & ſe mettre à la teſte de ce reſte ; à M. d'Eſpinay, de marcher auſſi avec ce qui reſtoit de la ſienne ; & à M. de Thevalle, de prendre ſa cornette, & faire deux trouppes, qui ne pouvoient monter enſemble à plus de ſept-vingts chevaulx : & puis fiſt ſortir trois cents corſelets, pour gaigner en diligence un chaſteau nommé la Dompchamp, gardé par les noſtres en nombre de quinze ou vingt ſoldats, ſoubs un Capitainne nommé la Plante. Et quant à luy, après avoir faict fermer toutes les portes de la ville, & prins les clefs, il vint loger à celle du Pont-Yffroy, pour eſtre adverty de quart en quart d'heure des entrepriſes de l'ennemy ; & fiſt apporter ſon diſner, ayant avec luy M. de Boiſſe, Maiſtre-de-camp

(a) Thionville.

general des bandes Françoiſes ; & le ſieur de Croze, Sergent-Major, auſſi General deſdictes bandes ; & poſa quelques Capitainnes ſur les murailles, les enchargeant de s'y pourmener ; renforça les corps-de-garde, & ordonna que tous ſoldats fuſſent en armes le long des rues ; & commandement à tous habitants de ſe reſſerrer en leurs maiſons, & n'en ſortir ſur peine de la vye, & d'eſtre tuez s'ils ſe trouvoient par les rues. Le reſte des Capitainnes eſtoit avec luy, & environ trois cents harquebuziers, s'il eſtoit beſoin de quelque renfort, & puis ſa garde.

Il diſne ſur les neuf heures entre les portes dudict pont ; tous ces Capitainnes avec luy, & pluſieurs Gentilshommes preſts à monſter à cheval, ſuivant le rapport qui leur viendroit ; qui ne tarda gueres : car M. d'Eſpinay luy manda qu'il avoit envoyé recognoiſtre l'ennemy juſques au Chaſteau-bruſlé, diſtant de Théonville environ quart de lieue, où il ordonnoit de ſes trouppes ; & que, ſur ſon honneur, il y avoit huict enſeignes de gens de pied, & de huict à neuf cents hommes de cheval bien montez, & armez à écu, avec le bas de ſaye, là où default le harnoys, à la façon des ordonnances de Bourgoigne ; & qu'en ce hôt de cavallerie, on avoit

on avoit compté environ traeze drappeaux, que d'enſeignes, que de guydons ; mais que d'attendre une ſi grande force, il n'y avoit aulcune apparence avec ſi petite trouppe, tant s'en fault qu'on la doive attaquer ; & qu'il eſtoit reſolu de ſe retirer devers la Dompchamp, ſoubs la faveur de trois ou quatre pieces de campaigne qui y ſont, & les y attendre ; au moins il verra leur contenance & l'ordre qu'il vouldra tenir pour le combat ; & qu'ils pourront eſtre arrivez dedans trois heures : car ils ne marchent que le pas, pour ſurattendre leurs gens de pied : cependant il le ſupplie de luy commander ſon intention là-deſſus.

Incontinant après ce rapport, celuy de M. Dorvaulx ſurvint, qui eſtoit tout ſemblable ; mais qu'il eſtoit d'advis qu'ils ſe devoient tous joindre enſemble ; car un ſi grand hoſt les trouvant ainſi ſeparez, leur pourroit paſſer ſur le ventre ; & qu'il avoit logé les corſelets le long d'une vieille & longue tranchée, pour y eſtre favoriſez contre la cavallerie de l'Empereur, avec trente ou quarante harquebuziers à cheval, qui luy reſtoient de l'eſcorte du Preſident, en un boys que l'ennemy ne pouvoit deſcouvrir, qui donne-

roient en queue s'il les venoit charger ; mais qu'en tout évenement, il n'y avoit ordre d'attendre de si grandes forces, & qu'il luy pleust luy commander sur ce sa volonté ; mais bien-tost : car devant trois heures il les auroit sur les bras.

CHAPITRE XV.

Victoire de M. de Vieilleville sur les troupes du Comte de Mesgue.

M. DE VIEILLEVILLE, fort faſché de ces rapports, qui tendoient tous à une retraicte, print une terrible resolution ; car il fist desmonter environ soixante-dix harquebuzes à croq de dessus leurs chevalets, & les fist porter par ses gardes, qui estoient grands & puissants hommes, & d'aultres qu'il fist choisir parmy les bandes : invention qui a tousjours esté depuis praticquée aux gens de pied en ce Royaume, que l'on appelle Mousquetaires. Et commanda au Capitainne Croze de prendre cent harquebuziers, qui estoient là tous prests, & gaigner en toute diligence un petit villaige ou hameau au-dessus de la Domchamp, nommé Honeppy, qui est si avant dedans le boys, qu'il en est tout couvert, & mener avec luy dix ou douze tam-

bours, & s'y tenir coy, ſans aulcunement ſe faire paroiſtre, encore que l'ennemy ne puiſſe venir à eux qu'il ne cotoye & paſſe tout auprès du village; mais incontinant qu'il les verra aux mains, qu'il en ſorte, & s'advance en diligence, faiſant battre aux tambours la charge & l'allarme; & qu'il mette de furie ſes harquebuziers en beſoigne.

Ce commandement faict, il endoſſe ſes armes dorées; faict lacer ſon armet, garny de ſon riche pannache de plumes jaulnes & noires; & prand ſur ſon harnoys ſa caſaque de toille d'or à broderie de feuilles moreſques de velour noir; & ſort de la ville, en la garde de Dieu, monté ſur ſon cheval Yvoy, en très-ſomptueux & magnificque équippaige, laiſſant la charge de la ville & de tout ſon gouvernement à M. de Boiſſe, duquel nous avons parlé cy-deſſus, qu'il avoit eſprouvé pour valeureux & très-ſaige Capitaine, & fort reſpecté de tous les Capitaines de Metz; & qu'advenant ſa mort, la ville ſeroit tousjours conſervée pour Sa Majeſté.

Ainſy il marche, déterminé de mourir, ayant ſes ſoixante-dix Mouſquetaires après luy, qui doubloient le pas, & n'avoient que pour tirer cinq coups, tous appreſtez en cartuches (a).

(a) Cartouches.

Arrivé qu'il fut devers ſes trouppes, elles ſe resjouyrent d'une merveilleuſe allaigreſſe de ſa preſence, & ſans plus mettre les choſes en longueur, diſcours, ny en doubte; tous unanimement prindrent reſolution & couraige de combattre & mourir. Et ſur ceſte ardante volonté, qui fuſt très-agréable à M. de Vieilleville, il ordonna de toutes ſes trouppes, comme expérimenté Capitainne, & ſaichant bien faire la guerre à l'œil; ayant meſlé les Mouſquetaires parmy ſa cavallerie; qui a eſté auſſi une aultre invention, qui a bien ſervy depuis à quelques chefs d'armées foibles de gens de cheval. Et adverty que l'ennemy marchoit en bataille droict à eulx, n'en eſtant qu'à demy-quart de lieue, il s'advance ſeulement au pas, diſant qu'il falloit charger des premiers; car s'ils donnoient loiſir à l'ennemy de les recognoiſtre, ils eſtoient ſans doubte deffaicts.

Et ſur ceſte reſolution, ils baiſſent les viſieres, couchent le boys (a), & attaquent ce gros hôt, qui faict le ſemblable de ſon coſté, en eſperance de les renverſer tout auſſi-toſt: car la partie eſtoit mal faicte de dix contre un. Mais les Mouſquetaires, de quoy

(a) C'eſt-à-dire, qu'ils mettent leurs lances en arrêt.

l'ennemy ne ſe doubtoit pas, tirent; & autant de coups, autant d'hommes & de chevaux par terre; qui les eſpouvanta merveilleuſement. M. de Vieilleville, là-deſſus, charge de furie avec ſa trouppe, ayant M. d'Eſpinay & M. de Thevalle à ſes coſtés, qui renverſerent tout ce qu'ils rencontrerent. Les Mouſquetaires rechargent, qui firent un grand abbatiz, & une ſeconde breſche dedans cet hôt, plus grande que la premiere. Croze faict bruyre ſes tambours, & ſort de furie du villaige avec ſes harquebuziers, qui leur donnnent en flanc. Le Chevalier de la Roque vient de l'autre coſté à toutes brides, qui les eſtonne; car il les charge bien rudement & à l'improviſte. Eux, mal adviſez & peu guerriers, avoient laiſſé leurs gens de pied bien loing derriere, comme par mocquerie & meſpris de noſtre trouppe; diſants que ce n'eſtoit que une poignée de gens, & qu'il n'eſtoit beſoing de tant de forces pour les deffaire.

Si bien que preſſé par le devant de noſtre cavallerie, & de tous coſtés par Croze & Lancque; auſſi, que les trois cents corſelets, dont la plupart eſtoient hallebardiers, conduicts par le capitainne Damezan, s'advancent à la charge, qui firent une terrible

& très-ſanglante execution ; ils prennent le ſpavente (a) ; meſme que les Mouſquetaires avoient mis à pied ou tuez les chefs & plus apparants, qui eſtoient à la teſte de leur hôt, qui fut cauſe de leur deſordre, ſe retrouvants ſans Commandeur : & s'eſtonnent de telle fraveur, qu'ils tournent teſte & enfilent la guerite, fuyants devers leurs gens de pied ; mais ils furent pourſuivis ſi furieuſement, qu'ils les rompent eulx-meſmes au lieu d'en tirer du ſecours. Il ſe trouva ung grand nombre de chevaux des leurs, ſans maiſtres, que nos ſoldats prindrent pour courir après ce bataillon de fantachins (b). Mais M. de Vielleville avec ſon fils, & ſon neveu, ſuivis de toutes leurs trouppes, les avoient desja mis à vau-de-route, avec l'ayde que y avoit auparavant faicte leur cavallerie.

Jamais on ne veid un ſi confus embarraſſement, par faulte de bonne conduicte & d'expérience. Il en demeura plus de quinze cents ſur la place ; & le reſte des priſonniers, hormis ceux qui ſe ſauverent dedans les bois, après leſquels M. de Vieilleville deffendit de courir.

(a) Ils prennent l'épouvante.

(b) Fantaſſins.

Quant à ceux de la cavalerie, il en demeura environ trois cents de morts, & ſix-vingts priſonniers. Et voyoit-on le reſte fuyr le long d'une montaignette ſur le chemin de Théonville; mais on n'alla pas après. Le ſieur Dupleſſis-Greffier, qui avoit ſuivy la victoire avec les aultres hommes d'armes de ſa compaignie, lui apporta une enſeigne de gens de pied & un guidon de gendarmerie. Il commanda de chercher les aultres par les champs pour les envoyer au Roy: & luy en fuſt apporté juſques à ſaeze drapaulx. Et n'y avoit guere de ſoldats des noſtres, qui n'euſt ou ung ou deux priſonniers: ſeulement deux garſes de ſoldats, qui eſtoient allées de bon matin au bois, en touchoient trois devant elles, qui n'eſt pour rire, mais pure vérité, comme les bergeres leurs moutons; car ils avoient jecté leurs armes pour mieux fuyr, & deux d'iceux eſtoient bleſſez.

Le comte de Meſgue s'enfuit par les bois, devers la Mozelle, où trouvant un batteau ſeul, que menoit ung peſcheur, ſe lance dedans, luy troiſieſme; & ſe ſauverent à Théonville.

Telle fut la fin de ce combat, le jour & fête St. Michel audit an; après lequel ne ſe

preſentant plus perſonne qui fiſt teſte ; M. de Vieilleville envoya un trompette devers celuy qui commandoit à Théonville ; que ceulx qu'il enverroit enterrer leurs morts, ne recevroient aucun deſplaiſir, & qu'ils y pouvoient venir en toute ſeureté.

CHAPITRE XVI.

Monſieur de Vieilleville eſt nommé Chevalier de l'Ordre.

APRÈS cette très-heureuſe victoire, M. de Vieilleville s'achemine devers Metz, ayant faict ramaſſer toutes ſes trouppes, deſquelles la revue faicte, il ne ſe trouva que huict morts, douze bleſſez & quatorze chevaulx, dont le ceurſier de Monſieur d'Eſpinay en eſtoit l'un ; mais il fut tué en la charge des gens de pied, qui le garda de courir fortune.

Eſtant en la ville, il vint droict à la grande Egliſe, où il mit pied à terre pour louer Dieu ; ayant desja envoyé advertir les chanoines de s'y trouver. Ce qui fuſt bien ſolemnellement & en grande dévotion executé. Toute l'artillerie, au reſte, qui eſtoit ſur les plates-formes, joua : la *muette* & toutes les aultres cloches de la ville ſonnerent long-

temps à grand branſle ; & fut le bruict ſi grand de ceſte allaigreſſe, que ceux de Théonville le pouvoient bien entendre ; car le cours de Mozelle qui coſtoye leur ville le leur portoit ; de ſorte que de long-temps Metz ne s'étoit veue en telle rejouiſſance. Et après avoir donné bon ordre pour la garde de ſi grand nombre de priſonniers, & faict prandre la liſte d'iceux par chaſque compaignie, il alla ſoupper ; où les Capitainnes qui avoient eſté du combat, ſe trouverent, & grand chere, mais toujours louant Dieu ; car teſle eſtoit la couſtume de ce brave Seigneur, qui ne l'oublioit jamais en toutes ſes actions.

Le lendemain, il deſpeſcha le Capitainne d'Amezan (a) devers le Roy, pour luy porter en poſte les drappaulx, teſmoings de la victoire que Dieu lui avoit donnée ; affin de l'advancer en credit & de le faire cognoiſtre à Sa Majeſté & aux grands, car il l'aimoit, le cognoiſſant vaillant & hardy gentilhomme, & fort prompt en l'execution de ſes commandements ; juſques à entretenir deux de ſes enfants aux bonnes lettres à Strasbourg, & pour apprendre la langue

(a) Valentin de Damezan, Gentilhomme Baſque, mérita, par ſes ſervices, le collier de l'Ordre du Roi vers 1569.

germanique : auſſi, qu'il avoit bonne part en cette victoire ; car s'il euſt failly de faire marcher en diligence, & à propos, les trois cents corcelets dont il avoit la charge, au combat, le bataillon de huict Enſeignes Bourguignonnes, qui n'eſtoient qu'à demy-rompues, ſe fuſſent ralliées à la faveur d'un bois, qui nous euſſent bien donné de l'ennuy : mais il les prévint fort vaillament, & les chargea d'une terrible furie : d'aultre part, il eſtoit de fort illuſtre extraction des pays de Béarn, qui le rendoit encores plus recommandable.

Il trouva, faiſant ſes diligences, à la poſte de Chaſteau-Thierry un Gentilhomme ſerviteur du Roy, nommé Andreſiz, qui apportoit la depeſche de l'Ordre, à M. de Nevers, pour en honorer M. de Vieilleville ; l'ayant eſleu de ce ranc le jour de Sainct-Michel, auquel on créo les Chevaliers de l'Ordre : & n'y en avoit eu que quatre en ceſte création ; car en ce temps-là il eſtoit, comme nous avons toujours dict, fort rare : qui eſtoient, M. de Vaudemont (a), M. de Vieilleville, M. de Bourdillon (b), & le frere de M. de

(a) Oncle du jeune Duc de Lorraine.

(b) Imbert de la Platiere, connu ſous le nom du Maréchal de Bourdillon.

Langey, Martin du Bellay (a), qui avoit faict de grands ſervices en Piedmont.

Advanture certes fort conſiderable; que le meſme jour que M. de Vieilleville avoit obtenu une ſi belle victoire (7), le Roy ſe ſouvenant de luy, l'avoit reçeu, de ſon propre mouvement, en la compaignie des freres de ſon Ordre.

Arrivé que fut le Capitaine d'Amezan à la Cour qu'il trouva à Amiens, de retour de Valenciennes, il s'addreſſa à M. le Mareſchal de Saint-André, qui le preſenta au Roy: & ſes lettres veues, qui contenoient au vray le diſcours de la deffaicte, & les drappeaux reçeus, Sa Majeſté envoya querir M. le Conneſtable, pour le rejouir d'une ſi bonne nouvelle; & luy monſtra les enſeignes de Gendarmerie & de gens de pied, ſi ſemées d'aigles à double teſte, de croix rouges, des armes d'Heſpaigne, d'Auſtriche & de Bourgoigne, qu'il n'y manquoit rien. *Et bien*, luy diſt le Roy, *que dictes-vous de Vieilleville? N'eſt-ce pas un vaillant & treſ-aſſeuré Capitaine, d'avoir aſſailly avec ſi peu de gens, de telles forces, & par ſa treſ-ſaige conduicte, en avoir eu ſa raiſon, ſans comme peine de perte? Quant à may, je tiens ceſte*

(a) Celui dont on a publié les Mémoires.

victoire pour miraculeuſe. J'ay un fort brave ſerviteur en ce Gentilhomme-là.

M. le Conneſtable, auquel ces louanges n'eſtoient pas trop agréables, reſpondit aſſez froidement; qu'on ne luy pouvoit veritablement oſter, qu'il ne fuſt ung fort brave Chevalier, & très-experimenté Capitainne; mais que c'eſtoient hazards & advantures de guerre, qui peuvent arriver aux moins ruſez & experimentez Capitainnes du monde; car depuis que le ſpavente (a) ſe met en une trouppe, cinq cents en defferont cinq mille; fuſſent-ils Rolands. » *Tout ce que vous voudrez*, diſt le Roy; *mais il a acquis ung merveilleux honneur à la Nation Françoiſe & à ma Couronne. Que s'il euſt pleu à Dieu que ceſte nouvelle fuſt venue lorſque nous eſtions à Valenciennes devant l'Empereur, je luy euſſe envoyé tous ces drappeaulx, pour le faire crever de rire. Mais c'eſt le bon que vous ne voulier pas qu'il euſt l'Ordre?*

» Voſtre Majeſté, Sire, me pardonnera » s'il luy plaiſt, reſpond M. le Conneſtable; » mais ſeulement, je dis qu'il ne le deman- » doit pas, & n'en avoit eſcrit à perſonne: » auſſi, qu'il eſt abſent; & que la couſtume » porte, que l'on ne l'envoye jamais gueres

(a) L'épouvante.

» aux abſents, s'ils ne ſont Princes ou eſtran-
» giers; comme vous avez faict à M. de Vau-
» demont ».

Le Capitaine d'Amezan nota bien toutes ces parolles; qui les rapporta fort fidellement en ſon retour, avec un preſent de trois cents eſcus, (a) & une lettre de retenue en eſtat de Gentilhomme ſervant; & pour tel, fuſt couché ſur l'eſtat du Roy; & en ſervit Sa Majeſté avant partir. Quant au Sieur d'Andreſiz, il trouva M. de Nevers auprès de Mezieres, en ſa Comté de Rethelois; auquel il preſenta toute la depeſche du Roy: & l'ayant veue, il fuſt très-aiſe, pour le regard de M. de Vieilleville, diſant qu'il y en avoit une vingtaine en ce Royaume qui ne l'ont pas ſi bien merité que luy; & qu'il ſe ſentoit fort obligé au Roy de l'avoir choiſy pour en honorer de ſa part ung ſi brave & vaillant Chevalier. Mais il fuſt encores plus ravy de joye d'entendre par le ſieur Dupleſſis-Greffier la deffaite, ou route pour le moins, de toutes les garniſons du gouvernement de Luxembourg, que M. de Vieilleville avoit deſpeſché en poſte devers luy pour la luy faire en-

(a) Montluc fut gratifié de la même récompenſe, lorſque le Comte d'Anguien l'envoya demander à François I la permiſſion de livrer bataille.

tendre, & arriva ung jour après la venue d'Andresiz. Qui fut cause que ledit Andresiz passa plus oultre; de quoy il fust très-marry: car il fust frustré de l'esperance du present de M. de Vieilleville, qui ne luy pouvoit faillir s'il fust venu jusques à luy.

Et par lequel sieur Dupleſſis M. de Nevers envoya à M. de Vieilleville toute la deſpeſche du Roy, & les meſmes lettres que Sa Majeſté luy avoit eſcrites, avec demonſtration de joye incroyable d'une ſi heureuſe victoire; qu'il ſembloit que Dieu & le Roy euſſent conferé enſemble de faire en un meſme jour deux ſi bons effets: Dieu, de donner la victoire, & le Roy, ung ſi honorable guerdon. Et puiſqu'il eſtoit choiſy pour l'honorer de l'Ordre qu'il eſtimoit à grand heur, il le prioit de prendre ſa commodité; & parce qu'il ſçavoit que ſa reſidence eſtoit très-requiſe à Metz, il eſtoit content d'aller juſques à Ligny voire à Thoul, pluſtoſt que de l'incommoder: & que là il feroit venir M. de Vaudemont, ayant auſſi le pouvoir de l'Ordre pour luy, affin de les deſpeſcher enſemble; & que luy aſſignant le jour, il ne fauldroit, toutes choſes ceſſantes de s'y trouver, & qu'en mille fois meilleur endroit il le vouldroit bien gratifier.

A quoy M. de Vieilleville fiſt reſponce par le meſme ſieur Dupleſſis qu'il luy renvoya, qu'il le remercioit très-humblement de tant d'honneur, ne luy ayant jamais faict ſervice qui le deuſt convier à telle bienveillance & gratification ; mais il le ſupplioit de l'excuſer s'il ne prenoit l'Ordre de ſa main : car quand le Roy François le fiſt Chevalier de l'accolade de l'eſpée, il proteſta de ne jamais prandre le collier du grand Ordre de S. Michel, ſi Dieu luy faiſoit ceſte ſaincte grace de l'en rendre digne par ſes merites & bons ſervices, que de la main de Monſeigneur le Daulphin, ſon Seigneur & Maiſtre, qui eſt aujourd'huy, par la grace de Dieu, regnant ; & que d'aultre part, de le prandre en la compaignie de M. de Vaudemont, qui s'eſt non-ſeulement aſſocié, mais animeuſement bandé avec le Cardinal de Lenoncourt pour luy coutre ſus & luy ravir ſon eſtat, il ne s'y pouvoit nullement plier, & pluſtoſt du tout le refuſeroit, le ſuppliant très-humblement d'avoir ſon excuſe très-agréable. Et finiſſoit ſa lettre par très-humbles & très-affectionnées offres de ſon ſervice, & toutes aultres ſoubmiſſions que l'on peut deffèrer à un grand Prince.

Quand M. le Duc de Nevers euſt veu

ceſte reſponce, il en fuſt merveilleuſement fâché & deſplaiſant, ſe voyant privé du contentement que desja il ſe promettoit de la veue de M. de Vieilleville; car il l'aimoit & honoroit beaucoup. Mais trouvant ſes excuſes aſſez légitimes & pertinentes, il renvoya ledit Sieur Dupleſſis, avec une très-honneſte lettre, qui contenoit l'extreme regret qu'il portoit de ce reffus.

CHAPITRE XVII.

Mauvaiſe conduite du Sergent-Major & du Prévôt de Metz.

LE Capitaine Nicolas de Bragme, Sergent-Major de Metz & du pays Meſſin, & le Prevoſt Vaurre, deſquels nous avons parlé ſur la fin du cinquieſme livre, faiſoient leurs orges, comme l'on dict, en leurs charges; avec oppinion, que leurs déportements n'eſtoient deſcouverts; parce que M. de Vieilleville leur faiſoit infinies faveurs, à cauſe qu'il ne ſe pouvoit paſſer du ſervice de ces deux hommes, pour l'experience que chacun d'eulx avoit en ſon office, & de la ſoigneuſe diligence qu'ils y exerçeoient. Car Nycolas, pour la diſcipline militaire, n'avoit gueres ſon pareil, & prenoit grande peine

peine & plaiſir à dreſſer le ſoldat en la grace du port de ſes armes, à l'admoneſter de ſon devoir, & le reigler en l'ordre de ſa faction. Et oultre ce, ordonnoit un bataillon quand il venoit quelque Grand à Metz, François ou eſtranger, à qui M. de Vieilleville vouloit donner plaiſir en toutes ces ſortes de façons, que jamais ceulx qui en ont faict les livres, ont ſceu figurer; & alloit viſiter jour & nuict les corps de garde ſur les murailles & dedans de la ville; que s'il y euſt trouvé quelque deſordre ou deffaillance, les caporaulx eſtoient en danger de courre une maulvaiſe fortune.

Quant au Prevoſt, il n'y en avoit poinct en toute la France qui euſt pluſtoſt inſtruict un procès-criminel, ny plus ruzé pour ſurprendre un priſonnier en ſes reſponces; très-hardy au demourant, & fort prompt aux captures: car il y hazardoit ſa vie, ſans rien apprehender ou recognoiſtre. Et ſuivit une fois quatre ſoldats, qui avoient coupé la gorge à une fille, après l'avoir violée, à quart de lieue de Metz, avec dix archers ſeulement juſques à Sainct-Dizier, qu'il ramena en la ville, & les fiſt executer ſur la roue. Et ne fault trouver eſtrange, ſi tels devoirs obligeoient M. de Vieilleville à les aulcunement

favoriſer. Mais ſous ce pretexte, ils commettoient beaucoup d'abus. Celluy qui s'enſuit, eſtoit bien grand & très-pernicieux, car il entretenoit & nourriſſoit les voleurs en pluſieurs pays & contrées, & principalement ſur les confins du Gouvernement de Metz.

Il y avoit une capitulation faicte entre les Gouverneurs de Metz & de Luxembourg, pour coupper chemin à mille voleries qui ſe commettoient en leurs Gouvernements, ſous l'ombre de faire la guerre; que tout Capitainne, Sergent, Caporal ou aultre, menant ſoldats en campaigne buſquer fortune, ſeroit tenu de les avoir tous nommez & enroollez en un certificat ſigné du Gouverneur, par lequel il les advouoit à la ſolde & ſervice de ſon Prince; & puis, ſans ledit certifficat, ils eſtoient ſans remiſſion, d'une part & d'aultre, pandus & eſtranglez: en oultre, que tout ſoldat trouvé ſaezy des deux eſcharpes, la blanche & la rouge, eſtoit rompu ſur la roue, comme trahiſtre & aſſaſſinateur; & n'en avoient pas meilleur marché, s'ils avoient l'eſcharpe jaulne, qui eſt de Lorraine, avecques la leur.

Or, ceſte capitulation avoit eſté vivement pourſuivie par M. de Vieilleville, parce que pluſieurs Lanſquenets des environs de Treves,

qui avoient eſté du régiment du Colonel Jacob Wen-Ausbourg, auſſi natif de ce pays-là, s'en eſtoient caſſez ; & ſe jectoient par trouppes en la campaigne pour nous courre ſus ; trouvants plus de prouffict de faire la guerre en toute liberté, que d'eſtre ſous le commandement de quelqu'un ; & bien montez. Mais s'ils prenoient de nos ſoldats, ils les menoient à Luxembourg, faiſants quelque tribut au Gouverneur pour les retirer & advouer, qui eſtoit fort aiſe de nous nourrir des ennemis & y gaigner.

Nos Capitainnes en prindrent par les foreſts juſques à vingt ; & n'ayants poinct de certifficat, ils eſtoient livrez au Sergent-Major, & au Prevoſt, comme eſtants de leur gibbier, pour les faire pugnir ſelon la capitulation. Mais ces deux mattois venoient rapporter à M. de Vieilleville qu'ils les avoient faict noyer, ſans faire bruict, comme gens qui ne valoient *pas les pendre* (a) ; auſſi, que leurs compaignons en ſeroient pluſtoſt attrapez, car ils n'auront pas le ſoing ny l'advis de prandre certifficats ; & que ſeront aultant de morts ; par ce moyen moins d'ennemis : cependant ils les faiſoient évader pour de l'argent ; mais beaucoup, car ils

(a) Qui ne valoient pas la peine qu'on les pendît.

ſe racheptoient à groſſes ſommes, & les faiſoient ſortir en plain jour, traveſtis en payſants, & en compaignie de ceulx qui apportoient l'argent de leur delivrance; leſquels retournoient tout auſſi-toſt à la volerie; nous faiſants par ce moyen beaucoup de dommaige; car ils avoient eſté fort long-temps au ſervice de France ſoubs ledit Colonel; & connoiſſoient ſi bien nos façons, le pays, & noſtre langue, qu'ils oſoient bien aller juſques aux portes de Troies, de Rheims, & de Chaallons, ſans guydes ny truchements avec l'eſcharpe blanche, prandre des marchands & d'aultres riches priſonniers, où ils gaignoient un bien infini, tant pour leur rançon que pour leur deſpouille; car marchands qui vont à l'emploicte, ſont toujours bien garnys & montez. Et dura ceſte praticque environ quatorze mois, ſans aultrement eſtre tout-à-faict deſcouverte; mais ſeulement par ſoupçon : duquel, encores que M. de Vieilleville euſt quelque vent, ſi ne vouloit-il, pour les reſpects que deſſus, rien eſmouvoir, & en attendoit *faire que plainte* (a) : ſomme, qu'en ceſt eſpace de temps ils firent de ceſte façon évader plus de cent priſonniers.

Ils entretenoient une aultre praticque bien

(a) Et attendoit qu'on en fît quelque plainte.

meſchante ; que ſi quelqu'un venoit à plainte d'ung ſoldat, eux qui avoient le commandement d'y donner ordre, & d'en faire le chaſtiment, l'envoyoient incontinant advertir qu'il s'eſcartaſt pour un temps, ſi l'offence eſtoit ligere, attendant que ſon appointement ſe fiſt ; mais ſi elle eſtoit capitale, ils luy faiſoient ung trou en la muict affin qu'il évadaſt, le tout pour de l'argent.

CHAPITRE XVIII.

Monſieur de Vieilleville prend la réſolution de les punir.

Il eſcheuſt au Capitainne la Cahuziere d'aller à la guerre à ſon tour, ſelon l'eſtat qu'en avoit dreſſé M. de Vieilleville, ainſi que nous avons dict. Et eſtant en campaigne, prend le chemin de Rougerieules, pour s'en venir à St. Myhel, où il fuſt advérty qu'il y avoit des courreurs, qui prenoient la route de Bar-le-Duc, pour aller, à ſon oppinion, en Champaigne attraper quelques marchands. Il pouvoit avoir environ trente harquebuziers, & aultant de corſelets paſſablement montez : & marche tant qu'il trouve la piſte des ennemis ; & les deſcouvrant en un vallon, il ſepare ſa troupe en deux, puis les charge ſi furieuſe-

ment & à l'improviſte, qu'il les deffaict ; mais ſi bien, que de cinquante qu'ils eſtoient, il en demeura vingt ſur la place ; douze priſonniers, le reſte le gaigne à la fuicte.

Il retourne à Saint-Myhel pour repaiſtre ; & enviſageant les priſonniers, il en recogneuſt ung, qui aultrefois avoit paſſé par ſes mains ; auquel il dict : *Comment mort-D... tu as eſté noyé, & toutesfois te voilà encores ! vertu de D... quelle piperie eſt ceſte-cy ?* Le ſoldat qui commandoit à ceſte trouppe eſtoit Allemant, parlant toutesfois fort bon François, & parant du Colonel Jacob, luy confeſſe qu'il a eſté autrefois ſon priſonnier, mais qu'il eſperoit en ſortir pour ſa rançon comme il a faict, & bien payée au Sergent-Major de Metz. *Et pour combien ?* diſt le Capitainne. » Pour mille eſcus, reſpond-il ; aultrement » il m'euſt faict noyer. Mais j'en ay gaigné » depuis ce temps-là plus de ſix fois davan- » taige ; & ſi ay encores des marchants Fran- » çois priſonniers, que je pris dernierement, » allants à Rheims, à la foire de la Couſture, » qui m'en fourniront plus de ſix mille : par » ainſy, faictes-moy bonne guerre ». Alors le Capitainne s'eſcrie, diſant : *Ha bon larron, traditor Nycolas ; je regnie D... je te feray pandre.* Et puis s'addreſſant au ſoldat : *Or*

eſt ton certifficat? » Je n'en ay poinct, diſt-il; » car nous ne ſommes ny à l'Empereur ny » au Roy de France; mais ſoldats de for- » tune, qui la cherchons par-tout où nos ad- » vertiſſements nous guident; & eſt noſtre » principale retraicte en l'archeveſché de » Trieves, en la meſme cité, & meſme Ar- » cheveſque Prince Electeur ».

Le Capitainne la Cahuziere ayant entendu ce ſoldat, ſe contentant de vingt ou trente chevaulx de butin, de ſes douze priſonniers, des armes & accouſtrements des morts, ſerre viſtement bagaige & faict brider, & s'en retourne de colere à Metz, bien deliberé de faire le procès du Capitainne Nycolas, & d'en demander très-inſtamment à M. de Vieilleville la juſtice.

Arrivé qu'il fut à Rougerieules, s'advance au galop, laiſſant ſa trouppe derriere, car elle eſtoit en ſeureté; & ſe preſente à M. de Vieilleville, auquel il faict ſa plainte, luy recitant tout le fait, & le langaige, de mot à mot, que luy avoit tenu le chef de la trouppe, qu'il a deffaicte, entre Bar-le-Duc & Sainct-Myhel, qu'il penſoit eſtre noyé; de quoy il demande très-humblement juſtice.

M. de Vieilleville, très-esbahy, luy commande de ne publier nullement ce qu'il luy

avoit dict, pour pluſieurs raiſons qu'il luy ſera bientoſt entendre; mais ſur-tout, qu'il mette ſes priſonniers en ſeure & ſecrete garde en ſon logis, à ce qu'ils ne ſoient veus ny recogneus de perſonne, & qu'il s'en retourne en diligence devers ſes ſoldats, pour les emboucher à part de ſon inſtruction, avant qu'ils entrent en la ville.

Ce que ce Capitaine executa fort exactement: & entrerent tous ſes ſoldats en la ville, ſans que perſonne ſceuſt qu'ils euſſent des priſonniers; & firent courir le bruit qu'ils n'avoient pas eu du bon. Mais il eſtoit en grand cœur de ſçavoir les raiſons que luy avoit remiſes M. de Vieilleville; car ſi ſe feuſt pluſtoſt deffaict ſoy-meſme, que le Capitainne Nycolas ne l'euſt eſté, de luy avoir ſouratté de ceſte façon mille eſcus; & ſe preſentant devant luy, avec aſſeurance d'avoir executé en toute fidelité ſon commandement, il le ſupplia de l'en *eſclarer* (a).

M. de Vieilleville luy diſt qu'il avoit envoyé devers M. de Nevers pour le ſupplier de luy envoyer ſon Prevoſt de Champaigne, affin de faire le procès au ſien & au Capitaine Nicolas; & qu'il ſe deffie qu'ils facent quelque menée pour ung priſonnier, nommé

(a) Eclaircir.

la Trouſſe, qu'ils tiennent il y a plus de deux mois; encores qu'il leur a eſté commandé de le faire executer, ils ont toujours dilayé; & eſt bien adverty qu'ils ont envoyé des lettres que le priſonnier a eſcrites au ſieur de la Trouſſe, Prevoſt de l'hoſtel du Roy, duquel il ſe dict parant, ce qui eſt croyable, car ils portent le meſme nom; & veult deſcouvrir où tend ceſte longueur; car ils ont eſté ſi temeraires, qu'ils luy ont demandé ſa grace; qui eſt entierement contrevenir au devoir de leur charge: & par ce ſeul traict d'oubliance, il les juge dignes de mort; & premier que la ſepmaine paſſe, il les luy rendra pendus.

Cahuziere ayant ceſte parolle d'un tel homme, n'euſt pas voulu changer ſa qualité avec celle d'un grand Prince; & le remercia très-humblement. Là-deſſus le Capitainne Nycolas entre en la chambre; & ayant faict la reverence à M. le Gouverneur, il s'addreſſe au Capitaine la Cahuziere pour l'embraſſer & careſſer, luy diſant qu'il eſtoit marry de ſa fortune, & qu'il n'avoit pas eu du bon en ſes entrepriſes. Mais l'autre ſe deffaict de ceſte embraſſade, & ſe deſtourne, de peur qu'il le joigne. M. de Vieilleville ſe leve, & le tire à part, luy demandant pourquoy il avoit ainſi rejecté le Cpitainne Nycolas; & ſembloit qu'il

voulût deſcouvrir ce qu'ils avoient entrepris de cacher. Il reſpondit *qu'il s'en eſtoit ainſi reculé par horreur & dedaing ; parce qu'il ſentoit desjà le bourreau, puiſque luy-meſme l'avoit condamné à eſtre pendu.* De quoy M. de Vieilleville ſe print bien fort à rire : puis s'adreſſant au Capitainne Nycolas & au Prevoſt, il leur diſt qu'il trouvoit eſtrange ceſte longueur ſur l'execution de la Trouſſe ; & que ſi dedans vingt-quatre heures l'on n'y mettoit une fin, qu'il ſe faſcheroit de telle ſorte qu'il y paroiſtroit. A quoy ils reſpondirent que demain à quatre heures après midy, il ne ſeroit pas en vie : ce qu'il leur commanda aſſez rigoureuſement.

CHAPITRE XX.

Le Prevôt & le Sergent-Major de Metz ſont arrêtés.

Le lendemain, à deux heures après midy, on mene la Trouſſe en la place du Champ-Paſſaige, où ſe font les executions de Juſtice, pour y eſtre trouſſé ; mais les mattois luy avoient faict prandre ung manteau, deſſous lequel il avoit les mains non liées ; & faignoit d'eſtre Lutherien, pour s'excuſer de porter croix, n'ayant poinct au reſte de corde

au col. Or le Sergent-Major eſt tenu d'aſſiſter à toutes les executions de Juſtice, avec une ſcouadre de ſoldats, que chaſque Capitainne doit fournir à ſon tour. Mais il ne s'y trouva point, ny le Prevoſt ſemblablement, laiſſant ſes archers en la charge de ſon Greffier.

Quand le Greffier euſt achevé de lire ſon *dictum*, la Trouſſe ſe *valſe* (a) & jecte du haut en bas de l'eſchele, laiſſant le manteau entre les mains du bourreau, prend la courſe, ſe fourre parmy la populaſſe, & ſe ſaulve; car ſoldats, archers & tout le monde luy faict *largue* (b). Il vint à la porte Mozelle, quartier de ſon Capitainne Pierre-Longue (c), où tous ſes compaignons, qui desja le pleuroient, car il eſtoit lance-peſſade, luy ouvrirent le paſſaige à grande joye; & s'en va, ſans que jamais il fuſt poſſible de le rattrapper; encores que plus de vingt chevaulx allaſſent après, & par divers chemins.

M. de Vieilleville eſtoit en ſa chambre, diſputant avec des Ingenieurs ſur le plan d'une citadelle qu'il avoit projecté de faire baſtir à Metz; quand on luy vint faire ce

(a) Se renverſe, ſe dévale.

(b) Place.

(c) Nous croyons qu'on doit lire *Peyre-Longue*.

rapport : de quoy il entra en un merveilleux colere ; & commanda au ſieur de Beauchamp d'Angiers, Capitainne de ſa garde, d'aller prandre le Prevoſt : & ſe trouvant le Capitainne la Cahuziere fort à propos, il euſt commandement de ſe ſaezir du Capitainne Nycolas, qui n'euſt pas pris de telle affection une cent fois meilleure charge ; mais il n'oublia de faire ſceller tous ſes coffres & inventorier ſes meubles.

Ces deux galants arreſtez furent mis en diverſes priſons pour obvier à la conference, auſquels le Preſident de l'Aubeſpine, qui avoit ſuccedé à Marillac, esbaucha le procès, attendant le Prevoſt de Champaigne, nommé Alzau ; mais de telle ſorte, que d'entrée de jeu il leur preſenta la queſtion : qui confeſſerent, comme gens delicats qui n'ont pas accouſtumé de ſouffrir, qu'ils avoient touché chacun mille eſcus ; le Greffier du Prevoſt, quatre cents, & le Bourreau deux cents, pour donner lumiere & faveur à ceſte évaſion ; mais qu'ils eſperoient que M. de Vieilleville leur feroit grace & miſericorde, en conſideration de leurs bons ſervices, & qu'il n'y alloit poinct du ſervice du Roy, ny d'aultre choſe qui leur euſt peu eſtre imputée à tradiment ou perfidie ; mais ſeulement vou-

loient ſauver un enfant de bonne maiſon, nepveu d'un Prevoſt de l'hoſtel du Roy, l'un des chefs de Juſtice de France, duquel ils dependoient tous deux; & ſupplioient le Preſident de luy remonſtrer leurs raiſons, à ce qu'il en euſt pitié, & eſgard à leurs perſonnes & qualitez; & luy-meſme, de leur eſtre pour l'honneur, & au nom de Dieu, aydant. Mais le tout envain; car le Preſident leur reſpondit qu'il penſoit bien que s'il n'y avoit aultres *bourriers* (a) en leurs fleuſtes que l'évaſion de la Trouſſe, ils ſeroient en eſperance de quelque remiſſion; mais il ſe trouvoit tant d'aultres charges, que à male peine en pourroient-ils reſchapper. Eulx ne ſe doubtants poinct du faict de la Cahuziere, demandent, quelles? A quoy il reſpondit, que le Prevoſt-General de Champaigne les leur dira incontinant après ſon arrivée, qui ſera dans deux ou trois jours; & les laiſſa en ceſte convulſion de leurs cinq ſens; car nous n'avons plus ſeveres Juges, ny plus fideles teſmoins de nos actions que nos conſciences.

(a) Ordures.

CHAPITRE XXI.

Ils ſont punis du dernier ſupplice.

TROIS jours après ceſte premiere interrogation, le Prevoſt Alzau arrive, qui, après la reverence faicte à M. le Gouverneur, & les lettres de M. de Nevers preſentées, fuſt envoyé au Preſident de l'Aubeſpine, qu'il luy fiſt veoir tout ce qu'il avoit advancé en ce procès. Mais il requit incontinant qu'ils fuſſent mis enſemble; & qu'il n'y avoit plus de dangier de les laiſſer coucher en ung meſme lict; car leur confeſſion de la Trouſſe les condamnoit aſſez.

Et eſtants logez enſemble aux priſons ordinaires, le Prevoſt Alzau les vint trouver, accompaigné du Capitainne Beauchamp, que ſuyvent dix ou douze Lanſquenets de la garde. Et tout à l'inſtant, arrive le Capitainne la Cahuziere avec ſon priſonnier, nommé Hanſclavez, qui leur fuſt preſenté.

Incontinant que le Capitainne Nycolas l'euſt veu, il s'eſcria, diſant : *Ha ! M. le Prevoſt Vaurre* (a), *nous ſommes perdus : je*

(a) Sur cette réponſe ſeule, les deux coupables méritoient la mort. Les faits qu'on va lire enſuite, prouvent combien, à cette époque, les mœurs étoient corrompues.

vous diſois bien qu'ayant donné ceſte bourde à M. le Gouverneur, de l'avoir faict noyer, nous devions envoyer après dedans les bois pour le faire tuer ; mais vous ne vouluſtes pas : & voilà noſtre condampnation.

Le Prevoſt Alzau diſt à toute l'aſſiſtance, qu'il ne falloit pas grandes eſcritures pour l'inſtruction de leur procès ; car ils confeſſoient plus qu'on ne vouloit : & ſur le champ commande de leur mettre les fers aux pieds ; ce qui fuſt faict en ſa preſence. Puis vint faire ſon rapport à M. de Vieilleville pour en ordonner ce qu'il luy plairoit.

Auquel il commanda de leur demander qu'eſtoient devenus quarante priſonniers qui leur furent baillez pour eſtre executez, ſuivant la cappitulation, ayants eſté pris ſans certifficat ou adveu ; & leur monſtrer par eſcrit les jours & les mois qu'on les leur a delivrés à diverſes fois, & leurs noms ; enſemble le regiſtre qu'ils ont tenu de leur mort, ſuivant l'uſance de Juſtice ; & qui en a eſté l'executeur :

Item, s'ils n'ont pas eſchelé en plain mynuict les murailles de l'Abbaye de S. Pierre, & enlevé deux Religieuſes de là-dedans ; & leur demander où elles ſont, en leur monſtrant la requeſte de l'Abbeſſe : & au cas

qu'ils reffuſent de confeſſer verité, leur donner la queſtion tout incontinant.

Le ſuſdict Prevoſt retourne devers eux, qui execute ce commandement avecques une extreme rigueur. Eulx reſpondent, que les ſoldats qu'il demande ont paſſé par le chemin de Hanſclavez : car de les avoir tuez, il n'y euſt apparence, d'aultant que c'eſtoit nourrir la garniſon de Metz en oiſiveté, & leur faire oublier le meſtier de la guerre ; parce que la vraye & naturelle garniſon de la Duché de Luxembourg s'eſtoit quaſi du tout retirée, ne voulant plus combattre pour avoir à faire à trop forte partie ; & que le Comte de Meſgue avoit ſuſcité ceulx-cy, affin de nous entretenir des ennemis qui ne luy coutoient rien : mais encores il y gaignoit ; car il en tiroit beaucoup de daces (a) & de tributs, juſques à prendre le dixieſme de leurs butins. Et ſupplioient M. de Vieilleville d'avoir pitié d'eulx, & leur faire miſericorde ; attendu la pureté de leur intention, qui ne tendoit que

(a) De *préſens* : dans les Mémoires qui ont précédé ceux-ci, on a marqué d'après du Cange l'étimologie de ce mot : il vient du latin *datum*, parce que dans l'origine, tout impôt ou tribut étoit une rétribution qui ſe donnoit librement.

à tousjours

à tousjours entretenir le ſoldat François en l'exercice de ſa valeur.

Et quant aux deux Religieuſes, ils voyent bien, puiſqu'on les recherche de cela, que l'on pourchaſſe leur mort : car il n'y a Capitaine ny quaſi ſoldat qui n'ait ſa garce ; & qu'ils n'euſſent jamais faict ceſte entrepriſe, s'ils n'y euſſent eſté appellez par elles-meſmes : car desja, durant le ſiege, on les avoit cachées chez le Vidame de Chartres : de dire où elles ſont, ils ne le peuvent ; & penſent qu'elles ſe ſont retirées lors de l'eſmeute de leur empriſonnement. Le Cappitaine Nycolas ſupplie le Prevoſt Alzau de ne faire aulcun deſplaiſir à la ſienne ; car elle eſt groſſe de trois mois.

Alzau retourne avec ſon Greffier, & toutes leurs reſponces, ſur leſquelles M. de Vieilleville commande d'aſſembler le Conſeil ; où il voulut que les plus anciens Capitainnes aſſiſtaſſent ; car les Maiſtre-de-camp & Sergent-Major-Generaulx, Boiſſe & Croze, s'en eſtoient allez il y avoit plus d'un mois. Et eulx aſſemblez, le Capitainne Nycolas fuſt condampné à eſtre deſgradé des armes & de tout l'honneur, puis pendu & eſtranglé.

Ils commencerent l'execution de ceſte ſentence, par le deſpouiller de tous ſes habille-

ments de nobleſſe. Car eſtant bel homme, de belle taille & d'aige moyen, il ſe delectoit fort, comme voluptueux & adonné à l'amour, de toutes ſortes de draps de ſoye, juſques à porter ſur ſes eſcharpes de velours, des fers d'or : au lieu deſquels habillements il fuſt depuis la teſte juſques aux pieds, acouſtré en payſant. Et luy oſta-t-on les armes qu'on luy avoit rendues, & ceintes, une demie-heure auparavant en venir là. Et ſur le poinct que l'on vouloit le mener au ſupplice, qui eſtoit deſigné en la place de la grande Egliſe, M. de Vieilleville, de ce adverty, envoya dire que pour le reſpect des armes, & qu'il avoit commandé à tant de Capitaines l'eſpace de vingt ans en lieux ſignalez, qu'il vouloit qu'il fuſt eſtranglé en la priſon, & ſon corps ainſi traveſty porté ſur une table en la place devant la Geole. Ce qui fuſt faict ; & y demeura depuis huict heures du matin juſques à quatre après midy. Spectacle digne de grande pitié, de veoir un tel homme, roidde mort, eſtendu ſur une table, avec ung vieil chapeau tout percé, *deſtainct* (a), & ſans rabat, vieilles guaiſtres & ſabots ; qui depuis vingt ans n'avoit porté que bas de ſoye (b) & fou-

(a) Déteint.

(b) Si un luxe ſemblable exiſtoit à cette époque chez

liers de velours, & tousjours couvert de fers d'or.

Quand au Prevoſt Vaurre, & ſon Greffier, qui avoit veu toute la tragedie du Sergent-Major, ils furent menez en la place ſuſdicte, pour y eſtre executé. Puis le bourreau fuſt fouetté par ſon valet autour de la potence, & aux quatre coings de la place; après cela remis en ſon office par faulte d'aultre.

Ainſi finirent ces deux miſerables qui avoient grande authorité en tout le Gouvernement de Metz & pays Meſſin. Car à Thoul & Verdun ils avoient des Lieutenants; & y faiſoient quelquefois leurs cavalcades avec bonne eſcorte, pour faire reluire leur grandeur. Le corps du Greffier fut porté ſur le grand chemin de Metz au Pont-à-Mouſſon, & pendu à un arbre. Mais les deux aultres,

quelques-uns de nos Officiers, l'exemple du Souverain ne les y autoriſoit pas. Voici ce que la Noue nous apprend à ce ſujet dans ſes Diſcours politiques & militaires, p. 194. « Qu'un ſavetier, *dit-il*, ait ſuivi les » armes deux ans, il s'eſtimera digne de porter l'eſpée » dorée (dont nos grans peres euſſent fait quelque » difficulté qu'ils n'euſſent acquis Chevalerie); & en » effet il la ceindra, s'il la peut attraper, voires por- » tera le bas de chauſſes de ſoye que le bon Roy » Henry ſecond ne chauſſa oncques.

pour le reſpect de leurs qualitez & eſtats, furent enterrez en l'Egliſe des Cordeliers, l'un ſur l'autre en une meſme foſſe.

CHAPITRE XXI.

M. de Vieilleville fait mettre en liberté des marchands que l'on retenoit injuſtement en priſon.

APRÈS ceſte execution, le Capitainne la Cahuziere fiſt inſtance fort aſpre de ravoir la rançon de Hanſclavez, que luy avoit ainſi ſourratté le Capitainne Nycolas; & maintenant que l'argent eſtoit dedans ſes coffres qu'il avoit faict ſceller lors de ſa priſe. A l'ouverture deſquels, M. de Vieilleville voulut eſtre preſent, pour obvier aux abbus: & fut à la verité la ſomme de mille eſcus trouvée, non pas de celle de Hanſclavez; car incontinant qu'il avoit faict un cop de main, il l'envoyoit à Cuſſet ou Buſſet en Auvergne à ſa femme; mais c'eſtoient les mille eſcus du Prevoſt de l'hoſtel, la Trouſſe, qu'il n'euſt pas loiſible d'eſcarter; & furent trouvez en une bourſe rouge, avec une lettre (a) dudit Prevoſt de telle ſubſtance:

(a) Si cette lettre ne fait pas honneur au Prévôt de

« Monſieur de Bragne ; je ne vouldrois » pour rien eſcrire à M. de Vieilleville » pour la delivrance de mon neveu ; car » eſtant Chef de juſtice comme je ſuis en » ce Royaume, il me feroit mourir de hon- » te, de requeſter un ſi meſchant homme ; » car je congnois ſon integrité eſtre telle, » qu'il ne pardonneroit pas à ſon propre » frere, en dangier de me faire perdre mon » eſtat, veu la créance que le Roy a en » luy ; mais ſi de vous-meſme vous le pouvez » faire évader, ſuivant l'authorité que vous » avez ſur les ſoldats, je vous ſupplie & » M. le Prevoſt Vaurre, d'y ouvrir vos cinq » ſens, & vous y évertuer ; & pource que » vous ne pouvez executer cela tous ſeuls, » je vous envoye deux mille ſix cents eſcus, » pour gaigner les hommes que vous pouvez » employer à ceſte entrepriſe ; & s'il n'y a » aſſez, je vous jure en foy d'homme de bien, » de vous rembourſer de ce que vous aurez » fourny davantaige : & gardez ceſte lettre » pour gaige de ma parolle. »

Ceſte lettre veue, l'on jugea bien-toſt qu'il n'euſt poinct fallu d'aultre teſmoignage,

l'Hôtel, *la Trouſſe*, elle atteſte la réputation d'intégrité dont jouiſſoit le Sieur de Vieilleville.

ny meilleure preuve pour advancer le procès de ces misérables, s'il estoit à faire. Et commanda, M. de Vieilleville ; qu'elle fust mise avec les aultres pieces du procès. Puis il ordonna que les mille escus fussent delivrez au Capitainne la Cahuziere ; mais il n'oublia, comme charitable & plain de bonté, d'ordonner que tous leurs meubles, armes & chevaulx, fussent vendus en pleine place, & à l'encant, pour estre l'argent qui en proviendroit, distribué aux pauvres necessiteux & honteux, par les maisons ; & le reste, envoyé à l'hospital : ung aultre, sans cérémonie, & d'aulthorité absolue, les eust mis en ses bouges (a). Il donna la charge de ceste charité à quatre notables bourgeois de la ville, reputez gens de bien & conscientieux ; de quoy ils devoient rendre compte devant le President de l'Aubespine : qui s'en acquitterent fort chrestiennement, sans en vouloir tirer aulcun salaire pour leurs vacations : & y en avoit pour plus de six mille francs ;

(a) D'après cette réflexion de Vincent Carloix, il est permis de supposer qu'alors tous les Commandans de place n'étoient pas si délicats que Vieilleville. En général les différens faits qu'on vient de lire, font connoître les mœurs du tems à cette époque.

leurs ſerviteurs domeſtiques préalablement payez.

Ceſte deſpeſche faicte, il s'adviſa d'ung aultre traict, quaſi aultant charitable que le precedent : car il fiſt amener devant luy Hanſclavez, auquel il diſt en la preſence des aultres priſonniers, qu'il le feroit pendre & tous ſes compaignons, s'il ne rendoit les huict Marchands François qu'il s'eſtoit vanté avoir, allants à la foire de la couſture de Rheims ; & qu'il luy bailleroit un trompette pour envoyer devers le Comte de Meſgue pour les amener ; luy commandant, avec rigoureuſes menaces, de luy en eſcrire en diligence, aultrement que c'eſtoit faict de leur vie. Ils ſe proſternerent tous à genoux, implorants ſa grace & miſericorde, s'offrants & promettants de faire tout ce qu'il luy plairoit. Et trois jours après le partement du trompette, les ſuſdits Marchands furent ramenez à Metz, & renvoyez en leurs maiſons, ſans qu'il leur couſtaſt ung double, ny pour ranſon ny pour deſpens. Dequoy ils ſe ſentirent très-obligez à M. de Vieilleville ; & parce qu'ils eſtoient congneus de beaucoup de marchands de Metz, ils trouverent bientoſt le moyen de ſe monter & deffrayer par les chemins. Et afin que la courtoiſie fuſt

mutuelle ; M. de Vieilleville renvoya Hanſclavez & ſes unze compaignons (qui, tous hormy luy, avoient pluſtoſt mine de harpaille & d'ivrongnes que de ſoldats), francs & quictes de toutes choſes, avec leurs armes & chevaux : mais il leur fiſt faire ſerment de ne jamais porter les armes contre la nation Françoiſe, ny faire la guerre au pays Meſſin. Ce qu'ils ſignerent ; & fut en leur preſence enregiſtré, avec promeſſe auſſi qu'on leur feiſt, s'ils y eſtoient trouvez, qu'il n'y *pendoit* (a) que la roue.

CHAPITRE XXII.

Le Gardien des Obſervantins de Metz trame une conjuration pour livrer la ville au Comte de Meſgue.

Jay dict au cinquieſme livre, que quand les Moines, principalement les mandiants, & ſur-tout les Cordeliers & Jacobins s'enyvrent d'ambition, ils ſont fort prompts à troubler ung Eſtat : ce qui eſt confirmé bien amplement par le diſcours qui s'enſuict.

Il y avoit des Cordeliers à Metz, qui n'eſtoient pas de l'Ordre de St. François ; car on les appelloit, comme il me ſemble,

(a) Qu'il n'y alloit que de la roue.

Obſervantins (a) ; & eſtoient tous d'une ville des Pays-Bas, qui ſe nomme Nyvelle. Le Gardien alloit ſouvent viſiter ſes parants ; & ſoubs umbre de ceſte viſitation, il ſe preſentoit à tous les voyaiges devant la Royne de Hongrie, Regente en Flandres, qui en tiroit beaucoup de nouvelles, tant de l'eſtat de Metz, que d'Allemaigne ; quelquefois de France : & luy ſervoit en ſomme, d'un bon eſpion.

Elle, voyant ſes allées & venues ſi libres, ouvre ſon eſprit à plus haultes choſes ; & luy demande, s'il y avoit moyen d'entreprendre ſur la ville de Metz, & par quelle façon on y pourroit parvenir. Le Moine, qui ne manquoit d'entendement, luy reſpondit, qu'il n'eſtoit pas trop malaiſé : car premierement, toute la Nobleſſe eſt mal contente, à cauſe de l'Eſchevinaige dont on l'a privée ; les ſoldats ſe faſchent de veoir ainſi traicter leurs compaignons ; car il s'y faict de grandes executions de juſtice : & oultre ce, ils crevent de raige & de deſpit, de vivre en ſi perpetuelle crainte ; car s'ils avoient ſeulement injurié un bourgeois, ils ſont aſſeurez

(a) L'Auteur ſe trompe : les Obſervantins ſont de l'Ordre de St. François.

pour le moins de la priſon, & s'ils l'outraigent, il n'y eſcheoit que la *ſtrapade* (a).

Que ſi elle luy veult donner une trentaine de ſoldats fideles & agguerris, qu'il fera accouſtrer en Cordeliers, qui entreroient en la ville deux à deux, à diverſes fois, par l'eſpace de deux mois, il eſpere faire ung grand & ſignalé ſervice à l'Empereur ſon frere : car elle envoyera des forces au Comte de Meſgue, qui ſe preſenteroit à l'eſcalade du coſté du pont-Yffroy, cependant que tout le monde ira eſtaindre le feu, qu'il aura faict mettre par artifice en cent ou ſix-vingts maiſons, dont il ſçeit l'invention ; & en moins d'une heure, les Moynes viendront ſur la muraille pour favoriſer l'eſcalade & ſouſtenir devant & derriere tout l'effort qui s'y pourra preſenter : car les remparts ſont eſtroicts. Il ne fault doubter que la ville ne ſoit voſtre ; car de ce coſté, la muraille eſt baſſe, & s'aſſeure qu'il y aura plus de mille ſoldats qui ſe revolteront pour butiner, quand ils auront crié *liberté ! liberté ! à mort ! à mort ! tue ! tue, ce meſchant Vieilleville !* Mais il la ſupplie de tenir la choſe bien ſecrette, ſans la deſcouvrir à perſonne vivante, juſques à ce que ſa trame ſoit bien enfilée.

(a) L'eſtrapade.

Cependant, premier que rien entreprendre, il veut eſtre aſſeuré de l'Eveſché de Metz (a). Ce qu'elle luy accorda incontinant, en luy donnant une aſſez riche bague pour aſſeurance de ſa parolle avec cinq cents eſcus, (car elle penſoit eſtre desja dedans), pour faire les proviſions des trente ſoldats traveſtis en la forme que dict eſt; & en mena ſur l'heure trois avec luy, qui portoient tiltre de Capitainne.

Ce diable de Moyne fiſt telle diligence, qu'en trois ſepmaines tout ſon compte eſtoit rendu en ſon couvent, bien logé & nourry: de meſme, ayant gaigné & attiré à ſa cordelle tous ſes Moynes naturels, en nombre de vingt, ſoubs grandes promeſſes des abbayes & aultres dignitez de ſon Eveſché; leſquels, avec tous les aultres faulx Cordeliers, faiſoient des cérémonieuſes ſanctimonies par les Egliſes & maiſons, qu'il eſtoit impoſſible de les deſcouvrir pour ſoldats.

Or, M. de Vieilleville fut adverty par un ſerviteur & agent occulte, fort habile &

(a) Les canons reprouveront toujours une vocation de ce genre. Il faut croire pour l'honneur de la ſœur de Charles-Quint, qu'elle n'auroit pas voulu proſtituer ainſi l'Epiſcopat, en ſuppoſant même que la trame de ce Moine ambitieux eût réuſſi.

trés-fidele, qu'il entretenoit ſecrettement dedans Luxembourg, que la Royne de Hongrie envoyoit douze cents harquebuziers leſtes & bien choiſis, huict cents bons chevaux & grand nombre de Nobleſſe des Pays-Bas, au Comte de Meſgue, qui avoit commandé que l'on fiſt en ſon Gouvernement juſques à vingt mille pains de munition; & qu'il y avoit quelque entrepriſe; mais il ne pouvoit deſcouvrir où; & qu'en tout évenement, il ſe tînt ſur ſes gardes: qu'il eſt vray qu'il a veu deux Cordeliers d'un moyen aige ſe retirer en ung cabinet avec ledict Comte, & y eſtre pour le moins deux bonnes heures; mais il n'a jamais pû ſçavoir d'où ils ſont; ſinon que le bruict commun eſt qu'ils viennent de Bruxelles; toutesfois il n'en ſçeit rien au vray: n'ayant voulu faillir de luy donner ceſt avis affin qu'il y penſe.

CHAPITRE XXIII.

La conjuration eſt découverte.

MONSIEUR de Vieilleville ayant reçeu ceſte lettre, tout auſſitoſt, ſans bruict, vient avec quelques Capitainnes de ſa garde au grand couvent des Cordeliers; & ſuivant ſa providence & ſon eſprit penetrant, il faict

venir le gardien, auquel il demande quel nombre il a de Religieux, & s'ils y ſont tous; qu'il les veut veoir en la nef de l'Egliſe, comme ils ſe mectent quelquefois en ſtation : ce qui fut faict; auquel il ne trouva rien à redire.

Après, il va aux Obſervantins, & demanda le Gardien. Mais il luy fut reſpondu qu'il eſtoit à Nyvelle, en l'enterrement de ſon frere. Il veult ſemblablement ſçavoir le nombre, & où ils ſont. Trois ou quatre luy reſpondirent, qu'ils eſtoient par ville, faiſants la queſte pour le couvent. Mais s'appercevant à leurs viſaiges paſles, qu'ils eſtoient un peu eſtonnez, il entreprend de fouiller les chambres & le couvent; faiſant fermer toutes portes, & entrant en une chambre, il y trouva deux faulx Cordeliers malades, couchez en beaux draps, & leurs chauſſes deſcouppées à la ſoldate, & pourpoincts de couleurs, ſur leurs licts. Incontinant ils furent ſaezis; & pour ce qu'aux extremes dangiers il fault uſer d'extremes remedes, on leur faict, avec grands coups, menaces de la mort qu'ils voyent toute preſente, & les poulces (a) dedans le chien de la harque-

(a) Nous préſumons que c'étoit une ſorte de queſtion militaire dont on ſe ſervoit ſur le champ.

buze, dire promptement quels ils ſont, & pourquoy ils ſont là ; qui les a faict venir, & ſur quel ſubject & occaſion ; ils confeſſent librement, pluſtoſt que d'endurer tant de mal, qu'ils ne ſont pas Cordeliers, encore qu'ils ayent la teſte raze ; mais que la Royne de Hongrie leur a commandé de faire tout ce que le Gardien leur dira : ils ne ſçavent toutesfois en quoy il les veult employer : ils eſperent à ſon retour de Luxembourg, où il eſt allé, de le ſçavoir. A ceſte reponce, M. de Vieilleville ſe doubta que les deux Moynes qui avoient conferé avec le Comte de Meſgue, eſtoient de céans. Et ſort incontinant, pour commander que l'on ferme toutes les portes de la ville, horſmis du pont-Yffroy, qui eſt celle qui mene à Luxembourg ; & commet à la garde du couvent, le Capitainne d'Amezan, avecque nombre de harquebuziers, à la charge de n'en laiſſer ſortir ung ſeul ; mais ouvrir aux aultres Cordeliers qui eſtoient eſpars par la ville, & les arreſter priſonniers à meſure qu'ils arriveroient : ce qu'il executa fort fidelement. Et envoya le Prevoſt pourſuivre l'inſtruction du procès, ſuivant les reſponſes des deux faulx Cordeliers malades, & parachever la viſite generale de tout le couvent, ſans y rien eſpargner.

Puis s'en vint à la porte du pont-Yffroy, que gardoit le Capitainne Salcede; d'où il mande à Madame de Vieilleville qu'elle diſne ſans l'attendre, s'enquerir ou il eſt, ny ce qu'il faict; & envoye toute ſa ſuicte, juſques à ſes gardes, diſner ſemblablement; demeurant avec ung Gentilhomme, ung paige, & ung lacquais parmy les ſoldats qui eſtoient de garde à la porte, qui ſe doubterent bien qu'il y avoit quelque entrepriſe.

Il envoye dire au Capittainne Salcede, s'il n'avoit diſné, qu'il fiſt apporter ſon diſner tel qu'il eſtoit, ſans y rien adjouſter de ſurcroiſt, mais tout incontinant, & qu'il le mangeroit ſous la porte, de laquelle il ne vouloit partir de tout le jour, qu'il n'ait veu entrer quelqu'un qu'il attend; & que peult-eſtre il y couchera avec le corps de garde, & qu'il ne s'en inquiete pas davantaige, mais qu'il s'advance de venir en toute diligence, avec ce qu'il a, n'euſt-il que des aulx & des raves à l'Heſpaignole; car il eſtoit natif d'Heſpaigne.

Salcede, bien esbahy, le vint incontinant trouver, avec ſon ordinaire, qui eſtoit paſſablement bon: car c'eſtoit le plus pecunieux Capitainne de la France. Et n'eurent ſitoſt achevé de diſner, que la ſentinelle faict dire

qu'il voyoit deux Cordeliers à grand trot de cheval, par le chemin de Théonville.

M. de Vieilleville, à ce rapport, prand incontinant une hallebarde, sort en diligence hors la porte, & se presente à la barriere, suivy seulement de deux soldats, deffendant à tout le reste de la garde, Capitainnes & aultres, de l'accompaigner.

Le Moyne, qui le recognoissoit, s'estonne de le veoir en cest estat, faisant office de soldat, & met pied à terre. Mais il luy commanda d'aller au logis de Salcede, & qu'il a quelque chose à luy dire, le y faisant conduire, avec son compaignon, par lesdicts deux soldats. Entrez qu'ils furent là-dedans, il faict sortir tout le monde, fors le Capitaine Salcede, & son Lieutenant le Capitainne Ryolas. Alors M. de Vieilleville commencea à parler. *Et bien, M. le cagot, vous venez de conferer avec le Comte de Mesgue? Il fault resolument me dire tout ce que vous avez negocié ensemble, ou mourir tout à ceste heure. Mais si vous confessez verité, je vous donneray la vye quand bien vous auriez attenté à la mienne propre. D'aller en vostre couvent, il n'y a plus d'ordre; il est plain de soldats, & tous vos Moynes sont prisonniers, dont il y en a de faulx, qui m'ont confessé ne l'estre*

l'eſtre point, mais ſoldats; & qu'ils ſont venus par le commandement de la Royne de Hongrie. Or ſus, dictes viſtement la verité, ou entre-confeſſez-vous tous deux; car vous vous ne vivrez pas encore une heure.

Quand ce povre Gardien ſentit, par ces propos, qu'il avoit eu beaucoup de lumiere de ſa trame, il ſe proſterne à genoulx; mais il nye avoir en rien forfaict, & que ces deux hommes dont il parle ſont ſes parents, qui ont tué leur frere pour la ſucceſſion; & qu'il les a amenez à Metz en habit de Cordeliers, pour les ſauver. *Voyez*, diſt M. de Vieilleville, *ſi ce meſchant ſçeyt deſguyſer le harang-ſor.* Ce diſant, il entre un ſoldat de la part du Capitaine d'Amezan, qui luy rapporte qu'il eſtoit entré depuis ſon partement ſix aultres Cordeliers, qui avoient ſoubs leurs habits chauſſes & pourpoincts découpez à la ſoldate, qu'il a ſemblablement arreſtez priſonniers. *Et bien*, diſt M. de Vieilleville, addreſſant ſa parolle au Gardien, *ceulx-là ont-ils auſſi tué leur frere? Je jure au Dieu vivant que vous me direz preſentement ce qui couve là-deſſoubs, ou je vous feray bien ſouffrir du mal avant mourir.* Et commanda en l'inſtant au Capitaine Ryolas de le prendre

& lyer, en attendant que le Prevoſt vienne pour luy donner la queſtion.

Le Cordelier voyant qu'il ne peult plus reculer, & que ſon tradiment eſt plus qu'à demy deſcouvert, ſe proſterne derechef, luy demandant pardon; & que la gloire du monde & l'ambition l'ont deceu; mais qu'il luy dira verité, pourveu que ſon bon plaiſir ſoit luy donner la vie. M. de Vieilleville reſpond, qu'il aura ſa vie & la verité quand il luy plaira; car il en ſceyt les moyens; toutefois, s'il jure de confeſſer toutes choſes ſans rien diſſimuler ny pallier, mais de luy declairer au vray comme il va de toute ceſte entrepriſe, il luy promet, foy de Gentilhomme d'honneur, de le renvoyer en ſon païs, franc & quicte de ſa vie, & de toute honte, & de pardonner en ſa faveur à tous ceulx qu'il a employés en ce, & luy monſtra les lettres de ſon agent de Luxembourg; ſur leſquelles le Moine demeura eſperdu; qui fut la plus urgente & pregnante occaſion qui le forçea de venir au poinct: car il n'y avoit plus que tenir. Auſſi, que la luy monſtrant il luy diſt, qu'il eſtoit venu exprès à la porte faire le ſoldat, de peur de faillir à l'attrapper.

Alors, comme à demy condampné, commençea à luy dire, qu'il voyoit bien que

Dieu l'assistoit & gardoit la ville pour luy ; car sans cest advertissement elle estoit perdue pour le Roy, & acquise dès ce jour mesme à l'Empereur ; & que toutes les trouppes mentionnées au susdict advertissement, estoient à six lieues de Metz, au dessoubs du mont Sainct-Jan, & se devoient rendre, sans passer par ville quelconque, à neuf heures du soir, aujourd'huy ; contre les murailles de la ville, devers le pont-Yffroy : » Car, dist-» il, je devois mettre le feu en cent ou six-» vingts maisons de l'autre costé de la ville ; » & est chose bien certaine, que tout le » monde y eust accouru pour l'estaindre ; du-» rant lequel tumulte & estonnement les » forces susdites devoient venir à l'escalade, » que les trente Religieux soustiendroient & » favoriseroient d'un costé sur le rempart, qui » n'est gueres large en ce costé-là, & mes » vingt Moines de l'autre : ils ont avec eulx » douze charrettes d'eschales (a), de la me-» sure qu'il les fault ».

M. de Vielleville commanda au Capitainne Ryolas de le resserrer en lieu secret, sans le laisser veoir ny communiquer à personne ; & qu'il le commettoit prisonnier en sa garde. Lequel, pour n'y faillir, le lya bien serré

(a) D'échelles.

en une garderobbe, où personne n'entra tandis qu'il fut en sa chambre.

CHAPITRE XXIV.

Monsieur de Vieilleville sort de Metz avec une partie de la garnison, pour attaquer les troupes du Comte de Mesgue.

TOUT incontinant M. de Vieilleville print, sur ce rapport, une merveilleuse & terrible resolution, comme il estoit prompt & diligent en tels inopinez evenements; car il appella M. de Guyencourt son Lieutenant, auquel il commanda de faire subitement monter à cheval toute sa compaignie en armes, au son de la sourdine seulement; & envoye advertir M. d'Espinay & le Chevalier de Lancque, de faire le semblable. Il s'arme quant & quant, & fait dire aux Capitaines de Sainte-Coulombe & Sainte-Marie, de prendre trois cents harquebuziers, & se trouver tous à la porte du pont-Yffroy, pour le suivre où il vouloit aller, sans autre connoissance de cause; & amener quant & quant une vingtaine de tambours; & aux Capitaines la Cahuziere & la Mothe-Gondrin, deux cents corselets, portants tous halebardes.

Voilà toute la ville esmeue, sans en sça-

voir l'occaſion : cependant ung chacun ſe prepare en toute diligence, pour n'eſtre des derniers au rendez-vous ; car il n'euſt pas eſpargné ſon frere s'il euſt failly à ſon commandement ; & ordonna au Capitaine Saint-Chamans, Sergent-Major, non moins habile que ſon prédéceſſeur, mais plus homme de bien, de faire porter tout incontinant ſur chacune des plates-formes des portes de Saint-Thibaud, de Moselle, Champenoiſe, & des Allemans, cinquante fagots, & y mettre le feu, entre ſix & ſept heures du ſoir, ny pluſtoſt ny plus tard ; qu'il y prenne ſoigneuſement garde ; & pluſtoſt qu'il y ait faulte, qu'il contraigne tous les habitans de ces quartiers-là d'y obeyr, par toutes voyes & manieres, juſques au baſton ; car c'eſt pour le très-urgent & très-exprès ſervice du Roy.

Toutes les trouppes ſe trouverent à la porte du pont Yffroy, où il eſtoit armé de toutes pieces, qui avoit deſja ſorty le pont, monté ſur ſon *Yvoy* (a), en attendant avec dix ou douze Gentilhommes de ſa maiſon, auſſi armez. Et voyant tout ce qu'il avoit ordonné : *Or ſuz, marchons*, dit-il, *ſans bruict & en diligence ; & je vous feray veoir avant quatre heures, de terribles choſes, Dieu aydant.* Cela

(a) Son cheval, nommé Yvoy.

dict, on marche sans trompette ny tambour; & venons à la Dombhamp, qui est à une lieue de Metz. Il appelle le Capitaine la Plante qui estoit le premier guide du monde, & qui cognoissoit le pays & toute ceste contrée jusques à Bruxelles, mieulx que les mesmes habitants, & le fit monter à cheval.

Il luy descouvre, en marchant, en la présence de Mr d'Espinay & de tous les autres chefs, le decret de l'entreprise des ennemis; & aussi de ce qu'il a deliberé faire; & qu'ils sont soubs le mont Saincte-Jan, à six lieues de Metz; & croit qu'ils sont maintenant desjogez pour executer leur entreprise. Il demande d'estre mené en quelque bois, sur leur chemin, & s'y embuscher avec tout ce qu'il veoid de trouppes; sinon il a deliberé de combattre, encores que les ennemis soient trois contre ung.

La Plante luy jure qu'il le va mener en ung lieu, sur leur chemin de Metz, où avec la moitié moins de force, il mettra une armée à vau-de-route; & qu'il n'y avoit que une lieue de là, où ils estoient: dequoy tout le monde se resjouit d'une incredible allaigresse.

Doncques ils se diligentent tous; & les fist entrer dedans ung bois assez long & spa-

çieux, au bout duquel, tirant vers Metz, il y avoit ung gros villaige. Puis quand M. de Vieilleville l'eust bien revisé, & reconguen toutes les advenues & sorties; car il y avoit plusieurs chemins de tous lesquels il n'y en avoit que ung qui menast à Théonville, distant delà trois bonnes lieues, il mest M. de Guyencourt à l'entrée dudit bois en embuscade, avec la moitié de la compaignie; M. de Montz & M. de Vadancourt avec le reste, en ung aultre endroit assez à l'escart; & à chacune troupe, cinquante harquebuziers, & quatre tambours.

Il posa cent harquebuziers dedans le villaige; & la moitié de cent harquebuziers de Lancque, qui devoient sortir par le derriere des maisons, avec aussi huict tambours; & l'autre moitié, en ung chemin estroict qui faisoit la separation du villaige & du bois, & cent corselets.

M. d'Espinay fut *applacé* (a) semblablement, avec la moitié de sa compaignie, en ung autre cartier; & les autres cent corselets, M. de la Boulaye son Lieutenant, avec M. de Thévalle, en ung aultre. De telle sorte que, de mille en mille pas, on pouvoit faire saillye sur l'ennemy pour ne luy donner

(a) Placé.

loisir de se recognoistre ; & les bruicts des tambours, pour l'estonner, & luy faire croire qu'il avoit toute la garnison de Metz sur les bras ; qui estoit, de reputation connue parmy tous les estrangiers, de quatre mille harquebuziers, douze cents corselets, & de huict cents ou mille chevaux.

Les choses ainsi bien ordonnées, M. de Meilleville deffendit à tous de n'empescher point le chemin qui menoit à Théonville ; aussi n'y avoit-il voulu poser aulcunes forces, ny d'aller après les fuyards ; car les garnisons d'Arlon & de Théonville estoient trop voisines ; aussi qu'il fault faire à son ennemy pont d'argent, quand il enfile la fuicte. Et commanda à la Plante qui sçavoit parler Wallon, Flamant & Hespaignol, d'aller bien avant en pais, descouvrir où ils pourroient estre, & s'avancer quand il les verroit pour nous venir advertir, affin que chacun se placeast & rangeast aux lieux qui leur estoient ordonnez.

CHAPITRE XXV.

Monſieur de Vieilleville met ſes troupes en embuſcade, & défait entiérement celles du Comte de Meſgue.

Nous ne fuſmes pas heure & demie en ce bois, que le voicy arriver à toutes brides; qui faict ſon rapport à M. de Vieilleville, de ceſte façon : « Monſieur, ſur une montaigne » diſtante d'icy une lieue, je les ay deſ» couverts là-bas en une plaine; & pour» ront eſtre icy dedans une bonne heure, » car ils marchent bon pas : & faut qu'ils » ayent eu nouvelle de l'embraſement de » Metz, dont j'ay veu moy-meſme les flam» mes : Saint-Chamans ne vous a pas failly. » Et il y'a des payſants qui les ont veues, » qui s'eſtonnent que ce peult eſtre. Ils ſont » en plus grand nombre que vous ne dictes : » la terre en eſt toute couverte. Mais je veulx » qu'ils ſoient encore deux fois dadvantaige; » car ils ſont à nous, ayant ſi bien diſpoſé » les embuſcades, comme vous avez faict. » Sur ce rapport M. de Vieilleville commande incontinant, que chacun ſe range en ſon lieu ordonné; & que M. de Guyencourt qui eſt à l'entrée du bois, doict faire la premiere

charge ; mais il ne la fera, que toutes les troupes ennemies ne ſoient entiérement entrées dedans le bois. Et cela commandé, il s'en va à l'yſſue du chemin de Mets, pour empeſcher qu'ils n'eſchappent de ce coſté-là : il n'avoit en tout que quarante chevaulx, où eſtoit M. Dormault, M. de Pezé, M. de Fontenay, M. de Crapado, M. de Thuré, & pluſieurs aultres Gentilshommes & ſa garde.

L'heure & demie ne paſſa poinct, que nous veiſmes les avantcoureurs entrer dedans le bois, qui eſtoient bien environ ſoixante. Il y avoit de nos halebardiers couchez ſur le ventre dedans les raillys, (car les harquebuziers eſtoient bien loing eſcartez, de peur de l'odeur des meſches), qui les eſcoutoient deviſer en marchants, dont l'un diſt : *Allez les haſter, mort D... car nous tardons trop, & qu'il n'y a rien dedans ce bois que des raulpes. Mort D... que nous ſerons riches aujourd'huy ! & le grand ſervice que nous allons rendre à l'Empereur!* L'aultre diſoit : *Nous le ferons rougir ; car nous prandrons avec trois mille hommes, ce qu'il n'a peu avec cinq mille.* L'autre : *Je paillarderay tant ceſte nuict, que j'en mourray ; car il y a de fort belles femmes & filles.*

Voicy toute la flotte arrivée, qui s'engoulphe dedans le bois. Les premiers qui marchoient, estoient les harquebuziers avec tous les chartois des eschelles & bagages ; après, venoit une fort belle cavalerie, que menoit le Comte de Mesgue. Mais le tout sans ordre ; qui disoit : *Marchons, vertu de D... en diligence ; car nous avons desja veu les feux. Nostre retardement apportera quelque prejudice à nostre faction ; marchons, mort, D... marchons.* Qui fut cause qu'ils ne tenoient aucun rang, ny une seule forme de bataille. Aussi estoit-ce à qui gaigneroit pays ; & marchoient pesle-mesle, Maistres & valets ! Après tous ceulx-là entra dedans le chemin la trouppe des Gentilshommes volontaires des Pays-Bas, qui pouvoit revenir à sept ou huict cents chevaulx.

Quand tout fust entré, M. de Guyencourt, qui estoit bien bas esloigné du grand chemin, & derriere toutes les voyes, s'advance au galop avec sa trouppe. Entré qu'il fust dedans le chemin, il commence à crier : *France! France! Vieilleville! charge! charge!* Et puis descoche à toutes brides, la lance en l'arrest. Ceste Nobleſse qui faisoit porter à ses valets leurs lances & habillements de teste, commence à crier & les appeller. Ce-

pendant les harquebuziers sortent des bois, qui tirent de flanc en flanc ; & en abbattent dru comme des mouches. Les hallebardiers sortent d'aultre part, qui les gardent de se joindre ; les tambours battent & sonnent l'alarme & la charge de telle furie & avec si grand bruict qu'ils ne se peuvent entendre ; mais les estonnent. Ceulx qui alloient devant veulent tourner bride & faire teste, pour secourir ceste Noblesse volontaire : mais la seconde embuscade sort, où les harquebuziers tirent de telle furie, & les corselets, avec leurs halebardes, les chargent si cruellement, qu'ils les font bien penser plustost se deffendre, que d'aller secourir autruy ; & les tambours mènent ung si horrible bruict, qu'ils ne s'entrentendent parler à cause du contre-son que rendent les bois, nommé par les Poëtes fabuleusement écho. Le Comte de Mesgue s'escrie : *Mort D... nous sommes trahys ! Teste D... qu'est-ce cecy ?* Et faict myne de vouloir combattre ; & s'y prepare. Mais la troisiesme embuscade le charge si furieusement, que luy, sa cavallerie, & les harquebuziers qui marchoient devant, se hastent de gaigner le villaige, esperant y trouver seure retraicte, & s'y barricader : mais ils furent estrangement repoussez ; car

c'eſtoit la quatrieſme embuſcade, où l'on avoit poſé tout le gros de nos harquebuziers. Auſſi furent ſurçueillis des deux coſtez par les harquebuziers à cheval du Sieur de Lanques, qui eſtoit la cinquieſme embuſcade, ſi rudement, que le Comte de Meſgue fut contrainct, avec ſa cavallerie, de rompre ſes meſmes harquebuziers, pour eſſayer de ſe ſauver; car de quelque coſté qu'il ſe tournoit, il trouvoit l'ennemy en teſte : ſi bien, qu'il ne luy fuſt poſſible de dreſſer ſes gens au combat, ny d'eſtre entendu en ſes commandements, à cauſe de l'effroy du bruict & eſtonnement des tambours & cris ordinaires : *France! France! charge! charge! Vieilleville!* Qui fut cauſe, que tous ſes ſoldats ſe deſbandoient pour entendre à la fuite, pluſtoſt qu'au combat : c'eſtoit à ſe ſaulve qui peult; car toutes nos trouppes de derriere, jointes enſemble, les chaſſoient devant eulx, tuants tout ce qu'ils rencontroient; dont la pluſpart ſe ſaulvoit dans les bois ſans combattre, après leſquels il eſtoit deffendu d'aller, mais touſjours moiſſonner devant ſoy, & tuer tout.

Le Comte de Meſgue voulant gaigner le chemin qui alloit à Metz, comme eſtant troublé & tout hors de ſoy, s'advance par une determinée reſolution de s'y enfourner : mais

M. d'Eſpinay le vint charger en flanc avec ſa compaignie; & M. de Vieilleville en teſte, qui vous les rembarrent de telle façon, que la pluſpart ſe jecte à terre pour gaigner les bois; & prennent tous le chemin de Théonville, duquel ils ſçavoient les routtes & brizées il y avoit long-temps. Et receuſt le Comte, par ces dernieres embuſcades, la ſixieſme & la ſeptieſme, une merveilleuſe honte & dommaige: car ils laiſſoient tous quaſi, leurs chevaulx, par ce qu'ils ne pouvoient aiſément broſſer au travers des taillis; & en fut tué grand nombre de ſa trouppe, & beaucoup de priſonniers. Mais M. de Guyencourt euſt les plus riches; qui pouvoient en toute la deffaicte monter à quatre cents cinquante; & de morts ſur la place, unze cents quarante-cinq: qui fuſt une très-heureuſe victoire, ſans perdre que quinze hommes, & bien peu de bleſſez. Auſſi marchoient-ils en telle confuſion & déſordre qu'une bien groſſe armée s'y fuſt perdue: car les Maiſtres eſtoient peſle-meſlé avec leurs valets; & n'y en avoit ung ſeul des Nobles qui furent chargez des premiers par l'embuſcade de M. de Guyencourt, qui euſt armet en teſte, ny qui portaſt ſa lance: auſſi furent-ils tous tuez ou pris en fuyants; ce qui donna l'eſpouvante à tout le reſte. Et

advint ceſte deffence, ung Jeudy d'Octobre l'an mille cinq cents cinquante-cinq, traeze mois après celle du jour & feſte de Sainct Myhel (a) cy-deſſus mentionnée; par la diligence & ſaige conduicte de M. de Vieilleville. Car en un jour il deſcouvrit l'entrepriſe, & print le trahiſtre Moyne vendeur de ſa ville; & deffit ceulx qui l'eſtoient venu achepter. Que s'il ſe fuſt remis ſur un tiers, pour prendre le galant, la ville ſans doubte eſtoit perdue.

M. de Vieilleville, qui n'oublioit jamais rien en faction d'importance, principalement où il avoit commandement général, ſort avecques M. d'Eſpinay & toutes la cavallerie hors des bois, & ſe tient en bataille du coſté de Théonville, pour obvier à tous inconvenients, comme celuy qui ne negligeoit jamais ſon ennemy, & pour donner auſſi loiſir aux ſoldats de deſpouiller les morts, reſſerrer les priſonniers, & arreſter les chevaulx eſchappez, ſe ſaezir du bagaige & du charroy, où celuy des eſchales ne fut pas oublié: en quoy ſe paſſa plus d'une heure. Et le rapport venu, que tout alloit bien, & que c'eſtoit fait: il commanda de ſonner la retraicte, prenant le chemin de Metz, ayant deux lieues ou

(a) St. Michel.

environ, marchant tousjours en bon ordre à la lueur de la Lune qui nous eſclairoit en ciel fort *eſpare* (a), n'eſtant qu'au ſecond jour de ſa plenitude.

Mais il envoya deux hommes de cheval, devant, annoncer ſa venue; dont l'un devoit aller reſeveiller les Chanoines de la grande Egliſe, (car il eſtoit environ minuict), pour s'y trouver, affin de louer Dieu d'une ſi heureuſe victoire, avant ſe retirer; l'autre dire à Madame de Vieilleville, qu'elle ne fuſt en peine de luy. Ce qui fut faict: & les louanges fort ſolemnellement parachevées, où la muſique ne fut pas eſpargnée: elle s'y trouva auſſi, & Madamoiſelle d'Eſpinay, & pluſieurs Dames & Damoyſelles de la ville, qui ſceurent que toutes deux y alloient, ſe leverent ſemblablement en diligence, pour les y accompaigner: ſomme, la resjoüiſſance fut ſi grande & univerſelle par toute la ville, que toutes ſortes de gens ne dormirent gueres ceſte nuict-là; mais la paſſerent en une incredible allaigreſſe: car beaucoup de bourgeois dreſſerent des tables devant leurs portes, faiſant boire à la mode du pays, que l'on appelle *carroux*, tous les paſſants.

(a) Net.

CHAP. XXVI.

CHAPITRE XXVI.

Le Comte de Meſgue, après ſa défaite, envoye un Trompette à Metz, pour reclamer quelques-uns des ſiens.

LE lendemain Vendredy, le Prevoſt ſe preſenta devant M. de Vieilleville, avec le procès des Cordeliers tout inſtruict; par lequel ils eſtoient convaincus de crime de leze-Majeſté; & qu'il ne reſtoit plus qu'à ordonner de quelle mort, en quel temps, & en quel lieu il luy plaiſoit que l'execution en fuſt faicte. Il y en avoit en tout cinquante, que le Capitainne Damezan, tenoit priſonniers, bien ſerrez en leur meſme Couvent.

Sur quoy il luy diſt, qu'il n'eſtoit pas raiſonnable que les trente ſoldats qui eſtoient venus pour l'entrepriſe, moureuſſent; encore qu'on les pouvoit faire pendre pour eſpions, eſtant entrez en la ville traveſtis & deſguiſez en Cordeliers; mais attendu la généroſité de leur couraige, d'avoir ſi prodigallement hazardé leur vie pour acquérir honneur & faire ſervice à leur Prince, qui euſt eſté très-grand ſi Dieu n'y euſt pourveu, il la leur remettoit, & leur faiſoit grace fort libéralement, pour le reſpect & en faveur des armes : toutesfois

affin qu'il leur en ſouvienne : « Je ne veulx » pas, diſt-il, qu'ils s'en retournent ſans » recevoir quelque ligiere honte; qui ſera, » que demain matin; vous les ferez partir » de la grande Egliſe, les teſtes nues, trois » à trois, chaſcun un baſton blanc en la » main, veſtus du long habit de Cordelier; » & porteront leurs frocs ſur leurs bras, » comme les Chanoines leurs aulmuſſes; & » ſeront conduicts par vos archers le long » de la grande rue de Fournicaut, qui les » feront paſſer par la petite place, puis par » le Champaſſaige, pour les mener à la porte » du pont-Yffroy : votre trompette marchera » devant, à cheval qui ſonnera à chaque car- » refour, & dira à haulte voix ces mots : *Sont les Moynes de la Royne de Hongrie qui devoient ſurprendre ceſte ville & l'abrazer; mais Dieu, par ſa ſainte grace, y a pourveu; & pour ceſte leur meſchante entrepriſe, ils ſont bannis à jamais de la ville de Metz & pays Meſſin, & condampnez, s'ils y ſont rencontrez & pris, à eſtre pendus & eſtranglez.* « Vous leur baillerez toutes ces paroles » par eſcrit en bonne forme; mais qu'il n'y » ait faulte, que demain tout ce que deſſus » ne ſoit, ſans rien oublier, fort bien exe- » cuté : ce que le Prevoſt promyſt, ſur ſa

vye, & de commencer à ſept heures du matin.

Il n'euſt pas ſitoſt faict ce commandement, que le Capitainne Ryolas luy vint dire, qu'il y avoit à ſa porte ung trompette qui avoit faict desja trois Chiamades ; & s'il ne luy plaiſoit pas qu'on le luy amenaſt, ce qu'il accorda ; auſſi, qu'il ſçeuſt qu'il eſtoit au Comte de Meſgue. Luy arrivé, M. de Vieilleville luy demanda : *Et bien, que dict le Comte de Meſgue? Il a bien eu du Moyne; n'eſt-il pas vray?*

Le Trompette ſe retient, ſans ozer faire aucune reſponce : mais il l'encouraige par ces mots : *parle hardiment, Trompette, ne ſçeys-tu pas bien que gens de ta qualité ont puiſſance de tout dire? pour le moins, je te le permets.* Le Trompette s'aſſeurant par ceſte parolle, va reſpondre : « Ouy par D.... » Monſieur, nous avons bien eu du Moyne. » Que mauldicte ſoit la moynerie, & à tous » les diables donnée, quand elle ſe meſſera » d'aultre choſe que de prier Dieu. M. le » Comte, mon povre Maiſtre eſt au lit ma- » lade ; & diſoit ce matin, quand il m'a » depeſché, que ce n'eſt qu'aultant d'hommes » de perdus, que de rien entreprendre ſur » ce Lyon-Vulpe de Vieilleville ; & que

» c'eſtoit grande folye à luy de marcher
» pour executer une entrepriſe, qui n'eſt
» tramée que par des femmes & des Moynes;
» où il a perdu tant de braves Capitainnes,
» & ſi grand nombre de gens de bien, &
» d'illuſtres hommes; & proteſte bien à Dieu,
» & le jure, qu'il ne tombera jamais en ceſt
» inconvenient. Il m'a baillé; Monſieur, ce
» roole de gens de réputation, pour ſçavoir
» s'ils ſont morts ou priſonniers. »

CHAPITRE XXVII.

Punition des ſoldats ennemis qui s'eſtoient cachés dans le Couvent des Cordeliers Obſervantins.

MONSIEUR de Vieilleville, à la veue de ce roole, faict faire en l'inſtant ung cry public, à ſon de trompettes & de tambours, par toute la ville; que tous Capitainnes, tant gens de cheval, que de pied; gendarmes, chevaulx ligiers, ſoldats & tous aultres qu'il appartient, ayent à faire venir, ſur les trois heures après midy de ce jour, tous les priſonniers qu'ils prindrent hyer en la journée des embuſcades, en la place de Champaſſaige; & n'en retenir, ou cacher ung ſeul, ſur peine de la vie, ſans nul excepter.

A l'heure dicte, l'on amena quatre cents compaignons priſonniers, en la grande place du Champaſſaige ; qui furent tous rangez en bataille, à dix par ranc, entourez de quatre cents harquebuziers d'un coſté, & d'aukant de corcelets de l'aultre ; & à la teſte, M. de Vieilleville à cheval, avec M. d'Eſpinay, M. de Thevalle, & cinquante Gentilshommes de ſa compaignie ; qui commanda au Trompette de paſſer par les rancs, & les viſiter, pour veoir s'il ne pourroit poinct recognoiſtre ceulx qu'il demandoit. Ceſte viſite faicte, il ſe prand à plourer, diſant qu'ils n'y eſtoient pas, & que l'Empereur, & la Royne de Hongrie perdirent hyer plus de trente grands Seigneurs des Pays-Bas & de Franche-Comté, ſignalez ſerviteurs, & favoris de Leurs Majeſtez ; entre aultres, le fils aiſné du Comte de la Chaulx, le Sieur de Bourlemont, le Sieur de Roolle, le Sieur de Vergy, le Sieur de Montdragon, le Sieur du Ludre, le Sieur de Crouy, le baſtard du Duc d'Aſcot, le fils du Chancelier Nigry, le fils du Marquis de Bergues, le fils du Comte d'Ornes, le Sieur de Martigny, le frere du Comte d'Arambergue, le jeune Brabançon, & pluſieurs aultres grands Seigneurs : *Et fault*, diſt-il, *qu'ils ſoient morts, puiſqu'ils ne*

ſont icy ; car ils eſtoient en la trouppe, & ne ſont pas à Théonville. Il eſt vray que toute ceſte nuict, & environ l'aube du jour, il y en eſt arrivé plus de trois cents, & encore y en arrivoit-il quand je ſuis party ; & en ay rencontré plus de trente, à deux & trois lieues d'icy, que j'ay remys & radreſſé en leur chemin.

M. d'Eſpinay, qui avoit l'eſprit fin & délyé, luy diſt, que peult-eſtre il faiſoit le fin avecques ſes larmes ; & qu'ils pouvoient eſtre là, mais il vouloit ſaulver leur rançon, d'aultant qu'ils eſtoient grands Seigneurs, & de riche & illuſtre Maiſon, pour la reduire avec le commun des aultres menus priſonniers. Mais M. de Vieilleville l'aſſeurea, que non ; & que véritablement ils n'y eſtoient pas, car il les cognoiſſoit tous horſmys deux ou trois ; & que néceſſairement ils ſont morts, ou ſaulvez à travers les bois.

M. de Vieilleville demanda au Trompette, ſi le Comte de Meſgue ne vouloit pas bientoſt tirer ſes priſonniers ; & que s'il n'y donne ordre, il eſt reſolu de leur faire ung maulvais party : car la garde n'en vault rien, à cauſe des pratiques & ſecrettes intelligences ; ayant desja deſcouvert qu'il y en a pluſieurs qui ont beaucoup de parants en la ville. A quoy

le Trompette reſpondit; que dedans trois jours on apportera la rançon de ceulx qui ſont de ſon Gouvernement; mais il le ſupplie d'avoir patience pour les aultres qui ſont des Pays-Bas; & que au pluſtoſt il y ſera pourveu. Et fuſt, ſur ceſte reſponce, commandé aux priſonniers, par cry public, eſtant encore en bataille, d'eſcrire par le Trompette, pour le recouvrement de leur liberté; lequel s'en vouloit aller & partir ſur l'heure meſme, encore qu'il fuſt bien tard, deſdaignant porter tant de lettres; le tout de raïge & de deſpit de veoir ainſi mal tourner les affaires de ſon party; mais il ne luy fut pas permis; car on vouloit qu'il veid la maſcarade des faulx Moynes, qui ſe devoit faire le lendemain, affin qu'il en fiſt ſon rapport au Comte de Meſgue, & par tout ſon Gouvernement.

Le ſamedy matin, le Prevoſt ne manqua de ſon devoir; & les fiſt partir à l'heure dicte, du lieu, & en la façon d'habits qu'il luy eſtoit commandé. Les ungs portoient la teſte baſſe de honte, les aultres plus haulte; eſtoient coſtoiez de ſes archers, le Trompette marchant à la teſte, qui publioit à ſon de trompe, par tous les carrefours, leur folle entrepriſe: & furent ainſi *villez* (a) par

(a) Vilipendés.

toutes les places & grandes rues de la ville ; puis rendus à la porte du pont-Yffroy, pour s'en aller à Théonville, où le Trompette du Comte de Meſgue les mena. Mais il y avoit fort grand preſſe à veoir ceſte maſcarade, qui eſtoit aſſez plaiſante; car hommes & femmes y accourroient de toutes parts, pour participer en la riſée. Au ſortir de la porte, le Prevoſt leur bailla une lettre cloſe & bien cachetée, pour porter au Comte de Meſgue ; mais elle contenoit autre choſe que leur ſentence cy-deſſus mentionnée, de beaucoup toutesfois augmentée & en meilleure forme ; aultrement il n'en euſt jamais ſceu la verité.

Ceſte drollerie ainſi deſpeſchée, il fut ordonné que le Gardien & ſes vrais Moynes, en nombre de vingt, ſeroient menez priſonniers en la tour d'Enfer, pour en deſcharger le Capitainne d'Amezan ; & reſſerrez en bonne & ſeure garde, affin de pleurer leurs peſchez, attendant le coup de la mort, à laquelle ils eſtoient condampnez. Mais il ne leur fuſt rien prononcé ; car ils s'aſſeuroient tousjours ſur la parolle que M. de Vieilleville leur avoit donnée ; auſſi, qu'ils avoient oppinion que les trente avoient payé pour tous eulx, par ceſte amande honorable, qui eſtoient gens de guerre & de faction ; & que l'on auroit

eſgard à ceux qui ne l'eſtant poinct, ne pouvoient faillir : telle eſtoit leur eſperance, d'en ſortir à plus doulce compoſition ; & pour toute rigueur, d'eſtre renvoyez en leurs pays & maiſons.

CHAPITRE XXVIII.

Monſieur de Vieilleville demande permiſſion au Roi de faire un voyage à la Cour.

A l'après diſnée du meſme jour, qui eſtoit le troiſieſme après la deffaicte, il deſpeſcha le Sieur du Pleſſis devers le Roy, pour l'en advertir ; ſemblablement le ſupplier de luy donner congé d'aller trouver Sa Majeſté, pour deux mois ſeulement ; ayant eſté plus de trois ans en ſon Gouvernement, privé de l'heur de ſa preſence : qui luy revenoit à ung extreme ennuy, & qu'il luy pleuſt faire choix de quelque honneſte homme pour y commander juſques à ſon retour.

Il eſtoit pouſſé au pourchas de ce congé, pour quelques raiſons de fort grande importance ; dont la premiere, qu'ayant donné ſa parolle au Gardien qu'il ne mourroit poinct, luy confeſſant la verité, comme il fiſt, il euſt penſé que ſon honneur euſt eſté engaigé (a) ;

(a) Il nous ſemble que Vieilleville ayant promis la vie à ces Religieux, il falloit leur tenir parole. Ne

s'il eſtoit executé en ſa préſence. Toutesfois il vouloit reſolument qu'il mourut, pour oſter de ce pays-là, voire du monde, ung ſi effrayable incendiaire; car il luy euſt ſemblé veoir tousjours ſa ville en un feu ardant, s'il euſt veſcu; & vouloit que les Moynes paſſaſſent ſemblablement, pour avoir eſté ſi ingrats & perfides de conſentir à telle meſchanceté contre une ville, en laquelle ils eſtoient nourris, comme domeſtiques, & fort bien entretenus de vivres & de veſtements, par ſon ordonnance meſme, & y contribuoit, pour ſervir d'exemple & y faire acheminer les aultres.

La ſeconde raiſon; qu'il vouloit neceſſairement faire baſtir une citadelle, en la conſtruction de laquelle il ſçavoit bien qu'il auroit pluſieurs oppoſants; M. le Conneſtable pour le premier, à cauſe de la deſpenſe exceſſive qu'il y conviendroit faire, qui ne reviendroit pas à moins de unze cents mille francs; car il y avoit en l'enceincte d'icelle, par le

ſuffiſoit-il pas de les enfermer à perpétuité ? Sans doute on doit punir le crime : mais quand on peut épargner le ſang, pourquoi ne le pas faire ? Nous croyons que Vieilleville auroit déployé en entier la généroſité de ſon caractère, s'il eût obtenu du Roi que ce qu'il avoit promis à ces miſérables fût accompli.

plan qu'il en avoit dreſſé, trois Egliſes qu'il falloit deſmolir pour en faire des granges pour l'artillerie & des magazins pour toutes ſortes de vivres & de munitions, & deux cents cinquante maiſons que le Roy devoit achepter, pour mettre tous les habitans dehors, affin qu'il n'y euſt que les Capitainnes & ſoldats logez dedans. Puis, il avoit eſté ſecretement adverty, que M. de Guyſe s'en alloit, devant l'an expiré, eſtre Lieutenant-général pour le Roy, avec une groſſe armée, en Italie, pour le recouvrement du Royaume de Naples, qui luy ſeroit fort contraire. Car on cherchoit argent de toutes parts; & impoſoit-on de terribles daces & ſubſides ſur tout le Royaume, pour l'acheminement de ce voyaige; de ſorte que ſa preſence eſtoit très-requiſe & néceſſaire, pour debattre ſa cauſe contre deux ſi grands & puiſſants adverſaires: car en faire ouverture par lettres & pacquets, c'euſt eſté peine perdue, que ſes malveillants euſſent incontinant renverſée, & peult-eſtre tournée en mocquerie, de mettre le Roy, qui eſtoit desja du tout eſpuiſé de finance, en une telle deſpence; ayant eſté contrainct depuis le voyaige d'Allemaigne, d'entretenir ordinairement une armée ſur la frontiere de Picardie.

La troiſieſme raiſon; qu'il avoit eſté advertyy, que le Cardinal de Lenoncourt, appuyé de la faveur du Cardinal de Lorrainne, le tenoit ſur les rancs à la Cour, en toutes les compaignies où il ſe trouvoit, par langaige de meſpris, ne luy pouvant faire aultre mal; car le Roy & ſon conſeil l'avoient debouté de toutes ſes demandes: eſperant bien, M. de Vieilleville, que ſa ſeule preſence le feroit taire pour le moins.

Doncques ledit Sieur Dupleſſis-Greffier, partit ledit jour après diſner, avec ſa depeſche, qui ne contenoit ſeulement que créance, ayant le diſcours à part de la deffaicte; de laquelle il pouvoit bien parler, car il eſtoit de la premiere embuſcade, avec M. de Guyencourt, & en veid le commencement & la fin, eſtant toujours des premiers à la charge; car il ne manquoit de valeur & d'entendement: auſſi M. de Vieilleville luy portoit fort bonne volonté; n'eſtant, d'aultre part, ſa maiſon diſtante du chaſteau de Dureſtal que d'une petite lieue, & ſon ſubject: quand au congé, il n'avoit aultre charge que de le ſolliciter, & d'en preſſer Sa Majeſté, ſans alleguer aultre choſe, que l'ennuy & deſplaiſir que peult prandre ung ſerviteur, d'eſtre trois ans, & plus, ſans veoir ſon maiſtre; & que

traeze mois eſtoient paſſés, qu'il avoit eſté honoré de l'Ordre; & ſeroit deſormais temps qu'il l'allaſt prendre de la main de Sa Majeſté; pour accomplir le vœu qu'il en avoit faict: car les aultres raiſons cy-deſſus n'avoient eſté communiquées à perſonne. Nous le laiſſerons doncques aller porter ceſte bonne nouvelle, & en faire ſes diligences, attendant de le reprandre bientoſt.

CHAPITRE XXIX.

M. de Vaudemont propoſe à M. de Vieilleville un mariage pour ſa fille.

POUR vous dire, que le meſme jour, ſur le tard, & quaſi heure de ſoupper, M. le grand Senneſchal de Lorrainne, & Gouverneur du Duc; duquel nous avons parlé cy-deſſus; ſe preſente à la porte-Mozelle avec vingt-ſix ou trente chevaulx, ayant avec luy M. de Duilly ſon fils: de quoy M. de Vieilleville fuſt incontinant adverty par le meſme Capitaine de la porte, Pierre-Longue, eſtant desja les gardes aſſiſes & les clefs portées au logis du Gouverneur.

Et après qu'on luy euſt ouvert, M. de Vieilleville ſe vint trouver ſur le paſſaige de ſon hoſtellerie, pour le recevoir & mener

ſoupper avec luy : & eſtants enſemble, ils deviſerent de pluſieurs choſes ; entre aultres, que M. de Vaudemont eſtoit fort deſplaiſant de l'opinion qu'il avoit priſe, qu'il ſe fuſt bandé ou aſſocié avec le Cardinal de Lenoncourt, pour luy courre ſus, ainſi qu'il avoit veu par une lettre qu'il avoit eſcrite à M. de Nevers ; & qu'il avoit charge dudit ſieur de Vaudemont de l'aſſeurer qu'il n'y avoit jamais penſé. Sur quoy M. de Vieilleville luy reſpondit qu'il auroit grande occaſion de ſe contenter de M. de Vaudemont, & de luy demeurer toute ſa vie très-humble ſerviteur, s'il luy faiſoit tant d'honneur que de luy eſcrire ce qu'il luy venoit de dire.

Il n'euſt pas ſitoſt achevé ce langaige, que M. le grand Senneſchal luy preſente une lettre de M. de Vaudemont, bien ſignée : *Voſtre bon Couſin & meilleur amy, NYCOLAS de LORRAINNE*, & cachettée du cachet de ſes armes ; contenant, oultre la créance du ſuſdict ſieur Senneſchal, qu'il le ſupplioit de croire qu'il ne ſe confederera jamais avec des Preſtres, pour courre ſus aux Chevaliers d'honneur, portants principalement le tiltre de Gouverneur & Lieutenant de Roy ; & que feroit directement ſe bander contre ſa qualité & ſa meſme vacation ; & que, au

reſte, il fiſt eſtat de ſon amitié à jamais, & bonne volonté ; & qu'il avoit ſur luy toute puiſſance, y eſtant de nouveau obligé par la fraternité de l'Ordre, dont il avoit pleu au Roy les honorer tous deux, & en une meſme volée.

Quand M. de Vieilleville euſt veu ceſte lettre, il en fuſt merveilleuſement resjouy, voyant la recherche que ce Prince faiſoit de ſon amitié. Et n'attendit pas à luy faire reſponce par M. le grand Senneſchal ; mais dès le ſoir meſme, il deſpeſcha devers luy ung Gentilhomme pour eſtre le lendemain à ſon diſner à Nancy, avec une très-honneſte lettre, par laquelle il le ſupplioit très-humblement ne trouver maulvais s'il l'avoit creu ; à quoy il ne pouvoit nullement pecher ny offencer ſon Excellence, veu les advertiſſements qu'il en avoit de la Cour par pluſieurs de ſes amys, au nombre deſquels il y avoit ung Prince du Sang & ung Mareſchal de France ; mais il ſe doubte bien que les vantances du Cardinal, dont il eſt plain, les ont faict tomber en ceſte erreur & vaine créance ; & puiſqu'ainſi eſtoit, qu'il le vouloit honorer de ſon amitié, il le ſupplioit très-humblement de la luy vouloir continuer, & s'aſſeurer en recompence, qu'il ne trouvera ja-

mais Gentilhomme en tout ceſt univers ; qui luy faſſe plus humble ny affectionné ſervice, ny qui de plus cordiale volonté reçoive ſes commandements, que luy, pour les executer de toute ſa puiſſance & moyens ; ſans y eſpargner ſa propre vie. Ceſte deſpeſche faicte, le pere & le fils ſoupperent avec luy ; & leur fiſt dreſſer à chacun une chambre en ſon logis, qui eſtoit le Palais Epiſcopal : car dès que le Cardinal de Lenoncourt fuſt ſorty de Metz par dedaing de l'eſlection du Maiſtre-Eſchevin Praillon, M. de Vieilleville s'y logea, où l'aultre n'y entra jamais depuis.

Le Dimanche matin M. le grand Séneſchal le vint trouver en ſa chambre ; & entrans tous deux en la ſalle, il luy préſenta une ſeconde lettre de M. de Vaudemont, qui contenoit le deſir du ſuſdit Séneſchal d'entrer en ſon alliance, & luy demander Madamoyſelle de Vieilleville, ſa ſeconde fille, qui eſt à la Cour, au nombre & en l'eſtat des filles de la Reyne, pour le Sieur Duilly, ſon fils unique & ſeul héritier ; & luy ſembloit qu'il ne pouvoit mieux faire que de la marier en Lorraine, pour avoir tousjours auprès de luy l'une de ſes filles ; car il voyoit bien que le Gouvernement de Metz luy eſtoit ung heritaige pour jamais, y ayant tant faict

faict d'inſignes & valeureux geſtes, braves & admirables deportemens, qu'il n'eſtoit pas en la puiſſance du plus grand Prince de France de l'en dépoſſéder; auſſi qu'il logeoit ſa fille en une fort illuſtre & des plus anciennes Maiſons de toute la Duché de Lorraine, où il y avoit vingt mille bonnes livres de rente. Dequoy, par ſa meſme lettre, il reſpondit ſur tous ſes biens & ſur ſon honneur; ne luy voulant poinct louer le jeune Gentilhomme; car eſtant de ceſte heure auprès de luy, il en ſçaura luy-meſme mieux juger que perſonne, & de ce que l'on doibt eſperer d'ung ſi beau commencement; bien veult-il aſſeurer en foy de Prince, que incontinant que M. de Lorraine, ſon neveu, aura ſa compaignie de cent hommes d'armes des ordonnances de France, il luy en fera donner la Lieutenance; & ſur ceſte vérité, il ſe recommande, &c.

CHAPITRE XXX.

Henri II apprend la dernière victoire remportée ſur les Impériaux par M. de Vieilleville.

CESTE lettre à la vérité remua bien fort l'eſprit de M. de Vieilleville; car il luy deſ-

plaiſoit par trop ne luy pouvoir, ſur ceſte nouvelle reconciliation d'amytié, accorder ſa demande : car il avoit en ſon ame, voué ſa fille à M. le Comte de Sault, ſans toutesfois luy en avoir jamais rien deſcouvert. Mais pour le lyer au pays Meſſin, & l'obliger à ſoy, il avoit faict par ſon crédit, ériger en Gouvernement une petite ville de l'Eveſché de Metz, nommée Marſal ; &, l'en avoit créé Gouverneur à cent-cinquante francs par moys, qui eſtoit ung aſſez bel eſtat pour l'entretenir avec celuy de ſa compaignie de cent chevaulx ligiers ; & y avoit desja deux ans que M. de Vieilleville le y avoit inſtalé ; faiſant en ceſte charge fort bien ſon devoir avec deux compaignies de gens de pied, tirées de la garniſon de Metz, pour la garde de la place, qu'il faiſoit ſemblablement fortifier ; parce qu'elle eſtoit ſur la frontiere d'Allemaigne.

Mais bien plus, pour l'affection qu'il portoit au Comte de Sault, encore qu'il fuſt fort eſloigné de ſon climat, car il eſtoit de Provence ; il avoit faict la ſourde oreille à pluſieurs riches Seigneurs d'Anjou, qui la luy avoient demandée pour leurs fils aiſnez, ayant des terres & maiſons voiſines des ſiennes : comme les Sieurs de Monſoreau, de

Château-Roux (a), de Serran, de Vezins & d'aultres; de ſorte qu'il n'eſtoit pas ſans peine de forger une reſponce pour contenter ce Prince, qu'il voyoit par ſes honneſtes offres, affectionner bien fort ce mariage. A la fin il ſe reſolut de dire au grand Séneſchal, que dedans deux mois il lui feroit reſponce; & qu'il vouloit aller à la Cour, où il eſpéroit eſtre bientoſt, & parler à ſa fille, premier que de rien conclure ſur la ſeconde lettre qu'il luy avoit apportée de la part de M. de Vaudemont : qui ne fut ſans le remercyer très-affectueuſement de ceſte recherche; & qu'il luy avoit une grandiſſime obligation, qu'il n'oubliera jamais. Dequoy le grand Séneſchal ſe contenta. Et après luy avoir faict veoir & à ſon fils beaucoup de ſingularitez de la ville, & s'eſtre pourmenez ſur les ramparts, ils allerent diſner; où ils furent ſi magnifiquement ſervys, que tous ces Gentilshommes Lorrains s'eſmerveillerent grandement de l'exquiſition & abondance des vivres & de l'ordre du ſervice, ſurtout de l'excellence des vins; car ils n'avoient de

(a) Il s'agit probablement de Jean d'Aumont, Comte de Château-Roux, qui épouſa Antoinette Chabot, & qui depuis fut Maréchal de France.

leur vie beu du vin blanc d'Anjou, ny clairet d'Orleans (a), deſquels jamais ſes caves, tandis qu'il fuſt à Metz, ne furent deſgarnies & des mieulx choiſis; plus pour les eſtrangiers que pour luy; & principalement pour les Seigneurs d'Allemaigne, quand ils le venoient viſiter. Et durant leur diſner, ceſte muſique complette, de laquelle nous avons parlé, les entretint, afin qu'il ne leur ennuyaſt. Après lequel on paracheva la journée en pluſieurs ſortes de paſſe-tems, pour revenir ſouper de plus belle.

Le Lundy matin il s'en retourna à Nancy fort content avec ſa troupe, comme n'eſtant hors d'eſpérance de parvenir au poinct prétendu; ainſi qu'il fiſt par une grande ruſe & ſubtile dexterité : ce que nous remettons à dire en ſon lieu, pour reprendre le Sieur Dupleſſis-Greffier; qui arriva le meſme jour vingt-quatre d'Octobre audit an, & le quatrieſme jour après la deffaicte de la journée des embuſcades, devers le Roy, qu'il trouva à Fontainebleau (b), & fort à propos pour

(a) Les vins provenant de ces deux crûs, étoient alors fort recherchés.

(b) Selon l'Itinéraire des Rois de France, Henri II réſida à Villers-Coterets depuis le 16 Septembre juſqu'aux premiers jours de Décembre.

ôter Sa Majeſté de la peine en laquelle ung courrier de la part de ſon Ambaſſadeur aux Pays-Bas, nommé le Freſne, de la Maiſon d'Aluye, l'avoit miſe par une lettre dont la teneur s'enſuict :

« SIRE, je ne veulx faillir de donner » avis à Voſtre Majeſté, que le fils du Chan- » celier Nigry & le Sieur de Bourlemont » ſont arrivez cejourd'huy Mardy 22 Octobre » devers la Reyne de Hongrie, qui luy ont » apporté une nouvelle ſi eſtrange & faſ- » cheuſe, qu'elle s'eſt retirée en ſa chambre, » menant ung extreſme dueil ; à laquelle » perſonne ne parle ; & n'y entre-t-on poinct. » Dequoy tout le monde eſt en peine : car » on ne peult deſcouvrir le fonds de ceſte » nouvelle ; mais ſon Médecin, qui m'eſt » fort bon amy, m'a dict comme en paſſant » & ſans s'arreſter, que le Gouverneur de » Metz a deffaict plus de trois mille hom- » mes des ſiens, à deux lieues de Théon- » ville, parmy leſquels il eſt demeuré de » grands Seigneurs de Flandres, & de la » Haulte-Bourgoigne : mais ce qui aggrave » & augmente plus ſon ennuy, dont il croit » qu'elle en mourra, eſt que le fils de ſon » favory, M. de Brabançon (Voſtre Majeſté » ſceyt ce que je veulx dire), y a eſté tué.

» Ledit Médecin, cela dict, s'en eſt allé » bien viſte, & m'a mis le doigt ſur la bou- » che. Je ne ſuis pas preſt d'avoir audience » pour l'affaire qu'il a pleu à Voſtre Majeſté » m'envoyer par Nambu : Elle m'excuſera, » s'il luy plaiſt, de ceſte longueur; mais » auſſi-toſt que les grands regrets de ladite » Dame ſeront évaporez, je ne laiſſeray » paſſer l'occaſion d'exécuter vos comman- » demens. Sire, je prieray Dieu, &c. *De Bruxelles*, comme deſſus.

Fin du trentième Chapitre du ſixième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LA SUITE
DU QUATRIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DE VIEILLEVILLE.

(10) POUR l'intelligence de ce paſſage, il faut ſavoir que Chriſtine, mere & tutrice du jeune Duc de Lorraine, étoit ſuſpecte à Henri II, à cauſe de ſes relations avec l'Empereur dont elle étoit la niece. Pleine de confiance dans ſon oncle, elle avoit conſenti à recevoir de ſa main ceux qui préſidoient à l'éducation de ſon fils. Henri ayant fait convoquer les Etats de la Lorraine, on ôta la régence à cette Princeſſe; & on en revêtit le Comte de Vaudemont, oncle du petit Prince. On arrêta que le jeune Duc épouſeroit la Princeſſe Claude, fille du Roi, & qu'en attendant qu'il fût aſſez âgé, il ſeroit élevé avec le Dauphin. Auſſi-tôt des garniſons Françoiſes occupèrent les meilleures

places de la Lorraine. La malheureuſe Chriſtine, à qui on avoit arraché ſon fils, fut releguée à Marshal qu'on lui aſſigna pour douaire. Telle fut la conduite que Henri II, de concert avec les Princes de la Maiſon de Guiſe, tint en Lorraine ; & il s'en applaudiſſoit, ainſi que de la priſe de Mets dans une lettre (a) qu'il écrivoit le 27 Juin 1552 à d'Aramon, ſon Ambaſſadeur à la Porte. « Afin M. d'Aramon (lui marquoit-il) de » vous faire entierement entendre tout le » fruict du voyage que j'ay fait depuis que » je ſuis joint avec mon armée, je me ſuis » ſaiſi des citez de Metz, Thoul & Verdun, » qui ſont Villes Impériales, riches & de » l'importance que chacun ſçait ; leſquelles » je fais fortifier, pour m'en ſervir doreſna- » vant contre l'Empereur, comme il a fait » ci-devant contre le feu Roy mon Seigneur » & mon pere, quand il a voulu faire en- » trepriſe ſur mon Royaume ; & davantage » je me ſuis aſſeuré de la Lorraine, de ma- » niere que j'eſpere y eſtre obéy, comme » dedans mon dit Royaume, & par ce moyen » j'auray le paſſage ouvert & ſeur pour aller » juſques au Rhin quand je voudray.... ».

(a) Lettres & Mémoires d'Eſtat, par Guillaume Ribier, Tome II, p. 394.

(11) Ces Ambaſſadeurs, ſecondés par une députation des Cantons Suiſſes, venoient, au nom de leurs Maîtres, prier le Roi de ne ſe pas rendre l'oppreſſeur de l'Allemagne, après s'en être déclaré le Protecteur. Leurs inſtructions portoient encore qu'il devenoit inutile qu'il s'avançât plus loin avec ſon armée, parce que les négociations tendantes à la paix étoient ouvertes à Paſſau entre l'Empereur & les Princes du Corps Germanique. L'objet de cette Ambaſſade (a) devoit, ſous tous les rapports, choquer Henri II. Au mépris de l'alliance qu'il avoit contractée avec les Princes Allemands, il voyoit qu'ils s'apprêtoient à faire leur paix particulière. Il ſentoit que déſormais l'orage alloit tomber ſur lui ſeul. Il n'étoit donc point ſurprenant qu'il eût reçu ces Ambaſſadeurs auſſi froidement que le diſent les Mémoires de Vieilleville.

(a) « Ces Députés (dit la Popeliniere, Tome I, » Livre I, fol. 32) prierent Henri qu'il ne donnaſt » le gaſt au plat pays, & euſt piſtié de la povre Com- » mune; & puiſqu'il proteſte de faire guerre pour la » liberté d'Allemagne, qu'il arreſte ſon armée; car s'il » paſſe outre, ce ſera au grand dommage de l'Empire. » Ils le ſupplient donc qu'il mette ſon cœur à faire » la paix; dont ayant parlé à l'Empereur, luy en fe- » ront encore parler, duquel ils ont bonne eſpé- » rance, &c.

(12) Plus l'expédition de Henri II en Allemagne, ſe fit avec éclat, plus les motifs vrais ou apparens, qui occaſionnèrent ſa prompte retraite, doivent piquer la curioſité. Les Mémoires du temps, & les Hiſtoriens (a), l'attribuent unanimement à la defection des Princes Allemands, & à l'invaſion des Impériaux en Champagne & en Picardie: mais aucun de ces Ecrivains n'eſt entré dans d'auſſi grands détails ſur ce ſujet que l'Auteur des Mémoires de Vieilleville. Rabutin, qui étoit également témoin oculaire, ſe contente de dire que Henri envoya le ſieur de Lanſac auprès de Maurice *pour avoir de ſes nouvelles, & que Lanſac n'en rapporta que frivoles excuſes.* Nous ne connoiſſons que les Mémoires de Vieilleville, où l'on ait développé l'arrivée de *Glaris* en qualité d'envoyé de Maurice, les inſtructions particulières dont il étoit chargé, & le contenu des lettres qu'il portoit. Le ſilence des Mémoires du temps & des Hiſtoriens, par rapport à cette anecdote (b), eſt d'autant plus ſin-

(a) Voyez les Mémoires de Boyvin du Villars, de Tavannes, &c., & nos Hiſtoires générales.

(b) Cette remarque eſt eſſentielle : car nous le diſons une fois pour toutes : lorſque Vincent Carloix atteſte ſeul un fait, & qu'on ne peut le concilier avec

gulier que dans un des chapitres (a) ſuivans de Vieilleville, on lit que le Roi diſtribua aux Seigneurs François des copies de la lettre de Maurice. Dès-lors elle devint publique. Les brillantes promeſſes de Maurice, conſignées dans cette lettre, engagèrent probablement Henri à lui donner caractère de publicité. D'ailleurs, elle annonçoit que les Princes Allemands n'avoient plus beſoin de ſon ſecours, puiſque la paix étoit cenſée faite entr'eux & l'Empereur. Ces différens motifs pallioient la retraite du Monarque François : tout le convioit à en profiter, pour rentrer dans ſes Etats. Le défaut de ſubſiſtances l'y contraignoit : en voulant pénétrer plus avant, il auroit riſqué de ſoulever contre lui l'Allemagne entière que le ſort de la Ville de Mets avoit effrayé. Cependant nous devons prévenir le Lecteur que le récit des Mémoires de Vieilleville offre une aſſertion contredite par les monumens. La paix entre l'Empereur & les Princes Allemands y ſemble réellement conclue, tandis qu'il n'y avoit encore ſur le tapis que des pour-parlers & des négociations. En effet, les contemporains, il s'en faut bien que nous le garantiſſions.

(a) C'eſt le Chapitre XXV.

la lettre de Maurice parvint à Henri vers la fin de Mai ; & la paix en queſtion ne fut ſignée (a) à Paſſau que dans les premiers jours d'Août. Il en réſulte que le Rédacteur des Mémoires a confondu avec le fait ce qui n'exiſtoit alors que ſous la forme de propoſitions. Cette obſervation eſt confirmée par une dépêche de Henri II adreſſée le 22 Juin à d'Aramon (b), & qu'on a

(a) Liſez le Recueil des traités, Tome II, p. 261, & l'Hiſtoire de Charles-Quint, par Robertſon, T. II, p. 476 de la Trad. françoiſe, in 4°.

(b) On la trouve dans le Recueil de Ribier, T. II, p. 392. Le même ouvrage, Tome *ibid.*, p. 419, dans un Précis qui a pour titre : *Du progrès de la guerre, & de ce qui a fait retirer le Roy d'Allemagne*, fournit des faits propres à établir la vérité des détails qu'on vient de lire. On y voit que Henri II, inſtruit par Maurice & ſes confédérés de la prochaine délivrance du Landgrave de Heſſe, a conſenti que ces Princes traitaſſent avec l'Empereur. « A cette cauſe (lit-on dans le Précis) » le Roy ſur cet advertiſſement en s'inclinant à la » requeſte que luy avoient faite les Eſtats de la Ger- » manie de retirer ſon armée, le remerciant infiniment » de la reſtauration de leur liberté, laquelle ils con- » feſſoient tenir de luy, & non d'autre, ſe ſoumettant » & offrant perpétuellement leurs corps & biens au » ſervice de ſa Couronne, & voyant par ce que dit » eſt qu'il avoit fait & exécuté par de-là ce qu'il » avoit promis, il s'en ſeroit venu dans le Luxem- » bourg »...

précédemment citée. « L'empereur ſe pro-
» met (écrivoit-il) venir à quelqu'accord
» avec le Duc Maurice ; lequel toutes fois
» m'a aſſeuré, & pareillement les autres
» Princes mes alliez, que à la Diette qui
» ſe tient à Paſſau de préſent, ledit Empe-
» reur ne gagnera pas plus qu'à celle de
» Lintz. . . . Davantage ſon Ambaſſadeur à
» Veniſe a dit à la Seigneurie que jamais
» il ne pardonneroit audit Duc Maurice. . . .
» Quant à moy, eſtant près de Spire ſur le
» Rhin, voyant mes alliez au-deſſus de leur
» entrepriſe, ſachant que la Reyne de Hon-
» grie avoit aſſemblé une groſſe armée pour
» leur aller courre ſus, & empeſcher le para-
» chevement de leurs deſſeins, je retournay
» droit à elle, ſuivant ce que portoit le
» traité que j'ay avec iceux Princes. . . ».
Cette dépêche prouve que le Monarque François, lorſqu'il quitta les bords du Rhin pour rentrer en France, n'étoit pas détrompé ſur le compte de ſes alliés, & qu'il ne ſoupçonnoit pas que ceux-ci le ſacrifieroient comme ils le firent quelque temps après.

(13) Les Mémoires de Rabutin portent expreſſément que la Reine de Hongrie ne parut point en perſonne dans cette expédi-

du Bellay, Tome XVIII de cette Collection, que ce Seigneur de Buzancy (a), à qui appartenoit le château de Lumes, étoit de la Maiſon d'Aſpremont. S'étant révolté contre le Roi de France ſon Seigneur naturel, François Ier., en 1535, voulut le punir ſéverement. Mais Robert de la Marck, Seigneur de Sedan, intercéda pour lui & obtint ſa grace. Séduit par les conſeils de ſa femme qui étoit née ſujette de l'Empereur (ajoute du Bellay), il ſe révolta de nouveau. Si on le juge d'après le récit de l'Auteur des Mémoires de Vieilleville, il ne ſe piqua pas de reconnoiſſance pour la Maiſon de la Marck, puiſqu'il lui fit tout le mal qu'il put.

(a) La mort du Seigneur de Buzancy & la priſe du château de Lumes, ſont racontées à peu-près dans les mêmes termes par Rabutin, ſinon qu'il ne dit point que le butin ait été abandonné à la Maréchale de la Marck. Il aſſure que le Roi donna une partie des richeſſes de Buzancy au Duc de Nevers, & l'autre partie à un Gentilhomme François (le Seigneur de Conflans, qui avoit épouſé *la niéce & vraye héritière dudit Seigneur.*)

Fin des Obſervations du quatrième Livre.

OBSERVATIONS

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE CINQUIÈME LIVRE
DES MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DE VIEILLEVILLE.

(1) Les particularités contenues dans les Chapitres qui précèdent, & dans ceux qui ſuivent, concernent perſonnellement le Sieur de Vieilleville. En conſéquence, le Lecteur doit bien préſumer que nos Hiſtoriens généraux ou particuliers n'en ont fait aucun uſage. Des tracaſſeries de courtiſans, leurs petites rivalités, leurs ruſes pour ſe ſupplanter les uns les autres, ſont des évènemens ſi communs dans les Cours, que l'hiſtoire néglige de les recueillir, quand ils n'ont pas influé ſur la maſſe des grandes opérations. C'eſt dans les Mémoires du tems que ſe retrouvent ces anecdotes toujours précieuſes pour ceux qui aiment mieux ſuivre pas à pas la marche de l'eſprit humain, que d'en conſidérer les réſultats groupés en maſſes. Encore

chacun de ces ouvrages ne renferme-t-il ſouvent que les faits qui pouvoient intéreſſer les Auteurs de ces Mémoires, ou leurs partiſans. Voilà pourquoi Rabutin & Tavannes, quoique contemporains, ont gardé un profond ſilence ſur les manœuvres qu'employa le Maréchal de St. André pour avoir auprès de lui M. de Vieilleville. On ne trouve également dans leurs Mémoires aucun renſeignement ſur ces affaires de poſte, dans leſquelles Vieilleville ſe ſignala, tandis que Charles-Quint aſſiégeoit Metz. Ces particularités faiſoient trop d'honneur à l'activité & à l'intelligence du maître de Vincent Carloix, pour que celui-ci ne les racontât pas avec complaiſance. Auſſi occupent-elles la majeure partie du cinquième livre qu'on va parcourir; & la manière dont elles ſont narrées en rend l'intérêt plus vif & plus attachant. Lorſque nous publierons les Mémoires de Rabutin, nous y retrouverons des faits de ce genre. Rabutin, qui ſervoit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du Duc de Nevers, fut témoin des courſes heureuſes que de Mouy, Guidon de la compagnie de ce Prince, fit ſur l'armée de Charles-Quint. Il n'a pas manqué de les célébrer. Tavannes, Gouverneur de Verdun, ne parle (comme

on l'a vu) que de ſes propres exploits, & des convois de l'Empereur, qu'il intercepta avec les 200 chevaux qu'il commandoit. Les Mémoires de ces deux guerriers étant imprimés depuis longtems, ceux de nos Hiſtoriens (a) qui ont voulu entrer dans des détails de ce genre, y ont puiſé. Ils n'ont pu citer les Mémoires de Vieilleville, parce qu'avant l'édition du Père Griffet, on ne les connoiſſoit que par des extraits aſſez informes. Il n'y a qu'un ſeul ouvrage du tems (b) où l'on rencontre quelques détails généraux qui ſoient applicables aux Mémoires de Vieilleville, comme à ceux de Tavannes & de Rabutin. Cet ouvrage eſt *le ſiége de Metz* (c) *par Bertrand de Salignac, Seigneur de*

(a) On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, la Popeliniere & la compilation intitulée l'Hiſtoire des cinq Roys. Le premier ſurtout copie continuellement Rabutin; & celui-ci a ſervi de guide aux Hiſtoriens qui ont écrit après lui. Parmi les modernes, nous ne connoiſſons que le Continuateur de la nouvelle Hiſtoire de France qui ait profité des Mémoires de Vieilleville. (Liſez le Tome XXVI de l'Edition in-12, page 437.)

(b) Auſſi verra-t-on Vincent Carloix dans l'avant-propos qui précède le VIIe. Livre des Mémoires de Vieilleville, ſe plaindre amérement du ſilence des contemporains ſur tout ce qui concerne ſon maître.

(c) Page 160.

la Mothe Fenelon. On y lit « que le Duc de » Nevers s'eſtoit longuement tenu à Toul » avec bon nombre de chevaux, pour que » l'ennemy ne jouiſt de ce quartier de pays, » & lui couper toujours les vivres..., & » page 144, que le Mareſchal de St. André, » pour faſcher les ennemis & les garder de » s'eſlargir, comme auſſi durant le ſiége, leur » avoit toujours défendu les terres de Ver- » dun & des environs, meſmes fait pluſieurs » belles défaites ſur eux, & ſouvent avoit » envoyé donner des allarmes juſques au » camp qui eſtoit devant Metz ».

(2) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la Relation du ſiége (a) de Metz, cet Ingénieur n'étoit pas mépriſable, comme l'Auteur des Mémoires ſemble l'inſinuer. « Ce jour (lit- » on dans l'ouvrage qu'on vient d'indiquer) » nous perdiſmes deux hommes de bon » ſervice, Camille Marin, au bout d'un » rempart qui ſervoit d'eſpaule, joignant la » tour d'Enfer; auquel lieu, après que M. » de Guyſe euſt eſſayé reconnoiſtre par entre » deux balles de laine le remuement de » terre que les ennemis faiſoyent en éten- » dant leur tranchée, & hauſſant le Cavalier

(a) Page 110.

» de main droite vers la riviere, il y vouluſt
» regarder, pour connoiſtre où s'adreſſoit
» leur entreprinſe, & pouvoir mieux enten-
» dre les moyens d'y remédier, mettant la
» teſte au lieu d'où M. de Guyſe venoit de
» retirer la ſienne, ſoudain il y receut un
» coup de harquebouze qui luy eſpandit la
» cervelle ».

(3) Pour l'intelligence de ce paſſage & des autres où il ſera queſtion du Marquis Albert, on ne peut guères ſe diſpenſer de placer ici un précis de ſa vie, & des évènemens qui l'avoient conduit aux portes de Metz. Albert, connu dans l'hiſtoire ſous le nom du Marquis de Brandebourg, après avoir longtems défendu contre les Rois de Pologne les intérêts de l'ordre Teutonique, dont il étoit Grand-Maître, finit par les trahir. Il s'empara de la Pruſſe Ducale qui leur appartenoit. Quoique mis au ban de l'Empire, par rapport à cette uſurpation, il tranſmit dans ſa maiſon la propriété d'un ſi riche héritage. La révolution que Maurice préparoit, en armant contre Charles-Quint, flattoit trop ſes vues ſecrettes d'aggrandiſſement, pour qu'il n'y prit point part. On lui donna à commander un corps de mer-

tenaires; & on le laiſſa le maître de ſes opérations. Croyant qu'il étoit utile à ſes projets d'inſpirer la terreur, il mérita, par ſa férocité, d'être ſurnommé l'*Attila* de l'Allemagne. Sous cette acception, il ne devoit ménager perſonne. Auſſi les Catholiques & les Proteſtans (quoiqu'il profeſſât le Luthéraniſme) furent-ils également les victimes de ſes fureurs. Les conférences qui s'ouvrirent à Lintz, dérangeoient ſon plan, & lui déplurent ſouverainement. Il refuſa d'adhérer au traité de Paſſau. Ayant attiré ſous ſes drapeaux par l'appas du pillage, une partie des ſoldats que les Princes, ſes confédérés, avoient licenciés, il continua à déſoler l'Allemagne. Il affecta même de ſe dire l'allié de la France; & hautement il traita Maurice *de perfide*. Après avoir traverſé une portion de l'Allemagne, incendiant & dévaſtant tout ce qui ſe trouvoit ſur ſon paſſage, il pénétra dans la Lorraine. D'abord on crut à la Cour de France qu'on pouvoit contracter (a) avec

(a) Ribier, Tome II, p. 421, nous a tranſmis une eſpèce de précis de la ſituation des affaires à cette époque : on y voit clairement combien la Cour de France comptoit alors ſur le Marquis Albert. « Ce » Marquis (y lit-on) a vingt mille des meilleurs » hommes de gens de pied qui furent jamais menés

lui une alliance avantageuſe. Mais des avis ſecrets deſſillèrent bientôt les yeux de Henri II. On ſut que Charles-Quint cherchoit à gagner Albert, & que la ſurpriſe de Metz, ou d'autres trahiſons de ce genre, devoient être le prix du pardon qui lui étoit promis. Albert employa toutes les ruſes poſſibles pour parvenir à ſes fins : La vigilance du Duc de Guiſe les déconcerta. Le Duc d'Aumale, avec un corps de troupes, avoit été chargé d'éclairer la marche du Marquis. Le crédit de la Ducheſſe de Valentinois pouvoit faire donner un commandement au Prince Lorrain : mais la faveur ne communique pas la capacité. Albert battit complétement le Duc d'Aumale, comme on le verra dans les Mémoires de Rabutin. Glorieux de cette victoire, il alla joindre Charles-Quint devant Metz. Nous raconterons ailleurs quelle fut par la ſuite ſa deſtinée.

(4) Il eſt vraiſemblable que Vieilleville reçut l'ordre d'aller s'enfermer dans Toul à

» en Allemagne, avec quatre mille chevaux déliberez » de dépendre leur vie pour le ſervice du Roy; & a » pris ledit Marquis Albert ſon chemin avec ſeldites » forces vers le bas du Rhin, pour mettre le pays à » ſa dévotion, & avoir plus ſeurement & facilement » ſon entrée ès pays héréditaires de l'Empereur ».

l'époque où Rabutin nous apprend qu'au nom de l'Empereur, cette ville fut ſommée de ſe rendre. D'Eſclavolles, qui en étoit Gouverneur, avertit promptement le Duc de Nevers, qui avec un camp volant, ſe tenoit aux environs de Vaucouleurs. Ce Prince auſſi-tôt accourut à Toul, réſolu de défendre cette place, ſi Charles-Quint venoit l'attaquer. Selon Rabutin, ces évènemens ſe paſsèrent vers le 22 Décembre 1552; & dès-lors l'Empereur ne ſongeoit plus qu'à lever le ſiége de Metz. Quoiqu'il en ſoit, Rabutin confirme tout ce qu'on lit dans les Mémoires de Vieilleville, par rapport aux meſures que le Duc de Nevers prit pour oppoſer une vigoureuſe réſiſtance. Mais dans le nombre des Officiers qui ſecondèrent le Duc de Nevers, il ne prononce pas une ſeule fois le nom de Vieilleville. Il ſe taît auſſi ſur la brillante expédition de Pont-à-Mouſſon, dont les Chapitres X, XI & XII de ces Mémoires contiennent le récit. Ce ſilence paroît d'autant plus extraordinaire, que nos Mémoires portent expreſſément que Vieilleville, avant de partir, annonça à tous les Capitaines de Toul, en préſence du Duc de Nevers, que ſa courſe duréroit au moins dix heures, & qu'il emmena avec lui pluſieurs de ces Ca-

pitaines. En ſuppoſant que Rabutin fût occupé ailleurs, il eſt difficile d'admettre qu'il n'ait point eu connoiſſance d'exploits tels que ceux-là, & qui durent faire ſenſation.

(5) Ce paſſage des Mémoires de Vieilleville offre la matière de deux Obſervations. 1°. La manière dont l'Auteur s'exprime ſur la patrie de ces priſonniers joués au dez, annonce qu'à cette époque les connoiſſances géographiques etoient peu étendues. A l'entendre, on ſuppoſeroit que ces priſonniers appartenoient à des régions lointaines, parce que leur pays étoit ſitué aux environs du détroit de Gibraltar; peut-être ces pays *incogneus & eſtranges* étoient-ils, ou l'Iſle d'Yvica, ou celle de Majorque. Notre ſeconde obſervation tombera ſur la fureur des jeux de hazard qui en ce tems paroît avoir été portée à ſon comble. Il eſt extraordinaire que M. de Vieilleville, ſi auſtère en fait de diſcipline, tolérât cet abus contraire aux mœurs & au bon ordre. A la vérité il ſévit, lorſqu'on en vint à jouer juſqu'aux priſonniers. Pourquoi n'avoit-il pas déraciné le mal dans ſon principe? Il n'auroit point eu à punir un délit auſſi criant. Il eſt clair que la paſſion du jeu, une des maladies incurables de l'eſ-

prit humain, devenoit donc plus épidémique que jamais dans nos armées. Bouvieres, pour avoir paſſé la nuit à jouer, avoit été ſur le point d'être enlevé à Turin : on avoit vu Montejan (a), un de ſes prédéceſſeurs, perdre au jeu dans la même ville, l'argent deſtiné à la ſolde des troupes. Il réſulte de ces différens faits (b), que la Noue (c) avoit bien raiſon de dire « que pendant le regne » de Henri ſecond, pluſieurs grandes cor» ruptions en mœurs & en la police ſe con» ceurent, & après s'enfanterent avec une » fertilité incroyable... Or (ajoute le guer» rier philoſophe) les mutations qui ſe font » des vertuz excellentes aux vices les plus » infâmes, ſont dangereuſes, pource que » d'autres s'enſuivent qui apportent des » ruines ſans remede ».

(6) La Relation du ſiége de Metz, par Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe

(a) Liſez l'Obſervation, n°. 8, ſur le premier Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXVIII, p. 383, &c.

(b) Ces mêmes faits peuvent ſervir de pièces juſtificatives à l'ouvrage eſtimable de M. du Saulx ſur les dangers du jeu.

(c) Diſcours politiques & militaires de la Noue, p. 18. Premier Diſcours.

Fenelon, évalue même juſqu'à trente-cinq mille hommes la perte de l'Empereur : mais Channatz (a), dans ſon Journal, la réduit à quinze mille. Au ſurplus, nous entrerons inceſſamment dans de plus grands détails ſur ce ſiége mémorable ; & les Mémoires de François de Rabutin vont nous y ramener. Alors nous joindrons au récit de cet Auteur un extrait de la Relation de Bertrand de Salignac, comparée avec le Journal manuſcrit de Chanatz. Cet extrait contenant ce qu'il y a de curieux & d'intéreſſant dans l'un & l'autre de ces monumens, le Lecteur pourra ſe paſſer de l'ouvrage de Salignac, qu'une avidité mercantile fait payer cherement à ceux qui veulent ſe le procurer.

(7) Le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville a anticipé ici ſur les évènemens. Il nous repréſente Charles-Quint comme ayant ceſſé à cette époque de s'occuper des ſoins du Gouvernement. Il avoit oublié ſans doute la campagne de 1554, dans laquelle ce Prince ſe meſura à Renty avec Henri II. Il

(a) Ephémérides du ſiége & ſaillyes de Metz, par Channatz, ſoldat de la compagnie de Voguemar. (Petit in-4°. manuſcrit de la Bibliothèque du Roy, n°. 10335.)

eſt vrai que dans le courant de cette même année 1554, Charles-Quint s'étoit démis de ſes Etats de Naples, de Sicile & de Milan en faveur du mariage contracté par Philippe II, ſon fils, avec Marie, Reine d'Angleterre. Mais ce ne fut qu'en 1555, plus de vingt mois après avoir échoué devant Metz, qu'il abdiqua ſolemnellement. (Voyez l'Obſervation, n°. 32, ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 226.)

(8) Cette deſtitution de Gonnor (car on ne peut pas l'appeller autrement, malgré l'eſpèce de démiſſion qu'on lui arracha) eſt une des anecdotes les plus ſingulières de l'Hiſtoire particulière de Vieilleville. On ne peut diſconvenir, ſi le récit de Carloix eſt exact, que dans l'origine, Henri II avoit offert à Vieilleville le Gouvernement de Metz. Mais celui-ci n'avoit pas voulu l'accepter; & ſur ſon refus, Gonnor en fut pourvu. On ne voit point que pendant le ſiége Gonnor ait démérité : pourquoi donc le déplaça-t-on ? Vieilleville, il eſt vrai, avoit rendu des ſervices eſſentiels, qui contribuèrent à la retraite de Charles-Quint. Ce n'étoit pas un titre, pour dépouiller l'autre, puiſqu'il venoit de ſe diſtinguer égale-

ment. Il réſulte de-là que, pour avoir l'explication de ce fait, il faut recourir à une intrigue de Cour. Il nous ſemble que le ſilence de Carloix à cet égard ſe trouve développé dans les Mémoires de Boyvin, Baron du Villars. On y lit qu'en 1553 le Duc d'Aumale commandoit la cavalerie de l'armée qui étoit en Piémont ſous les ordres du Maréchal de Briſſac. Ce Général, dans l'abſence du Prince Lorrain, ſubſtitua à ſa place le jeune d'Amville, fils du Connétable. Il eut ſoin de ſe munir de l'autoriſation du Roi & de celle du Connétable, à qui un choix ſemblable devoit plaire. Le Duc d'Aumale réclama fortement. La Maiſon de Guiſe partagea ſon reſſentiment, & s'appliqua à ſuſciter des traverſes au Maréchal de Briſſac. Boyvin nous a conſervé une lettre écrite à Briſſac par le Connétable, au commencement de 1554. On y voit que le Connétable cherche à le conſoler dans ces tracaſſeries, en lui diſant *que ce ſont ruſes ou charités de Cour.* D'après ces détails, il n'eſt point étonnant que les Guiſes & le Maréchal de Saint-André ſe ſoient réunis, pour faire revêtir Vieilleville du Gouvernement de Metz. En nuiſant à Gonnor, les Guiſes ſe vengeoient

du Maréchal de Brissac ; & d'ailleurs ils mortifioient le Connétable, leur rival, en crédit & en faveur.

Fin des Observations du cinquième Livre.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LE SIXIEME LIVRE
DES MÉMOIRES
DU MARÉCHAL
DE VIEILLEVILLE.

(1) Il paroît qu'à cette époque la manie des combats particuliers commençoit à devenir épidémique dans nos armées. Le fait nous eſt confirmé par un homme (a) qui avoit vu naître le déſordre. « C'eſt à la nobleſſe (diſoit-il) à r'acquérir ſa bonne réputation, » dont elle étoit jouiſſante ſous le regne du » grand Roy François. C'eſtoit lors une belle » choſe de voir la bonne concorde qui eſ- » toit entre les Gentilshommes. On diſoit » d'eux ce proverbe Eſpagnol que j'ay ainſi » tourné ».

» Ils ſont doux comme cire avecque les amis,
» Et durs comme l'acier contre les ennemis...

« Mais pour ennemis, on n'entendoit ſinon

(a) La Noue, Diſcours politiques & militaires, p. 250, Tome I.

» ceux qui en guerre ouverte eſtoient repu-
» tez tels : une grande modeſtie ſe trouvoit
» entre eux ; & voyoit-on des ſociétez de
» pluſieurs compaignons eſtre de longue
» durée, & des amis beaucoup ſe garder
» une fidélité entière. S'il naiſſoit quelque
» différend, tous couroient pour l'amortir,
» comme à préſent on le laiſſe croiſtre pour
» avoir le plaiſir de voir battre deux hom-
» mes ; & quand j'y penſe, il ne faut plus
» parler de ce tems-là, de crainte de
» rougir de honte du noſtre, qui eſt ſi diſ-
» ſemblable. Ceux qui ſont de naturel paiſi-
» ble, & qui ont de la diſcrétion, le trou-
» vent bien rude : car encore qu'ils s'effor-
» cent de finir toutes contentions, ils ne
» laiſſent pourtant quelquefois de s'y em-
» brouiller, à cauſe de l'arrogance des autres,
» qui eſt ſi inſuportable, qu'elle vainc toute
» patience. Ainſi ſont-ils contraints de ſuivre
» la mauvaiſe couſtume, pour ne ſe voir vili-
» pendez ; & ſouvent avient qu'ils ſe déve-
» loppent de tels inconvéniens avec autant
» d'honneur que les provocateurs. Celuy qui
» a dit que procez & querelle eſtoient deux
» très-mauvaiſes beſtes, a très-bien rencon-
» tré, pource qu'il ne peut s'en trouver de
» pires... Si on vouloit bien compter (ajoute

» le

» le même (a) Écrivain) tous ceux qui ſe
» tuent en chacune année par ces diſcordes
» privées, on trouveroit qu'il s'eſt donné
» des batailles où il n'eſt point mort tant de
» nobleſſe & de ſoldats. Ceux qui ne conſi-
» dérent que le tems préſent, ou qui ſont
» encore ſi jeunes, qu'ils n'en ont point veu
» d'autres, penſent par avanture qu'on ait
» toujours veſcu ainſi en ce Royaume : en
» quoy ils ſont fort abuſez. Car il n'y a pas
» quarante (b) ans que les querelles eſtoient
» rares entre les Gentilshommes; & quand
» quelcun eſtoit noté d'eſtre querelleux, on
» le fuyoit, comme on fait, un cheval qui
» mord ou qui rue; & la cauſe eſtoit que les
» mœurs eſtoient plus pures, & le vray point
» d'honneur mieux entendu qu'à ceſte heure.
» Aucuns ont penſé que nos troubles les
» avoient produits, ayant aboli l'antique
» concorde, & aigry l'eſprit des François.
» Ce que je confeſſe eſtre vray en partie.
» Mais mon opinion eſt qu'il y a encore
» d'autres cauſes qui ont autant ou plus aydé
» à les produire. La premiere a eſté une

(a) La Noue, *ibid.*, p. 244 & ſuiv.

(b) La Noue écrivoit ſes diſcours de 1580 à 1584. Ainſi on voit qu'il s'accorde avec nous ſur l'époque que nous avons aſſignée à la manie des duels.

» préſomption que pluſieurs ont eue de leur
» force & dexterité, ce qui les a rendus
» prompts à faire injure : car depuis que
» l'exercice d'eſcrime eſt venu en uſage (qui
» de ſoy eſt louable), & que les jeunes gens
» principalement ſe ſont veus eſtre en ice-
» luy bien inſtituez, ils ont penſé qu'ils
» pourroient alors braver à leur plaiſir, &
» acquérir réputation de vaillance, vu que
» l'expérience monſtroit que celuy qui ſça-
» voit l'art de bien manier l'eſpée, & qui
» n'eſtoit deſpourveu de courage, avoit quaſi
» toujours le deſſus de celuy qui en eſtoit
» ignorant... La ſeconde cauſe a eſté l'exem-
» ple de quelques Seigneurs, ſignalez cour-
» tiſans, qu'on a veu ſe battre dans la Cour
» & au milieu des plus grandes villes ; ce
» qui a induit les autres Gentilshommes,
» qui ſont diligens d'imiter tant les bons que
» les mauvais exemples d'oſter tout reſpect,
» & chercher de deſmêler leurs différends,
» ainſi qu'ils voyoient faire aux autres. La
» troiſieme, c'eſt l'impunité : car quand on
» a cogneu que ces desbordemens n'eſtoient
» aucunement chaſtiez, on s'eſt donné trop
» de licence, non-ſeulement pour ſe battre
» enſemble, mais pour exécuter de très-
» vilaines vengeances. La quatrieme a eſté

» de ce qu'on a attaché l'honneur à couper
» bras & jambes, à eſtropier l'un & à tuer
» l'autre... De toutes ces cauſes conjointes
» enſemble avec la mauvaiſe diſpoſition que
» les longues guerres civiles ont engendrée,
» s'eſt formé ce hydeux animal, qu'on nomme
» *querelle*, lequel s'eſtant jetté au milieu de
» la nobleſſe, la va petit à petit dévorant,
» ſans qu'elle s'en apperçoive »...

Nous ajouterons aux réflexions de la Noue, une obſervation qui lui a échappé; c'eſt que ces combats particuliers, contre leſquels Vieilleville ſévit avec raiſon, étoient l'abus de l'eſprit de la Chevalerie dégénérée & mal entendue. Dans le coup d'œil général que nous jetterons ſur les trente-ſix volumes qui compoſeront les livraiſons des trois premières années de cette Collection, on aura ſoin de développer ces réſultats. En conſidérant les variations ſucceſſives qu'éprouvèrent les inſtitutions de la Chevalerie, nous arriverons naturellement à l'origine des duels.

(2) La plupart des modernes portent communément à cent ou cent-vingt mille hommes l'armée avec laquelle l'Empereur aſſiégea Metz. Les Mémoires du tems, tels que ceux de Tavannes & de Rabutin, n'en ſpécifient

point le nombre. Ils ſe contentent de dire que la perte de Charles-Quint fut conſidérable. Daniel (a) voulant prouver qu'on a exagéré la quantité des troupes Impériales, cite pour autorité la Relation du ſiége de Metz, par Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe-Fenelon. Mais ſa citation eſt inexacte, puiſqu'il réduit l'infanterie de l'Empereur à 163 Enſeignes, & que ſelon (b) Salignac, il y en avoit 186. De-là il réſulte que les données établies par Daniel, ſont fautives : nous n'en inférons pas qu'il faille croire que l'armée de l'Empereur ait été compoſée de cent mille hommes, comme le rapporte le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville, ou de cent-vingt mille, comme l'ont écrit quelques modernes. Il nous ſemble que Salignac fournit ſur ce ſujet des lumières à l'aide deſquelles on peut fixer un calcul approchant de la vérité. Salignac nous (c) apprend (ce ſont ſes expreſſions) « que » Don Garcilaſſo da Vegua, & Don Alonço » Pimentel, Gentilshommes Eſpagnols, dé» viſans avec le Seigneur de Biron par deſſus

(a) Dans ſon Hiſt. de France, Tome IX, Edition du Père Griffet, p. 713.

(b) Relation du ſiége de Metz, p. 92.

(c) *Ibid.*, p. 92.

» le pont des Mores, avoient dit que les » forces de cette armée eſtoient plus grandes » de quinze mille hommes, qu'autre que » l'Empereur euſt jamais aſſemblé par deçà ». En admettant que dans ſes invaſions précédentes l'Empereur ait eu des armées de cinquante à ſoixante mille hommes, cette évaluation ſe rapproche du récit de la Popeliniere (a). Selon cet Hiſtorien, l'armée de l'Empereur devant Metz montoit à cinquante mille hommes d'infanterie, & à vingt mille de cavalerie. Ajoutons-y les troupes d'Albert, Marquis de Brandebourg, que le même la Popeliniere évalue à dix mille hommes, lorſqu'il entra en campagne, & qui devoient être réduites à moitié à l'inſtant de la jonction de ce Prince avec l'Empereur, nous trouverons une armée dont la totalité ne dut pas excéder le nombre de ſoixante quinze mille combattans; & aſſurément à cette époque une armement auſſi conſidérable devoit paroître prodigieux.

(3) C'eſt au Lecteur à prononcer ſi Vieilleville, ſans y avoir été préalablement autoriſé par le Souverain, pouvoit infliger un châtiment auſſi cruel. On a vu que ſes lettres

(a) Tome I, Liv. II, fol. 37, verſo.

de Gouverneur lui donnoient le droit de vie & de mort : mais cela étoit-il vraiment applicable aux circonſtances dont il s'agit ? Henri II en s'emparant de la ville de Metz, n'avoit pris d'autre qualité que celle de Protecteur, ou Vicaire du St. Empire. Aucun acte légal n'avoit encore opéré l'union ou, ſi l'on veut, la réunion (a) de Metz à la Couronne de France. En raiſonnant d'après ces faits, il ſemble que l'habitant de Metz, ſans qu'on put le taxer de rébellion, avoit la faculté de recourir à l'autorité du corps Germanique, pour obtenir le redreſſement des griefs qu'il articuloit contre le Gouverneur François. Nous demanderons encore ſur quel principe Vieilleville, pour punir les prétendus coupables, a pu fonder une diſtinction odieuſe entre le noble & l'homme né de race plébeienne. Pourquoi noyer le dernier, & ſe contenter d'admoneſter l'autre ? Aux yeux de la juſtice, le crime & la vertu ne rendent-ils pas les hommes égaux ? Peut-être objectera-t-on, pour la juſtification de Vieilleville, que ce qu'on appelle *Juſtice militaire* n'eſt pas aſtraint aux formes ordi-

(a) Le ſens que nous attachons au mot *réunion*, ſe trouve expliqué dans l'Obſervation, n°. 9, ſur le IVe Livre de ces Mémoires. Tome XXIX, p. 433, &c.

naires. Nous répondrons que partout la Juſtice *eſt une*, & que la raiſon & l'humanité doivent lui ſervir de regles. Lui ôte-t-on cette baſe, c'eſt profaner ce nom ſacré que de l'en revêtir. Si Vieilleville, dans le cours de ſa vie, eût été barbare & ſanguinaire, nous n'aurions pas inſiſté ſur ce fait particulier : mais plus il s'eſt montré débonnaire & intègre, en raiſon du ſiècle (a) où il vécut,

(a) Plus d'une fois nous avons reproché à ce ſiècle des mœurs dures & féroces. Une multitude de faits particuliers en offre des preuves. Ajoutons-y celui-ci conſigné dans un ouvrage peu répandu. L'événement ſe paſſa vers 1550; & cela ne s'éloigne pas de l'époque à laquelle Vieilleville étoit Gouverneur de Metz. « Pierre Née, Juge de Druye (petite ville du Donziois dans le Diocèſe d'Auxerre) avoit trois filles. » L'aînée, appellée *Romaine*, étoit pourvue de toutes » les graces qui diſtinguent ſon ſexe. Une dot conſi- » dérable qu'on y joignoit, la rendoit l'objet des deſirs » de pluſieurs Gentilshommes de la ville & des lieux » circonvoiſins. *Lancelot Geuble*, Seigneur de Croiſy, » l'ayant fait demander pour Louis Geuble, ſon fils, » Seigneur du Boulay, Lieutenant du Capitaine de » Villeroche au fort d'Audeberg, fut refuſé. Le jeune » homme l'ayant appris, vint à Druye avec ſes deux » freres & trois ſoldats de ſa compagnie. Ils attendirent » Pierre Née à la ſortie de l'audience, & le poignardè- » rent. Lancelot Geuble, appréhendant les ſuites d'une » action ſi coupable, eſſaya d'adoucir *Florence Cheva-*

plus on doit le juger rigoureuſement, quand il ſe trouve en faute.

» *lier*, veuve du mort. Il lui fit propoſer le mariage » de ſes trois filles avec ſes trois fils, & de l'épouſer » lui même, & de ſervir de pere à ſes trois garçons. » Mais elle rejetta fiérement cette propoſition, & ré- » pondit qu'*elle étoit en état d'élever ſes trois fils, & qu'à* » *l'égard de ſes filles, elle ne les donneroit qu'à ſes ven-* » *geurs* ».

« *Pierre de Chaturaine*, autre Gentilhomme des envi- » rons, & amant de Romaine Née, entreprit cette » vengeance, aux conditions propoſées par la veuve. » Il ſuivit les meurtriers. Ayant appris qu'ils étoient » à Nancy, il prit le tems de leur ſommeil, deſcen- » dit par la cheminée de la chambre où ils étoient » enfermés, & ouvrit la porte aux ſoldats, par qui il » s'étoit fait accompagner. Par ce moyen ils furent » arrêtés & conduits à Bourges, où Florence Chevalier » ſe rendit à la pourſuite du procès. Par Sentence du » Sieur *Claude Jenton*, Prévôt en Berry, en exécution » des Lettres-Patentes attributives de juriſdiction, » ſignées *de Montmorency, Connétable de France*, les » trois *Geubles* & les trois ſoldats furent condamnés » le 30 Octobre 1550, à être rompus vifs dans la place » de Bourges, en chacun 500 liv. d'amende envers le » Roi, en 2000 liv. de dommages & intérêts envers la » veuve, & aux dépens, avec confiſcation du ſurplus » de leurs biens; & pour l'exemple d'un tel cas, & » afin qu'il en fuſt perpétuelle mémoire, il fut encore » ordonné qu'aux frais des *Geubles*, il ſeroit fait & » érigé dans la place du marché de Druye une grande

(4) Il eſt ſurprenant que l'Editeur des Mémoires du Maréchal de Vieilleville ait laiſſé ſubſiſter un anachroniſme auſſi frappant. Charles-Quint ne leva le ſiége de Metz qu'au mois de Janvier 1553 : Gonnor, Gouverneur de cette ville, y reſta encore quelque tems; & ce fut, après avoir été remplacé par Vieilleville au mois de Mai 1553, qu'il alla commander à Mariembourg.

(5) L'hiſtoire confirme cette épithéte de *grand remueur*, que le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville donne au Cardinal de Lenoncourt. C'étoit lui en grande partie qui avoit livré la ville de Metz au pouvoir de

» croix de pierre, à laquelle ſeroit mis un tableau » d'airain, où l'on écriroit le crime & ſa réparation; » les têtes des coupables portées à Druye, & plantées » ſur des pieux fichés autour de la croix ».

« *Florence Chevalier* ayant déclaré qu'elle ne demandoit *pour tous dommages & intérêts que les têtes des coupables*, elles lui furent accordées. *Les ayant fait empaqueter dans une valiſe, elle la mit pendant toute la route ſous l'oreiller du lit où elle couchoit.* De retour à Druye, elle fit exécuter la Sentence dans tous ſes points; & la croix qu'elle fit planter, eſt encore exiſtante ». (Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Nivernois & du Donziois, par M. Née de la Rochelle, p. 242 & ſuiv.)

la France. Quelques-unes des principales familles de cette ville concentroient parmi elles l'autorité municipale; & leur crédit en excluoit le reſte des citoyens. Les droits de la municipalité & ceux de l'Evêque ſe trouvoient ſouvent en oppoſition : ces querelles étoient devenues des ſources de haines entre le Prélat & les Officiers municipaux. Le Cardinal de Lenoncourt profita des circonſtances pour ſe venger. En 1552 l'armée françoiſe parut aux portes de Metz. Il falloit les ouvrir, ou s'expoſer aux dangers d'un ſiége. La bourgeoiſie étoit irritée contre le deſpotiſme de ceux de ſes concitoyens, qui depuis longtems acaparoient à leur profit ſeul les dignités municipales. L'Evêque, gagné par la Cour de France, excita leur reſſentiment; & la ville ſe ſoumit. Le Prélat ne retira pas de cet évènement tout le profit qu'il en attendoit; & la ſuite des Mémoires de Vieilleville apprendra au Lecteur qu'au lieu de rivaux, contre leſquels il pouvoit lutter, il ſe donna un maître qui l'écraſa. Au ſurplus, ce n'étoit pas là la première fois que le Cardinal de Lenoncourt avoit intrigué avec la France. On en trouve des preuves dans les Mémoires (a) de Ribier. Il paroît

(a) Tome II, p. 54.

qu'à cette époque les vues du Prélat ne furent pas remplies, puisqu'en 1549 d'Urfé, notre Ambassadeur à Rome, écrivoit ainsi au Connétable de Montmorency : (a) *Monsieur, ayant trouvé le Seigneur de Malicorne allant en France, j'ay bien voulu donner advis au Roy & à vous de l'entreprise du Cardinal de Lenoncourt, qui est de s'y en aller ; & a demandé congé au Pape pour ce faire, avant que de m'en rien dire, son langage est tel de dire qu'il se fait fort de satisfaire le Roy...* Il y a apparence que ce retour du Cardinal déplut à la Cour de France, & que pendant un certain tems on ne se servit plus de lui : car on ne le voit point dans le nombre (b) des Cardinaux de la faction françoise, qui placèrent la tiare sur la tête de Jules III. Le Cardinal de Lenoncourt ne reparut sur la scène qu'en 1550 : on l'envoya (c) à Rome, afin d'élire un Pape à la dévotion de la France, dans le cas où celui qui siégeoit alors viendroit à mourir. Peut-être dès ce moment les vues qu'on avoit sur la ville de Metz, l'avoient-elles remis en faveur.

(a) Lettres & Mémoires d'Estat de Ribier, T. II, page 207.

(b) Lisez Ribier, p. 264.

(c) Ribier, *ibid.*, p. 799.

(6) Cette anecdote relative à la mort du Sieur de Humieres, offre des difficultés. La plupart de nos Lexicographes (a) font mourir ce Seigneur en 1550. Il eſt vraiſemblable qu'ils ont copié le paſſage de Ribier cité dans l'Obſervation, n°. 9, ſur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 189. Tout ce que le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville rapporte de la perſonne & des dignités du Sieur de Humieres, s'accorde avec Ribier (b). Ils ne diffèrent que ſur un point. Ribier le fait Capitaine de cent hommes d'armes, & Vincent Carloix de cinquante. Au ſurplus, il paroît clair que le Seigneur dont il s'agit ici, étoit Jean de Humieres, Gouverneur des Enfans de France. Mais la grande difficulté conſiſte à déterminer lequel des deux, de Ribier ou de Carloix, s'eſt trompé en plaçant la mort du Sieur de Humieres, le premier en 1550, & le ſecond en 1554. Comme il a échappé plus d'un anachroniſme à Vincent Carloix, d'abord nous étions tentés de lui donner le tort. Un examen réfléchi de ſa narration nous a retenus. Le Chapitre où il décrit la maladie du

(a) Liſez entre autres Moréri à l'article *Humieres*.

(b) Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, T. I, page 53.

Sieur de Humieres, les circonſtances de ſa mort, dont il fut le témoin, & la liaiſon des faits contenus dans ce Chapitre, avec ceux qui ſuivent, ſemblent dépoſer en faveur de ſa véracité. Nous ajouterons encore que les détails dans leſquels il entre par rapport au fils de Jean de Humieres, à qui le Connétable vouloit faire tomber la compagnie du père, ſont confirmés par l'Hiſtoire généalogique de cette Maiſon. L'aîné de ceux des fils du Sieur de Humieres qui avoient embraſſé la profeſſion des armes, s'appelloit *Contay*, comme le dit Vincent Carloix. Ce nom de terre lui venoit de ſa mère. D'après ces conſidérations, il eſt poſſible que Ribier ait commis l'erreur, en avançant de quatre ans la mort de Jean de Humieres. Quoiqu'il en ſoit, nous prévenons le Lecteur que l'Itinéraire des Rois de France ſe concilie mieux avec la date fixée par Ribier, qu'avec celle de Vincent Carloix. Selon le dernier, Henri II étoit à St. Germain-en-Laye, lorſque le Sieur de Humieres y mourut. Carloix place (a) l'évènement au commencement de 1554. Or

(a) Tel eſt au moins l'ordre chronologique que lui a donné le Père Griffet dans ſon Edition.

l'Itinéraire de nos Rois porte que Henri II ne vint à St. Germain que vers la fin de Décembre 1554. Au contraire en 1550 le Monarque y réſida dès le mois d'Avril; & il y fit d'autres voyages.

(7) Tous les Contemporains (a) que nous avons conſultés ſe taiſent ſur cette victoire détaillée ſi amplement par Vincent Carloix. Les modernes, même ceux qui ont écrit depuis qu'on a imprimé les Mémoires de Vieilleville, gardent également le ſilence. Daniel (b) ayant voulu en parler, confond ce combat avec celui qui fut la ſuite de la conſpiration des Cordeliers de Mets, dont bientôt il va être queſtion. *Le Roi, pour cette action*, raconte Daniel, *donna à Vieilleville le collier de ſon Ordre.* Il eſt clair que cet Ecrivain des deux évènemens n'en fait qu'un. On ne conçoit pas que le Père Griffet, qui deux ans après publia les Mémoires

(a) Il ſuffit de nommer les Mémoires de Tavannes, de Rabutin, de Boyvin du Villars, & l'Hiſtorien la Popeliniere.

(b) Hiſtoire de France, Edition de Griffet, T. IX, p. 757 & 758.

de Vieilleville, n'ait pas remarqué cette confuſion de faits commiſe dans l'ouvrage de ſon confrère, ſur lequel il avoit travaillé (a) précédemment.

(a) Il venoit en 1755 de donner une nouvelle Edit. de l'Hiſtorien Daniel, en 17 vol. in-4°.

Fin du trentième Volume.
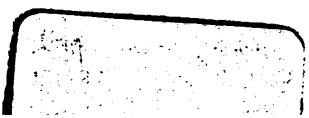
MAR 2 2 1930